PIÈCE N°4

VERSION APPROUVÉE DU 12/02/2026

Règlement écrit

VOLUME 4

RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Sommaire

Angerville-l'Orcher 13
Anglesqueville-l'Esneval 97
Beaurepaire 99
Bénouville 101
Bordeaux-Saint-Clair 103
Cauville-sur-Mer 105
Criquetot-l'Esneval 107
Cuverville 301
Épouville 303
Épretot 307
Étainhus 309
Étretat 311
Fongueusemare 315
Fontaine-la-Mallet 319
Fontenay 361
Gainneville 363
Gommerville 365
Gonfreville-l'Orcher 367
Gonneville-la-Mallet 371
Graimbouville 373
Harfleur 375
Hermeville 381
Heuqueville 383
La Cerlangue 447
La Poterie-Cap-d'Antifer 449
La Remuée 563

Le Havre	**713**
Planche 1 (LH1 à LH2)	715
Planche 2 (LH3 à LH12)	719
Planche 3 (LH13 à LH32)	731
Planche 4 (LH33 à LH57)	753
Planche 5 (LH58 à LH265)	781
Planche 6 (LH266 à LH454)	991
Planche 7 (LH455 à LH456)	1183
Planche 8 (Aucun élément)	1187
Planche 9 (LH457 à LH731)	1189
Planche 10 (LH732 à LH813)	1467
Planche 11 (Aucun élément)	1551
Planche 12 (Aucun élément)	1553
Planche 13 (Aucun élément)	1555
Planche 14 (Aucun élément)	1557
Planche 15 (Aucun élément)	1559
Planche 16 (Aucun élément)	1561
Les Trois-Pierres	**1563**
Le Tilleul	**1565**
Manéglise	**1573**
Mannevillette	**1609**
Montivilliers	**1611**
Notre-Dame-du-Bec	**1613**
Octeville-sur-Mer	**1615**
Oudalle	**1617**
Pierrefiques	**1647**
Rogerville	**1649**
Rolleville	**1651**
Sainneville	**1653**
Saint-Aubin-Routot	**1655**
Sainte-Adresse	**1657**

Sainte-Marie-au-Bosc **1661**
Saint-Gilles-de-la-Neuville **1663**
Saint-Jouin-Bruneval **1665**
Saint-Laurent-de-Brèvedent **2005**
Saint-Martin-du-Bec **2067**
Saint-Martin-du-Manoir **2069**
Saint-Romain-de-Colbosc **2073**
Saint-Vigor-d'Ymonville **2075**
Saint-Vincent-Cramesnil **2077**
Sandouville **2081**
Turretot **2083**
Vergetot **2085**
Villainville **2087**

Introduction

Cet inventaire recense les éléments bâtis qui, sans être classés au titre des Monuments Historiques nationaux, présentent un intérêt architectural, historique ou vernaculaire fort pour le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Il permet de préserver la diversité de l'héritage architectural (maisons de ville, villas balnéaires, corps de ferme, édifices en brique et sile, etc.) qui caractérise ce territoire.

L'identification des constructions, fondée sur l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme, vise à empêcher la démolition ou l'altération irréversible de ces témoins de l'histoire locale. Il garantit que les rénovations futures dialogueront harmonieusement avec le caractère initial de l'édifice, participant ainsi à la qualité du cadre de vie de tous. Pour le propriétaire, cette identification entraîne des règles spécifiques concernant l'aspect extérieur des constructions détaillées dans le règlement écrit (Titre 2 – Prescriptions associées aux bâtiments remarquables) et dans les présentes fiches.

Chaque fiche de ce répertoire présente l'édifice et détaille les éléments remarquables à préserver (modénatures, balcons, matériaux de couverture, clôtures, etc.). Elles énoncent les prescriptions architecturales à respecter pour guider le pétitionnaire dans ses projets de rénovation ou d'extension.

Comment lire le répertoire du patrimoine remarquable ?

Si le PLUi protège plusieurs milliers d'édifices, de parcs et jardins remarquables ou d'ensembles cohérents, **seuls les éléments soumis à des prescriptions spécifiques disposent d'une fiche détaillée dans ce répertoire** :

- Les bâtiments remarquables de niveau 3 ;
- Les parcs et jardins de niveau 3 ;
- Les ensembles cohérents de niveau 2.

Ces derniers sont identifiés sur le plan 5 du règlement graphique (plan du patrimoine remarquable). **Ils disposent tous d'un matricule unique qui permet de les identifier et de retrouver la fiche associée dans ce répertoire**.



Sur cet extrait, seul les bâtiments rouges et les parcs et jardin à motif sur fond vert font l'objet d'une fiche dans cet inventaire. Les autres éléments restent soumis aux dispositions du règlement écrit.

Les bâtiments et parcs et jardins de niveaux 1 et 2 ainsi que ensembles cohérents de niveau 1 n'ont pas fait l'objet d'une identification par matricule et d'une fiche détaillée pour des raisons de sobriété du document d'ensemble. S'ils n'apparaissent pas dans ce répertoire, **ils restent soumis au respect des prescriptions édictées dans le règlement écrit (Titre 2 – Prescriptions associées aux bâtiments remarquables)**.

COMMENT RETROUVER UN BIEN SPÉCIFIQUE ?

Le classement est organisé par commune, elles-mêmes rangées par ordre alphabétique. **Les fiches sont rangées par ordre numéraire à l'intérieur de chaque commune**. L'attribution des numéros est faite de façon géographique (du nord-ouest au sud-est) en tenant compte des regroupements logiques des constructions. Réalisée de manière automatique (algorithme de regroupement), elle peut comporter de légères incohérences.

Les ensembles cohérents de niveau 2 sont systématiquements placé en début de chapitre, peu importe leur positionnement dans la commune. Les éléments bâtis et les parcs et jardins suivent en fonction de leur positionnement géographique.

Les éléments partagés entre plusieurs communes sont attribuées à la commune avec laquelle ils partagent la plus grande surface. Les prescriptions associées restent valables pour l'ensemble du périmètre couvert par l'élément de patrimoine.

COMPRENDRE LES FICHES

Chaque fiche est opposable aux autorisations d'urbanisme. Elle se compose de deux parties distinctes :

Sur la partie gauche, les informations générales et la description qui permettent d'identifier le bien et d'en comprendre l'intérêt historique ou architectural (typologie, matériaux, auteur, etc.).

Sur la partie droite, dans l'encart coloré, les prescriptions spécifiques définies pour l'élément identifié. C'est la partie réglementaire. **Elle liste les interdictions et les obligations à respecter en cas de travaux sur l'élément identifié**. Ces règles s'ajoutent aux règles définies par les autres dispositions du règlement (destinations autorisées, hauteurs, gestion des risques, etc.).

NOTE SUR LA REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

Ce document a été établi par superposition des données cadastrales et de vues aériennes. Ces deux sources présentant des différences techniques de superpositions, des décalages visuels peuvent être constatés (emprise figurée débordant ou décalée par rapport à l'emprise réelle du bâtiment).

Ces imperfections graphiques, liées à la nature des fonds de plans officiels, **n'affectent pas la portée juridique de l'inventaire**. **Le repérage au plan vaut désignation de l'objet réel situé à cet emplacement**. **En cas d'écart, la réalité physique de l'élément in situ fait foi pour l'application de la règle**.

Angerville-l'Orcher

84 éléments de patrimoine remarquable dont

81 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



AO1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0247

Superficie
89 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0348

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

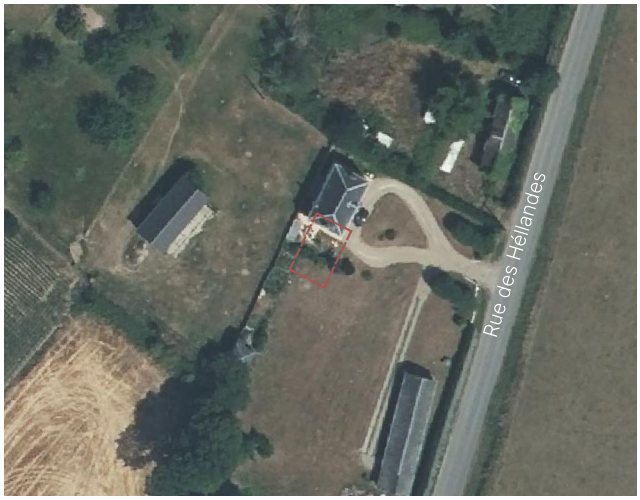
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0249

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0313

Superficie
68 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0347

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0360

Superficie
328 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0266

Superficie
179 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0341

Superficie
284 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0341

Superficie
277 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0324

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO11 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0330

Superficie
136 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO12 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0332

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO13 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0333

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO14 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0778

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1471

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO16 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0898

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO17 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0922

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1457

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO19 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1046

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO20 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0923

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO21 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0752

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0510

Superficie
242 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1240

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

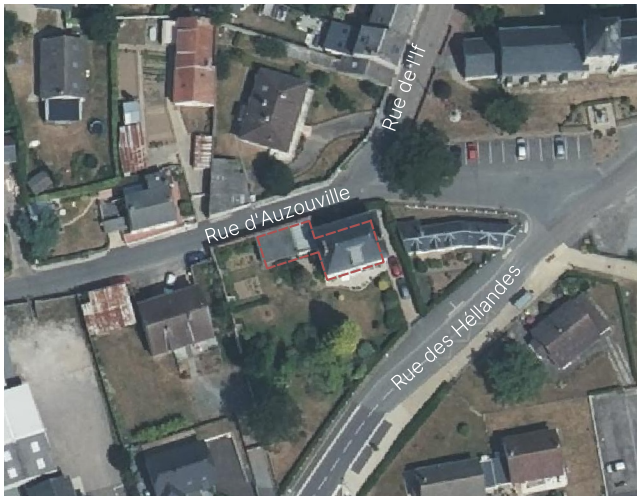
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO24 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0912

Superficie
171 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0424

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO26 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1233

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO27 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1295

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

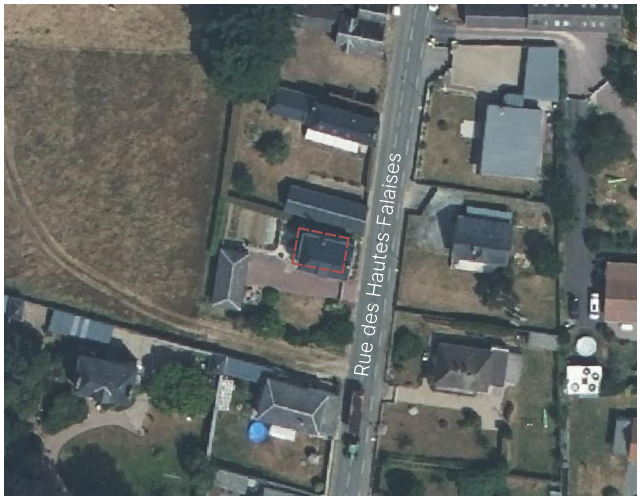
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO28 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1234

Superficie
71 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO29 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1016

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO30 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0238

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO31 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0258

Superficie
52 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO32 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0255

Superficie
215 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO33 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0951

Superficie
185 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO34 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0696

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

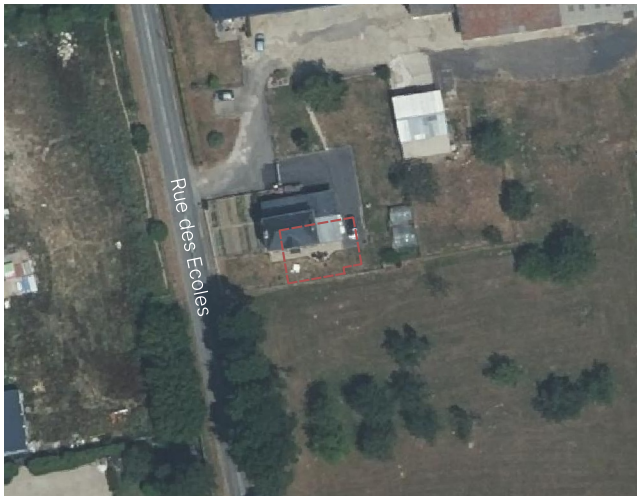
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO35 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1239

Superficie
154 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO36 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0472

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO37 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZD0029

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO38 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZD0024

Superficie
53 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO39 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0738

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO40 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1375

Superficie
168 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO41 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1375

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO42 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1147

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO43 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1229

Superficie
493 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO44 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1229

Superficie
206 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO45 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0907

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO46 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1269

Superficie
62 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO47 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0893

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO48 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1464

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO49 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0737

Superficie
237 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO50 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1169

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO51 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1168

Superficie
156 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

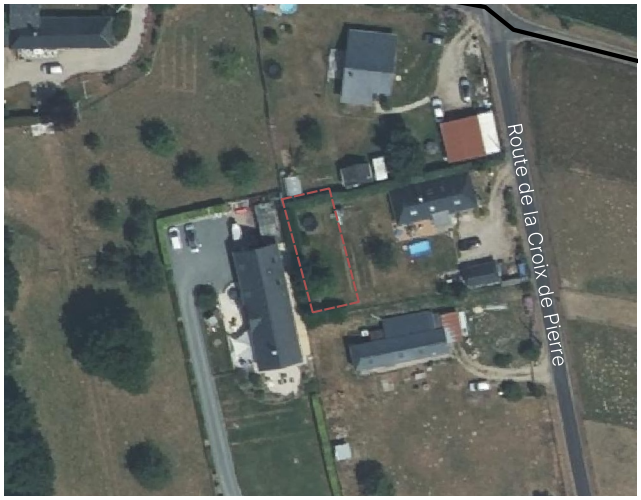
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO52 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1359

Superficie
221 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO53 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1261

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO54 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1225

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO55 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0725

Superficie
219 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO56 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0332

Superficie
76 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO57 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0965

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO58 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0941

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO59 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0942

Superficie
71 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO60 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0243

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO61 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0288

Superficie
223 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO62 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0327

Superficie
183 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO63 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0328

Superficie
173 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO64 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0247

Superficie
200 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO65 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0252

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO66 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0252

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO67 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0333

Superficie
229 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO68 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0333

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO69 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0333

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO70 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0333

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO71 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0261

Superficie
275 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO72 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0261

Superficie
219 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

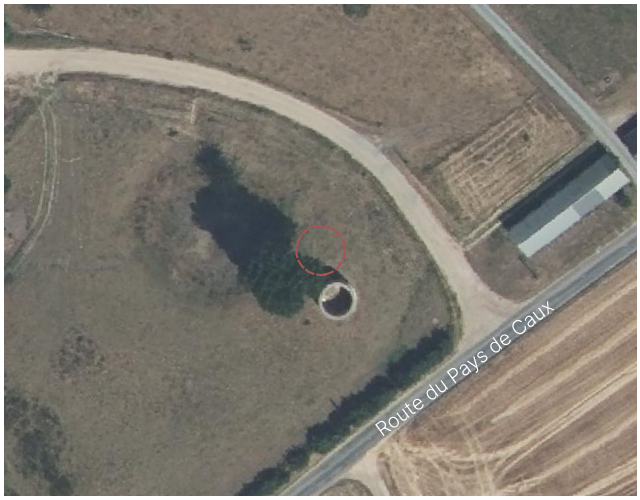
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO73 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0261

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

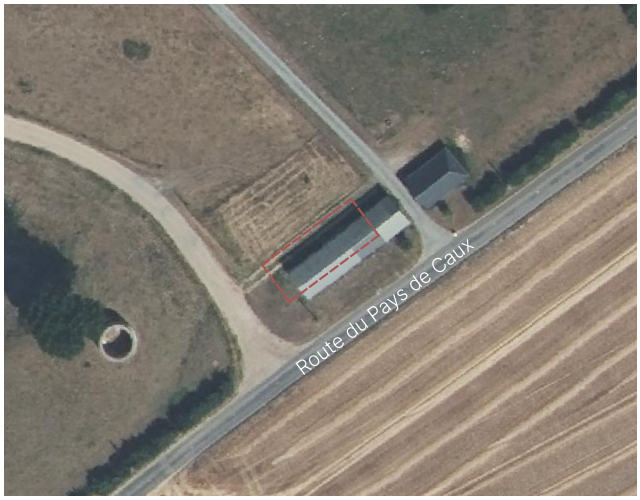
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO74 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0261

Superficie
201 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

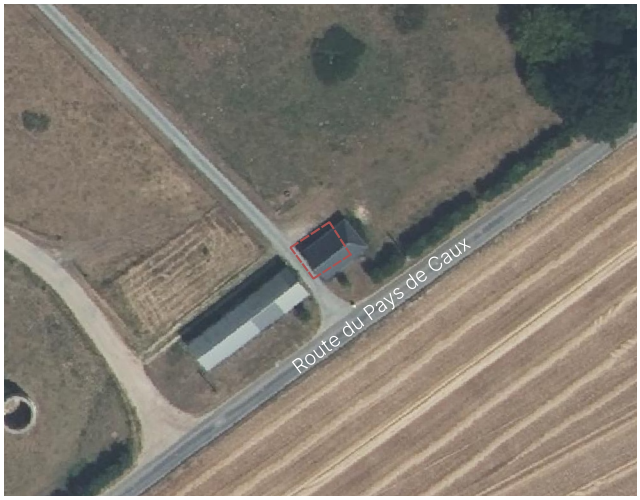
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO75 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0261

Superficie
69 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO76 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0261

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO77 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0385

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO78 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0382

Superficie
89 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO79 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0392

Superficie
227 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

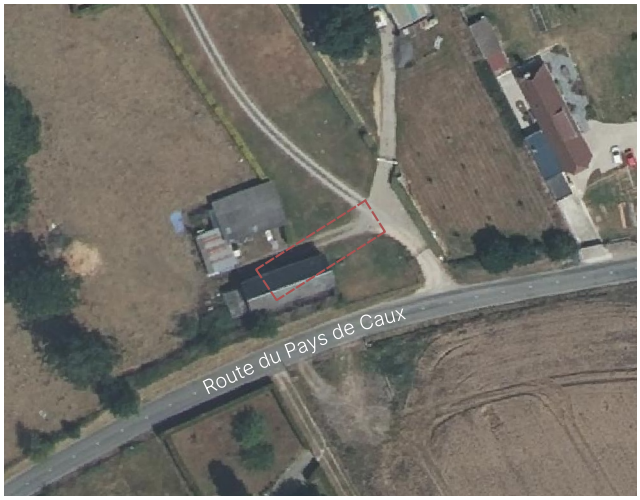
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO80 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0395

Superficie
187 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

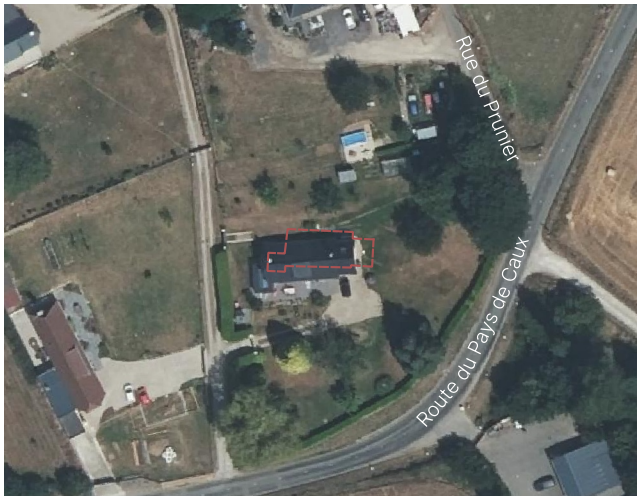
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

AO81 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0209

Superficie
130 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Anglesqueville-l'Esneval

19 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Beaurepaire

7 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Bénouville

23 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Bordeaux-Saint-Clair

65 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Cauville-sur-Mer

58 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Criquetot-l'Esneval

206 éléments de patrimoine remarquable dont

191 bâtiments
de niveau 3

1 parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2

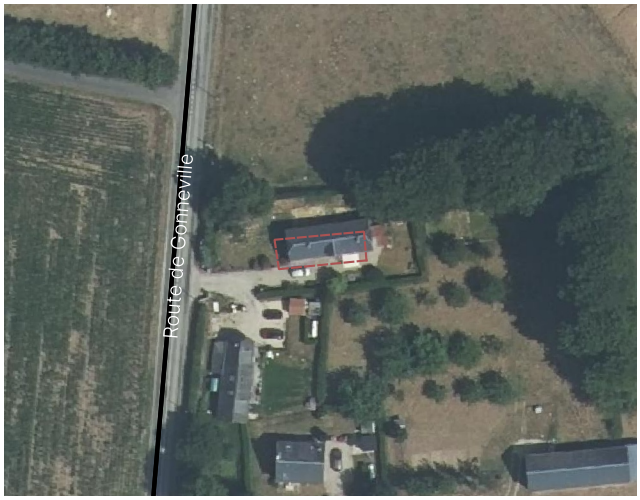


CE1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0367

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0367

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0367

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0540

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0540

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0362

Superficie
160 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0362

Superficie
191 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0540

Superficie
278 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0540

Superficie
37 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0540

Superficie
123 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE11 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0540

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE12 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0365

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE13 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0577

Superficie
30 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE14 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0577

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0577

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE16 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0576

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE17 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0576

Superficie
226 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0587

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE19 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1276

Superficie
125 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE20 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1276

Superficie
156 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE21 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1276

Superficie
187 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0589

Superficie
125 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0476

Superficie
444 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE24 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0467

Superficie
237 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0370

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE26 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0370

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE27 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0370

Superficie
193 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

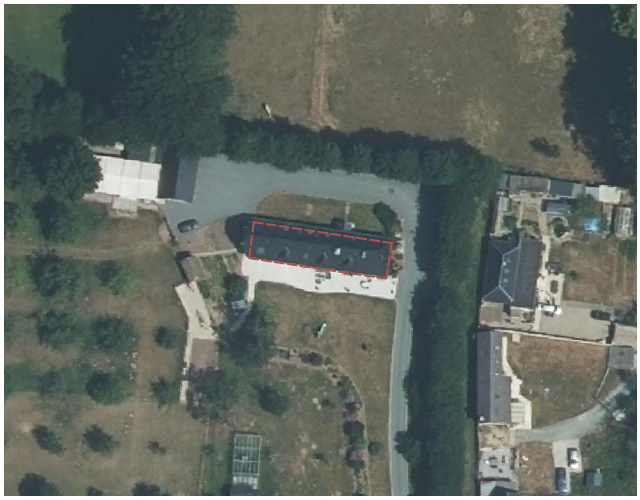
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE28 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0021

Superficie
198 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE29 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1199

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE30 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0024

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

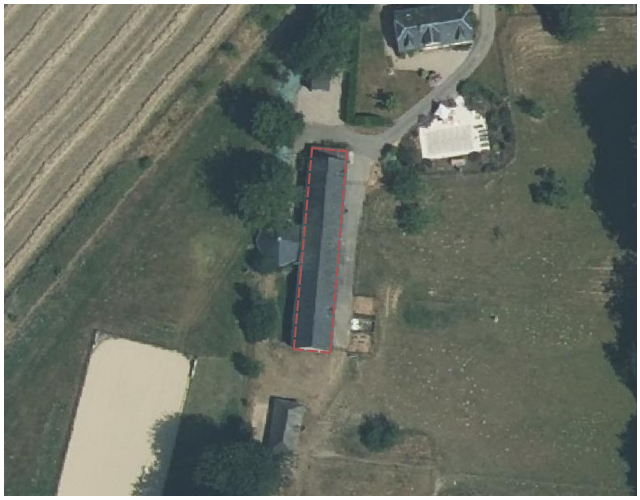
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE31 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0024

Superficie
287 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE32 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0034

Superficie
123 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

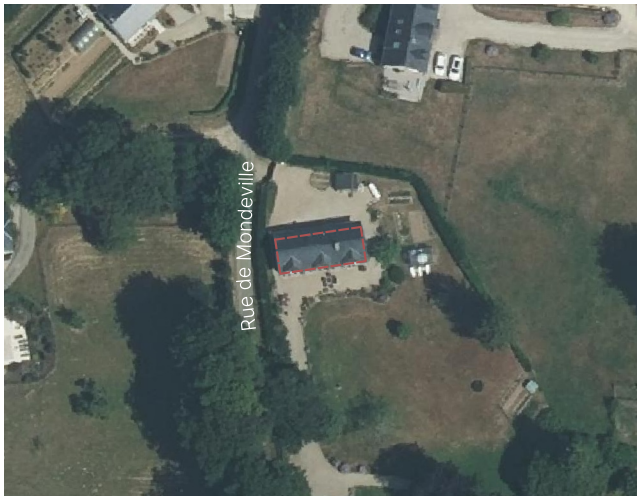
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE33 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0035

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

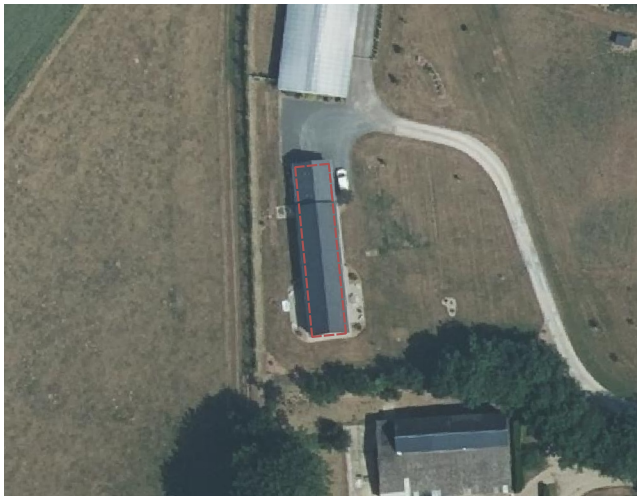
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE34 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0010

Superficie
228 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE35 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0356

Superficie
206 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE36 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0511

Superficie
158 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

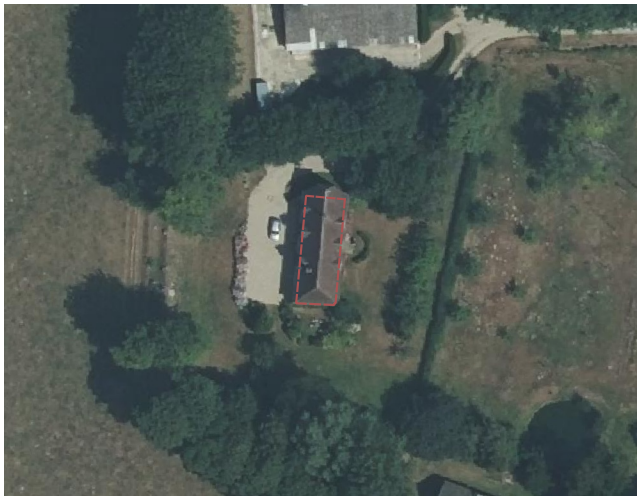
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE37 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0009

Superficie
165 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE38 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0007

Superficie
217 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

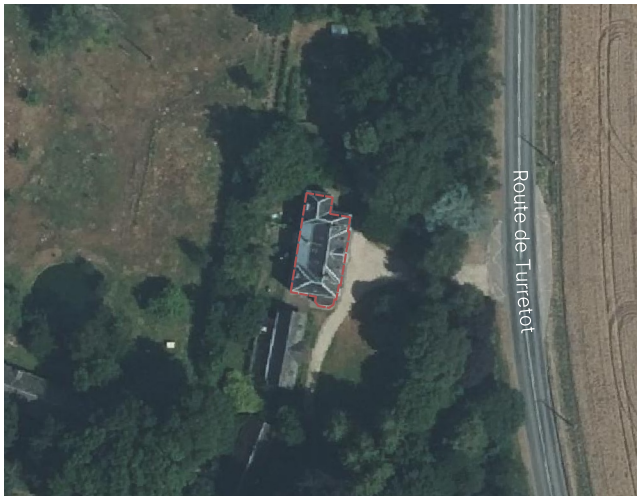
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE39 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0006

Superficie
181 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

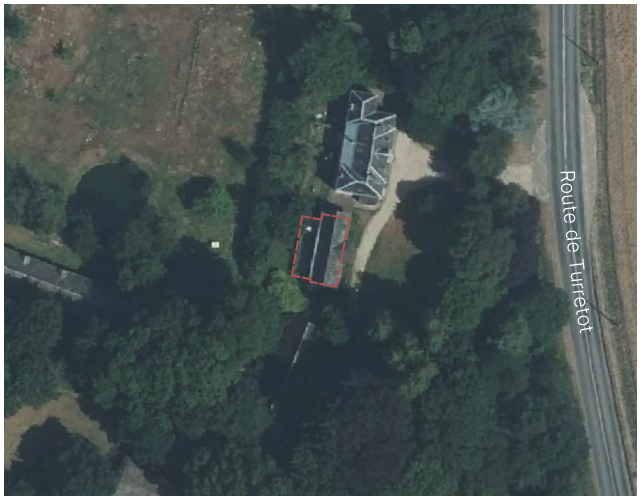
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE40 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0006

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE41 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0005

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE42 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0006

Superficie
171 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE43 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0D0356

Superficie
197 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE44 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0116

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE45 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0038

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE46 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0166

Superficie
234 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE47 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0037

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE48 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0034

Superficie
228 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE49 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0116

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE50 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0122

Superficie
143 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE51 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0123

Superficie
158 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE52 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0170

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE53 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0170

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

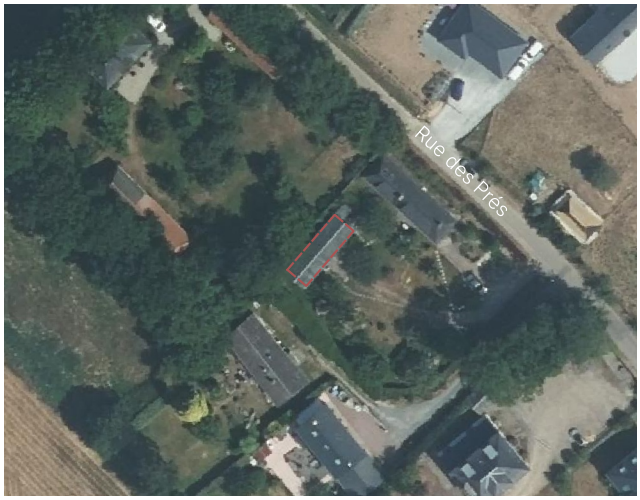
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE54 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0168

Superficie
71 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE55 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0168

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE56 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0167

Superficie
129 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE57 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0166

Superficie
139 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE58 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0165

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE59 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0137

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE60 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0084

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE61 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0509

Superficie
198 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE62 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0499

Superficie
263 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE63 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0003

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE64 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0004

Superficie
80 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

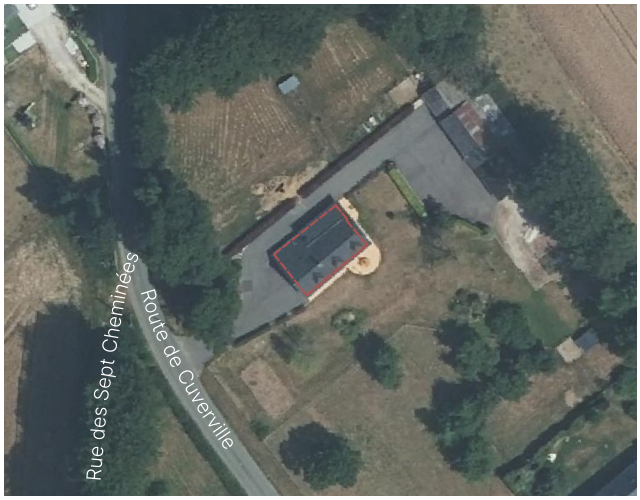
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE65 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0001

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE66 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0001

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE67 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0522

Superficie
147 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE68 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0071

Superficie
292 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE69 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0141

Superficie
162 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE70 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0144

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE71 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0051

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE72 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0561

Superficie
233 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE73 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0561

Superficie
138 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE74 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0506

Superficie
483 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE75 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0154

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE76 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0060

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE77 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0001

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE78 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0062

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

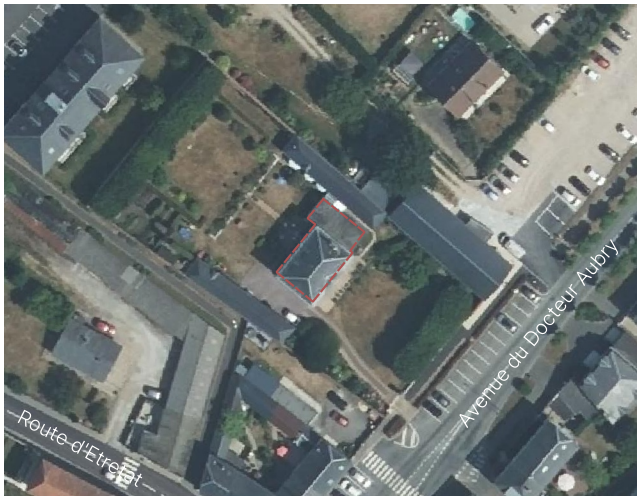
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE79 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0062

Superficie
166 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE80 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0061

Superficie
309 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE81 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0184

Superficie
405 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE82 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0063

Superficie
416 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE83 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0240

Superficie
55 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE84 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0239

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE85 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0234

Superficie
305 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE86 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0238

Superficie
141 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE87 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0148

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE88 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0231

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE89 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0121

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE90 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0143

Superficie
139 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE91 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0183

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE92 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0230

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE93 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0120

Superficie
141 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE94 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0228

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE95 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0013

Superficie
37 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE96 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0003

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE97 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0015

Superficie
76 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE98 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0146

Superficie
247 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE99 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0052

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE100 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0228

Superficie
174 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE101 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0004

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE102 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0147

Superficie
139 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

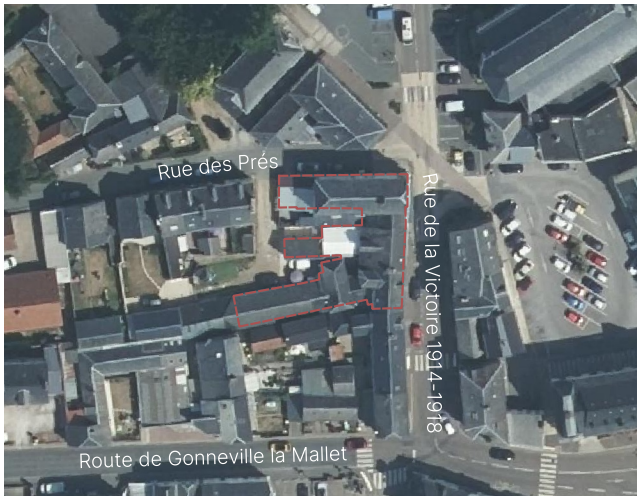
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE103 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0019

Superficie
583 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

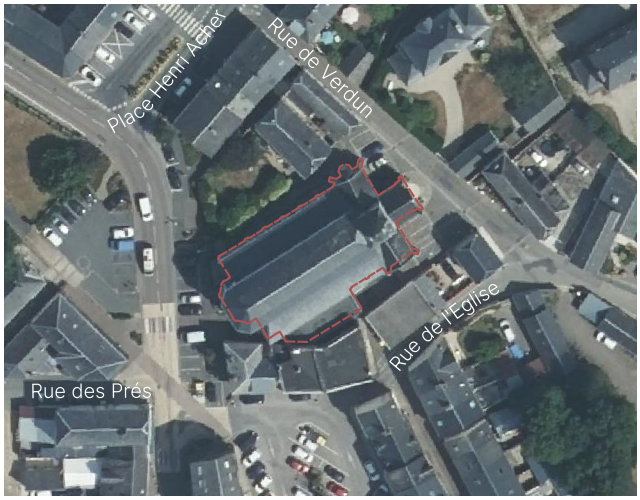
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE104 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0050

Superficie
797 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE105 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0227

Superficie
99 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE106 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0141

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE107 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0029

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE108 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0224

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE109 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0060

Superficie
50 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

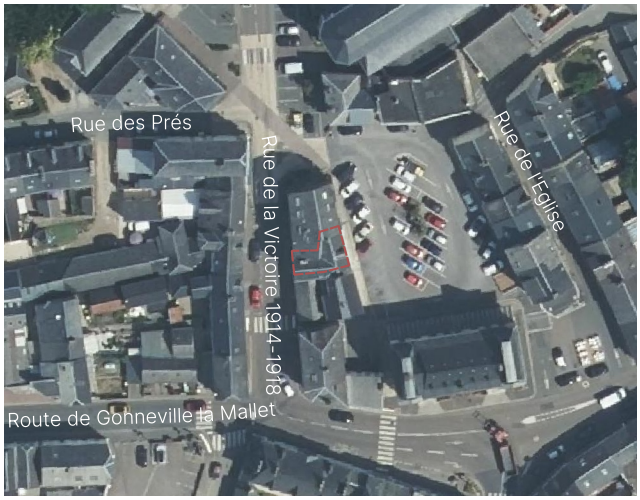
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE110 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0035

Superficie
65 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

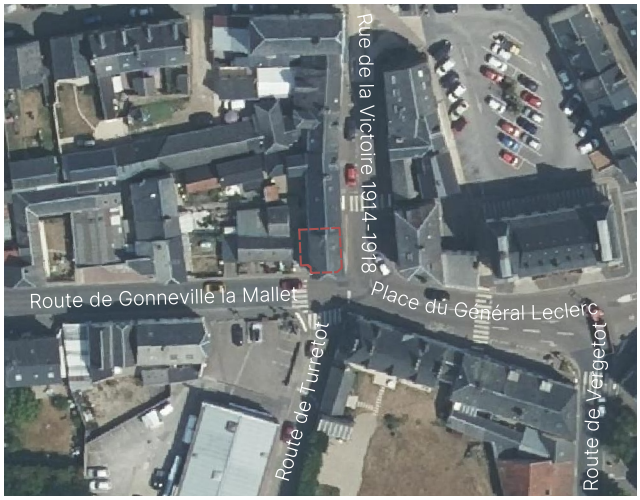
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE111 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0032

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE112 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0119

Superficie
183 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE113 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0038

Superficie
115 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

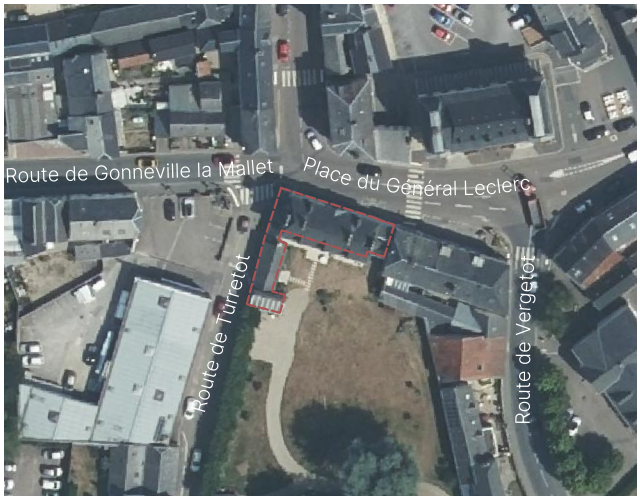
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE114 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0140

Superficie
258 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE115 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0040

Superficie
294 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

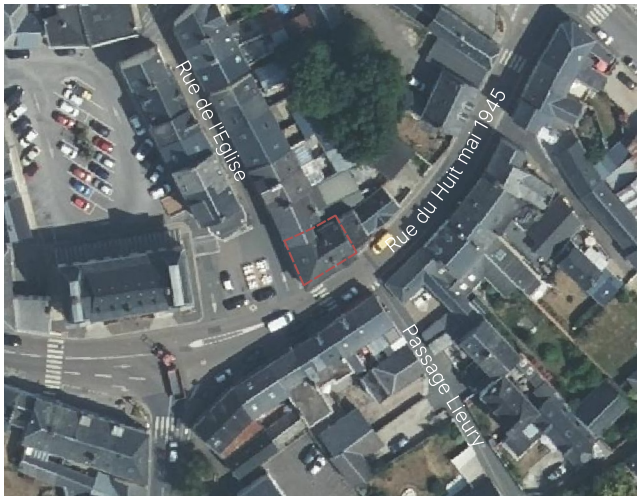
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE116 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0077

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE117 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0089

Superficie
221 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE118 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0004

Superficie
238 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

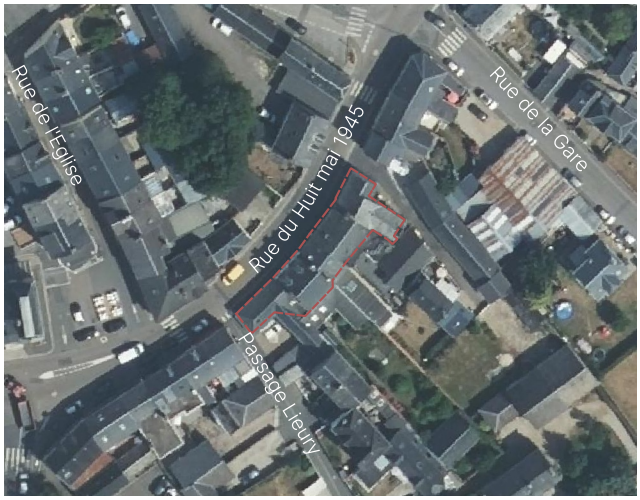
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE119 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0080

Superficie
345 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE120 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0135

Superficie
71 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE121 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0143

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE122 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0143

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE123 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0102

Superficie
361 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE124 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0091

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE125 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0125

Superficie
208 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE126 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0149

Superficie
157 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE127 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0092

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE128 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0123

Superficie
81 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE129 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0103

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE130 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0121

Superficie
249 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE131 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0104

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE132 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0096

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE133 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0105

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE134 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0095

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE135 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0092

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE136 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0091

Superficie
89 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE137 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AA0054

Superficie
87 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE138 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0247

Superficie
440 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE139 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0117

Superficie
168 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE140 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0113

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE141 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0159

Superficie
69 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE142 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0120

Superficie
196 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE143 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0121

Superficie
384 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE144 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0162

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE145 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0082

Superficie
197 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE146 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0008

Superficie
99 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE147 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0156

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE148 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0157

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE149 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0092

Superficie
105 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE150 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0092

Superficie
62 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE151 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0531

Superficie
182 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

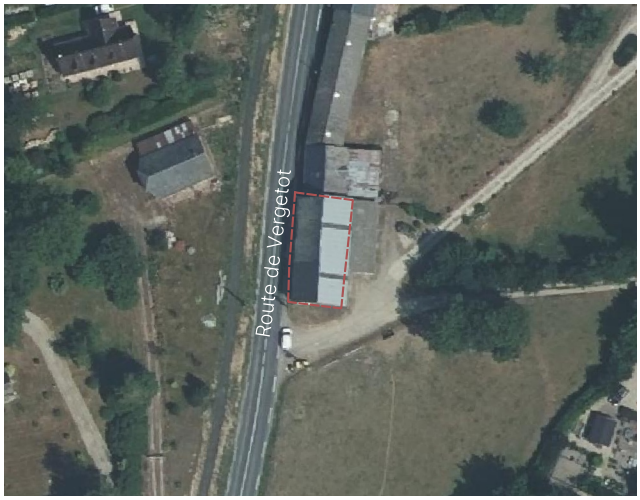
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE152 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0761

Superficie
243 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

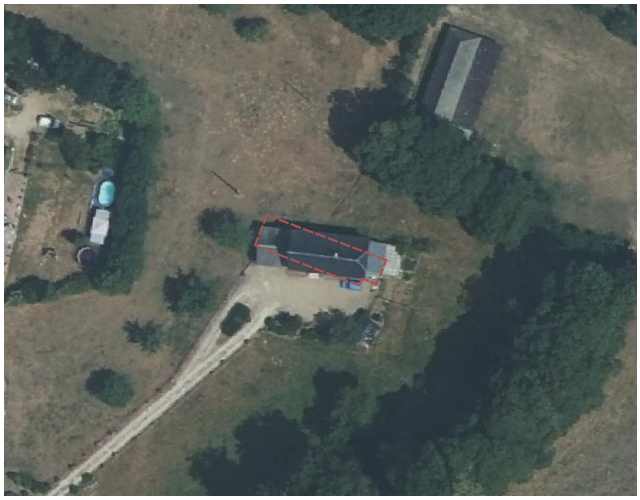
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE153 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0761

Superficie
161 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE154 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0074

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

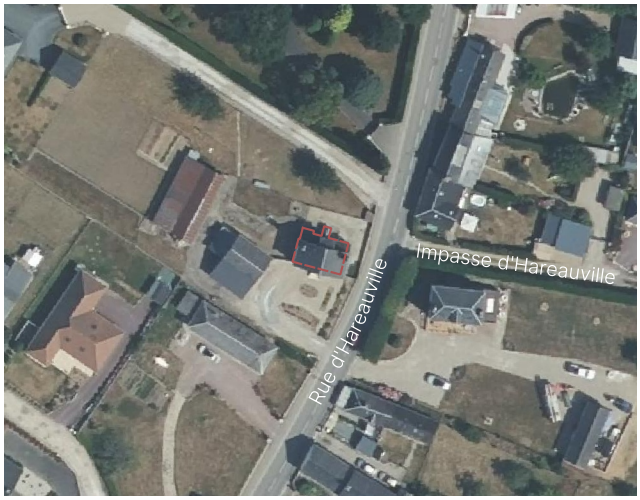
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE155 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0074

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

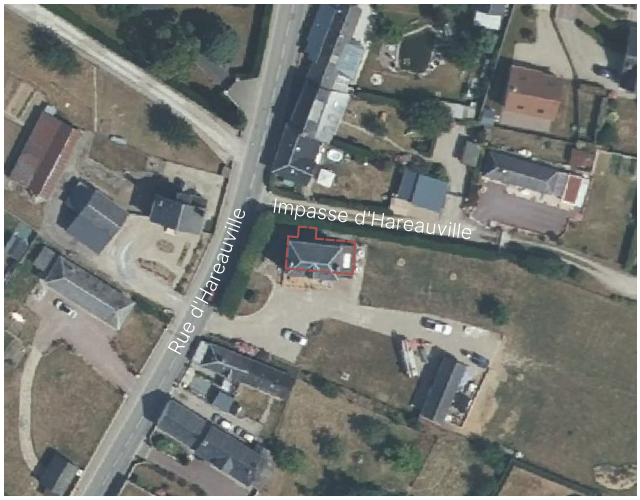
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE156 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0212

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

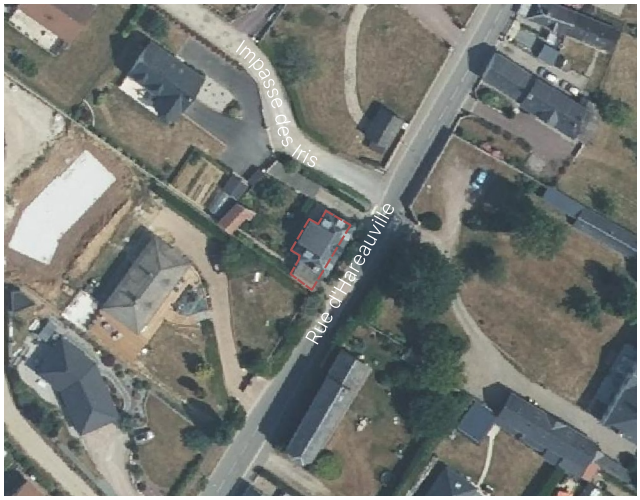
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE157 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0112

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

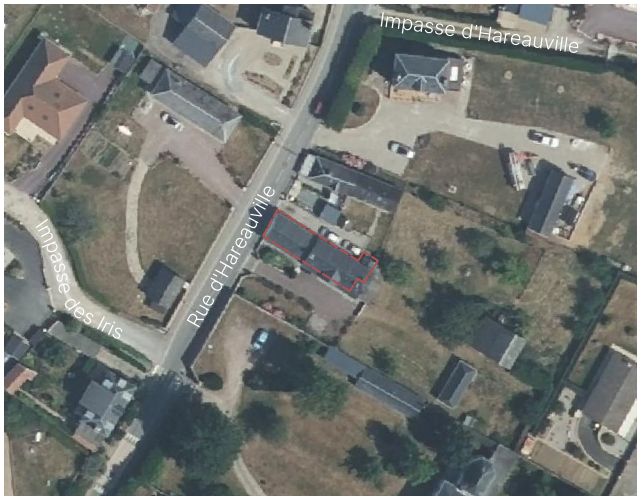
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE158 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0167

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

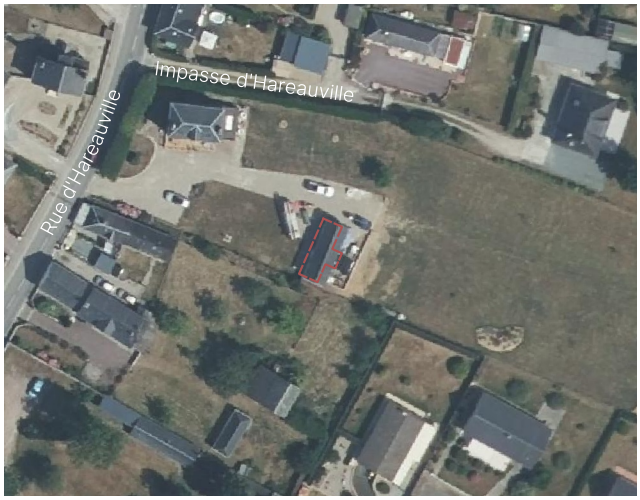
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE159 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0212

Superficie
56 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

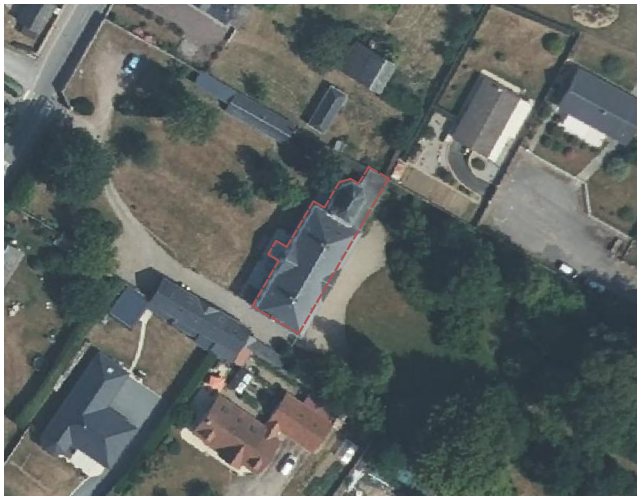
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE160 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0164

Superficie
344 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE161 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0164

Superficie
8 356 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Préservation des caractéristiques paysagères et écologiques
Au moins 90 % de la superficie des éléments identifiés à la date d'approbation du PLUi doit être maintenue en espaces de pleine terre.
Tout abattage d'arbres au sein de ces espaces doit être compensé par la plantation d'au moins un nouvel arbre d'envergure similaire à l'arbre abattu
Nouvelles constructions
Seules les annexes et extensions sont autorisées, avec une emprise au sol totale limitée à 10 % de la superficie de l'élément identifié à la date d'approbation du PLUi.

CE162 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0172

Superficie
312 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE163 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0091

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE164 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0387

Superficie
204 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE165 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0387

Superficie
189 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE166 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0241

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

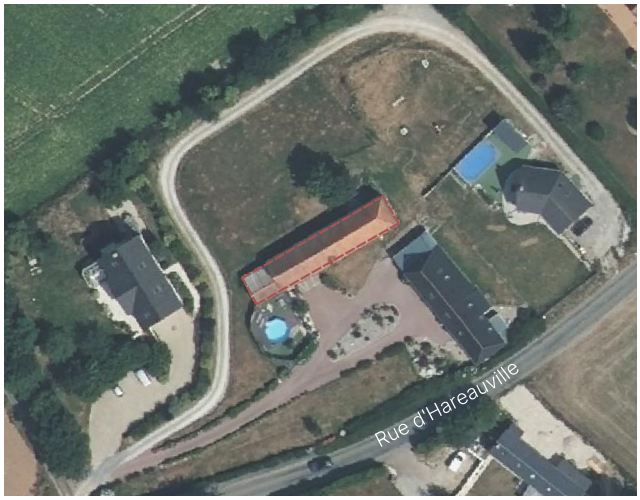
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE167 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0262

Superficie
194 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

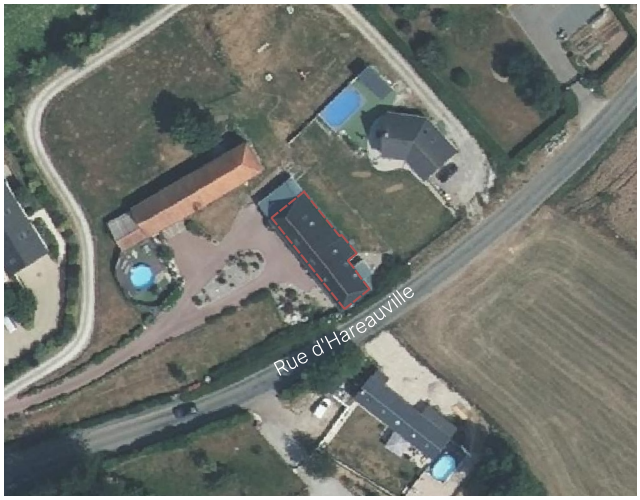
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE168 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0260

Superficie
181 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE169 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0242

Superficie
72 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

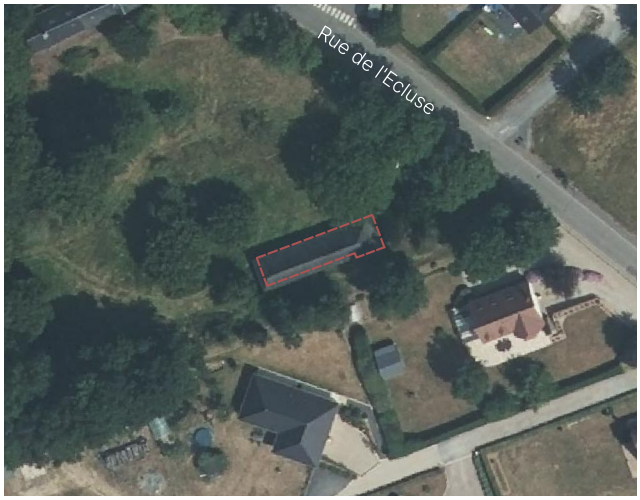
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE170 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0226

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

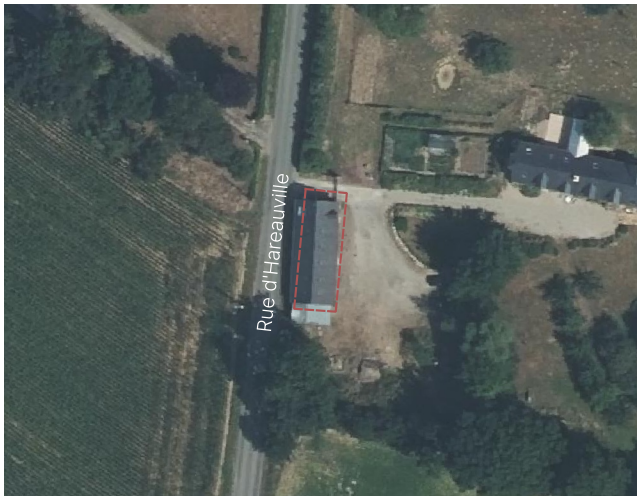
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE171 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1131

Superficie
196 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE172 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1130

Superficie
211 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

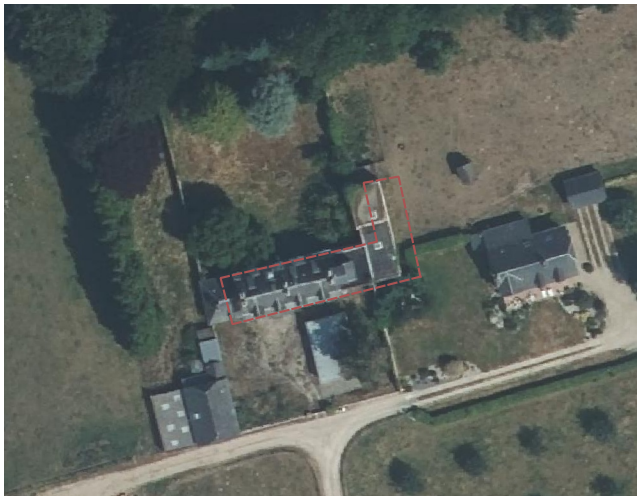
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE173 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0590

Superficie
434 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE174 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0932

Superficie
184 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE175 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0932

Superficie
250 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE176 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0814

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE177 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0377

Superficie
187 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

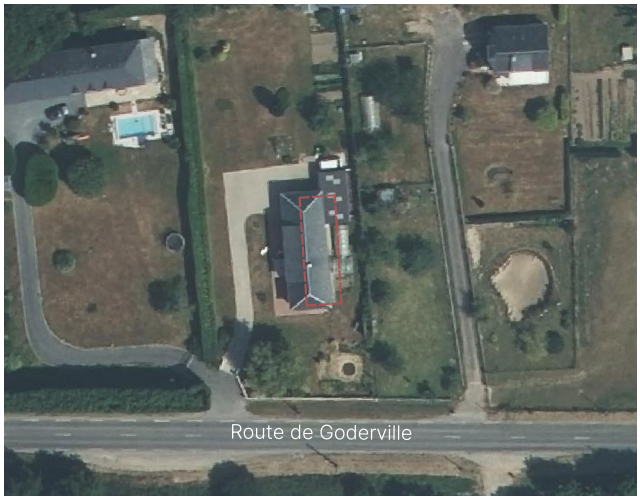
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE178 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0816

Superficie
149 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE179 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0516

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE180 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0516

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE181 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0071

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE182 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0071

Superficie
154 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE183 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0651

Superficie
322 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE184 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1620

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

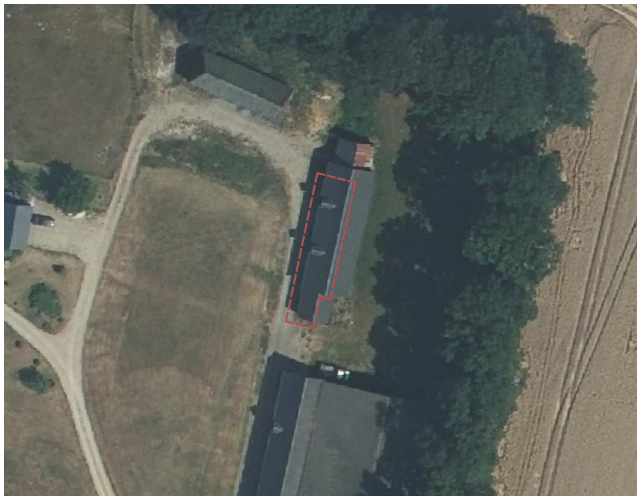
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE185 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1616

Superficie
219 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE186 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1613

Superficie
364 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE187 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0354

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE188 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0330

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE189 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0330

Superficie
156 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE190 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0327

Superficie
31 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi.

CE191 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0327

Superficie
253 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

CE192 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0401

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Bâtiments d'architecture remarquable

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.
Toiture
Ouvertures sur les toitures : percement uniquement en cas de lucarnes à 2 pentes ou à croupe.
Les chassis de toit sont autorisés sous conditions (encastrée et de forme rectangulaire) sur la construction principale à la date d'approbation du PLUi
La couverture sera obligatoirement de teinte ardoise.

Cuverville

22 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Épouville

26 éléments de patrimoine remarquable dont

2 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



EPV1 • MAISON DE VILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1252

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Maison traditionnelle typique des constructions du Pays de Caux. Façades en brique rouge et silex, utilisés en alternance pour créer des motifs géométriques caractéristiques. Les encadrements des ouvertures (fenêtres et portes) sont en brique. Le rez-de-chaussée présente une vitrine moderne noire qui contraste avec le style ancien du reste du bâtiment. La toiture à deux pans est recouverte d'ardoise, et le pignon central, qui s'élève légèrement au-dessus du toit principal, est orné d'une petite lucarne avec deux fenêtres. Un perron avec des marches blanches mène à l'entrée principale, située à droite de la vitrine.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

En cas de démolition, les nouvelles constructions ne pourront pas dépasser la volumétrie de la construction démolie.

EPV2 • CAFÉ DE LA GARE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0481

Superficie
153 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques rouges intégrant des éléments architecturaux sobres et élégants. La façade symétrique se distingue par des encadrements en brique claire autour des fenêtres, qui apportent un contraste visuel. Un bandeau de briques ornementales, situé sous la corniche, ajoute une touche de raffinement au niveau du toit. Le toit à deux pans est recouvert d'ardoise, avec des lucarnes à pignon saillant. Ces lucarnes présentent des ouvertures modestes mais bien proportionnées, renforçant le caractère fonctionnel de l'architecture. Le rythme des ouvertures est régulier et délimité par des chaînes d'angles en brique claire, accentuant la verticalité.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

En cas de démolition, les nouvelles constructions ne pourront pas dépasser la volumétrie de la construction démolie.

Épretot

22 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



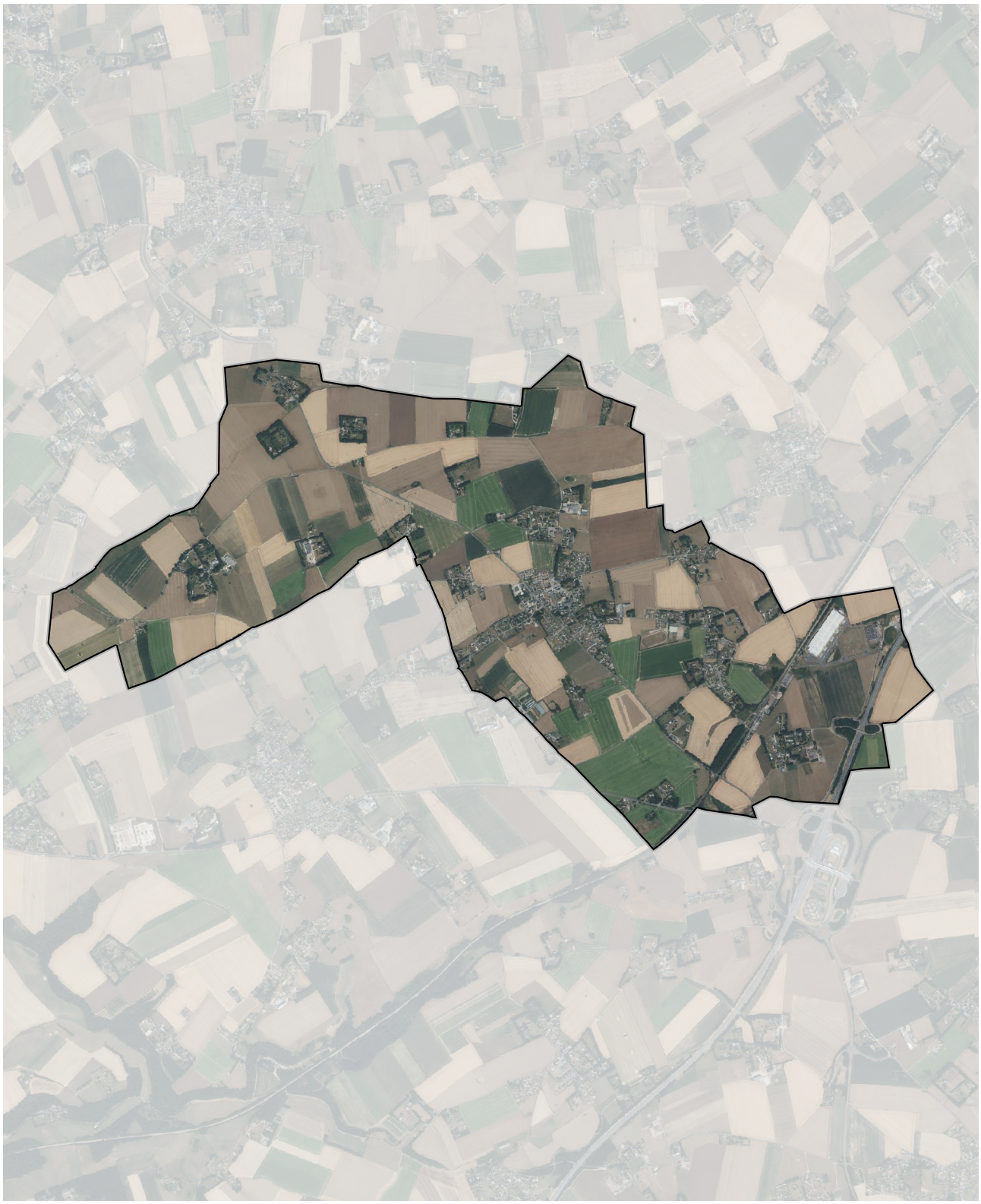
Étainhus

31 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Étretat

165 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

1 parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



ETR1 • PARC DE LA RÉSIDENCE COTY

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1007

Superficie
2 322 m²



DESCRIPTION

Parc d'agrément de la résidence pour personnes agées René Coty



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Le parc et ses usages doivent être conservés.

Fongueusemare

37 éléments de patrimoine remarquable dont

1 bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



FON1 • MAIRIE - ÉCOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0019

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Edifice en brique de 1920.
La mairie-école est surmontée d'un clocher qui a symbolisé le centre du village jusqu'à la construction de la nouvelle chapelle en 1927.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Tout projet de travaux ou d'aménagement devra veiller à préserver la lisibilité et la mise en valeur du clocher, et à interdire toute modification susceptible d'en altérer la perception.

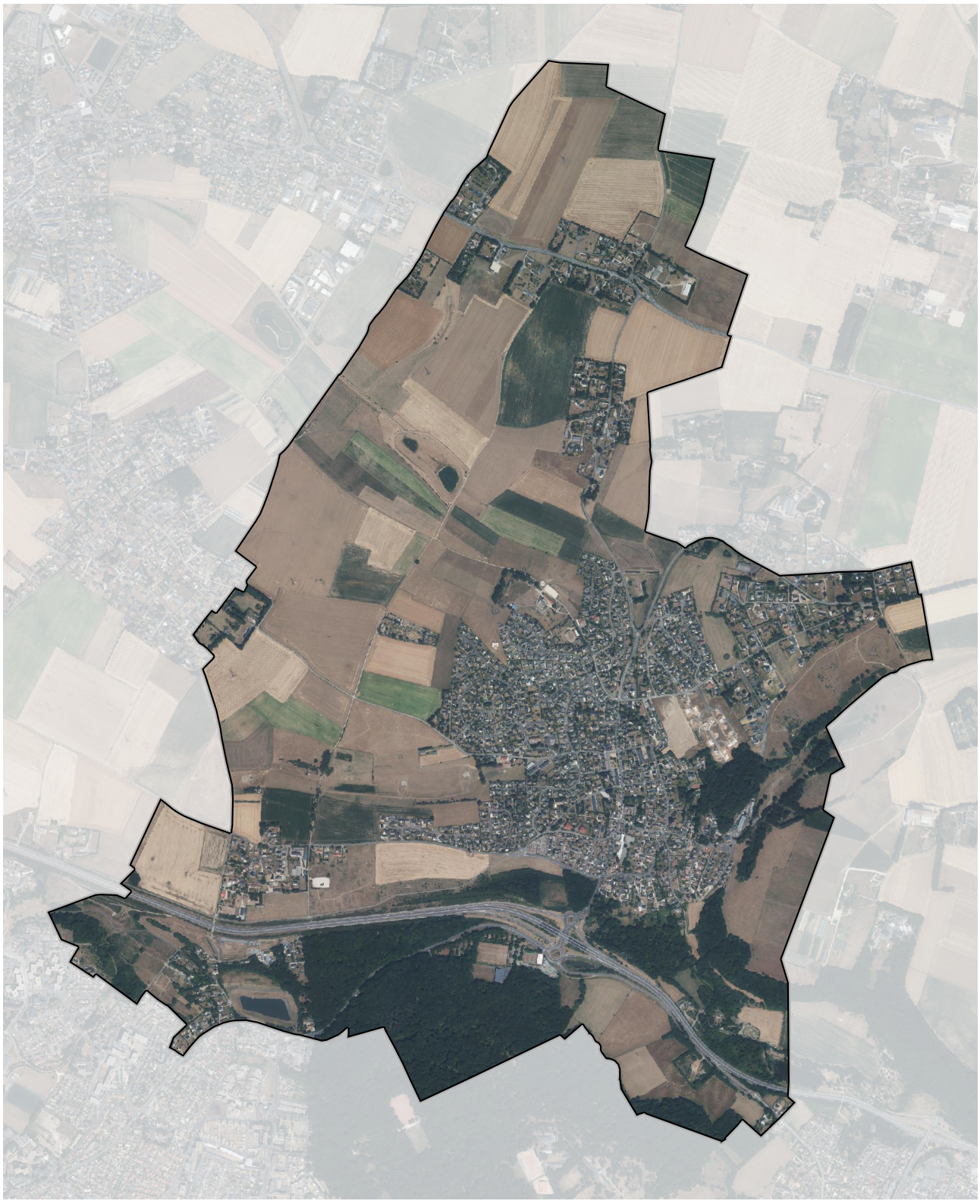
Fontaine-la-Mallet

49 éléments de patrimoine remarquable dont

39 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



FLM1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0976

Superficie
253 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0833

Superficie
225 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0514

Superficie
192 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

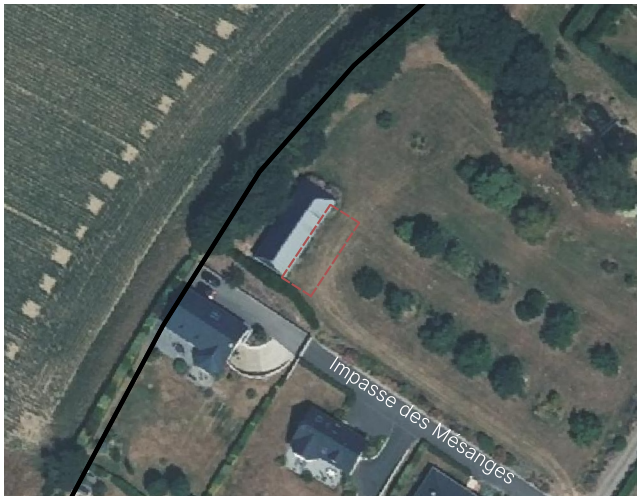
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0574

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0515

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0515

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0574

Superficie
77 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0574

Superficie
213 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0585

Superficie
290 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0517

Superficie
192 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

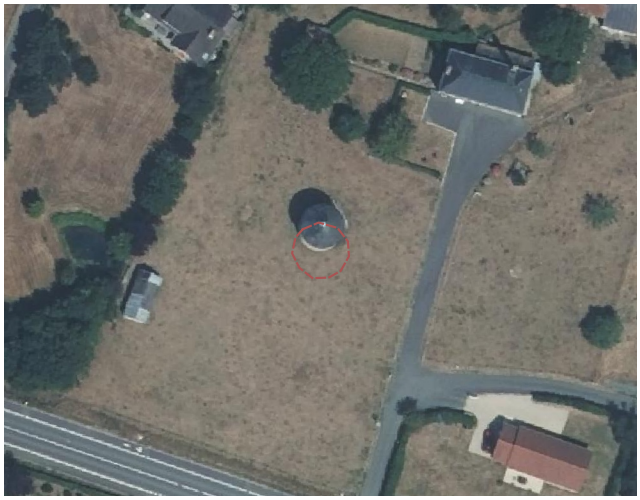
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM11 • COLOMBIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0670

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Edifice en brique et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM12 • HABITATION- BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0670

Superficie
180 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et en pierre



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM13 • HABITATION - REPÈRE POUR LES AVIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0473

Superficie
221 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

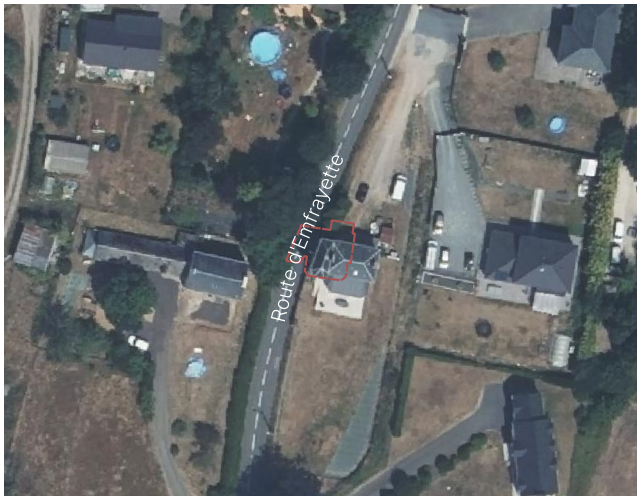
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM14 • HABITATION - REPÈRE POUR LES AVIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0646

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

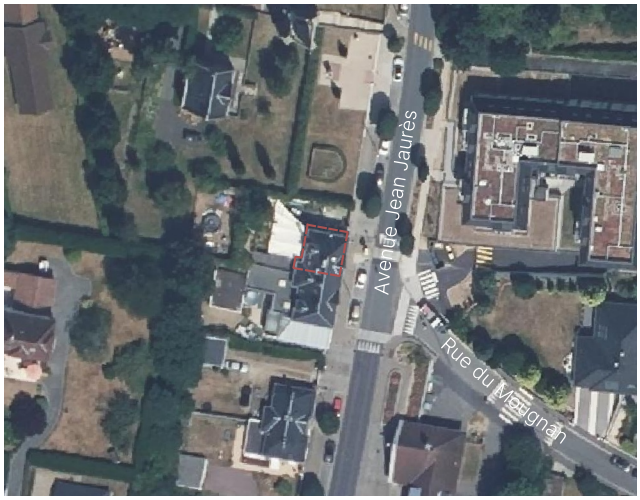
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM15 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0016

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM16 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0041

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM17 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0018

Superficie
147 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM18 • MAIRIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0012

Superficie
318 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et toiture en tuile



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM19 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0042

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM20 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0076

Superficie
178 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et pierre, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

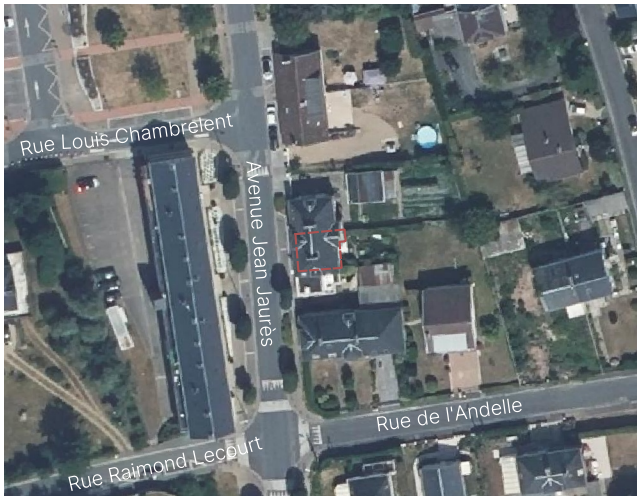
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM21 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0071

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM22 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0073

Superficie
173 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM23 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0034

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en silex et brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM24 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0038

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM25 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0033

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en silex et brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

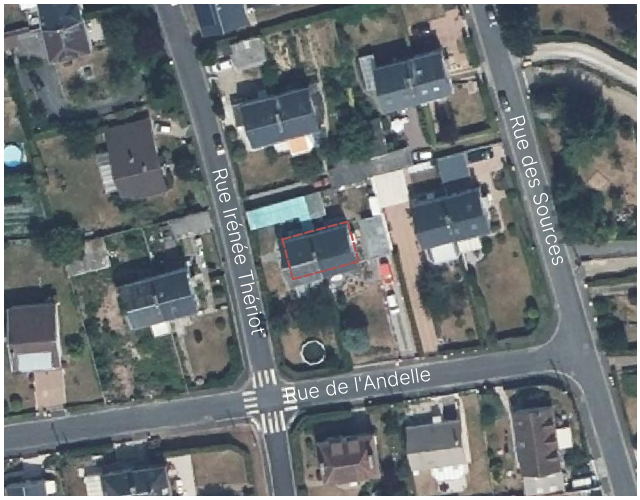
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM26 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0036

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en silex, soubassement en pierre



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM27 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0076

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM28 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0031

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

Habitation en silex et brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM29 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0055

Superficie
83 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM30 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0531

Superficie
380 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM31 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0499

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en chaume



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM32 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0113

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM33 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0478

Superficie
198 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM34 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0872

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM35 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0040

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM36 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0042

Superficie
60 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM37 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C1155

Superficie
57 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM38 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C0624

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

FLM39 • MÉMORIAL DE LA LIBÉRATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0C1113

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

Fontenay

28 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Gainneville

73 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Gommerville

52 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Gonfreville-l'Orcher

42 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

2 ensembles cohérents
de niveau 2

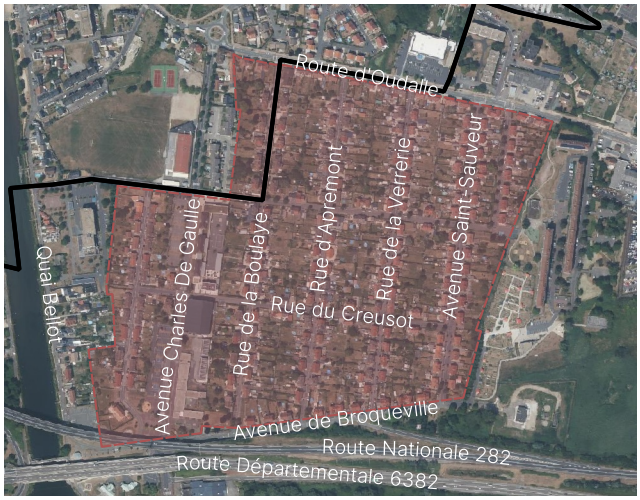


GO1 • CITÉ JARDIN DE MAYVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
362 parcelles

Superficie
21,98 ha



DESCRIPTION

Fondée en 1906 par la société Schneider, la cité Mayville tire son nom du surnom de la fille d'Eugène II Schneider (May). Cet ensemble urbain, situé sur Gonfreville l'Orcher et Harfleur, se déploie entre la route nationale et le canal de Tancarville selon un plan orthogonal rigoureux. L'axe monumental historique, l'actuelle avenue Charles De Gaulle, structure le quartier et assurait le lien physique avec l'usine via un pont.

L'organisation spatiale et architecturale traduit lisiblement la hiérarchie sociale de l'entreprise. Conçus par des architectes du Creusot, les seize modèles de maisons en brique et tuiles mécaniques varient selon le statut de l'occupant. Les habitations ouvrières s'alignent généralement sur rue, tandis que les demeures des cadres et ingénieurs, agrémentées de colombages ou de bow-windows, s'implantent en retrait au cœur de vastes parcelles jardinées.

Édifiée par tranches successives jusqu'en 1939, la cité offrait un confort hygiéniste rare pour l'époque et fonctionnait en autarcie grâce à ses propres équipements. Mayville constitue aujourd'hui un témoignage remarquable du paternalisme industriel du début du XXe siècle.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Encadrement des évolutions urbaines
La réalisation des nouvelles constructions ou de tous travaux sur les constructions et installations existantes est conditionnée au dépot d'une déclaration préalable.
La démolition d'une quelconque installation ou construction est conditionnée à l'obtention d'un permis de démolir.

GO2 • ROUTE DE SAINT-LAURENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
19 parcelles

Superficie
1,43 ha



DESCRIPTION

Cet ensemble logements individuels groupés discontinus fut construit avant 1923. Cet ensemble, témoin de plus d'un siècle d'histoire, se démarque par sa succession de linéaires, constituées de 9 bandes de logements mitoyens. On retrouve également sa cohérence à travers son implantation dans la pente, châque bâti se faisant face parrallèlement dans la pente possèdant la même typologie. Les clôtures qui ceinturent les jardins et entrées de chaque logement sont pour certaines des clôtures havraises en béton, et majoritariement à claire-voie.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Faisant parti d'un ensemble, ces maisons doivent faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Les nouvelles constructions doivent être implantées de manière à respecter l'alignement général des constructions existantes sur rue.

Gonneville-la-Mallet

20 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



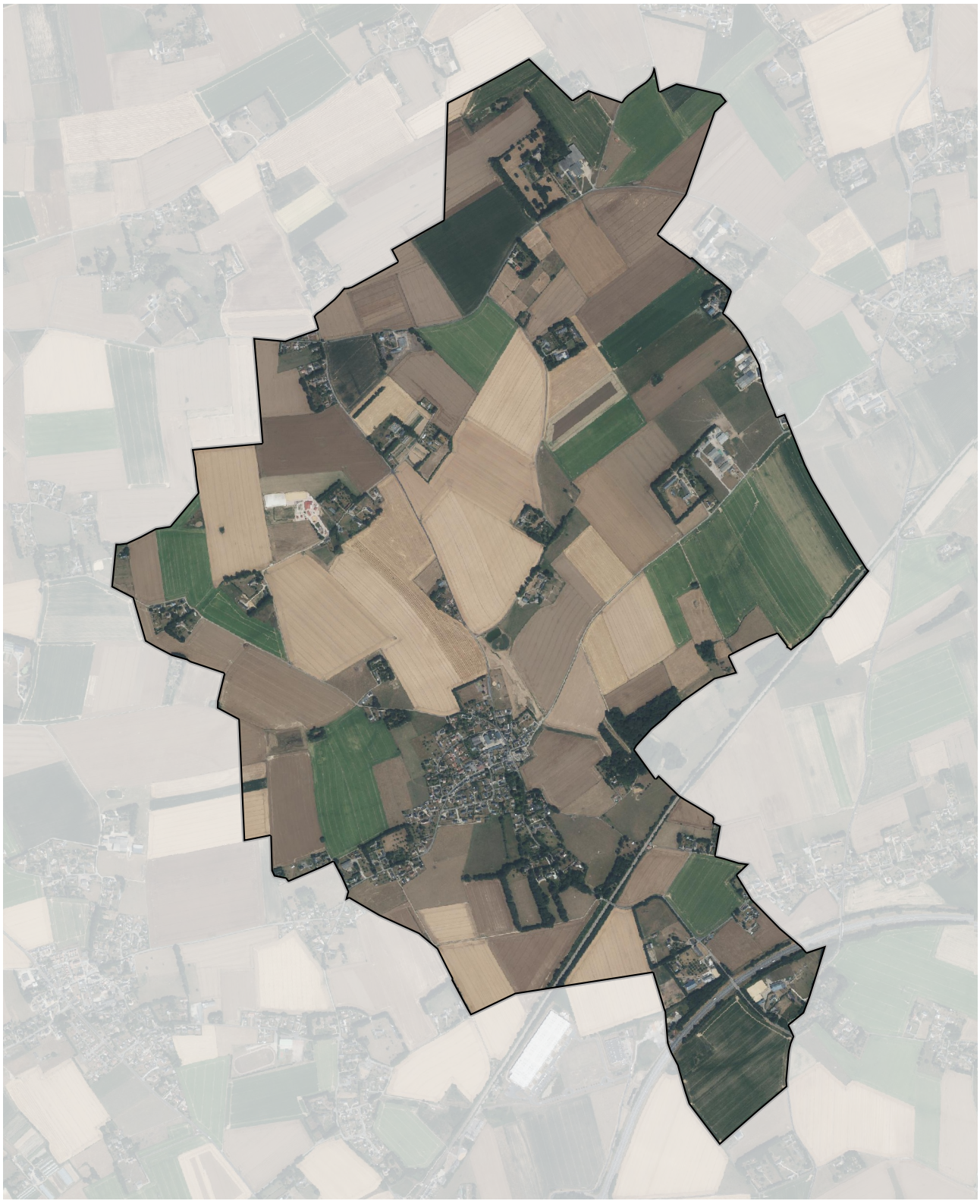
Graimbouville

13 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Harfleur

14 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

3 ensembles cohérents
de niveau 2



HAR1 • LOTISSEMENT DU GRAND HARQUEBOSC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
146 parcelles

Superficie
5,13 ha



DESCRIPTION

Aménagement d'ensemble des années 1970.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Le traitement architectural d'origine doit être préservé, incluant les volumétries, la répartition et les dimensions des ouvertures, ainsi que l'utilisation de matériaux semblables à ceux d'origine. Toute modification doit respecter ces caractéristiques.

HAR2 • FERME DE LA FAÏENCERIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
5 856 m²



DESCRIPTION

Également appelée ferme d'Harquebosc, cette ancienne ferme constitue un remarquable témoin du passé rural de la commune, aujourd'hui préservé au cœur de Beaulieu-nord. L'ensemble se distingue par la qualité de son implantation sur un vaste terrain en pente douce, traité en parc paysager. Cet espace vert, comprenant un verger et ceinturé de clôtures basses, évoque la structure traditionnelle des clos-masures normands, offrant une véritable respiration végétale dans le quartier.

Le bâtiment principal présente une architecture traditionnelle robuste. Il s'élève sur un rez-de-chaussée surmonté d'un étage sous combles, coiffé d'une imposante toiture à longs pans et croupes, percée de lucarnes. La façade principale, en colombage, confère à l'édifice une certaine noblesse. L'accès, marqué par une allée droite, met en scène ce patrimoine qui assure désormais le lien entre l'histoire agricole du site et ses usages contemporains.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Le principe de portail cauchois est à conserver.
Il sera également demandé de conserver la desserte centrale et l'accès via la rue de la Vieille Faïencerie.

HAR3 • BEAULIEU

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
106 parcelles

Superficie
13,00 ha



DESCRIPTION

Le secteur de Beaulieu à Harfleur est un ensemble de 28 barres de logements collectifs et de 10 logements individuels construits entre 1953 et 1956.Les logements individuels sont des reproductions identiques, autant en forme, hauteurs, et matériaux, ce qui appuit leur cohérence. Pour ce qui est des logements collectifs, les ouvertures présentent la même organisations sur les façades, dont les balcons et ouvertures principales sont orientées vers le sud et sud-est. Chaque barres de logements collectifs se caractérise par un soubassement extérieur en pierres apparentes, ainsi que par des tonalités claires blanches et grises. Les toitures, toutes à quatre pans, sont en tuiles plates, et fréquemment recouverte de panneaux solaires.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Le traitement architectural d'origine doit être préservé, incluant les volumétries, la répartition et les dimensions des ouvertures, ainsi que l'utilisation de matériaux semblables à ceux d'origine. Toute modification doit respecter ces caractéristiques.

Hermeville

23 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Heuqueville

88 éléments de patrimoine remarquable dont

62 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



HEU1 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZE0043

Superficie
215 m²



DESCRIPTION

Maison normande en brique silex. Les linteaux des ouvertures sont en brique. La toiture est typique, elle possède deux pans et une queue de geai pour protéger l'escalier extérieur, en bois, permettant d'accéder aux combles, qui sont éclairés par des fenêtres de toit. L'extension à l'est n'est pas répertoriée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU2 • ANNEXE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZE0043

Superficie
53 m²



DESCRIPTION

L'annexe en brique silex également aux linteaux des ouvertures en brique. Les extensions de part et d'autre ne sont pas répertoriées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU3 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0479

Superficie
162 m²



DESCRIPTION

Longère traditionnelle, en brique silex, aux ouvertures en linteaux en brique.
De nombreuses annexes mitoyennes à la construction principale ont été construites au fur et à mesure, aux aspects extérieurs différents. Seules les constructions initiales en brique silex sont répertoriées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU4 • LONGÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0196

Superficie
173 m²



DESCRIPTION

La longère traditionnelle normande, en brique silex, aux linteaux en brique, aux fenêtres avec croisillons. Des fenêtres de toit permettent d'éclairer les combes aménagés



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU5 • MUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
-

Superficie
2 m²



DESCRIPTION

Le mur en brique silex délimitant la propriété de l'espace public.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Aucun nouveau percement du mur ne sera autorisé.

HEU6 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0332

Superficie
145 m²



DESCRIPTION

Maison normande en brique silex, aux linteaux en bois. La toiture est typique, elle possède deux pans et une queue de geai pour protéger l'escalier extérieur en bois, permettant d'accéder aux combles qui sont éclairés par des lucarnes rampantes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU7 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0333

Superficie
199 m²



DESCRIPTION

Maison traditionnelle normande en brique, aux ouvertures avec des croisillons. La toiture est typique, elle possède deux pans et une queue de geai pour protéger l'escalier en bois extérieur permettant d'accéder aux combles, qui sont éclairés par une lucarne en trapèze.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU8 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0334

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Sont répertoriés :
- La maison traditionnelle en brique silex, aux fenêtres avec croisillons, à la toiture à 2 pans et une queue de geai protégeant le balcon et aux lucarnes,
- L'annexe en torchi, non enduit ; accolée à la maison, d'une hauteur inférieure



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU9 • MUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0334

Superficie
1 m²



DESCRIPTION

Le mur en pierre, dans le prolongement de la construction, délimitant la propriété de l'espace public.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

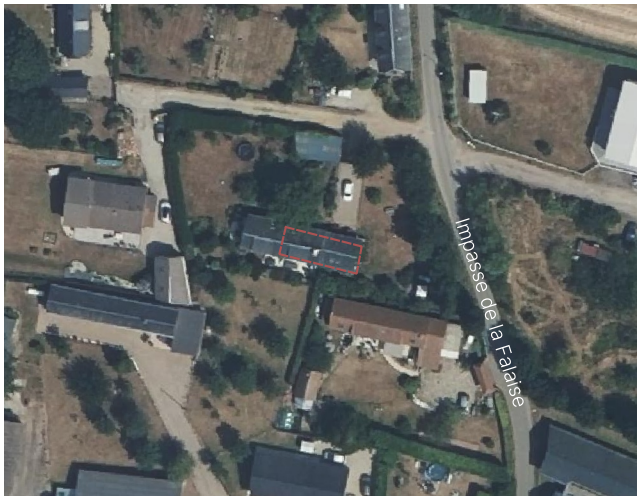
Aucun nouveau percement du mur ne sera autorisé.

HEU10 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0335

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Maison traditionnelle normande en brique silex.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

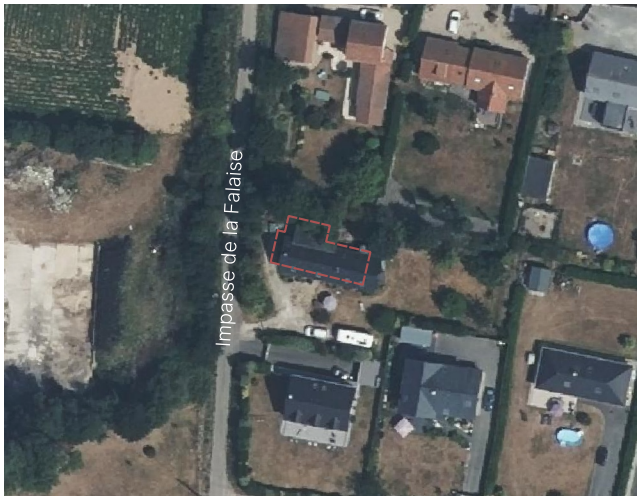
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU11 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0552

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Maison traditionnelle en brique silex, aux linteaux en brique, à la toiture typique à deux pans et une queue de geai.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

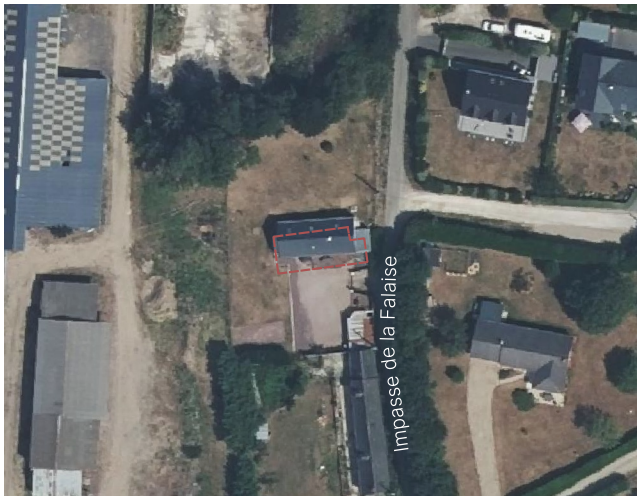
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU12 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0532

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Maison traditionnelle en brique silex aux fenêtres avec croisillons, et une extension en brique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

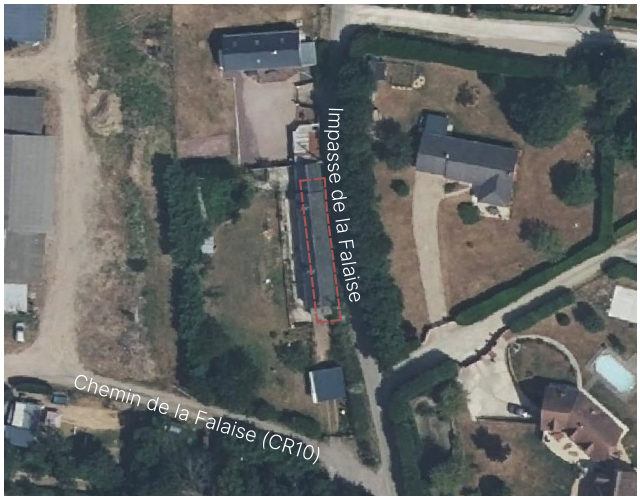
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU13 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0490

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Maison traditionnelle en brique silex aux fenêtres, deux lucarnes pour éclairer les combles aménagés.
La façade est, donnant sur la rue, vient d'être refaite, en pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU14 • DÉPENDANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0556

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

La dépendance, en brique silex également. La toiture possède
deux pans et une queue de geai pour protéger l'escalier extérieur.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU15 • MAISON NORMANDE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0556

Superficie
115 m²



DESCRIPTION

Maison normande en brique silex et d'un soubassement enduit.
Les linteaux des ouvertures sur les pignons sont en brique. La toiture est typique, elle possède deux pans et une queue de geai pour protéger l'escalier extérieur, en bois, permettant d'accéder aux combles, qui sont éclairés par des fenêtres de toit.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU16 • ETABLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0556

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Etable en pierre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU17 • ETABLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0556

Superficie
666 m²



DESCRIPTION

Etable en pierre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU18 • ETABLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0556

Superficie
48 m²



DESCRIPTION

Etable en pierre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU19 • ANCIEN PRESSOIR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0471

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Ancien pressoir en pierre et brique silex, avec une toiture à quatre pans et une lucarne, une porte coulissante en bois. Les ouvertures ont été murées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

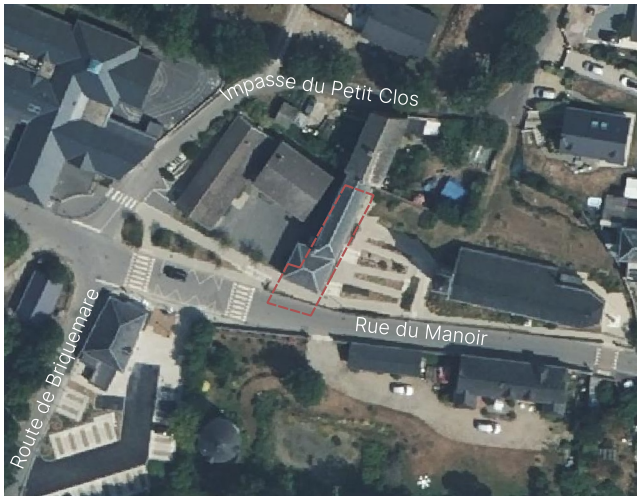
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU20 • MAIRIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0452

Superficie
191 m²



DESCRIPTION

Sont répertoriées :
- La construction en silex, aux fenêtres avec croisillons et aux ancres métalliques en S apparentes.
- L'extension en brique silex, maçonnerie traditionnelle normande: très régulière alternant chaînage de brique et remplissage de silex parementé ; aux linteaux en pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU21 • COLOMBIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0448

Superficie
47 m²



DESCRIPTION

Le colombier de forme circulaire : mur cylindrique en silex et avec un toit conique. Patrimoine bâti emblématique du Pays de Caux



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU22 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0448

Superficie
188 m²



DESCRIPTION

Deux constructions implantées le long de l'emprise publique et dans le prolongement du mur. La construction principale à l'est présente des caractéristiques architecturales diverses : façade est en pierre, lucarnes, toiture à trois pans, rehaussement de la toiture, façade en brique et en pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU23 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0535

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

La construction traditionnelle construite en 1891 en brique silex, aux linteaux en brique de deux teintes, une lucarne décorée et deux chassis de toit éclairent les combles aménagés.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU24 • DÉPENDANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0535

Superficie
47 m²



DESCRIPTION

La dépendance située à l'est de la construction, en brique silex également.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU25 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZD0044

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Longère traditionnelle normande, en colombage, toit de chaume, lucarnes en trapèze, fenêtres avec croisillons et cheminée en pignon.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

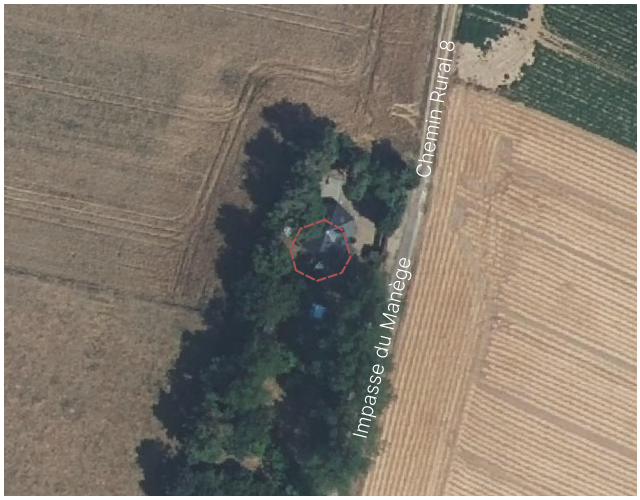
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU26 • MANÈGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0054

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Manège en colombage avec un soubassement en pierre et des fenêtres avec des croisillons. Toiture à 8 pans, avec une lucarne et fenêtres de toit et une cheminée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU27 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0559

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

La chaumière traditionnelle normande, en brique silex, aux lucarnes en trapèze pour éclairer les combles aménagés.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

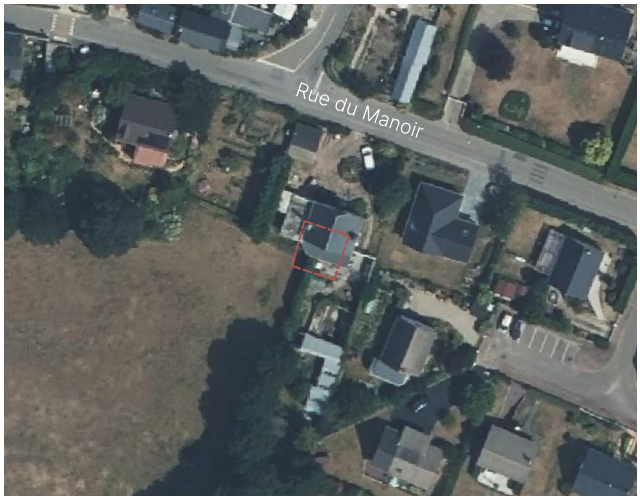
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU28 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0608

Superficie
84 m²



DESCRIPTION

Construite dans les années 30, maison traditionnelle, en colombage à partir du premier étage, présentant un axe de symétrie vertical : toiture à deux pans dont un pans avec une croupe triangulaire, cheminées sur les deux pignons, ouvertures symétriques (deux fenêtres au RDC, avec la porte au centre et trois fenêtres au premier étage).



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU29 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0567

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

La maison traditionnelle, ancienne Kommandantur, en brique rouge, symétrique dans les ouvertures au rez-de-chaussée : la porte est au centre, deux fenêtres de part et d'autre de cette porte et une cheminée sur chaque pignon.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU30 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0553

Superficie
248 m²



DESCRIPTION

Sont répertoriés :
-Deux constructions traditionnelles l'une en colombage avec soubassement en pierre et l'autre en brique silex. Des lucarnes en colombage éclairent les combles aménagés. Les deux constructions sont reliées par une petite annexe d'une volumétrie inférieure.
- Le garage, en brique silex, à l'ouest des constructions.
Les façades nord ne sont pas répertoriées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU31 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0459

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Construction traditionnelle en colombage avec soubassement en pierre et fenêtres avec croisillons.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU32 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0460

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

La maison traditionnelle en brique silex, avec une extension en bois présentant une hauteur légèrement inférieur à la maison. Les combles aménagés sont éclairés par une lucarne en trapèze.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU33 • MAISON EN BRIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0561

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Construction en brique rouge aux fenêtres avec croisillons, typique de Normandie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU34 • ETABLE EN BRIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0616

Superficie
207 m²



DESCRIPTION

Étable en brique rouge, avec une haute et large ouverture centrale en tôle. Deux portes sont situées de chaque côté, de manière symétrique. Deux petites ouvertures permettent de ventiler l'étable.
La toiture n'est pas répertoriée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU35 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0512

Superficie
81 m²



DESCRIPTION

Construction traditionnelle appelée couramment brique silex.La toiture est typique, elle possède deux pans et une queue de geai pour protéger l'escalier extérieur en bois, permettant d'accéder aux combles.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU36 • CONSTRUCTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0579

Superficie
156 m²



DESCRIPTION

La construction également en brique silex, aux linteaux en brique située en fond de parcelle.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU37 • CONSTRUCTIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0580

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Construction en brique silex accolée au pilier.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU38 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0314

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

La construction en brique silex et aux linteaux en brique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU39 • PIGNON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0483

Superficie
25 m²



DESCRIPTION

Le pignon en brique silex de la façade est de la construction.
La construction et ses extensions ne sont pas classées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU40 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0485

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Construction traditionnelle en brique silex, aux fenêtres avec croisillons.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU41 • GRANGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0483

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

La grange traditionnelle située au sud de la parcelle, construite en colombage et couverte par une toiture en forte pente.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU42 • FERME

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0421

Superficie
183 m²



DESCRIPTION

Ferme traditionnelle en brique silex, patrimoine visible depuis la RD940.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU43 • ECURIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0441

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Ecurie traditionnelle en brique rouge. L'entrée se fait par deux portes. Une ouverture permettait d'accéder au grenier, espace de stockage pour le fourrage. Des soupiraux permettent d'aérer et d'éclairer l'écurie. L'extension n'est pas prise en compte dans le classement.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU44 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0285

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Maison typique en colombage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

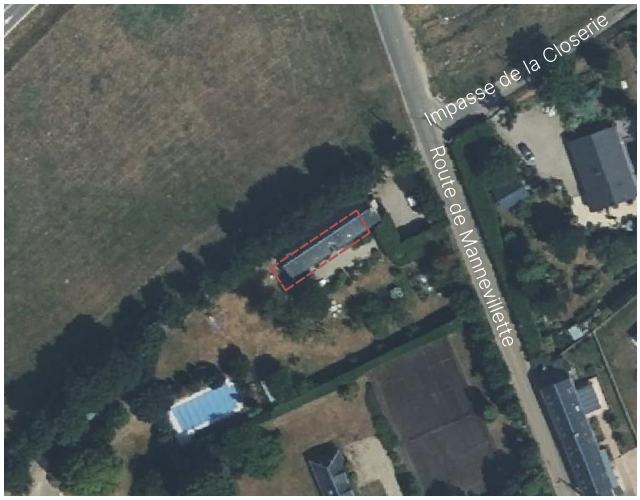
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU45 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0191

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Maison normande en brique rouge et son porche d'entrée avec charpente apparente.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU46 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

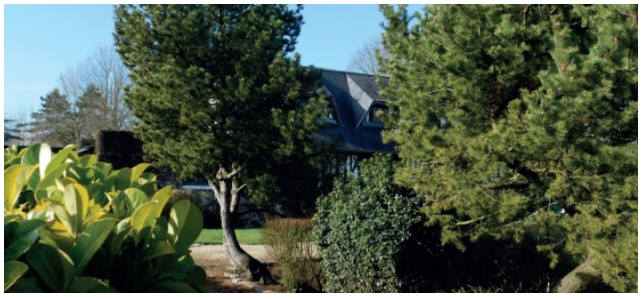
Référence cadastrale
0B0182

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

Maison typique en colombage, avec des lucarnes en trapèze pour éclairer les combles aménagés.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

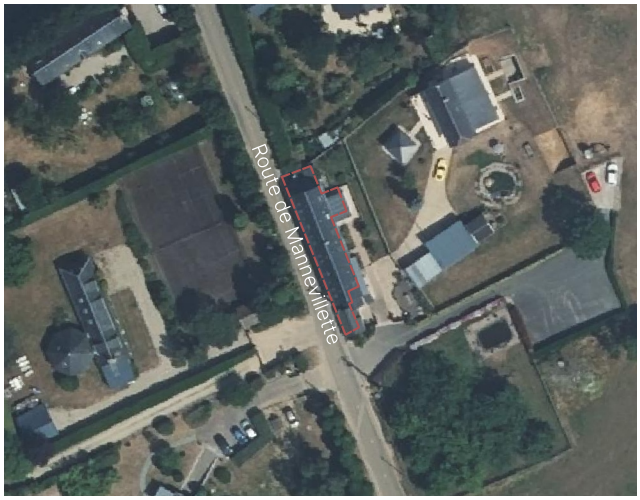
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU47 • CONSTRUCTIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0222

Superficie
198 m²



DESCRIPTION

Sont répertoriés :
- La maison traditionnelle normande, en brique silex et brique rouge. Deux fenêtres cintrées et des chassis de toit sont visibles depuis l'espace public. Deux ancres métalliques en X sont apparentes, elles consolident la construction.
- Le bâtiment accolé à la maison construit en brique silex également, d'une hauteur inférieure à la maison.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU48 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0338

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Maison normande typique, entremêlant plusieurs techniques de construction : brique et brique silex.
Deux nombreuses ouvertures avec croisillons aux linteaux en brique : portes fenêtres, lucarnes à croupe et fenêtre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU49 • LONGÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0433

Superficie
249 m²



DESCRIPTION

Grande longère normande en brique silex. Les ouvertures originales ont été élargies pour gagner en luminosité. Quatre lucarnes normandes (à demi-coupe) éclairent les combles.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU50 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0367

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Construction traditionnelle en brique silex et aux linteaux en brique. Deux ouvertures pour éclairer les combles : une lucarne normande et une lucarne rampante.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU51 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0422

Superficie
115 m²



DESCRIPTION

La construction traditionnelle normande. Deux types de constructions s'entremêlent : la brique silex pour les pignons et la brique rouge pour la façade principale y compris la véranda. Deux lucarnes rampantes éclairent les combles.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU52 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0296

Superficie
166 m²



DESCRIPTION

Maison traditionnelle normande, construite en brique silex. Le pignon entremêle deux types de construction, la bique silex et le silex, en utilisant des pierres de teintes différentes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU53 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0364

Superficie
161 m²



DESCRIPTION

L'étable traditionnelle en brique silex. Deux ouvertures permettaient d'accéder au grenier, espace de stockage pour le fourrage. Des soupiraux permettent d'aérer et d'éclairer l'étable.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU54 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0439

Superficie
186 m²



DESCRIPTION

Construction en silex avec les extrémités des poutres en bois ressortant du mur extérieur. La toiture a été rehaussée, la façade est désormais composée de silex et d'ardoise.
Deux anciens soupiraux permettaient de ventiler la pièce. Deux petites fenêtres les ont remplacé.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU55 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0364

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

La maison de maître en brique rouge, qui présente toutes les caractéristiques des maisons de maître traditionnelles du pays de Caux : construction symétrique comportant un étage, cinq fenêtres avec croisillons et aux linteaux en brique rouge, toiture à quatre pentes, cheminées symétriques en pignon.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU56 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0365

Superficie
181 m²



DESCRIPTION

La longère traditionnelle en brique silex, aux menuiseries de couleur identique et aux linteaux en brique rouge.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU57 • LONGÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0432

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Longère en brique rouge. Ouvertures avec croisillons dont quatre lucarnes reparties de manière symétrique sur la pente sud de la façade



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU58 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0342

Superficie
138 m²



DESCRIPTION

La maison entremêlant construction en bois et en brique rouge, typique de Normandie. Une extension d'un niveau est implantée sur la façade nord de la maison.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU59 • BERGERIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0343

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

La dépendance située au sud de la parcelle, entremêlant construction en bois et en brique silex aux linteaux en brique rouge. Les matériaux utilisés pour ses deux extensions, de part et d'autre du bâtiment initial reprennent les techniques de construction et rappellent celles utilisées pour la maison : brique rouge et bois.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU60 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0305

Superficie
160 m²



DESCRIPTION

Maison de maître en brique rouge, de deux étages et combles aménagés. Les ouvertures sont symétriques : quatre fenêtres et une porte centrale pour le rez-de-chaussée, et cinq fenêtres au premier étage, dans l'alignement de celles du RDC. Les combles sont éclairés par une lucarne centrale abritant deux ouvertures également dans l'alignement des ouvertures du RDC. Les cheminées sont situées sur les pignons. Une extension d'un niveau est implantée sur la façade est de la maison.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU61 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0307

Superficie
210 m²



DESCRIPTION

La maison normande : construite en brique silex, aux linteaux en brique rouge, toiture typique avec deux pans et deux queues de geai, fenêtres avec croisillons et ouvertures sous la forme de lucarne à l'étage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

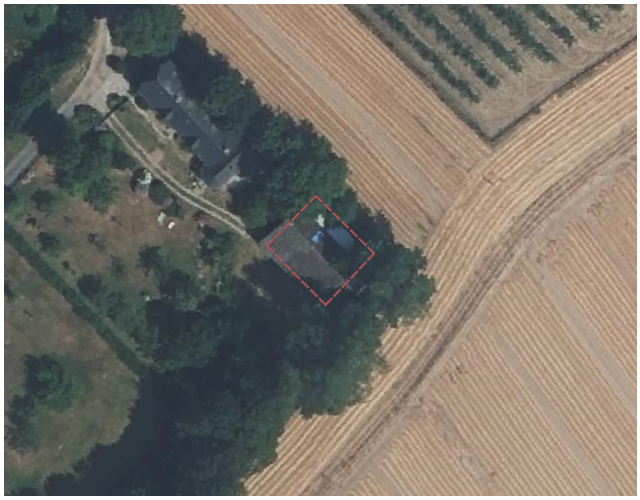
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

HEU62 • CHARRETERIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0307

Superficie
229 m²



DESCRIPTION

La charreterie, permettant autrefois d'entreposer les outils agricoles.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

La Cerlangue

66 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



La Poterie-Cap-d'Antifer

118 éléments de patrimoine remarquable dont

112 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



PCA1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0481

Superficie
366 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0499

Superficie
30 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0499

Superficie
14 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0499

Superficie
435 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0499

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0499

Superficie
208 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0499

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0499

Superficie
488 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0499

Superficie
359 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0321

Superficie
253 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

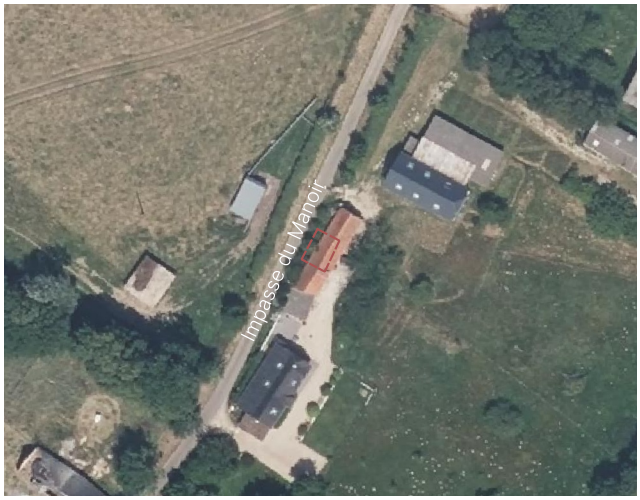
Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA11 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0463

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA12 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0458

Superficie
97 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA13 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0460

Superficie
74 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

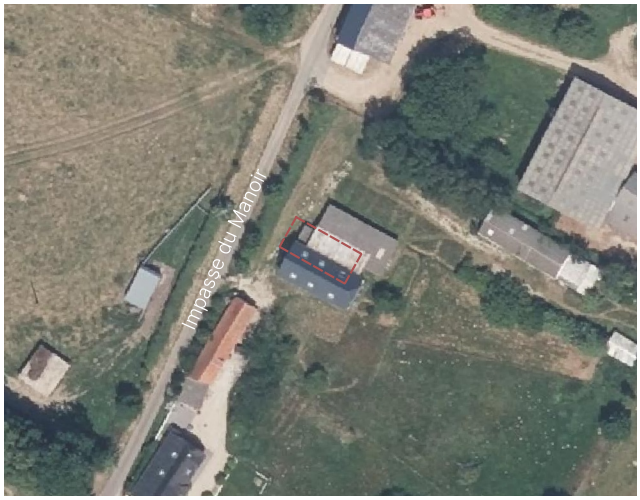
Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA14 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0320

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0321

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA16 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0325

Superficie
65 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA17 • MUR DE CLÔTURES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0393

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Mur en brique et silex

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des murs de clôture en brique et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

PCA18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0483

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA19 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0467

Superficie
43 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA20 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0475

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA21 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0474

Superficie
42 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0465

Superficie
140 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZB0043

Superficie
145 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA24 • MUR DE CLÔTURES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0465

Superficie
44 m²



DESCRIPTION

Mur en brique et silex

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des murs de clôture en brique et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

PCA25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0465

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA26 • MUR DE CLÔTURES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0354

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Mur en brique et silex

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des murs de clôture en brique et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

PCA27 • MUR DE CLÔTURES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0384

Superficie
71 m²



DESCRIPTION

Mur en brique et silex

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

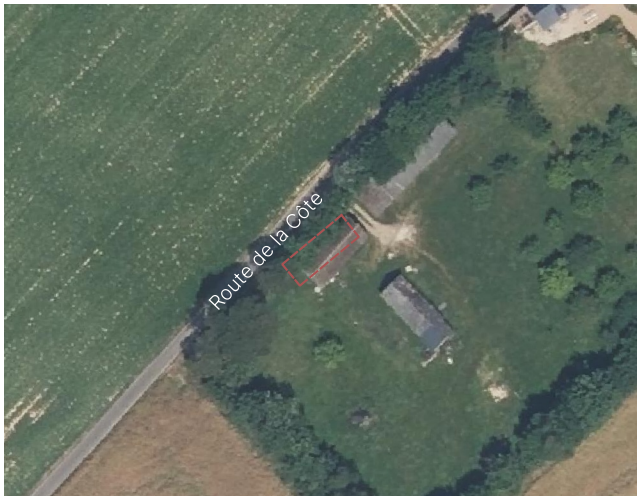
Le ravalement des murs de clôture en brique et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

PCA28 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0443

Superficie
84 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA29 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0002

Superficie
84 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA30 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0443

Superficie
128 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA31 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0444

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA32 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0443

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

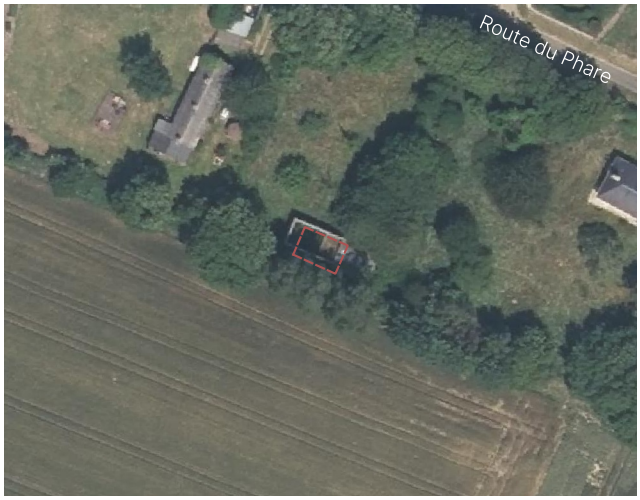
Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA33 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0457

Superficie
56 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA34 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0385

Superficie
192 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA35 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0367

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA36 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0399

Superficie
79 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA37 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0398

Superficie
153 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA38 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0489

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA39 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0464

Superficie
225 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA40 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0464

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA41 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0464

Superficie
60 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA42 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0500

Superficie
141 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA43 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0458

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA44 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0379

Superficie
70 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA45 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0370

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA46 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0419

Superficie
161 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA47 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0419

Superficie
229 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA48 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0419

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA49 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0469

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA50 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0469

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA51 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0469

Superficie
145 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA52 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0469

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

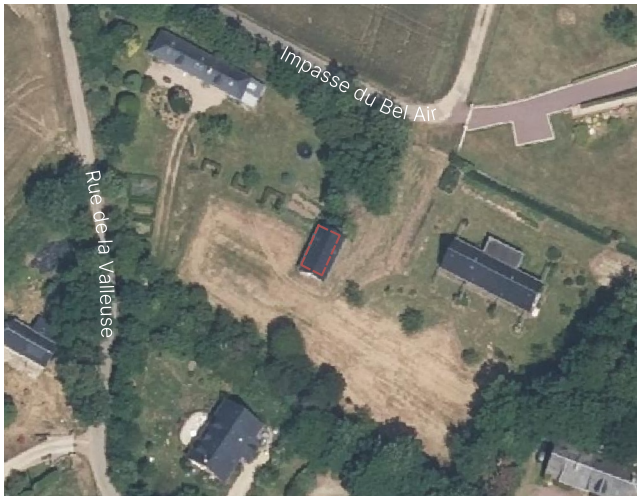
Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA53 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0320

Superficie
40 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA54 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0486

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA55 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZC0087

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA56 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0114

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA57 • MUR DE CLÔTURES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0314

Superficie
53 m²



DESCRIPTION

Mur en brique et silex

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des murs de clôture en brique et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

PCA58 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0488

Superficie
327 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA59 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0455

Superficie
48 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA60 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0455

Superficie
197 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA61 • MUR DE CLÔTURES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0455

Superficie
167 m²



DESCRIPTION

Mur en brique et silex

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des murs de clôture en brique et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

PCA62 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0454

Superficie
162 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA63 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0454

Superficie
196 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA64 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0454

Superficie
229 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA65 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0396

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA66 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0308

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA67 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0510

Superficie
165 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA68 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0451

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA69 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0451

Superficie
203 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA70 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0107

Superficie
50 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

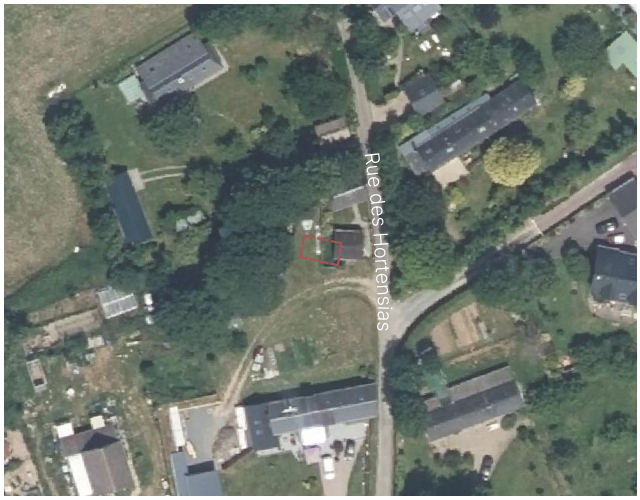
Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA71 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0107

Superficie
33 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA72 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0454

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA73 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0496

Superficie
145 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA74 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0453

Superficie
158 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA75 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0431

Superficie
161 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA76 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0431

Superficie
218 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA77 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0431

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA78 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0189

Superficie
112 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA79 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0428

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA80 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0425

Superficie
184 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA81 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0464

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA82 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0425

Superficie
141 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA83 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0463

Superficie
236 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA84 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0429

Superficie
182 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA85 • MUR DE CLÔTURES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0463

Superficie
14 m²



DESCRIPTION

Mur en brique et silex

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des murs de clôture en brique et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

PCA86 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0426

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA87 • EGLISE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0487

Superficie
450 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA88 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0449

Superficie
128 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA89 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0368

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA90 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0194

Superficie
99 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA91 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0449

Superficie
247 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA92 • MUR DE CLÔTURES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0425

Superficie
30 m²



DESCRIPTION

Mur en brique et silex

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des murs de clôture en brique et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

PCA93 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0447

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA94 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0460

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA95 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0449

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA96 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0196

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA97 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZE0048

Superficie
224 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA98 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZE0048

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA99 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0461

Superficie
142 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA100 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0461

Superficie
130 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA101 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZD0024

Superficie
235 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

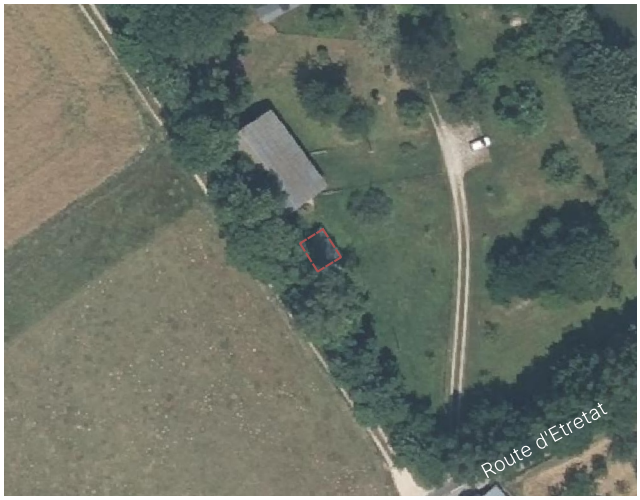
Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA102 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZD0024

Superficie
36 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA103 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0461

Superficie
216 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA104 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0305

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA105 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0305

Superficie
56 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA106 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0467

Superficie
47 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA107 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0467

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA108 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0465

Superficie
77 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA109 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0468

Superficie
89 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA110 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0469

Superficie
194 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA111 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0493

Superficie
145 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

PCA112 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZE0093

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Changement de destination
Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierre apparents) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).

La Remuée

151 éléments de patrimoine remarquable dont

147 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2

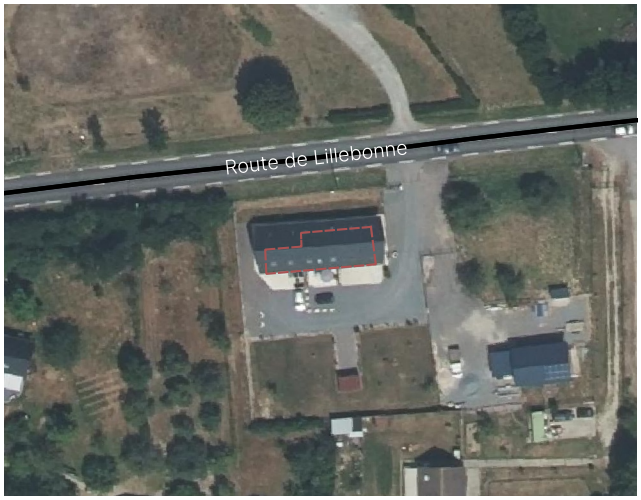


LR1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0786

Superficie
142 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1449

Superficie
188 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques, pierres, silex et colombages. La façade nord est en briques et silex. La toiture est en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1450

Superficie
370 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1526

Superficie
154 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1526

Superficie
266 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en pierres, briques, silex et unqiuement sur la façade nord, enduit partiel. La toiture est en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1526

Superficie
179 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

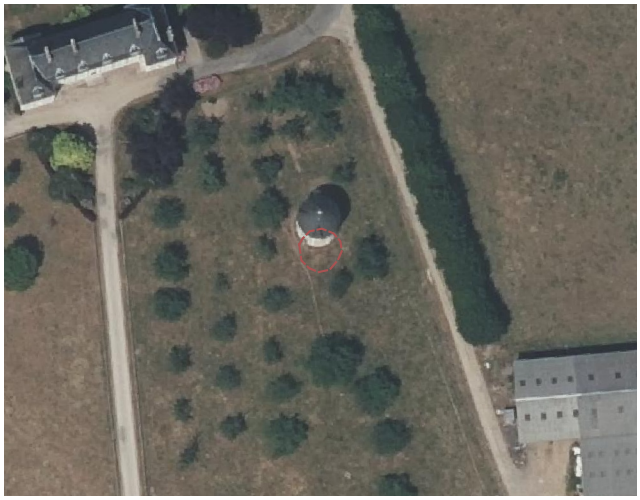
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1526

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR8 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0853

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages, soubassements en briques et silex. Toiture en chaume



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0854

Superficie
367 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

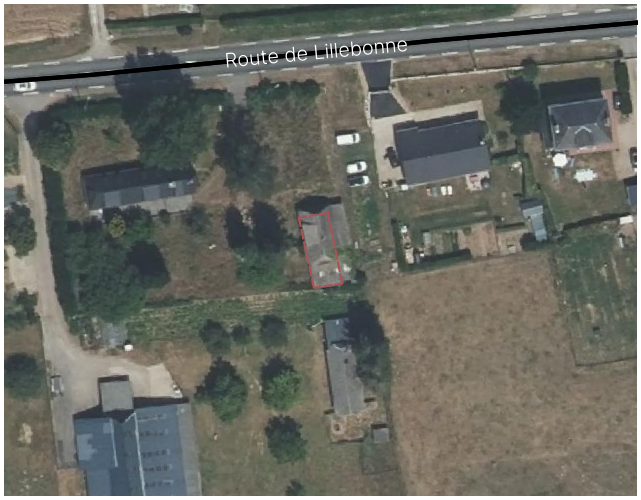
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0853

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR11 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1296

Superficie
77 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques, pignons en briques et silex. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR12 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1378

Superficie
205 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, la partie sud est en briques et colombages en partie haute



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR13 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1576

Superficie
154 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, toiture en tôle ondulée goudron



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR14 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0993

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex. Pignon recouvert d'ardoises losange. Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1944

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR16 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0764

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Façade ouest et nord : briques et silex
Façade sud : enduit ciment
Façade est : extension en cours (agglos et couverture en tôle tuilée)
Toiture en chaume



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR17 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1986

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1986

Superficie
212 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR19 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1457

Superficie
138 m²



DESCRIPTION

Sud : Briques et une partie en briques et silex
Est : briques et silex (sous l'annexe)
Nord : colombages sous l'annexe puis essentage en ardoises
Ouest : essentage en ardoises au dessus du garage
Toiture : ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

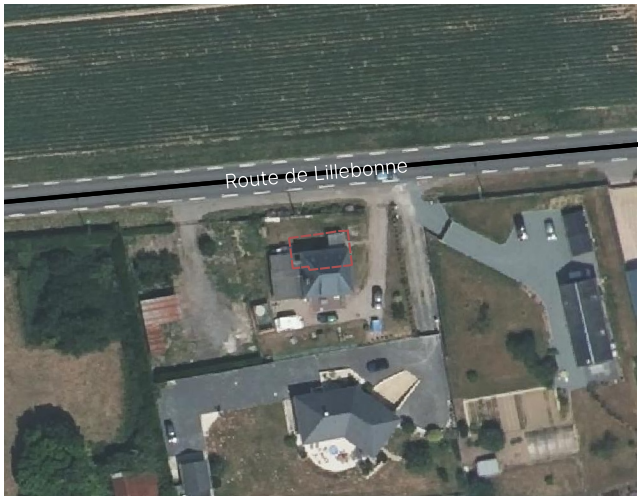
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR20 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0812

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques bicolores. Ceinture en pierre en haut des murs et motifs décoratifs. Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR21 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1457

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1041

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, endui ciment à l'ouest. Toiture en ardoises d'Angers



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1457

Superficie
47 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR24 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1533

Superficie
277 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en enduit blanc et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1889

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR26 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1146

Superficie
161 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex en façade ouest. Faux colombages en ciment (façade sud) et colombages au pignon est et sur la façade nord.

Identification : hors appentis nord



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

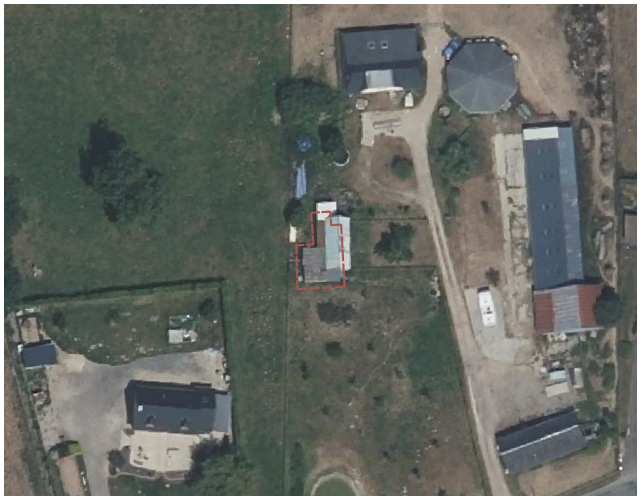
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR27 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1146

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR28 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1146

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR29 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

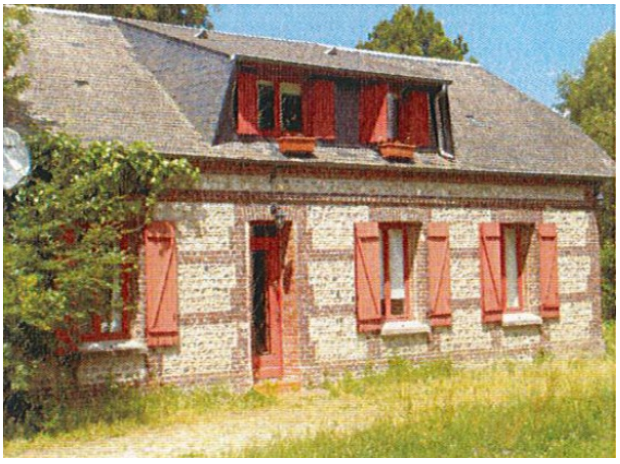
Référence cadastrale
0A1888

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

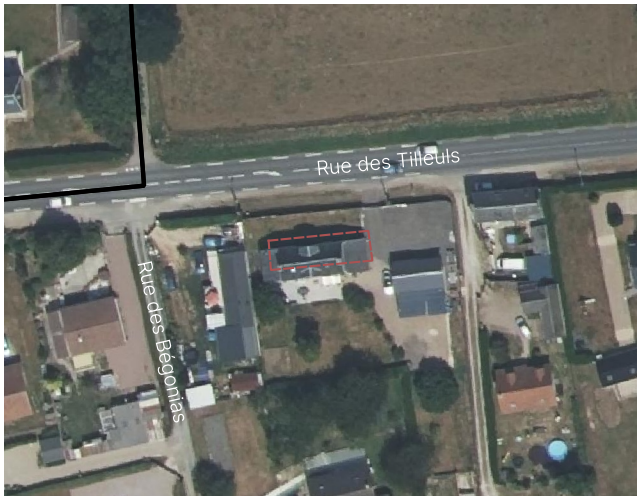
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR30 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A2004

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR31 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1423

Superficie
74 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages sur soubassements en pierre et silex. Pignon nord en clins de bois en partie haute. La toiture est en ardoises naturelles



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR32 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0916

Superficie
139 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, façade nord recouverte d'ardoises. Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR33 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0916

Superficie
48 m²



DESCRIPTION

Murs : agglos habillés
Pignon nord : façon briques et silex
Autres faces : façon colombages et soubassement en briques, silex et pierre
La toiture est en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR34 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0955

Superficie
143 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, façade nord avec enduit et toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR35 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0916

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR36 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1528

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques sauf sur la façade sud (enduit ciment). Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR37 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1633

Superficie
164 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en pierres et briques en façades nord et sud. Pierres, briques et silex sur pignons. Soubassements en silex. Toiture en ardoises naturelles



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

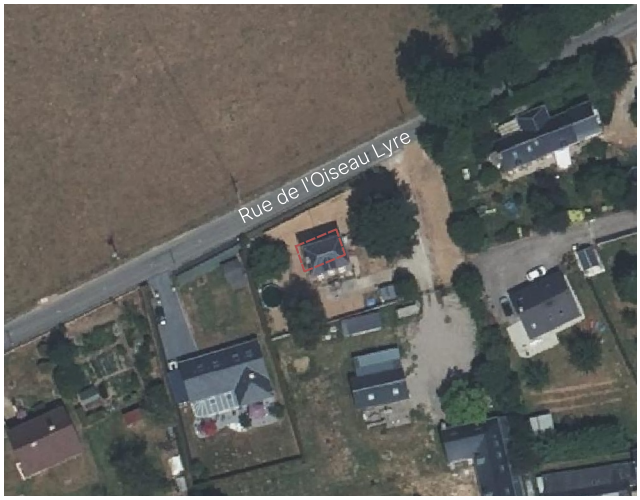
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR38 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1479

Superficie
46 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR39 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1481

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Façade ouest en briques et silex, le pignon sud est en enduit ciment et clins de bois. Pignon nord : charreterie avec clins de bois en partie haute.
Toiture en ardoises losange (fibro)



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR40 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1447

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et pierres. Toiture en tuiles plates
A l'intérieur de l'habitation, une pierre porte l'inscription "1779"



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR41 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0693

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages avec au nord de l'enduit ciment. Essantage en ardoises sur la façade Ouest. Toiture en ardoises naturelles au sud et à l'est. Ardoises losange au nord



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR42 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0693

Superficie
30 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR43 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0798

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR44 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1149

Superficie
97 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR45 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1730

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR46 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1469

Superficie
245 m²



DESCRIPTION

Face sud : colombages et briques
Pignons est et ouest : colombages
Soubassement en silex
Toiture : tuiles en bois



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR47 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1468

Superficie
166 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, mur ouest recouvert de clins de bois. La toiture est en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR48 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1565

Superficie
185 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques, pierres et silex sur le pignon nord-ouest et colombages, silex et briques sur le pignon sud-est. La façade sud-ouest est constitué de pierre de taille et silex, côté ouest et est en colombage sur soubassement briques et pierres, côté sud. La toiture est en ardoises naturelles



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR49 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1664

Superficie
164 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et slex, sauf colombages sur la moitié de la face est. Toiture en ardoises naturelles



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR50 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0944

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR51 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1312

Superficie
312 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

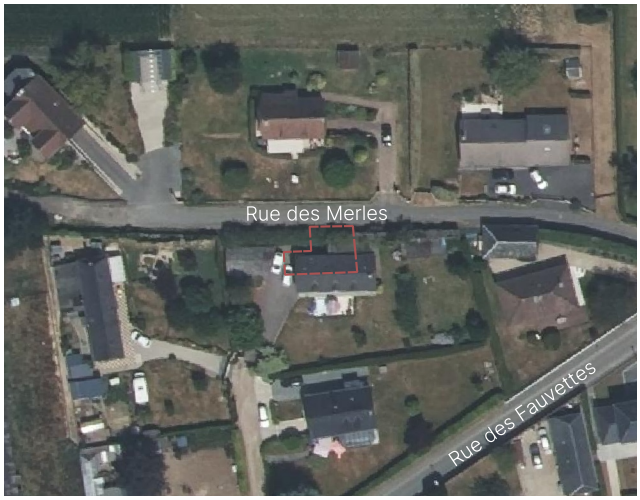
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR52 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0945

Superficie
105 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

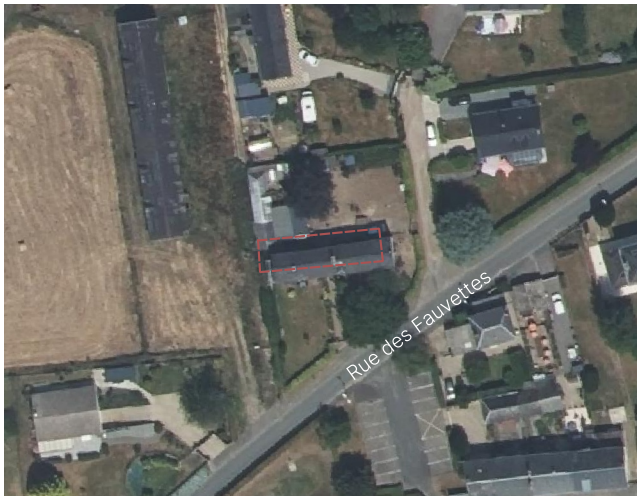
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR53 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0943

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques, pierres et silex sauf le pignon est (enduit ciment). La toiture est en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR54 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1813

Superficie
41 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR55 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1748

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR56 • MAIRIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0271

Superficie
140 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR57 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0960

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques bicolores, essentage en ardoises sur la façade ouest. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

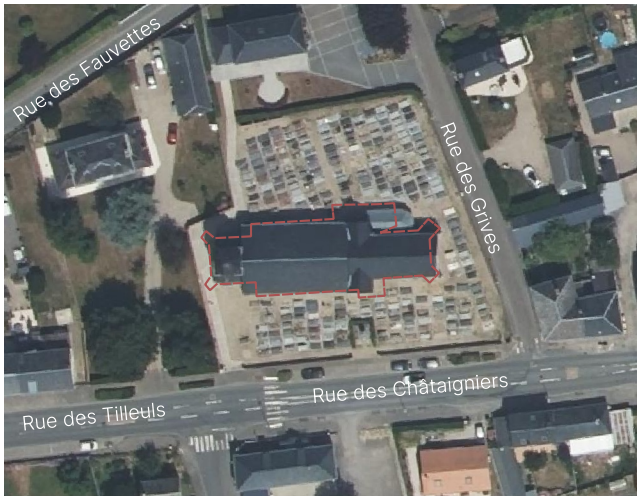
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR58 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0269

Superficie
595 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR59 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1149

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR60 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1149

Superficie
49 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR61 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1149

Superficie
420 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR62 • SALLE CULTURELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1452

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex (briques uniquement : pignon nord). Toiture en tôles ondulées fibro



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

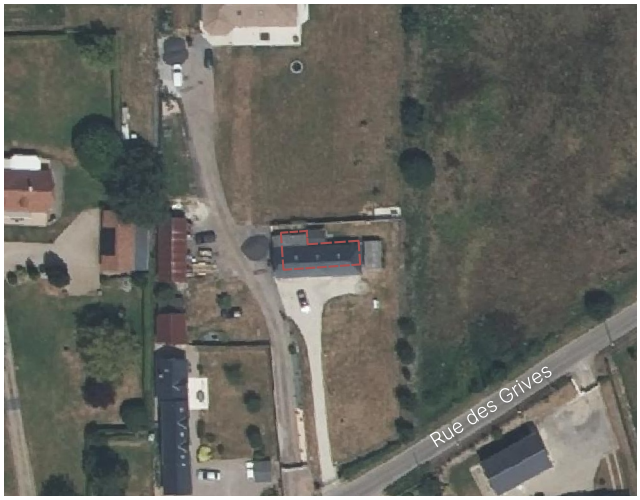
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR63 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0954

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages, sauf face est en briques, soubassements en silex. Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR64 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0953

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR65 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0706

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, toiture en ardoises fibro



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR66 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1959

Superficie
175 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR67 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

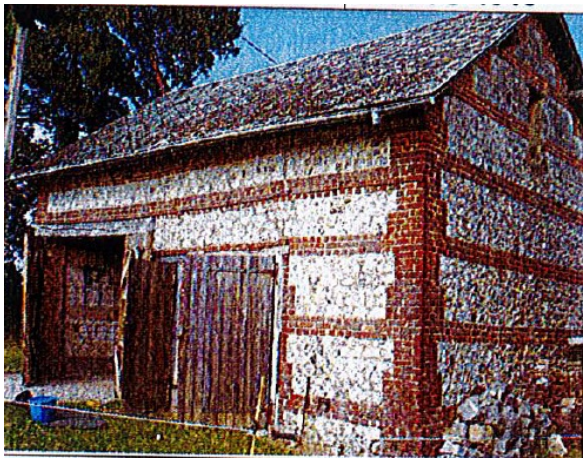
Référence cadastrale
0A1959

Superficie
45 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, tioture en ardoises losange fibro



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR68 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1963

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, une partie est en colombages / torchis (vers le nord). La toiture est en ardoises losange



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR69 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0983

Superficie
81 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques (bicolores sur la partie sud et est et avec essentage en ardoises en partie haute sur la face ouest).
Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR70 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1628

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

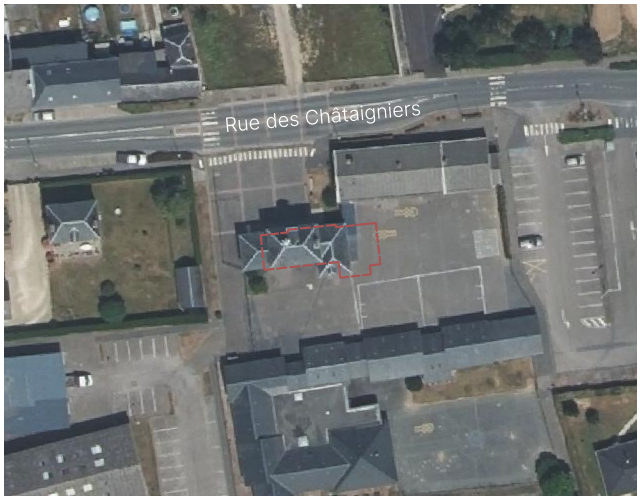
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR71 • ANCIENNE MAIRIE / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0285

Superficie
186 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et toiture en ardoises
Hors extension est



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR72 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1625

Superficie
154 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR73 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0681

Superficie
317 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

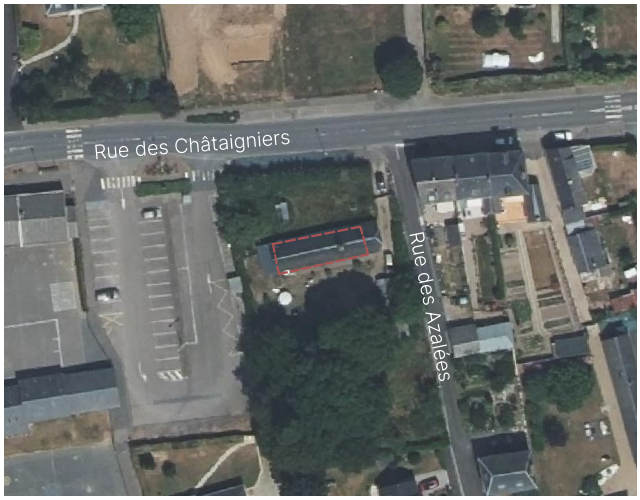
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR74 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A2002

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Soubassements silex sur la périphérie, colombages à l'est et au sud. Pignon recouvert de bois en partie haute (au-dessus de l'annexe). Toiture en ardoises losange



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR75 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0779

Superficie
79 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex. Toiture en ardoise fibro (est) et naturelle (ouest)



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR76 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0780

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR77 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0760

Superficie
70 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR78 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1884

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

La façade sud est en enduit ciment, la façade ouest, en bois fermant une ancienne partie ouverte et la façade nord et est est en soubassements briques, silex noir et pierre puis colombages. La toiture est en ardoises losange



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR79 • HABITATION (ANCIENNE)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0759

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Sud : colombages
Nord : torchis sur soubassements silex
Ouest :enduit ciment
Est : torchis (adossé à la maison en briques)
Toiture : ardoises et ardoises losange



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR80 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1941

Superficie
84 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, soubassements silex puis briques à l'ouest. Toiture en ardoises losange



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR81 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1883

Superficie
205 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, toiture couverte de grandes ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR82 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0203

Superficie
188 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, pignon ouest recouvert d'ardoises fibro. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR83 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0883

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages et soubassement en briques, silex et pierres



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR84 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1288

Superficie
84 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex. Toiture en ardoises
Identification : hors véranda



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR85 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1034

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex. Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR86 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1408

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Soubassements silex
Faces est et sud : en colombages
Face nord : agglos enduits
Face ouest : briques et silex
Toiture en tuiles rustiques brunes



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR87 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0738

Superficie
79 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR88 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0738

Superficie
151 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en enduit ciment, recouvert de vigne vierge, la partie nord-est du bâtiment est en briques et silex. La toiture est couverte d'ardoises losange



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR89 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0738

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR90 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1663

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR91 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1663

Superficie
139 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR92 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1663

Superficie
72 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR93 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1663

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR94 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1661

Superficie
77 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR95 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1661

Superficie
57 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques. Pignon ouest : essentage en ardoises sur briques (en mauvais état).
Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

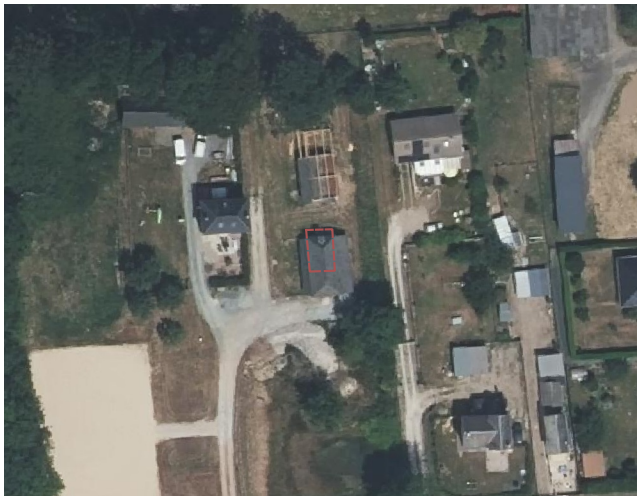
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR96 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1661

Superficie
42 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR97 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1922

Superficie
138 m²



DESCRIPTION

Soubassement : silex
Face sud : briques et colombages en partie haute
Nord : à l'extrémité est, une partie rénovée en faux colombages
Pignons est et ouest : briques et silex
Face nord : invisible (présence d'extensions)



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR98 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1763

Superficie
59 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR99 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1087

Superficie
179 m²



DESCRIPTION

Façade sud en briques vers l'est et colombages vers l'ouest. Pignon ouest en briques et silex et colombages. Le pignon est est en briques et la toiture en ardoises.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR100 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1516

Superficie
70 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR101 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1085

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques, extension nord en enduit ciment et essentage en ardoises sur le mur ouest. La toiture est en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR102 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1085

Superficie
49 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR103 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1516

Superficie
69 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR104 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1516

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et colombages en partie haute sur la partie ouest de la face nord. Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR105 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1164

Superficie
71 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

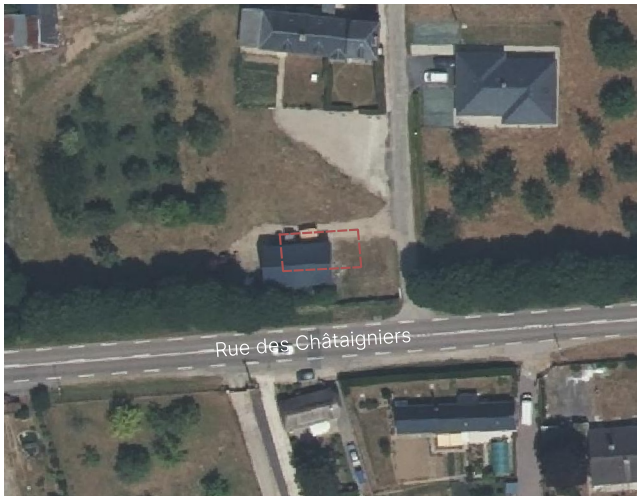
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR106 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1516

Superficie
115 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

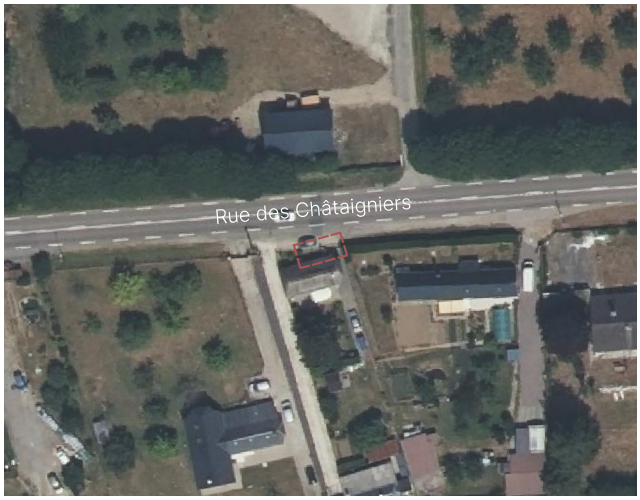
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR107 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1750

Superficie
45 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages sauf le pignon est (enduit ciment) et la partie est du bâtiment (enduit ciment imitation colombages). Soubassement en brique sur face ouest et toiture en chaume



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR108 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0790

Superficie
36 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR109 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0790

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques revêtues d'enduit ciment sur la façade sud, les autres faces sont en briques. Essentage en ardoises sur la partie haute du mur ouest. La toiture est en ardoises.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

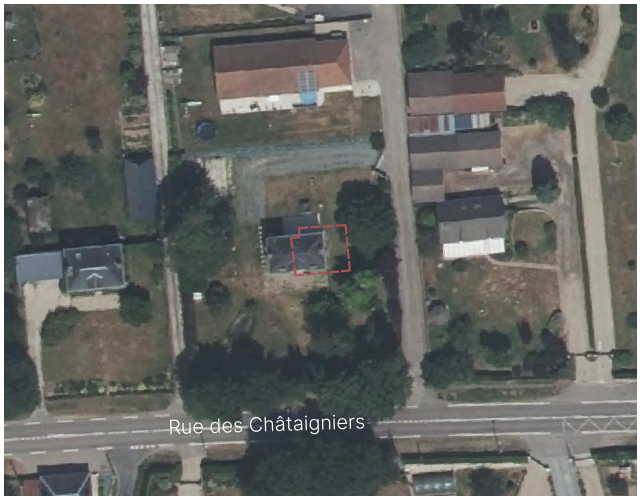
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR110 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1605

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex, soubassement en silex. Toiture en ardoises d'Espagne. L'extension sur la face nord a été démolie, reconstruction prévue en briques et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

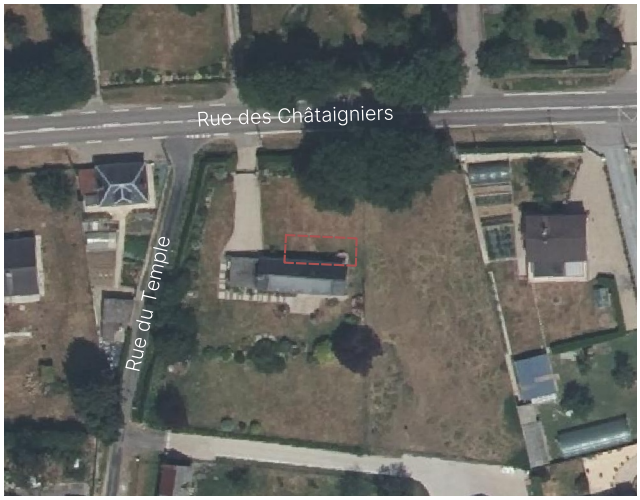
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR111 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1976

Superficie
77 m²



DESCRIPTION

Façade sud : briques et colombages
Pignons : briques et silex
Façade nord : colombages
Toiture : ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR112 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1781

Superficie
60 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR113 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0623

Superficie
69 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR114 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1783

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR115 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1758

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR116 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1758

Superficie
177 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques sur les façades ouest et nord. La face sud est en colombages recouverts d'enduit et une partie est en briques vers l'ouest. Le pignon est en briques et silex puis colombages puis enduit. La toiture est en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR117 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0820

Superficie
112 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR118 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0776

Superficie
136 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages à l'est, enduit ciment brut à l'ouest, soubassements silex puis colombages au nord.
Partie basse du bâtiment : enduit ciment avec imitation colombages
Partie haute : colombages
Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR119 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1492

Superficie
258 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

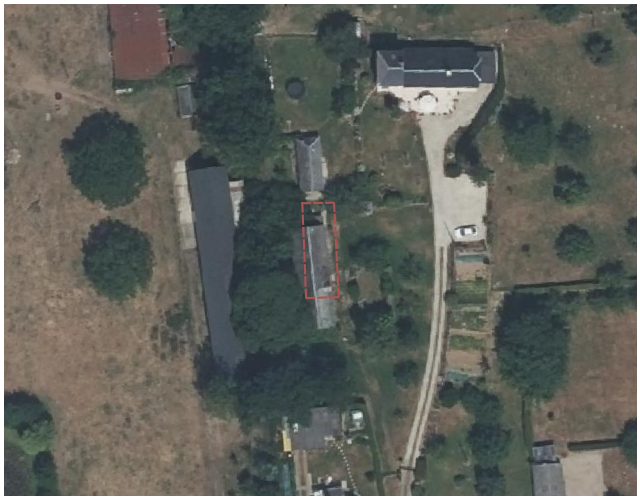
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR120 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0776

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR121 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0775

Superficie
76 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

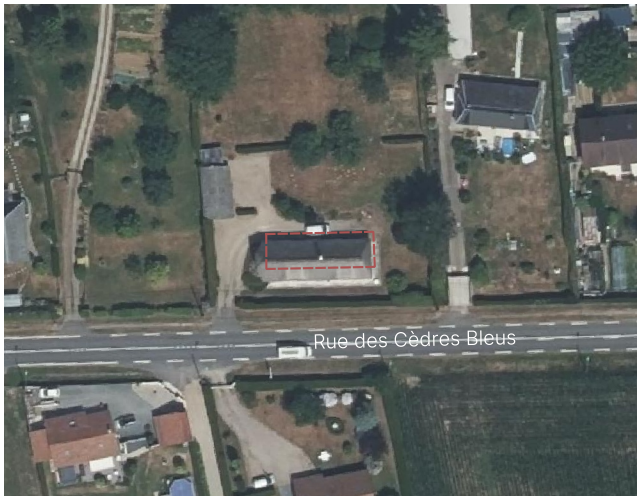
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR122 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0724

Superficie
149 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages, soubassements en briques, pierre et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR123 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1832

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages, briques (et enduit ciment) sur soubassement en silex. Le mur nord est couvert par appentis. La toiture est en ardoises losange fibro



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR124 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1836

Superficie
89 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex. Sur la façade nord, on retroouve des briques sur le bâtiment central et un enduit ciment sur les ailes. Sur le côté est-ouest des briques et silex sur le bâtiment central et un enduit ciment sur les ailes. Toiture en ardoises d'Angers.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR125 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0849

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en soubassements silex, puis colombages. La façade ouest est en soubassements enduits puis faux colombages (bois posé sur l'enduit). Sur la façade est : soubassements silex puis colombages, puis clins de bois en partie haute. La toiture est en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR126 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0996

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR127 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0746

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages sur soubassement briques et silex(enduits à l'est et au nord)



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR128 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1939

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR129 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1680

Superficie
65 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR130 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1680

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR131 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1939

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR132 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1939

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

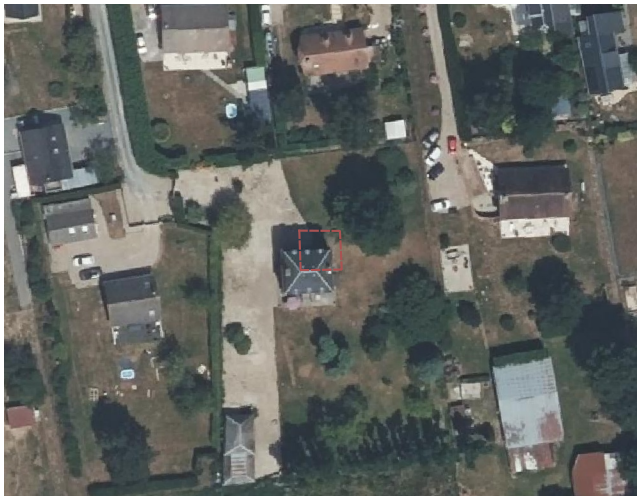
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR133 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1090

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Face ouest : enduit ciment et peinture
Le reste du bâtiment est en briques
La toiture est en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR134 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1029

Superficie
201 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR135 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0888

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Bâtiment avec soubassement en silex au nord et soubassement recouverts de briques à l'ouest et sur une partie du sud. Murs en colombages. Toiture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR136 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0886

Superficie
265 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR137 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1984

Superficie
289 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR138 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1984

Superficie
151 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombages sur soubassement en silex, au nord et au sud. Extensions en agglos à l'est, au nord et à l'ouest. Toiture en ardoise losange fibro



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR139 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1552

Superficie
125 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR140 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1980

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques, toiture en tuiles mécaniques

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR141 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1243

Superficie
206 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR142 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1272

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Sud et est : colombages sur soubassements brique et silex
Ouest : briques et essentage en ardoises sur colombages
Nord : enduit ciment
Toiture : ardoises d'Espagne sur le versant sud et en losange fibro sur le versant nord



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR143 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1019

Superficie
186 m²



DESCRIPTION

Ouest-Nord : briques et silex d'origine
Est : colombages récents (20ans environ)
Sud : mur mitoyen
Toiture : ardoises naturelles

Hors garage et hors extension est



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR144 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1138

Superficie
56 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR145 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1139

Superficie
84 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR146 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0867

Superficie
431 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

LR147 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A1744

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en briques, soubassement en silex et pignon ouest en essentage ardoise en partie haute. Toiture en ardoises.
Identification hors appentis est



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

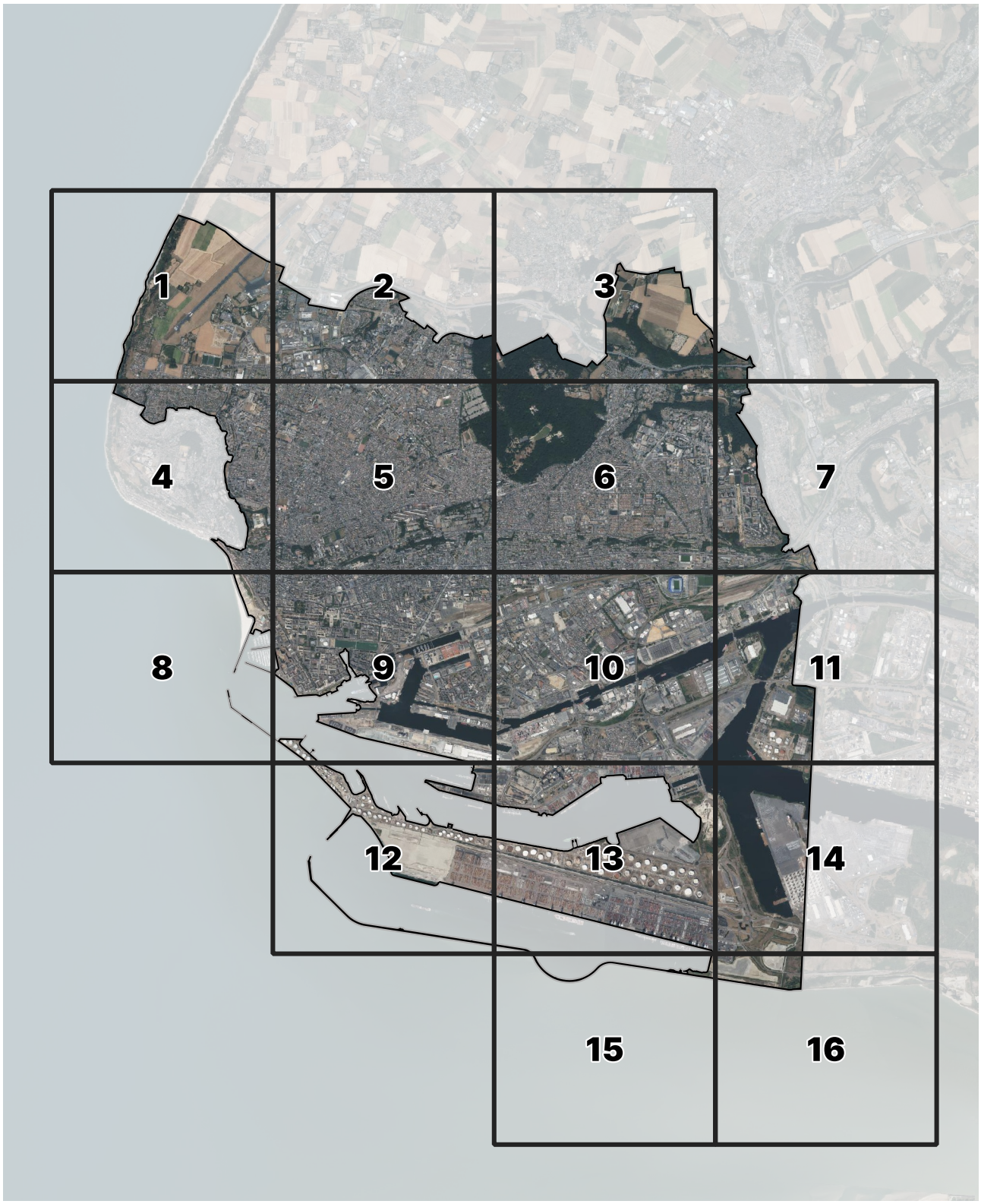
Le Havre

2 645 éléments de patrimoine remarquable dont

607 bâtiments
de niveau 3

159 parcs et jardins
de niveau 3

47 ensembles cohérents
de niveau 2



Le Havre (planche 1)

2 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

2 parcs et jardins
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



LH1 • CLOS-MASURES ET FOSSES PLANTES DU PLATEAU NORD-OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
6 728 m²



DESCRIPTION

Ces emprises largement dominées par le végétal portent sur le hameau du Grand hameau, le hameau du Quesné et les contours de l'avenue du Grand hameau. Au-delà de structurer le paysage, ces espaces permettent d'amorcer une continuité de la trame verte entre la coulée verte du Mont-Gaillard, le quartier du Grand Hameau, et jusqu'au hameau du Grand hameau.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

S'ils sont plantés, la suppression partielle de ces espaces ou des plantations doit être compensée par des plantations de qualité équivalente. La dominante végétale et la mise en valeur paysagère du site doivent être respectées. Les nouveaux aménagements et projets doivent préserver les continuités écologiques mais aussi l'axe de déplacement modes doux.

LH2 • CLOS-MASURES ET FOSSES PLANTES DU PLATEAU NORD-OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
17 parcelles

Superficie
5,44 ha



DESCRIPTION

Ces emprises largement dominées par le végétal portent sur le hameau du Grand hameau, le hameau du Quesné et les contours de l'avenue du Grand hameau. Au-delà de structurer le paysage, ces espaces permettent d'amorcer une continuité de la trame verte entre la coulée verte du Mont-Gaillard, le quartier du Grand Hameau, et jusqu'au hameau du Grand hameau.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

S'ils sont plantés, la suppression partielle de ces espaces ou des plantations doit être compensée par des plantations de qualité équivalente. La dominante végétale et la mise en valeur paysagère du site doivent être respectées. Les nouveaux aménagements et projets doivent préserver les continuités écologiques mais aussi l'axe de déplacement modes doux.

Le Havre (planche 2)

10 éléments de patrimoine remarquable dont

1 bâtiment
de niveau 3

7 parcs et jardins
de niveau 3

2 ensembles cohérents
de niveau 2

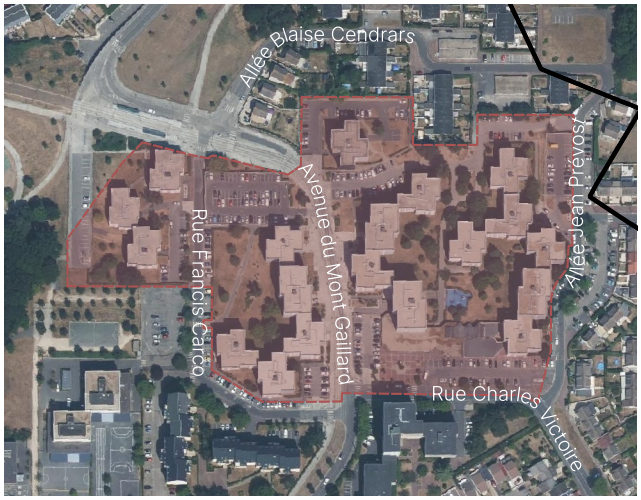


LH3 • ALLÉE JEAN PRÉVOST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
12 parcelles

Superficie
4,23 ha



DESCRIPTION

Ensemble de 19 plots de logements collectifs construit entre 1972 et 1977. Implantée au Nord-Est du quartier Mont-Gaillard, cet ensemble fut rénové entre 2018 et 2022.Chaque plot possède des volumétries similaires aux autres, ainsi que des formes architecturales identiques. Les bâtis sont constituées de panneaux de façades de couleurs gris sombres, parfois ornementées de dessins à formes géométriques variables, et leurs toitures sont plates. Les couleurs des différents éléments architecturaux des bâtiments sont identiques, les balcons sont de couleurs blanches, agrémentées de gardres corps en métal de couleurs gris claire ou marrons. Les volets sont unis dans la même teintes de marron foncée, tandis que tous les bâtis possèdent la même organisations d'ouvertures.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. La présence de la végétation est à conforter. Pas de coffres de volets roulants extérieurs, les éléments techniques (antennes, garde-corps...) sont à intégrer sans dénaturer la silhouette des bâtiments. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. Les volumétries des bâtiments ne pourront évoluer en dehors d'un projet d'ensemble cohérent et les typologies des toitures devront être maintenues.

LH4 • RUE HENRI DUNANT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
TN0270

Superficie
1,44 ha



DESCRIPTION

Cet ensemble a été construit entre 1973 et 1977. D'architecture cubique, ces bâtiments présentent une forte densité de logement, sur du R+2. La forme des bâti est intéréssante puisqu'ils prenenent une forme pyramidale. Les logements plus bas sont plus larges que les logements en hauteur, ce qui donne beaucoup de vis à vis, notamment sur tes terrasses. Tous les logements possèdent des terrasses, un filtre végétal permet de limiter les vis à vis. Plusieurs bâtiments sont reliés des passerelles.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité .L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères .La présence de la végétation est à conforter .Dans le cas d'un ravalement, celui-ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. Pas de démolition partielle de ces ensembles cohérents. Pas de coffres de volets roulants extérieurs, les éléments techniques (antennes, garde-corps...) sont à intégrer sans dénaturer la silhouette des bâtiments.Dans le cadre d'un projet d'ensemble, les façades pourront évoluer avec l'adjonction de volumes réduits et compatibles avec l'architecture des lieux.

LH5 • MAISON EN COLOMBAGE ET SILEX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
TB0057

Superficie
170 m²



DESCRIPTION

Propirété privée
Construction normande traditionnelle à colombage, comportant un soubassement remarquable en briques, pierres et silex noirs. Le 1er niveau et la charpente sont édifiés en ossature bois et la toiture est en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, pans en bois, menuiseries, maçonneries apparentes, lucarnes, éléments en pierre, volets, etc.). Si modifications, privilégier les menuiseries en bois ou en alu en préservant la composition d'origine ainsi que les petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en chaume et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH6 • CLOS-MASURES ET FOSSES PLANTES DU PLATEAU NORD-OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
52 parcelles

Superficie
8,06 ha



DESCRIPTION

Ces emprises largement dominées par le végétal portent sur le hameau du Grand hameau, le hameau du Quesné et les contours de l'avenue du Grand hameau. Au-delà de structurer le paysage, ces espaces permettent d'amorcer une continuité de la trame verte entre la coulée verte du Mont-Gaillard, le quartier du Grand Hameau, et jusqu'au hameau du Grand hameau.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

S'ils sont plantés, la suppression partielle de ces espaces ou des plantations doit être compensée par des plantations de qualité équivalente. La dominante végétale et la mise en valeur paysagère du site doivent être respectées. Les nouveaux aménagements et projets doivent préserver les continuités écologiques mais aussi l'axe de déplacement modes doux.

LH7 • CLOS-MASURES ET FOSSES PLANTES DU PLATEAU NORD-OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
20 parcelles

Superficie
3,74 ha



DESCRIPTION

Ces emprises largement dominées par le végétal portent sur le hameau du Grand hameau, le hameau du Quesné et les contours de l'avenue du Grand hameau. Au-delà de structurer le paysage, ces espaces permettent d'amorcer une continuité de la trame verte entre la coulée verte du Mont-Gaillard, le quartier du Grand Hameau, et jusqu'au hameau du Grand hameau.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

S'ils sont plantés, la suppression partielle de ces espaces ou des plantations doit être compensée par des plantations de qualité équivalente. La dominante végétale et la mise en valeur paysagère du site doivent être respectées. Les nouveaux aménagements et projets doivent préserver les continuités écologiques mais aussi l'axe de déplacement modes doux.

LH8 • ESPACE VERT COULÉE VERTE ET AVENUE VERTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
TE0210

Superficie
4 045 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Cette coulée verte représente 12 ha au coeur du quartier Mont-Gaillard. Elle se compose d'un veste ensemble paysager traversé par le tramway et composant un véritable poumon vert dans un quartier d'habitat collectif et intégrant des voiries de desserte du quartier.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les aménagements paysagers, les plantations et les arbres sont à préserver car ils proposent différentes échelles intermédiaires dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH9 • ESPACE VERT COULÉE VERTE ET AVENUE VERTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
9 parcelles

Superficie
7,24 ha



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Cette coulée verte représente 12 ha au coeur du quartier Mont-Gaillard. Elle se compose d'un veste ensemble paysager traversé par le tramway et composant un véritable poumon vert dans un quartier d'habitat collectif et intégrant des voiries de desserte du quartier.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

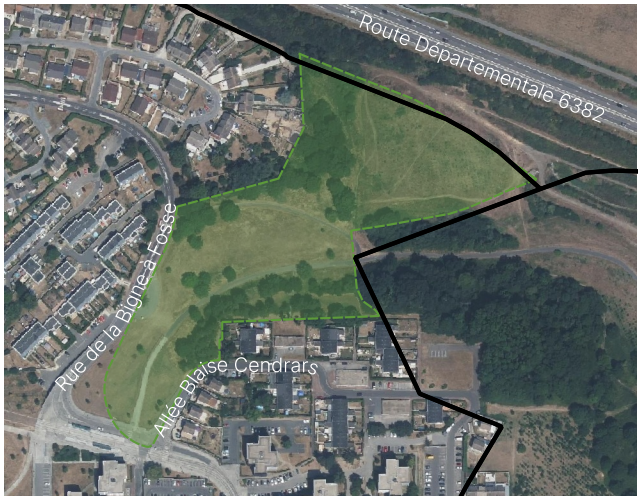
A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les aménagements paysagers, les plantations et les arbres sont à préserver car ils proposent différentes échelles intermédiaires dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH10 • ESPACE VERT COULÉE VERTE ET AVENUE VERTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
9 parcelles

Superficie
3,31 ha



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Cette coulée verte représente 12 ha au coeur du quartier Mont-Gaillard. Elle se compose d'un veste ensemble paysager traversé par le tramway et composant un véritable poumon vert dans un quartier d'habitat collectif et intégrant des voiries de desserte du quartier.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les aménagements paysagers, les plantations et les arbres sont à préserver car ils proposent différentes échelles intermédiaires dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH11 • ESPACE VERT COULÉE VERTE ET AVENUE VERTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
1,26 ha



DESCRIPTION

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les aménagements paysagers, les plantations et les arbres sont à préserver car ils proposent différentes échelles intermédiaires dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH12 • ESPACE VERT COULÉE VERTE ET AVENUE VERTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
TM0066

Superficie
1,15 ha



DESCRIPTION

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les aménagements paysagers, les plantations et les arbres sont à préserver car ils proposent différentes échelles intermédiaires dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages.

Le Havre (planche 3)

20 éléments de patrimoine remarquable dont

20 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



LH13 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0166

Superficie
318 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble de bâtiments agricoles présent sur le plateau d'Eprémesnil, ils ont aujourd'hui vocation d'entreposage, d'abris à tracteurs, d'étables, etc. Ils sont construits en briques et silex et ossature béton. Certains bénéficient de détails architecturaux supplémentaires avec un soubassement béton imitant la pierre ou un calepinage alternant le silex noir et le blanc.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (maçonneries apparentes, modénatures, linteaux, lucarnes, etc.). Dans le cadre d'un projet d'ensemble et d'un changement d'usage des bâtiments, on se contentera d'interventions mineures sur les façades et la toiture afin de respecter le style de la construction. Les portes à créer devront être en bois ou en aluminium modénaturé, la couverture en tuiles rouges avec descente des eaux pluviales en zinc et il ne pourra avoir de coffres de volets roulants visibles depuis l'extérieur. La présence de la végétation est à conforter et les éléments composant les clos masure sont à conserver. Le bâti pourra évoluer à la marge avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, marquises, etc.).

LH14 • PIEGEONNIER DU PLATEAU D'EPREMESNIL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0100

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ancien pigeonnier typique du pays de Caux. Il est composé de pierres calcaire, de briques rouges et jaunes. Les ouvertures ont manifestement été bouchées par du silex. Sa toiture est en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des bolets en obis à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH15 • ANCIEN MOULIN DE LA FERME LE GALLAIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0185

Superficie
40 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Le moulin de Tauvais est le bâtiment le plus ancien du hameau du vieux moulin. Il est le dernier représentant des cinq moulins disposés le long du ru de Rouelles. Il est fort probable que les roues à eau de ces moulins soient à l'origine du nom de Rouelles. Le bâtiment est aujourd'hui en ruines. Il conserve cependant les trois murs principaux ainsi que l'ensemble des ouvrages hydrauliques (bief, vannage et canal d'amenée de l'eau).



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH16 • CHAUMIÈRE DE LA FERME LE GALLAIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0094

Superficie
140 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite par tranches successives entre le XVIIème siècle et 1824, cette chaumière présente un appareillage de brique de Saint-Jean et silex noir typique du pays de Caux. Sa toiture en chaume a été restaurée en 1996. L'originalité de ce bâtiment réside dans sa queue de geai atypique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH17 • PRESSOIR DE LA FERME LE GALLAIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0094

Superficie
141 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
D'après les éléments de modénature sur la façade principale, il est possible de dater la construction de ce bâtiment à la fin du XVIème siècle. L'appareillage en silex noir taillé en pointe de diamant et oeils de boeuf monolithiques appartient à un vocabulaire architectural identique à celui du manoir de la Bouteillerie. Le cintre de la porte d'entrée du bâtiment présente un appareillage à crossette.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH18 • CHÂTEAU D'EPREMESNIL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0120

Superficie
383 m²



DESCRIPTION

Le fief d'Eprémesnil est attesté en 1503, tenu par la seigneurie de Graville. Un logis de manoir a été construit en 1596 puis le logis du château, plus à l'est. Très endommagé en 1944, il est reconstruit en 1950 et abrite depuis 1987 un centre d'aide aux personnes en situation de handicap. Le colombier du XVIIIème siècle est le seul vestige du manoir. Il est en brique et pierre avec décor de silex noir et blond en damier. Le logis comportant 1 étage carré et 2 étages de combles est en brique et pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH19 • FOUR DE LA FERME LE GALLAIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0114

Superficie
27 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
Ce bâtiment date de la fin du XVIIème siècle. Composé en brique de Saint-Jean et silex noir, il participe à la cohérence globale du clos masure. Sa charpente a été restaurée en 2006. Il possède encore la voûte en brique et demeure en état de fonctionnement.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'alu avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises naturelles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH20 • ECURIE DE LA FERME LE GALLAIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0114

Superficie
123 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ce bâtiment agricole date de la fin du XVIIème siècle. Composé en brique de Saint-Jean et silex noir, il participe à la cohérence globale du clos masure, Il possède une couverture provisoire pour le protéger.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH21 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0144

Superficie
72 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble de bâtiments agricoles présents sur le plateau d'Eprémesnil, ils ont aujourd'hui vocation d'entreposage, d'abris de tracteurs, d'étables, etc. Ils sont construits en briques et silex et ossature béton. Certains bénéficient de détails architecturaux supplémentaires avec un soubassement béton imitant la pierre ou un calepinage alternant le silex noir et le blanc.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (maçonneries apparentes, modénatures, linteaux, lucarnes, etc.). Dans le cadre d'un projet d'ensemble et d'un changement d'usage des bâtiments, on se contentera d'interventions mineures sur les façades et la toiture afin de respecter le style de la construction. Les portes à créer devront être en bois ou en aluminium modénaturé, la couverture en tuiles rouges avec descentes des eaux pluviales en zinc et il ne pourra avoir de coffres de volets roulants visibles depuis l'extérieur. La présence de la végétation est à conforter et les éléments composant les clos masure sont à conserver. Le bâti pourra évoluer à la marge avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, marquises, etc.).

LH22 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0125

Superficie
432 m²



DESCRIPTION

Grande bâtisse d'entreposage typiquement cauchoise construite en briques rouges et silex.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Volets en bois à battants ou repliés en tableau ou volets roulants avec coffres intérieurs non visibles en façade et sans cellules photovoltaïques déportées sur la façade. Les matériaux de couvertures seront en ardoises) à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH23 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0146

Superficie
157 m²



DESCRIPTION

Longère d'habitation en briques et silex traditionnelle de l'architecture cauchoise. La toiture d'origine, en ardoise, a été remplacée par de la taule ondulée en fibrociment.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôtures de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH24 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0145

Superficie
325 m²



DESCRIPTION

Grande bâtisse construite en brique et silex à la fin du XIXème siècle. Elle appartient à la ferme Saint-Louis et sert d'étable et d'entrepôt.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Volets en bois à battants ou repliés en tableau ou volets roulants avec coffres intérieurs non visibles en façade et sans cellules photovoltaïques déportées sur la façade. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH25 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0136

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Bâtiment agricole en briques et silex caractéristique de l'architecture traditionnelle du Pays de Caux.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

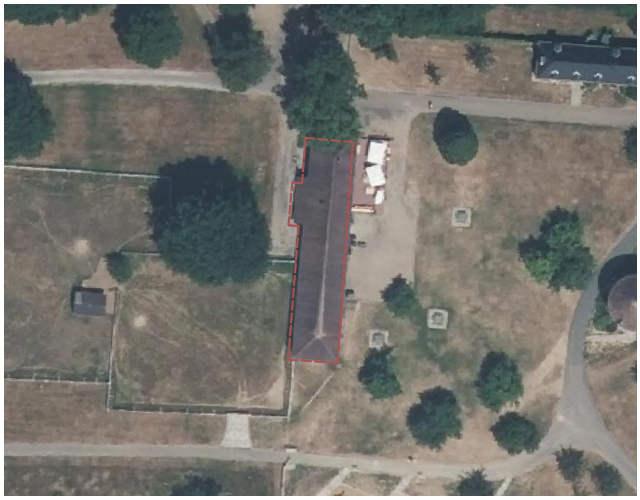
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Volets en bois à battants ou repliés en tableau ou volets roulants avec coffres intérieurs non visibles en façade et sans cellules photovoltaïques déportées sur la façade. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH26 • FERME DE LA BOUTEILLERIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0167

Superficie
441 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Communauté de l'agglomération havraise (CODAH)
Le fief de la Bouteillerie a appartenu à la famille Le Bouteiller jusqu'au XVIème siècle, puis à la famille Le Roux qui fait reconstruire le manoir et le colombier en 1631 ainsi que le pressoir à cidre. La Ville du Havre acquiert la propriété en 1973, année de la fusion avec Rouelles. Le parc de loisirs est ouvert au public en 1985. Le colombier, de style typiquement cauchois, est construit en silex noir appareillés avec chaînage harpés verticaux et larmier médian en pierre calcaire. Les bâtiments de ferme, le moulin et le logis actuel, construits au XIXème siècle, sont en assises alternées de silex blond et de brique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changement de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH27 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0141

Superficie
247 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Etable avec garages et grenier à céréales appartenant à la ferme Saint-Louis. Ce bâtiment, construit en pierres et briques mécaniques, daterait de la fin des années 1930.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'alu avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises naturelles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH28 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0141

Superficie
205 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Grande étable de la ferme Saint Louis construite en pierres et dotée d'une charpente en bois et tuiles mécaniques.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'alu avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises naturelles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH29 • FERME DE LA BOUTEILLERIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0167

Superficie
165 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Communauté de l'agglomération havraise (CODAH)
Le fief de la Bouteillerie a appartenu à la famille Le Bouteiller jusqu'au XVIème siècle, puis à la famille Le Roux qui fait reconstruire le manoir et le colombier en 1631 ainsi que le pressoir à cidre. La Ville du Havre acquiert la propriété en 1973, année de la fusion avec Rouelles. Le parc de loisirs est ouvert au public en 1985. Le colombier, de style typiquement cauchois, est construit en silex noir appareillés avec chaînage harpés verticaux et larmier médian en pierre calcaire. Les bâtiments de ferme, le moulin et le logis actuel, construits au XIXème siècle, sont en assises alternées de silex blond et de brique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

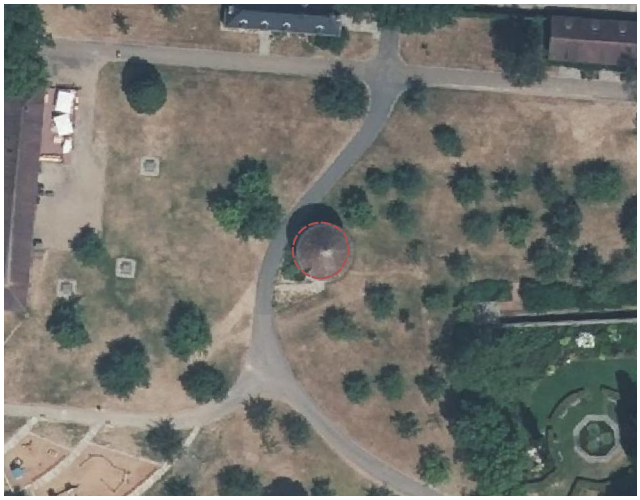
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changement de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH30 • FERME DE LA BOUTEILLERIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0167

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Communauté de l'agglomération havraise (CODAH)
Le fief de la Bouteillerie a appartenu à la famille Le Bouteiller jusqu'au XVIème siècle, puis à la famille Le Roux qui fait reconstruire le manoir et le colombier en 1631 ainsi que le pressoir à cidre. La Ville du Havre acquiert la propriété en 1973, année de la fusion avec Rouelles. Le parc de loisirs est ouvert au public en 1985. Le colombier, de style typiquement cauchois, est construit en silex noir appareillés avec chaînage harpés verticaux et larmier médian en pierre calcaire. Les bâtiments de ferme, le moulin et le logis actuel, construits au XIXème siècle, sont en assises alternées de silex blond et de brique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changement de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH31 • BÂTIMENT AGRICOLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0141

Superficie
293 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ecuries de la ferme Saint-Louis en pierres et tuiles mécaniques, construites au début du XXème siècle.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'alu avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises naturelles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH32 • FERME DE LA BOUTEILLERIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AC0167

Superficie
304 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Communauté de l'agglomération havraise (CODAH)
Le fief de la Bouteillerie a appartenu à la famille Le Bouteiller jusqu'au XVIème siècle, puis à la famille Le Roux qui fait reconstruire le manoir et le colombier en 1631 ainsi que le pressoir à cidre. La Ville du Havre acquiert la propriété en 1973, année de la fusion avec Rouelles. Le parc de loisirs est ouvert au public en 1985. Le colombier, de style typiquement cauchois, est construit en silex noir appareillés avec chaînage harpés verticaux et larmier médian en pierre calcaire. Les bâtiments de ferme, le moulin et le logis actuel, construits au XIXème siècle, sont en assises alternées de silex blond et de brique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changement de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

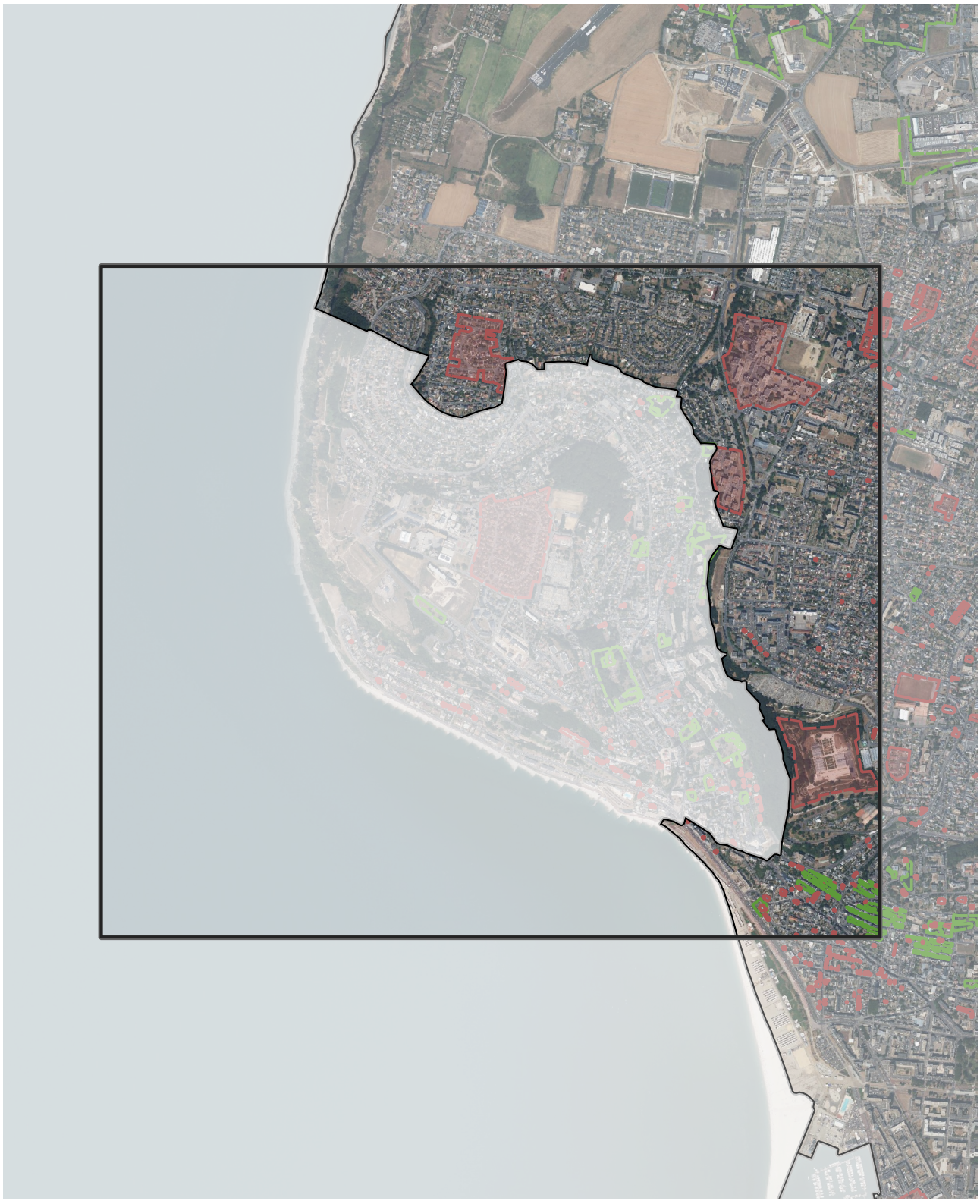
Le Havre (planche 4)

25 éléments de patrimoine remarquable dont

7 bâtiments
de niveau 3

15 parcs et jardins
de niveau 3

3 ensembles cohérents
de niveau 2

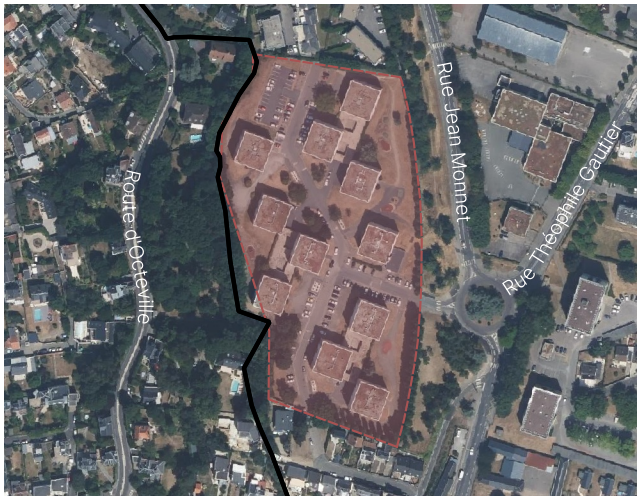


LH33 • LOTISSEMENT JULES BOURGOGNE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
2,41 ha



DESCRIPTION

Ensemble de 11 plots de logements collectifs en R+3 à R+5, il fut construit de 1970 à 1971.Ces plots sont reproduits à l'identique dans leurs volumétries, façades et toitures.Les ouvertures sont alignées de manières identiques, avec les ouvertures principales tournées vers le Sud Sud-Est. Les toitures sont plates, et les façades de tous les bâtis sont structurées par des murs aveugles de couleur rose pâle.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH34 • RUE ALBERT SAMAIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
6 parcelles

Superficie
7,11 ha



DESCRIPTION

Ensemble de plots allant du R+3 au R+8, il fut construit entre 1972 et 1977.Cet ensemble de plot possèdent des volumétires et formes originales, tout en conservant une unité à travers leurs ouvertures possédant des alignements similaires. Egalement, les loggias des bâtis sont de mêmes architectures, et les façades sont agrémentées de peintures de couleurs pastels, parfois vertes, parfois bleues.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. La présence de la végétation est à conforter. Pas de coffres de volets roulants extérieurs, les éléments techniques (antennes, garde-corps...) sont à intégrer sans dénaturer la silhouette des bâtiments. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. Les volumétries des bâtiments ne pourront évoluer en dehors d'un projet d'ensemble cohérent et les typologies des toitures devront être maintenues.

LH35 • JARDINS SUSPENDUS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PA0060

Superficie
7,29 ha



DESCRIPTION

Le fort de Sainte Adresse a été construit en 1854 en même temps que le fort de Tourneville pour compléter la défense de la ville après la destruction des fortifications. L'armée allemande occupe le fort en 1940, qui devient un point stratégique de défense avec la présence d'une artillerie lourde braquée sur l'estuaire de la Seine. Les Américains occupent le site après la libération puis cèdent la place au 329ème R.I. qui y reste jusqu'en 1962. Aujourd'hui, le site a été aménagé en jardins paysager (les Jardins Suspendus) et abrite les serres municipales. Les bâtiments des casernements, construits en brique jaune et pierre de taille calcaire, ont été démolis en 1998 en raison de leur état de dégradation. Seuls subsistent le système bastionné et les casemates enterrées.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. les murs d'enceinte ainsi que la végétation sont à préserver. Tout percement doit être réalisé dans le respect et les proportions de l'existant avec l'emploi des mêmes techniques constructives.

LH36 • JARDIN - VILLA MARITIME

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0251

Superficie
1 632 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Joyau du front de mer, la Villa maritime a été construite en 1890 par Henri Toutain pour Madame de Aldecoa. La villa fut habitée par l'homme d'affaires Georges Dufayel puis par l'écrivain dramaturge Armand Salacrou qui y mourut en 1989. Son jardin domine le boulevard et est visible par un large portail en ferronnerie. Il possède deux grottes artificielles et un jardin d'hiver.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

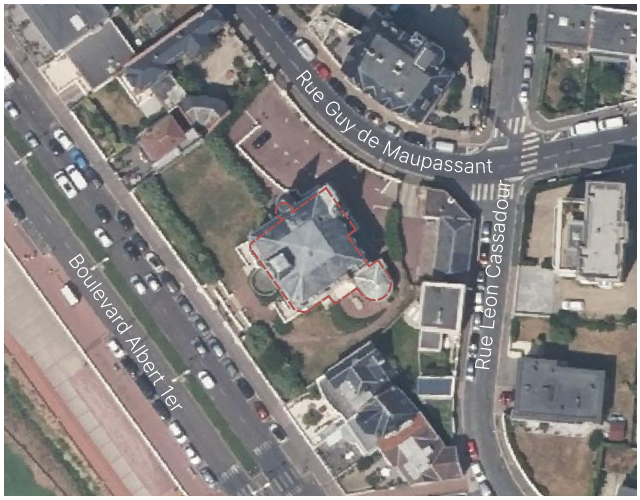
La préservation et la valorisation des éléments constitutifs du jardin est attendue. Le mur d'enceinte et l'ensemble du portail en ferronnerie seront préservés et restaurés afin de maintenir la composition initiale.

LH37 • VILLA MARITIME

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0251

Superficie
377 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite en bord de mer en 1890 par Henri Toutain, la villa est rachetée par Georges Dufayel en 1896 puis par Armand Salacrou en 1939 qui s'y installe en 1964 après avoir fait refaire le décor d'origine. Il y reste jusqu'à sa mort en 1990. La Villa a été restaurée en 2001 et le rez-de-chaussée aménagé en restaurant. C'est la seule grande villa du boulevard qui subsiste. La villa est construite en pierre de taille et brique, elle comporte 2 étages et un étage de combles. La propriété comporte en outre un jardin d'hiver et 2 grottes artificielles.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (vérandas, loggia, oriels ...).

LH38 • VILLA ROUX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0070

Superficie
210 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
La villa, construite en 1912 à l'emplacement de l'ancien cimetière des protestants, est un édifice en briques de 2 étages sur sous-sol et qui comporte notamment un portail d'entrée remarquable.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH39 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
8 parcelles

Superficie
973 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH40 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
669 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH41 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH42 • PAVILLON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0202

Superficie
128 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en pierre de taille à la fin du XVIIIème, ce pavillon possède 2 niveaux au dessus d'un étage de soubassement, plus un étage de combles. Il est un des rares pavillons de cette époque à avoir survécu à l'urbanisation du quartier. Il a subi des remaniements, comme la véranda construite sur un des paliers de l'escalier extérieur.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais de volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Piquage de l'enduit ciment à réaliser lors du ravalement.

LH43 • FRONT URBAIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AB0079

Superficie
441 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Alignement de 5 maisons en brique blanche ou jaune, de deux étages, avec couvertures en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleurs du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH44 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
11 parcelles

Superficie
2 151 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH45 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
231 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH46 • FRONT URBAIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AJ0075

Superficie
168 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Alignement de 4 maisons en brique rouge ou jaune, de deux étages, avec couvertures en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH47 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
806 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH48 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
202 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH49 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
299 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH50 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
18 parcelles

Superficie
1 797 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH51 • BUREAU D'OCTROI D'ETRETAT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AJ0027

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Le bureau d'octroi a été reconstruit en 1880 à l'occasion de la rectification de limites entre le Havre et Sainte Adresse. L'octroi est supprimé définitivement le 16 mai 1943. Construction en rez-de-chaussée en appareil de brique rouge et blanche avec une couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, ferronneries, porte, etc.). La porte en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si abimée, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants avec des coffres visibles depuis l'extérieur. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Le pignon en brique ne pourra être enduit mais protégé par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH52 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
59 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH53 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
9 parcelles

Superficie
958 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH54 • EGLISE PAROISSIALE SAINT JEAN-BAPTISTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

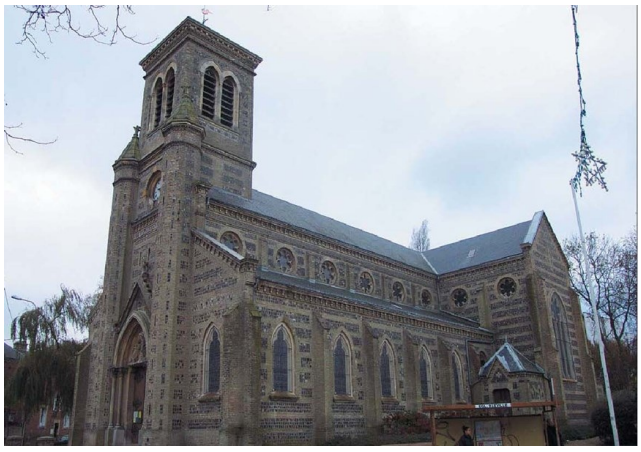
Référence cadastrale
OK0463

Superficie
827 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
L'église actuelle, qui remplace un édifice du XIIème siècle a été construite en 1885. Très endommagée en 1944, elle a été remise en état en 1952. L'église est construite sur un plan en croix latine à 3 vaisseaux, en appareil à assises alternées de brique blanche et de silex noir. La couverture est en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonneries apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, ...). Les abords paysagers et maçonnés doivent faire l'objet d'une réflexion d'ensemble et concourir à valoriser l'architecture de l'édifice et sa place centrale au coeur du quartier.

LH55 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AJ0062

Superficie
28 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH56 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
505 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH57 • PARC ET JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
8 parcelles

Superficie
1 077 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

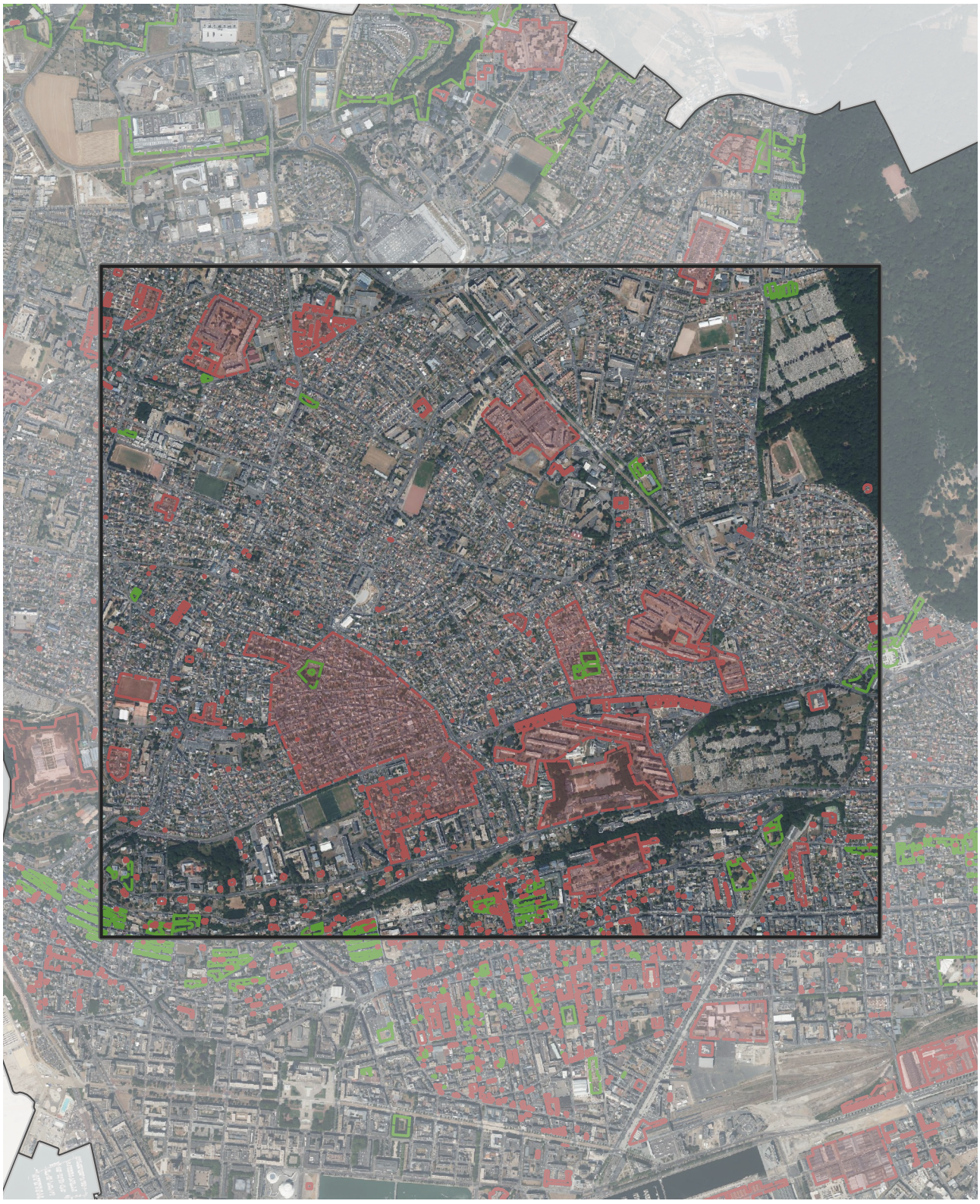
Le Havre (planche 5)

208 éléments de patrimoine remarquable dont

167 **bâtiments**
de niveau 3

26 **parcs et jardins**
de niveau 3

15 **ensembles cohérents**
de niveau 2



LH58 • STADE LANGSTAFF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PV0237

Superficie
1,24 ha



DESCRIPTION

Construit en 1882, le stade Langstaff est probablement le plus ancien terrain de sport de la ville du Havre. Il porte le nom du premier président du Havre Football Club, sport introduit au Havre par les Anglais au début des années 1870. La tribune est construite en béton et blocs de ciment, la couverture est portée par une charpente métallique mais c'est l'ensemble du terrain qui porte la dimension historique de l'arrivée des sports anglo-saxons en France.



PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

La tribune, mais également la configuration du terrain ont une forte valeur historique qu'il convient de conserver en mesurant les interventions au regard du passé sportif glorieux du Havre.

LH59 • PARC MONTCALM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
4,28 ha



DESCRIPTION

Ensemble de 6 barres et de 2 plots de logements collectifs, il fut construit entre 1960 et 1966. Son insertion dans le quartier de Bléville le fait dénoter dans le territoire, car étant encerclé par des lottissements pavillonaires.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. La présence de la végétation est à conforter. Pas de coffres de volets roulants extérieurs, les éléments techniques (antennes, garde-corps...) sont à intégrer sans dénaturer la silhouette des bâtiments. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. Les volumétries des bâtiments ne pourront évoluer en dehors d'un projet d'ensemble cohérent.

LH60 • RECONSTRUCTION CONVENTIONNELLE INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
42 parcelles

Superficie
1,99 ha



DESCRIPTION

Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH61 • RECONSTRUCTION CONVENTIONNELLE INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
9 parcelles

Superficie
2 459 m²



DESCRIPTION

Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH62 • LOTISSEMENT DU QUARTIER NEUF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
1146 parcelles

Superficie
34,18 ha



DESCRIPTION

Propriétés privées
Le quartier neuf a été créé à partir de 1860 sur des terrains achetés par Duplessis, alors maire de Sanvic, qui les divise en 500 lots pour y construire des maisons et jardins d'ouvriers. Le quartier, qui prend le nom de Boulongne en 1872 est représentatif de l'urbanisation de la bordure sud du plateau dans la 2ème moitié du XIXème siècle. C'est un habitat pavillonnaire constitué de maisons individuelles en briques avec couverture en ardoises.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Faisant parti d'un ensemble, ces maisons doivent faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux cintrés, proportion des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). L'isolation par l'extérieur est proscrite sur la façade principale et également sur les autres façades lorsque celles-ci présentent une maçonnerie de brique ou n'importe quel élément décoratif. Les travaux d'isolation ne doivent pas perturber l'équilibre hygrothermique de ces parois anciennes. Les clôtures existantes de types mixtes seront maintenus avec un soubassement et des piliers maçonnés doublés d'une haie vive , afin de maintenir une présence végétale.

LH63 • LOTISSEMENT DES ORMEAUX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
35 parcelles

Superficie
1,03 ha



DESCRIPTION

Le lotissement des Ormeaux a été construit de 1906 à 1914, par suite du démembrement du domaine des Ursulines, sous la direction de l'architecte Georges Noël. On lui doit la construction de 15 maisons (sur la quarantaine que compte le lotissement) dont celle située à l'entrée sud qui a conservé le portail du domaine, surmonté de lions sculptés. Le bâtiment principal qui comporte 2 étages + combles est construit en brique avec les pavillons construits sur ce lotissement sont tous marqués par l'architecture balnéaire et l'Art nouveau, ce qui donne au quartier son originalité. La plupart sont construits en brique et la décoration est obtenue par la polychromie, la diversité des matériaux (silex, pierre, pan de bois), la variété de forme et de dimension des baies, la présence de bow-windows dont certains comportent des vitraux.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Faisant parti d'un ensemble, ces maisons doivent faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux cintrés, proportion des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). L'isolation par l'extérieur est proscrite sur la façade principale et également sur les autres façades lorsque celles-ci présentent une maçonnerie de brique ou n'importe quel élément décoratif. Les travaux d'isolation ne doivent pas perturber l'équilibre hygrothermique de ces parois anciennes. Les clôtures existantes de types mixtes seront maintenus avec un soubassement et des piliers maçonnés doublés d'une haie vive, afin de maintenir une présence végétale. Situé sur la Costière, les jardins doivent être maintenus et les constructions secondaires (garages, extension, surélévation, terrasses) ne doivent pas perturber le caractère harmonieux de cet ensemble résidentiel.

LH64 • RUE PAUL CLAUDEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
13 parcelles

Superficie
5,23 ha



DESCRIPTION

Ensemble construit entre 1959 et 1962. Cet ensemble de barres de logements collectifs se démarque au sein du quartier de la Mare Rouge par les similitudes architecturales de ses bâtis. Rénovés en 2011, ces constructions de mêmes formes présentent désormais les mêmes caractéristiques de façades, constitués de panneaux de façades aux teintes claires, striés de bandes noires verticales. Les soubassements, plus fin que la façade, sont également de la même teinte sombre qui stries le bâtis en plusieurs points. Toutes ces barres possèdent des toitures plates et ont également le même modèle d'implantation et d'alignement d'ouvertures.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH65 • HBM DE TOURNEVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
6 163 m²



DESCRIPTION

Les immeubles HBM dits de "Tourneville" ont été construits de 1929 à 1932 par l'office public des Habitations à Bon Marché. Ils appartiennent à une nouvelle génération de grands immeubles collectifs édifiés à la périphérie de la ville et ils comportent environ 400 logements. Dans la logique du mouvement hygiéniste, ils sont dès le départ dotés du confort moderne et sont organisés selon les principes du logement bourgeois (nombreuses petites pièces). Ces immeubles de 6 à 7 niveaux sont construits en appareil mixte de brique et béton. Ils ont été réhabilités à partir de 1988 et certains ont été couverts de revêtements ou de vêtures.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, modénatures géométriques, linteaux, garde-corps, volets, etc.). Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à la couleur de la brique et les enduits devront être repris avec des teintes pastelles susceptibles de mettre en valeur les reliefs du bâtiment. L'isolation du toit-terrasse avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les ouvertures des greniers pourront être occultés à la condition que cela soit fait au nu intérieur et avec un matériau de teinte sombre. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, les façades sud pourront évoluer avec l'adjonction de volumes réduits et compatibles avec l'architecture des lieux. Les espaces extérieurs au nord seront repensés dans une logique de résidentialisation compatible en végétation et matériaux avec l'esprit art déco. Dans le même objectif, les sas d'entrées pourront être démontés.

LH66 • LOTISSEMENT DU VORNIER OU DU VAL SOLEIL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
146 parcelles

Superficie
4,85 ha



DESCRIPTION

Propriétés privées
Le lotissement, créé entre 1919 et 1924 sur des terrains agricoles entourant la ferme du Vornier, est représentatif de l'urbanisation du plateau entre 1910 et 1930. En 1931, le lotissement comptait 116 maisons. Une chapelle est construite dans le lotissement en 1909. Elle sera remplacée par l'église Ste Jeanne d'Arc située rue de Bayonvilliers. C'est un habitat pavillonnaire constitué de maisons individuelles ou jumelées en centre de parcelle, construites en briques avec couverture en ardoises.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Encadrement des évolutions urbaines
La réalisation des nouvelles constructions ou de tous travaux sur les constructions et installations existantes est conditionnée au dépot d'une déclaration préalable.
La démolition d'une quelconque installation ou construction est conditionnée à l'obtention d'un permis de démolir.

LH67 • RUE RENÉ PERROCHON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
15 parcelles

Superficie
7,99 ha



DESCRIPTION

Ensemble construit entre 1955 et 1959 de 11 barres de logements collectifs qui ceinturent le nord du Fort de Tourneville. La majorité de ces barres sont orientées vers le sud, là où se succèdent les balcons de chaque logement, et les façades présentent des alignements d'ouvertures identiques. Chaque bâtiment se base sur des soubassements en pierres, et ils sont striés par les cages d'ascenseur de couleurs sombres côté nord, qui sont extérieures de chaque bâti.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH68 • FORT DE TOURNEVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
7,13 ha



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
Construit de 1854 à 1858, le fort de Tourneville n'a jamais servi comme fortification du fait de sa proximité de la ville. Il est utilisé comme casernement de 1875 à 1939 puis occupé par les allemands jusqu'à leur reddition aux troupes alliées le 12 septembre 1944. Il est à nouveau occupé par l'armée à partir de 1963 puis abandonné définitivement. La Ville du Havre le rachète en 1981 pour y installer différents services (archives municipales, logistique, une partie des services et réserves du Muséum).
Les bâtiments sont construits essentiellement en brique et comportent un étage sur rez-de-chaussée et un étage de soubassement.
Le fort était entouré de fossés actuellement en grande partie comblés et l'unique entrée était accessible par un pontlevis.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Les murs d'enceinte ainsi que la végétation sont à préserver. Tout percement doit être réalisé dans le respect et les proportions de l'existant avec l'emploi des mêmes techniques constructives.

LH69 • HÔPITAL PIERRE JANET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
3,94 ha



DESCRIPTION

Les bâtiments de l'hôpital psychiatrique pavillonnaire, situés au 47 rue de Tourneville sur l'ancien site de l'hôpital Pasteur, datent de 1972. Cette urbanisation des soins psychiatriques vise à réintégrer les patients dans la cité et à faciliter leur socialisation. Cependant, malgré l'emplacement central et l'ouverture spatiale de l'établissement, les contraintes sécuritaires et la centralisation des services (comme « le Village » avec salle de sport, salon de coiffure, et salle de spectacle) créent un enclavement. Seules les structures périphériques institutionnelles et leur réseau atténuent ce cloisonnement. Le site est entouré de clôtures en fer blanc et les matériaux imitent la brique. Les bâtiments ont des toits plats et sont principalement orientés vers le sud. On distingue deux sous-ensembles : les logements au nord avec cinq bâtiments collectifs (dont un internat), et un ensemble central composé de cinq bâtiments : Boréal, Caravelle, Equinoxe et Alizée.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH70 • HBM DE TOURNEVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
7 434 m²



DESCRIPTION

Les immeubles HBM dits de "Tourneville" ont été construits de 1929 à 1932 par l'office public des Habitations à Bon Marché. Ils appartiennent à une nouvelle génération de grands immeubles collectifs édifiés à la périphérie de la ville et ils comportent environ 400 logements. Dans la logique du mouvement hygiéniste, ils sont dès le départ dotés du confort moderne et sont organisés selon les principes du logement bourgeois (nombreuses petites pièces). Ces immeubles de 6 à 7 niveaux sont construits en appareil mixte de brique et béton. Ils ont été réhabilités à partir de 1988 et certains ont été couverts de revêtements ou de vêtures.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, modénatures géométriques, linteaux, garde-corps, volets, etc.). Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à la couleur de la brique et les enduits devront être repris avec des teintes pastelles susceptibles de mettre en valeur les reliefs du bâtiment. L'isolation du toit-terrasse avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les ouvertures des greniers pourront être occultés à la condition que cela soit fait au nu intérieur et avec un matériau de teinte sombre. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, les façades sud pourront évoluer avec l'adjonction de volumes réduits et compatibles avec l'architecture des lieux. Les espaces extérieurs au nord seront repensés dans une logique de résidentialisation compatible en végétation et matériaux avec l'esprit art déco. Dans le même objectif, les sas d'entrées pourront être démontés.

LH71 • RUE JULES FAVRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
16 parcelles

Superficie
6,22 ha



DESCRIPTION

Construit entre 1959 et 1962 cet ensemble de 12 barres d'immeubles de logements collectifs s'établit au Nord du Cimetière Sainte-Marie. Ces barres de logements sont orientées sud sud-est, et possèdent les mêmes hauteurs en R+5. Chaque bâti se base sur un soubassement extérieur en pierre apparente, et l'alignement des ouvertures sur les façades est identiques. Les façades sont de teintes claires, avec parfois des variations de couleurs sur certains pans, entre du gris, du rose pale, du jaune ou également du bleu.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH72 • CITÉ HAVRAISE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
65 parcelles

Superficie
8 545 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Composée de 70 maisons, la Cité Havraise a été créée en 1871 sur l'impulsion de Jules Siegfried pour offrir des logements individuels aux ouvriers. Conçues sur un modèle uniforme, ces petites maisons en brique et enduit de 3 pièces possèdent un étage et comportent un jardin.



PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Faisant partie d'un ensemble, la maison ouvrière accolée doit faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Préservation des éléments de qualité encore existants (cheminées, modénatures, proportion des fenêtres et ouvertures, etc.). L'isolation par l'extérieure est proscrite sur la façade principale et également sur les autres façades lorsque celles-ci présentent n'importe quel élément décoratif d'origine. Les travaux d'isolation ne doivent pas perturber l'équilibre hygrothermique de ces parois anciennes. Obligation de conserver la morphologie et le rythme d'origine.

LH73 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
21 parcelles

Superficie
3 342 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH74 • BOISEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AJ0126

Superficie
501 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les arbres sont à préservés car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte et bleue. Dans la mesure du possible, conserver le port naturel des arbres. Normalement un arbre sain adulte n'a pas besoin d'être taillé, seules les contraintes liées à son environnement urbain peuvent vous y amener. Eviter les tailles drastiques et traumatisantes (grosses branches, étêtage, ...). Les tailles d'entretien doivent se limiter à la suppression du bois mort. Favoriser la végétation couvre-sol ou le paillage organique sur 7 à 10 cm d'épaisseur favorisant les échanges air /eau entre le sol et la surface. Eviter les tassements du sol répétitifs (engins lourds, tondeuse, stationnement), les terrassements et les revêtements imperméables susceptibles de porter atteinte aux racines.

LH75 • VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AI0120

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Petite villa « Belle époque » dite « Folie » datant de 1895 et considérée comme villégiature secondaire. L'aspect balnéaire est ici obtenu par un jeu de toiture avec encorbellement et une profusion de décors en céramiques émaillées, ferronneries, épis de faitages, médaillons, etc.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

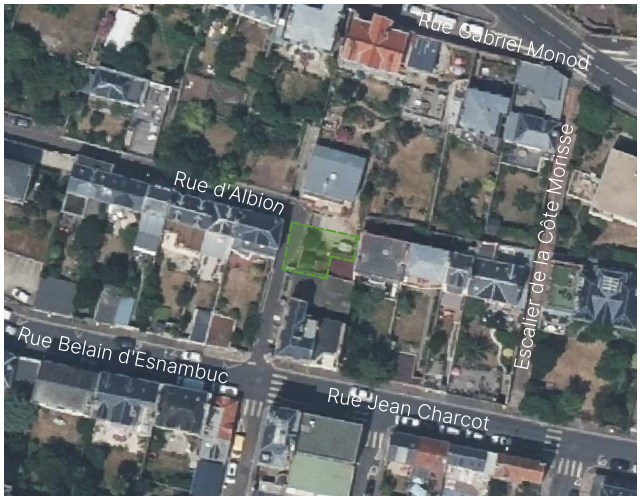
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...). Conservation du mur de clôture.

LH76 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH77 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
363 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH78 • MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PB0087

Superficie
30 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite dans le 2ème quart du XXème siècle, cette maison-chalet, initialement habitation d'un menuisier, est entièrement revêtue d'un essentage de planches et possède une toiture en ardoise largement débordante, portée par des corbeaux ouvragés. La clôture présente un appareil à assises alternées de silex et brique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction. Les volets en bois à battants, les portes, portillons d'origine seront conservés, réparés ou éventuellement changés pour des modèles compatibles avec le style de la construction. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Le mur de clôture en brique et silex devra être conservé et entretenu dans son aspect d'origine.

LH79 • MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PB0087

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite dans le 2ème quart du XXème siècle, cette maison-chalet, initialement habitation d'un menuisier, est entièrement revêtue d'un essentage de planches et possède une toiture en ardoise largement débordante, portée par des corbeaux ouvragés. La clôture présente un appareil à assises alternées de silex et brique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction. Les volets en bois à battants, les portes, portillons d'origine seront conservés, réparés ou éventuellement changés pour des modèles compatibles avec le style de la construction. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Le mur de clôture en brique et silex devra être conservé et entretenu dans son aspect d'origine.

LH80 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AI0001

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite en 1928, cette maison bourgeoise de style anglo-saxon est entièrement constituée de brique jaune. On note une absence totale de décors. La valeur architecturale du bâtiment découle du jeu des volumes, de l'appareillage des briques, de la composition et de la diversité des ouvertures, la simplicité et la rigueur des lignes étant alors symbole de modernité.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

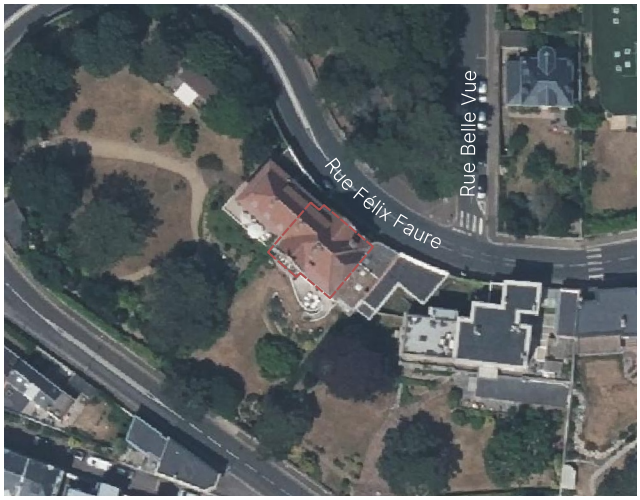
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois sou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH81 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AI0002

Superficie
208 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite en 1928, cette maison bourgeoise de style anglo-saxon est entièrement constituée de brique jaune. On note une absence totale de décors. La valeur architecturale du bâtiment découle du jeu des volumes, de l'appareillage des briques, de la composition et de la diversité des ouvertures, la simplicité et la rigueur des lignes étant alors symbole de modernité.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois sou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH82 • BOISEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
2 033 m²



DESCRIPTION

Copropriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ce boisement constitue dans une des boucles de la rue Félix Faure, l'un des boisements les plus à l'ouest de la costière. Il valorise ce quartier résidentiel et rappelle historiquement la présence de vastes propriétés et des parcs attenants.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les arbres sont à préservés car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte et bleue. Dans la mesure du possible, conserver le port naturel des arbres. Normalement un arbre sain adulte n'a pas besoin d'être taillé, seules les contraintes liées à son environnement urbain peuvent vous y amener. Eviter les tailles drastiques et traumatisantes (grosses branches, étêtage, ...). Les tailles d'entretien doivent se limiter à la suppression du bois mort. Favoriser la végétation couvre-sol ou le paillage organique sur 7 à 10 cm d'épaisseur favorisant les échanges air /eau entre le sol et la surface. Eviter les tassements du sol répétitifs (engins lourds, tondeuse, stationnement), les terrassements et les revêtements imperméables susceptibles de porter atteinte aux racines.

LH83 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
271 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

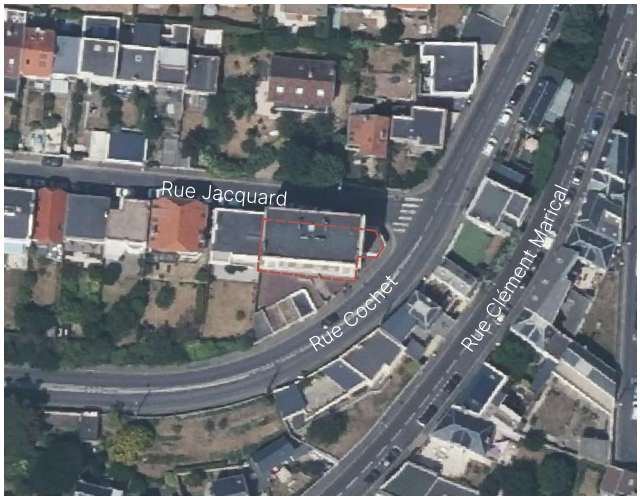
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH84 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PB0096

Superficie
225 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1930, cet immeuble de cinq niveaux est fait de brique rouge et de béton avec un soubassement en silex. Cet immeuble bénéficie de volumes généreux et sa composition symétrique coiffée d'une frise imitant la brique confère à cette construction une qualité remarquable.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, modénatures géométriques, linteaux, ferronneries, garde-corps, volets, etc.). La porte d'entrée si elle est changée devra retrouver un aspect conforme au style art déco et matériau bois d'origine. Les volets persiennes bois au sud et battants au nord sont à conserver ou à reposer si supprimés. Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique et les enduits devront être repris avec des teintes pastelles susceptibles de mettre en valeur les reliefs du bâtiment. L'isolation du toit-terrasse avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le pignon devra rester apparent, seul le pignon ouest pourra conserver son isolation. Dans le cadre de la réfection de celui-ci, on optera pour un essentage en ardoise à pureau entier.

LH85 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
13 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH86 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
2 777 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH87 • VILLA LE BOSPHORE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AI0087

Superficie
415 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite avant 1895 sur la Côte, la Villa a été habitée par Jules Siegfried, ce qui lui vaut parfois le nom de Villa Jules Siegfried. C'est une construction de 2 étages avec combles, en pierre de taille et brique avec couverture ardoise, de style néo-Renaissance. La propriété comporte un portail d'entrée remarquable, une terrasse et un jardin paysager.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH88 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AI0074

Superficie
291 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise « Belle époque » de style classique «Ile de France», datant de 1825.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser le bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH89 • EGLISE PAROISSIALE SAINT-DENIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PV0152

Superficie
926 m²



DESCRIPTION

Propriéataire : Ville du Havre
Construite à partir de 1857, l'église actuelle remplace une église romane du XIème siècle détruite en 1855. Elle est ouverte au culte le 22 septembre 1867 mais le portail n'est achevé qu'en 1891. C'est un édifice de style néoroman sur un plan en croix latine, construit en pierre calcaire et en appareil à assises alternées de brique blanche et silex blond.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

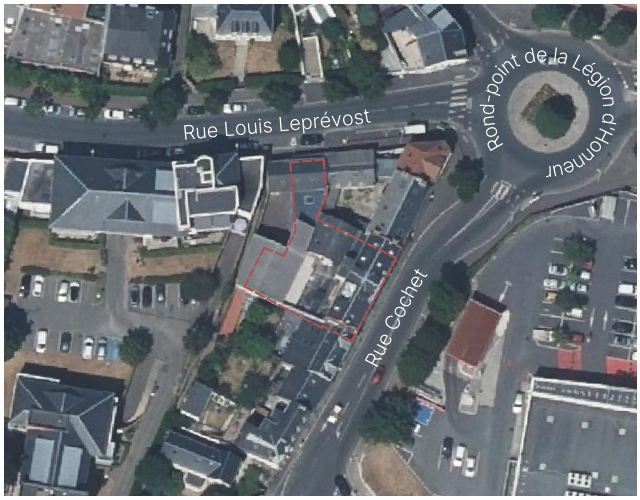
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonnerie apparentes, couverture en ardoises, caractéristiques architecturales ...). Les abords paysagers et maçonnés à créer doivent faire l'objet d'une réflexion d'ensemble et concourir à valoriser l'architecture de l'édifice et sa place centrale au coeur du quartier.

LH90 • ENTREPÔT COMMERCIAL TRANSFORMÉ EN LOGEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PB0144

Superficie
482 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Datant de la fin XIXème début XXème, cet ancien atelier de menuiserie et entrepôt est construit en brique jaune et comporte 2 étages + un étage de combles.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, etc.). Si déjà supprimées, les portes sont à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants sont autorisés à la seule condition que les coffres soient invisibles depuis l'extérieur. Le bandeau entre la case commerciale et le premier niveau devra retrouver son aspect originel. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH91 • BOISEMENT ET ESPACE VERT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0025

Superficie
1 418 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Situé dans les boucles de la rue du prince Eugène (dénomination initiale de la partie inférieure de la rue Félix Faure), il était composé depuis 1862 de trois parties distinctes. Au début du XXème siècle, il constitue l'un des cinq squares de la ville du Havre. Aujourd'hui la partie haute est lotie et devenue privée, tandis que la seconde partie est boisée, inaccessible au public, et la partie inférieure est aménagée en espace paysager avec la présence de plusieurs arbres de hautes tiges (essentiellement des marronniers). De part sa situation en extrémité ouest de la costière, il est un espace de respiration dans un environnement urbain dense et relativement fermé (jardins clos).

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les arbres sont à préserver car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte et bleue. Les aménagements nouveaux devront faire partir d'une réflexion d'ensemble et pourront être justifiés par une évolution des usages (notamment les possibilités de pâturages pour les parties boisées et traitées en espace naturel).

LH92 • VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0051

Superficie
359 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite en 1895 sur la Côte, cette villa présente les caractéristiques de l'architecture balnéaire avec ses toitures débordantes portées par des consoles en bois ainsi que des éléments de style Art Nouveau (fenêtre au rez-de-chaussée, frise en céramique polychrome). La propriété comporte en outre une terrasse et un jardin paysager.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH93 • BOISEMENT ET ESPACE VERT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0026

Superficie
1834 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Situé dans les boucles de la rue du prince Eugène (dénomination initiale de la partie inférieure de la rue Félix Faure), il était composé depuis 1862 de trois parties distinctes. Au début du XXème siècle, il constitue l'un des cinq squares de la ville du Havre. Aujourd'hui la partie haute est lotie et devenue privée, tandis que la seconde partie est boisée, inaccessible au public, et la partie inférieure est aménagée en espace paysager avec la présence de plusieurs arbres de hautes tiges (essentiellement des marronniers). De part sa situation en extrémité ouest de la costière, il est un espace de respiration dans un environnement urbain dense et relativement fermé (jardins clos).

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

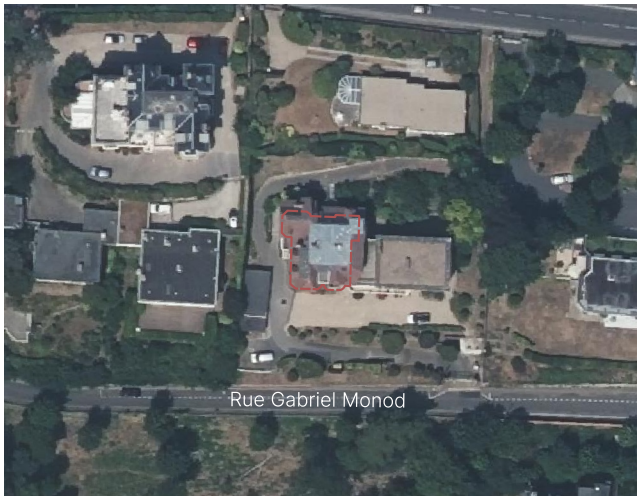
A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les arbres sont à préserver car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte et bleue. Les aménagements nouveaux devront faire partir d'une réflexion d'ensemble et pourront être justifiés par une évolution des usages (notamment les possibilités de pâturages pour les parties boisées et traitées en espace naturel).

LH94 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0037

Superficie
190 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise édifiée en 1952 et de style balnéaire anglo-normand néo-régionaliste (colombages, toitures à queue de geai).



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à restaurer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH95 • VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0024

Superficie
225 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Villa « Belle époque » de style composite balnéaire anglo-normand néo-régionaliste.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensembles des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH96 • VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0104

Superficie
181 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Villa « Belle époque » datant de 1895 et de style balnéaire anglo-normand néo-régionaliste. Elle fut construite entièrement en brique rouge avec décors de pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH97 • HÔTEL PARTICULIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0040

Superficie
318 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Edifié en 1850, cet Hôtel particulier de style « Ile de France moderniste » possède une composition architecturale parfaitement symétrique. Cette habitation est quasiment restée dans son aspect d'origine.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH98 • CITÉ OURSEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PR0449

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet immeuble de 2 étages date de la fin du XIXème, début XXème siècle. Sa silhouette haute et effilé est particulièrement reconnaissable dans le tissu Sanvicais. L'édifice est construit en briques avec couverture en ardoises



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, portes, volets ...). La porte en bois est à conserver et réparer si besoin. Si trop abimée, elle devra être changée pour un modèle en bois ou en aluminium avec modénatures dans le respect du modèle ancien. Pas de volets roulants avec coffres apparents mais la conservation ou la repose de volets bois à battants. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Le pignon en brique ne pourra être enduit ou recouvert d'un bardage. Le pignon déjà enduit verra l'adjonction d'un essentage en ardoise à pureau entier

LH99 • POSTE DE SANVIC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PH0002

Superficie
189 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ce bâtiment de 2 niveaux, achevé en 1939, est construit en béton et brique blanche et possède une couverture en ardoise dont le débord est porté par des consoles ouvragées en bois.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.).Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs). Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, les parties enduites seront à reproduire à l'identique avec des teintes pastel mettant en valeur la lisibilité des inscriptions et autres motifs géométriques. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les corbeaux et cache-moineaux devront rester en bois.

LH100 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BJ0016

Superficie
233 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Bâtie en 1880, cette maison bourgeoise « Belle époque » de style anglo-normand est composée de brique rouge avec chaînages et décors en pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essantage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH101 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BI0102

Superficie
230 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise « Belle époque » datant de 1895 et de style anglo-normand. Elle fut construite en brique avec un décor brique rouge-brique jaune et des chaînages de pierre



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

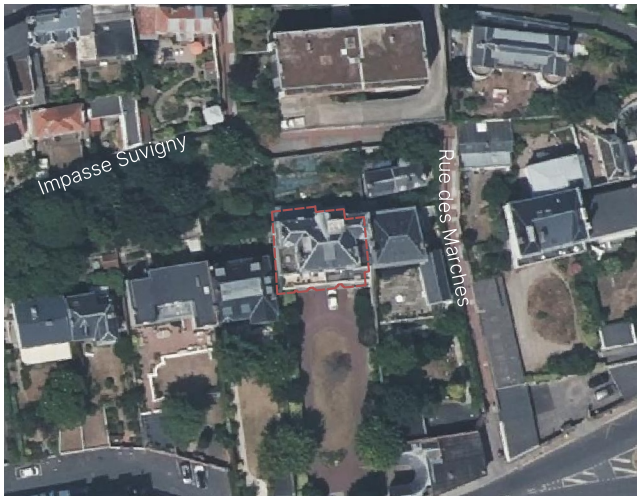
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des porte en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH102 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0029

Superficie
280 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison Bourgeoise « Belle époque » de style « Ile de France », bâtie au XIXème siècle.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation est l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH103 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0031

Superficie
149 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville de style anglo-saxon bâtie en 1900.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demande des conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH104 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0097

Superficie
232 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH105 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0886

Superficie
261 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH106 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PH0169

Superficie
48 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison individuelle présentant des caractéristiques Art-Déco : fronton, frises géométriques, calepinage varié de la brique .... La présence d'un oriel, de ferronnerie et d'une clôture dans l'esprit de la maison apporte une vraie qualité architecturale à l'ensemble. Cette maison s'inscrit dans le lotissement du quartier neuf dont on doit la création, à partir de 1860, à Monsieur Duplessis alors maire de la commune de Sanvic.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art-Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH107 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PH0186

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Villa néo-normande construite en 1912 présentant des façades complexes en briques, silex et pans de bois. Richement décorée, elle bénéficie d'un parc arboré entouré de murs en briques et silex. Cette villa s'inscrit dans le lotissement du quartier neuf dont on doit la création à partir de 1860 à Monsieur Duplessis alors maire de la commune de Sanvic.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH108 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0099

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH109 • PAVILLON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BI0012

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Propriétaire privé
Maison de maitre de 1840, sur 3 niveaux avec combles. Cette composition d'ensemble (pavillon, terrasse et jardin) est construite dans une belle symétrie classique. Le bâtiment dispose d'une large terrasse le long de sa façade principale orientée sud, agrémenté d'un escalier monumental avec 2 volées. La toiture est en ardoise ; les grands murs de soutènement sont constitués de pilastres et d'un bandeau en brique avec un remplissage en silex. Elle abrite au fond du jardin un observatoire de forme hexagonale surmonté d'une charpente impériale recouverte en zinc.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial de ce bien. La composition symétrique de l'ensemble est à préserver. Les volets battants sont à conserver. La pose de volets roulant est proscrite. Les matériaux de couverture seront en ardoises à pureau entier et les évacuations des eaux pluviales en zinc. L'observatoire est à préserver et à restaurer dans ses dispositions d'origine (ravalement en pierre, couverture en zinc).

LH110 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
TK0029

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH111 • PAVILLON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BI0014

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Le pavillon principal construit sur 2 niveaux avec combles date du 1er quart du XIXème siècle et a été agrandi d'une aile à terrasse dans le dernier quart du XIXème. Le belvédère date du 1er quart du XXème siècle.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH112 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BI0049

Superficie
170 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise « Belle époque » de 1875 avec une architecture de style classique « Français ».



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensembles des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés pourront être protégés par un essentage à pureau entier démontable et réversible.

LH113 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0100

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH114 • MAIRIE ANNEXE DE SANVIC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PM0012

Superficie
262 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Construit avant 1895 à l'emplacement d'une ferme, le pavillon est acheté en 1913 par la commune de Sanvic pour y transférer la mairie, qui devient mairie-annexe après le rattachement de Sanvic au Havre en 1955. La salle du Conseil Municipal a été construite en 1920 à l'emplacement du jardin d'hiver.
L'ensemble est construit en brique enduite comportant 2 niveaux sur sous-sol + 1 étage en combles, avec couverture en ardoises. La propriété comporte un parc, devenu jardin public.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou abimées, on utilisera du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois persiennes repliés en tableau. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de conserver et de valoriser les éléments décoratifs. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH115 • JARDINS DE LA MAIRIE DE SANVIC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PM0012

Superficie
4 958 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le jardin correspond au jardin initial de cette demeure bourgeoise où s'installe la mairie en 1920 et qui restera mairie annexe après le rattachement de Sanvic au Havre en 1955. Ce lieu présente un vrai intérêt historique car il est représentatif des propriétés bourgeoises du quartier. Depuis la fin du 19ème, celles-ci ont été progressivement loties et ont disparu. Le vaste espace vert du jardin est une respiration dans un quartier résidentiel assez dense où les jardins sont peu visibles de l'espace public.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les arbres sont à préserver ou à renouveler si leur abattage se justifie pour des raisons sanitaires car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments intéressants de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH116 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0103

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH117 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0111

Superficie
233 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH118 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0105

Superficie
59 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH119 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0253

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH120 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0127

Superficie
147 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH121 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0130

Superficie
144 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH122 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0107

Superficie
136 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH123 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0128

Superficie
97 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH124 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0123

Superficie
70 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH125 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0122

Superficie
212 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH126 • HÔTEL PARTICULIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0049

Superficie
304 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Edifiée vers la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle, cette maison d'époque est devenue en 1970 la résidence « Parc du Manoir ». Cet hôtel particulier « Belle époque » fut construit en pierre et en brique de style composite « Ile de France » avec des décors néo-gothiques.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminée, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries,, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH127 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
TK0028

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH128 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
TK0027

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH129 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
TK0085

Superficie
144 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH130 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0388

Superficie
191 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH131 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0177

Superficie
211 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette maison fut occupée par le fils de M. Jules Ancel, ancien maire du Havre. Cette maison bourgeoise « Belle époque », de style composite « anglo-normand » est composée de différents décors en brique rouge-brique jaune, avec parfois une insertion de briques vernissées et d'éléments de pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH132 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0005

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise édifiée en 1894, de style « balnéaire anglo-normand néo-régionaliste ». On constate qu'il y a eu une recherche esthétique par le jeu de décors brique rouge-brique jaune, sachant que la brique jaune était censée remplacer l'aspect de la pierre, absente localement.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH133 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0003

Superficie
143 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondée en 1895, cette maison bourgeoise « Belle époque », de style balnéaire anglo-normand, comporte des décors par chaînages alternés en brique rouge-brique jaune. L'avancée est en remplissage de silex.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de converser les imposte vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH134 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0116

Superficie
279 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

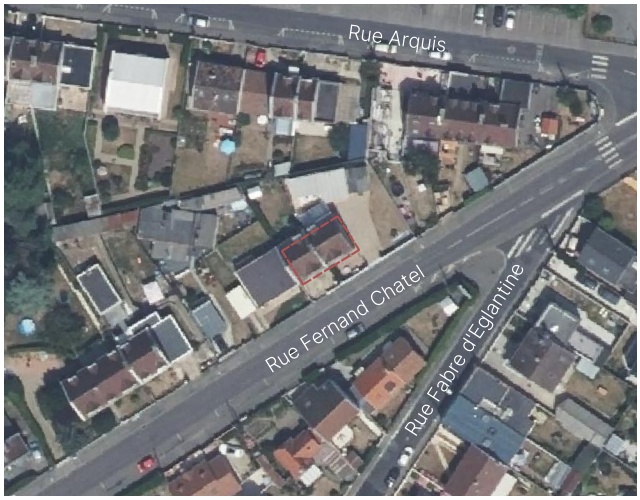
L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH135 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0258

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH136 • ENSEMBLE BATIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
OG0255

Superficie
224 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriétés privées
Lotissement construit après-guerre, il se singularise par son homogénéité et son style dit "régionaliste". La présence de briques et de plaques bétons gravillonnés sur les façades, les toitures hautes à deux pans, les chiens assis et les nombreuses cheminées confèrent à ces constructions une qualité remarquable à préserver.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH137 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
10 parcelles

Superficie
1183 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH138 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0007

Superficie
175 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH139 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0018

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

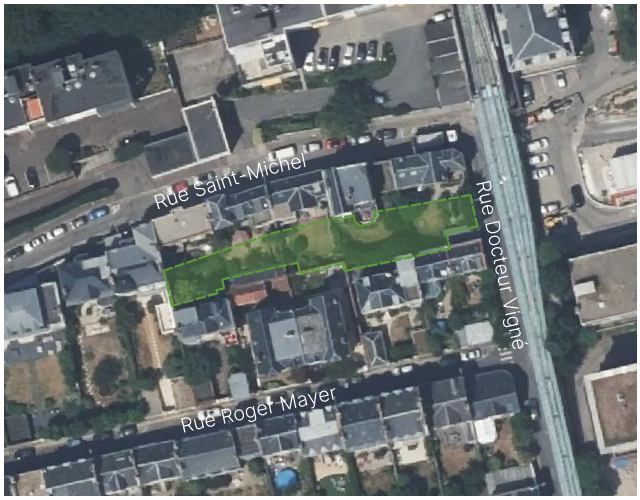
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH140 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
509 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH141 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0016

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.









PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH142 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0050

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette propriété fait partie intégrante du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Né-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH143 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0069

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette propriété fait partie intégrante du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH144 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
PN0207

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison typique du mouvement art déco au Havre. Formes géométriques, frise en reliefs, acrotère ciselé ... La construction édifiée en 1931 présente une qualité de mise en oeuvre et de raffinement remarquable.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH145 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0089

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.








PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH146 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0021

Superficie
128 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH147 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0022

Superficie
53 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.









PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH148 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0023

Superficie
188 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Ces propriété font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, de nombreux architectes représentatifs de cette époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille.







PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Faisant parti d'un ensemble, ces maisons doivent faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux cintrés, proportion des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). L'isolation par l'extérieur est proscrite sur la façade principale et également sur les autres façades lorsque celles-ci présentent une maçonnerie de brique ou n'importe quel élément décoratif. Les travaux d'isolation ne doivent pas perturber l'équilibre hygrothermique de ces parois anciennes. Les clôtures existantes de types mixtes seront maintenus avec un soubassement et des piliers maçonnés doublés d'une haie vive végétale.

LH149 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0147

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.









PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH150 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0005

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.








PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH151 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0088

Superficie
193 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH152 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0085

Superficie
176 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.









PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH153 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0087

Superficie
161 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH154 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0083

Superficie
81 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH155 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0068

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH156 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0035

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.









PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH157 • HÔTEL PARTICULIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CB0048

Superficie
360 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1900, cet hôtel particulier « Belle époque » est constitué de briques rouge et jaunes, avec assises, chaînages et décors en pierre. La construction est parfaitement symétrique et elle a été conservée dans son aspect d'origine. C'est une architecture de style classique « Français ».



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

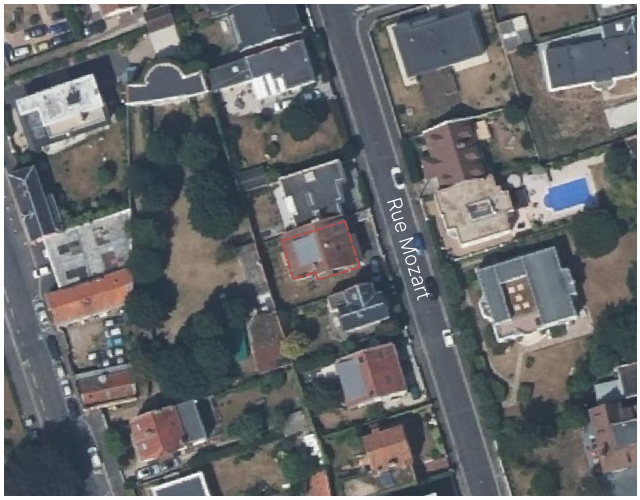
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensembles des porte en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH158 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0038

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH159 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0039

Superficie
60 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.







PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH160 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0040

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.








PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH161 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0041

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH162 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0042

Superficie
154 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise construite en 1953, durant la reconstruction de la ville. C'est une construction en procédé Perret. On note un certain « classicisme structurel » : l'ossature porteuse est apparente en béton bouchardé avec listels ciment.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non technique sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...). nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdits (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâti). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH163 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0031

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH164 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0051

Superficie
51 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH165 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0059

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.








PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH166 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0048

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH167 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0056

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.








PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH168 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0049

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.









PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH169 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0054

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH170 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0055

Superficie
142 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

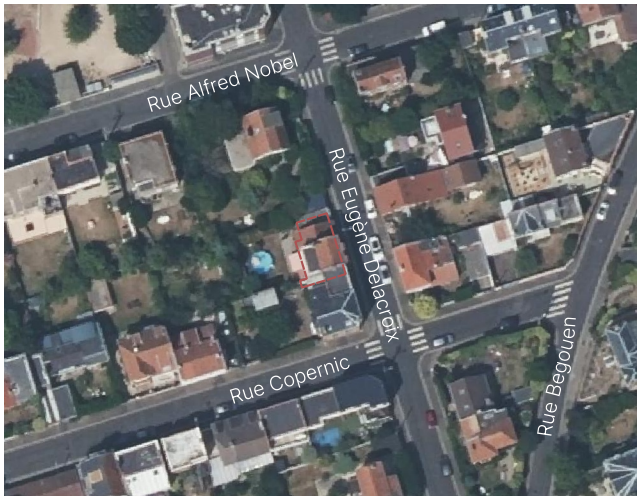
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH171 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0079

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Ces propriété font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, de nombreux architectes représentatifs de cette époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille.







PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Faisant parti d'un ensemble, ces maisons doivent faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux cintrés, proportion des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). L'isolation par l'extérieur est proscrite sur la façade principale et également sur les autres façades lorsque celles-ci présentent une maçonnerie de brique ou n'importe quel élément décoratif. Les travaux d'isolation ne doivent pas perturber l'équilibre hygrothermique de ces parois anciennes. Les clôtures existantes de types mixtes seront maintenus avec un soubassement et des piliers maçonnés doublés d'une haie vive végétale.

LH172 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0100

Superficie
97 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH173 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0043

Superficie
138 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette maison bourgeoise, de style balnéaire anglo-normand néo-régionaliste, édifiée en 1927, fut construite en brique blanche et colombages avec des décors de brique rouge.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH174 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0157

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

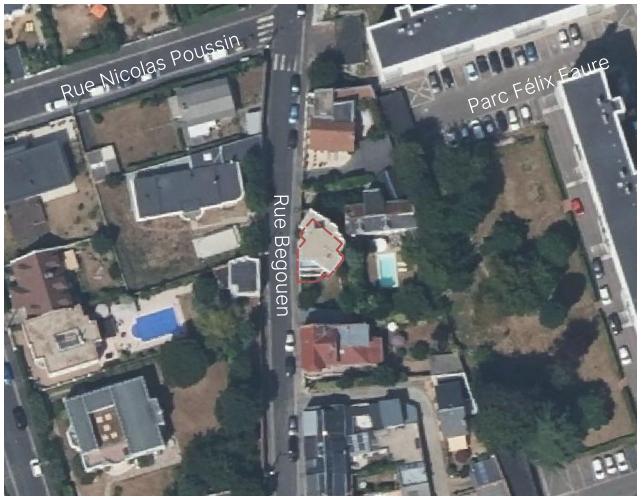
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH175 • MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0144

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ce pavillon construit en 1934 et dessiné par l'architecte Barton, présente une conception architecturale moderne, sans aucun décor, avec des volumes décalés comportant des balcons et des terrasses dont l'orientation permet un éclairage et un ensoleillement maximum.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques architecturales (formes, volumes, ouvertures, linteaux, balcons, etc.). Les volets roulants avec des coffres extérieurs sont interdits, tout comme les volets à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, les enduits devront conserver des teintes claires à pastels. Les portes seront en bois ou en aluminium modénaturées dans l'esprit dépouillé du bâtiment. Le mur de clôture en brique et silex devra être conservé dans son aspect d'origine. La végétation est à conforter.

LH176 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0161

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH177 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CA0105

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.









PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH178 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0131

Superficie
39 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH179 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0133

Superficie
42 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.









PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH180 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0158

Superficie
168 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.








PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH181 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0107

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH182 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0098

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH183 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0127

Superficie
14 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH184 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CE0085

Superficie
310 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement Cronstadt. Ce lotissement créé en 1893 voit la création d'une centaine de constructions qui se sont échelonnées sur un peu plus de trente ans. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Ainsi, les plus grands architectes de l'époque y ont contribués : Henri Gosselin, André Duval, Florent Gaillard, Henri Daigne ou encore André Houdaille. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH185 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CD0022

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH186 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0096

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH187 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0136

Superficie
89 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

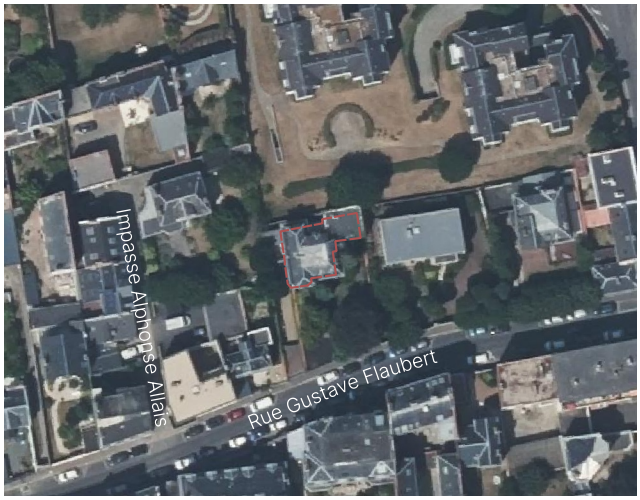
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH188 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0046

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

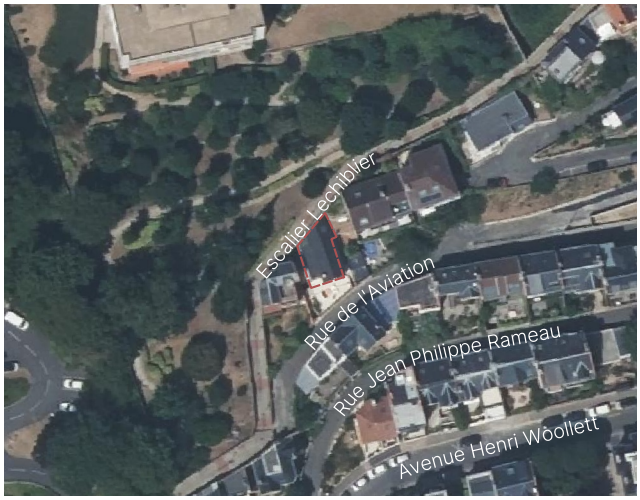
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH189 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0194

Superficie
79 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

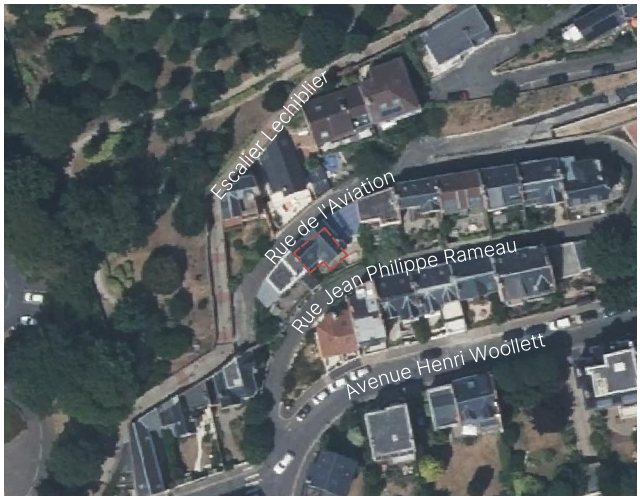
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH190 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0191

Superficie
49 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau et Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH191 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0190

Superficie
44 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH192 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0188

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau et Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

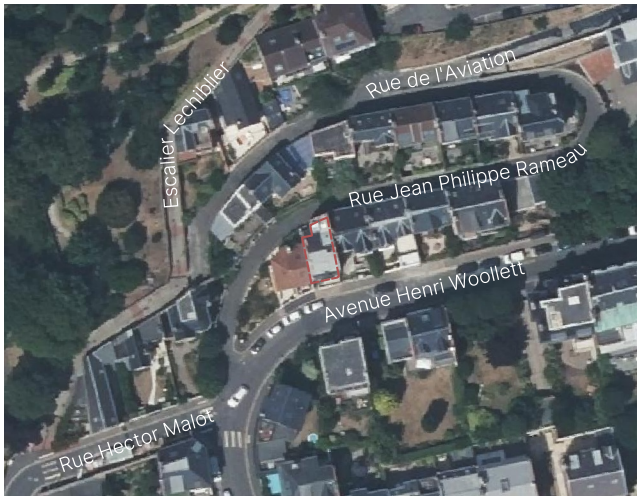
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH193 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0139

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH194 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0141

Superficie
126 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH195 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0186

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH196 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0142

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau et Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

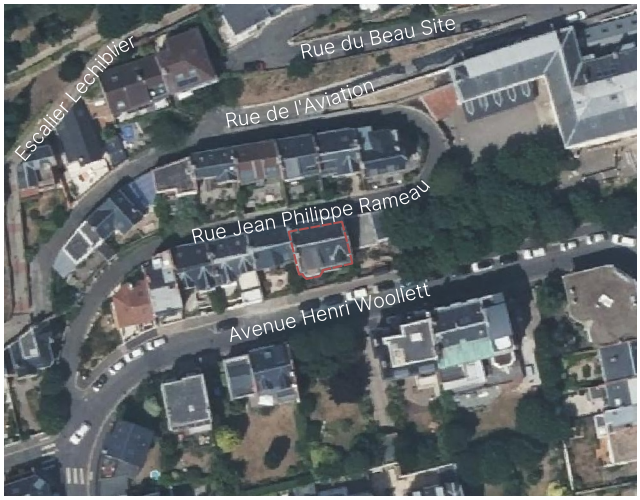
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH197 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0143

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH198 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0133

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH199 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0125

Superficie
311 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH200 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
9 parcelles

Superficie
1 388 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

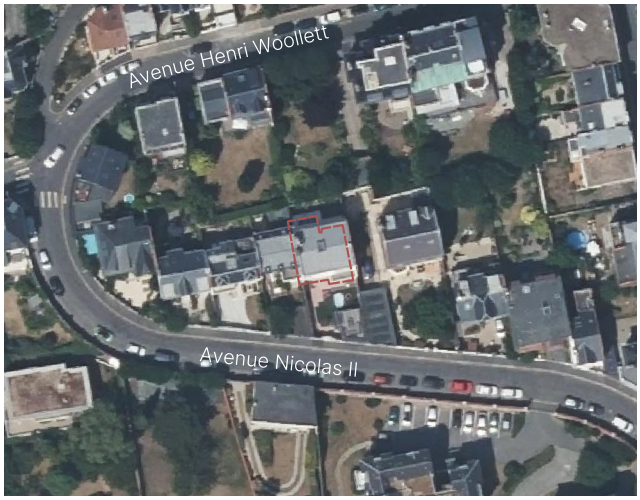
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH201 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0130

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH202 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
208 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH203 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0124

Superficie
157 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH204 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0121

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH205 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0128

Superficie
164 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH206 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0126

Superficie
156 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH207 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0119

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH208 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0118

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH209 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0249

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH210 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0117

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH211 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0223

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH212 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0108

Superficie
84 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH213 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0207

Superficie
69 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH214 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0210

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH215 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0212

Superficie
45 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau et Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH216 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
RK0067

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette maison à pans de bois est une ancienne maison de ferme construite fin XVIIIème, début XIXème. C'est un exemple d'architecture rurale dans le contexte havrais. Construction en rez-de-chaussée avec un étage de combles et toiture en ardoises.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, pans de bois, menuiseries, maçonneries apparentes, portes, etc.). Si modifications, privilégier les menuiseries en bois ou en aluminium en préservant la composition d'origine ainsi que les petits bois. Pas de volets roulants avec des coffres extérieurs mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en chaume et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH217 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0145

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau et Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH218 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0166

Superficie
79 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette propriété fait partie intégrante du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XX ème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visible depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard . Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. . Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et murets de clôture de ces édifices sont à conserver et entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier...). La présence de la végétation est à conforter.

LH219 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0001

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement; la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les mur de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH220 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0152

Superficie
62 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau et Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH221 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
7 parcelles

Superficie
648 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

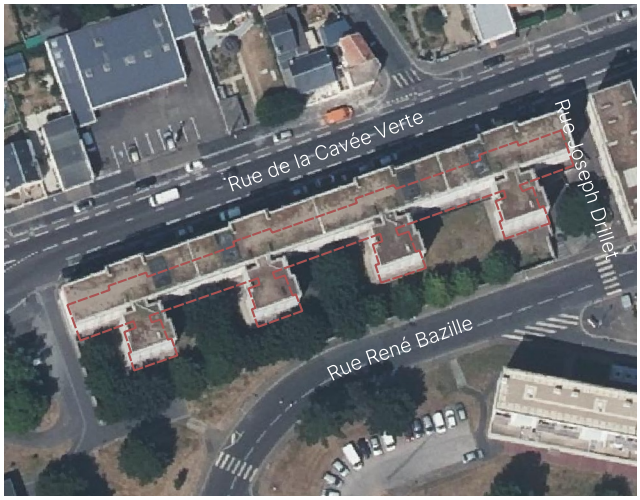
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH222 • H.B.M. DE TOURNEVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CG0001

Superficie
1187 m²



DESCRIPTION

Immeuble d'inspiration art déco
PROPRIETAIRE : Propriété privée
Les immeubles HBM dits de "Tourneville" ont été construits de 1929 à 1932 par l'office public des Habitations à Bon Marché. Ils appartiennent à une nouvelle génération de grands immeubles collectifs édifiés à la périphérie de la ville et ils comportent environ 400 logements. Dans la logique du mouvement hygiéniste, ils sont dès le départ dotés du confort moderne et sont organisés selon les principes du logement bourgeois (nombreuses petites pièces). Ces immeubles de 6 à 7 niveaux sont construits en appareil mixte de brique et béton. Ils ont été réhabilités à partir de 1988 et certains ont été couverts de revêtements ou de vêtures.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, modénatures géométriques, linteaux, garde-corps, volets, etc.). Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à la couleur de la brique et les enduits devront être repris avec des teintes pastelles susceptibles de mettre en valeur les reliefs du bâtiment. L'isolation du toit-terrasse avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les ouvertures des greniers pourront être occultés à la condition que cela soit fait au nu intérieur et avec un matériau de teinte sombre. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, les façades sud pourront évoluer avec l'adjonction de volumes réduits et compatibles avec l'architecture des lieux. Les espaces extérieurs au nord seront repensés dans une logique de résidentialisation compatible en végétation et matériaux avec l'esprit art déco. Dans le même objectif, les sas d'entrées pourront être démontés.

LH223 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0003

Superficie
781 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH224 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
10 parcelles

Superficie
2 339 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH225 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
2 078 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

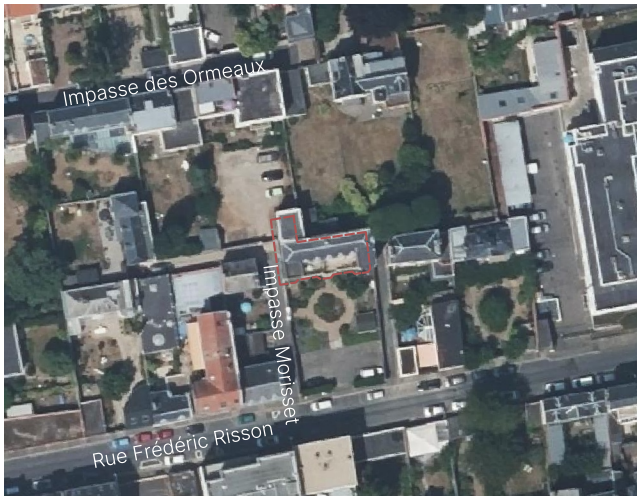
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH226 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0048

Superficie
164 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Hôtel particulier de style néo-classique présentant deux pavillons en saillie de la façade principale et sont reliés par un rez-de-chaussée couvert d'une balustrade. Ces pavillons en briques jaunes et rouges apparentes se détachent de part et d'autre du corps central enduit. Les fenêtres des étages et les lucarnes sont ornées de frontons triangulaires.
L'ensemble est édifié sur un parc végétalisé.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH227 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
562 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH228 • JARDINS MAISONS COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
1 425 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le lotissement des Ormeaux a été construit au début du 20ème siècle suite au démembrement du domaine des Ursulines. Le site, situé sur la Costière, s'organise avec des constructions à l'alignement ou en fond de parcelle et des jardins attenants importants orientés sud. Ces jardins largement plantés contribuent à la qualité du grand paysage de la Costière, particulièrement visible depuis la Ville basse. Ils constituent également une séquence de la trame verte et bleue de la Costière.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH229 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0045

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison d'inspiration néo-classique en brique enduite dont la particularité est la présence d'un fronton pyramidale coiffé d'une petite tourelle en ardoises. Le mur d'enceinte largement modifié présente encore un calepinage de briques et silex noirs de grande qualité.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

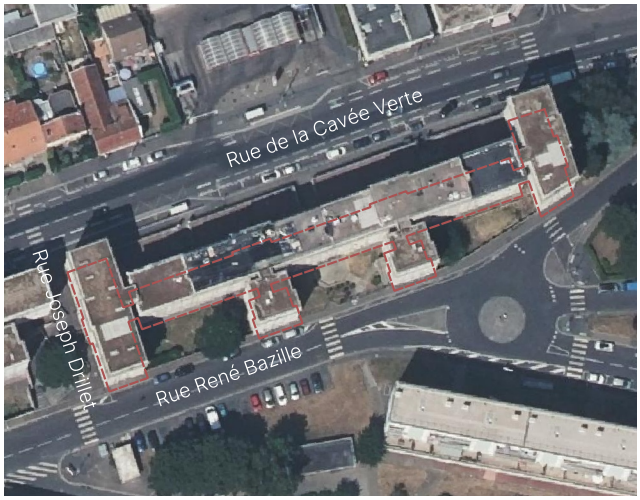
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre de ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH230 • H.B.M. DE TOURNEVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CG0071

Superficie
1 372 m²



DESCRIPTION

Immeuble d'inspiration art déco
PROPRIETAIRE : Propriété privée
Les immeubles HBM dits de "Tourneville" ont été construits de 1929 à 1932 par l'office public des Habitations à Bon Marché. Ils appartiennent à une nouvelle génération de grands immeubles collectifs édifiés à la périphérie de la ville et ils comportent environ 400 logements. Dans la logique du mouvement hygiéniste, ils sont dès le départ dotés du confort moderne et sont organisés selon les principes du logement bourgeois (nombreuses petites pièces). Ces immeubles de 6 à 7 niveaux sont construits en appareil mixte de brique et béton. Ils ont été réhabilités à partir de 1988 et certains ont été couverts de revêtements ou de vêtures.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, modénatures géométriques, linteaux, garde-corps, volets, etc.). Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à la couleur de la brique et les enduits devront être repris avec des teintes pastelles susceptibles de mettre en valeur les reliefs du bâtiment. L'isolation du toit-terrasse avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les ouvertures des greniers pourront être occultés à la condition que cela soit fait au nu intérieur et avec un matériau de teinte sombre. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, les façades sud pourront évoluer avec l'adjonction de volumes réduits et compatibles avec l'architecture des lieux. Les espaces extérieurs au nord seront repensés dans une logique de résidentialisation compatible en végétation et matériaux avec l'esprit art déco. Dans le même objectif, les sas d'entrées pourront être démontés.

LH231 • EX LYCÉE GERMAINE COTY (ANCIEN COUVENT N.D. DE GRÂCE)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
RI0084

Superficie
1 248 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondé en 1842 par l'épouse de l'armateur Augustin Normand, le foyer est à l'origine destiné aux filles de marins. Les bâtiments du foyer sont construits dans le dernier quart du XIXème siècle. La chapelle est construite en 1926. En 1990, les bâtiments sont en partie transformés en lycée technique et la chapelle est aménagée en gymnase. Des bâtiments de service sont détruits en 1991 et 1992. Il ne subsiste que les bâtiments utilisés par le lycée. Les bâtiments du foyer sont en assises alternées de briques et silex. La chapelle est en briques et pierres. La couverture est en ardoise. En 2014, suite au transfert du lycée vers l'école Anatole France, l'ensemble est recomposé autour d'un projet de logements. Aujourd'hui, seuls deux bâtiments subsistent.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, pans de bois, menuiseries, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, portes, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec des modénatures et des petits bois extérieurs. Pas de volets roulants avec coffres extérieurs mais des volets en bois repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH232 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0101

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette maison en briques enduites a été construite entre 1853 et 1865. La façade sud comporte un bow-window en bois.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminée, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre de ravalements, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH233 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0114

Superficie
404 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Département Seine Maritime
Abritant aujourd'hui un foyer de l'enfance, cet hôtel particulier édifié sur deux niveaux plus combles présente un calepinage de briques rouges et jaunes varié et raffiné. La toiture à la Mansart en ardoises est ornée de nombreuses lucarnes en bois et d'une tourelle donnant un caractère particulier à l'édifice.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH234 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0219

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise bâtie en 1900, en brique rouge et jaune avec sculptures en pierre sur les linteaux des lucarnes et garde-corps en ferronnerie. A noter, la qualité architecturale du portail.







PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. IL sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descente eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage à pureau entier démontable et réversible.

LH235 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0125

Superficie
236 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble d'habitations d'après-guerre, positionné en retrait de la rue, offrant une composition parfaitement symétrique : l'entrée se détache de la façade tandis que les parties latérales arrondies sont en légère saillie de part et d'autre de fenêtres carrées. La façade sud présente un pavillon central qui se rattache à la façade par des balcons dont les angles sont arrondis. La présence d'une toiture traditionnelle en tuiles mécaniques rouges et l'intégration de courbes en font en exemple atypique d'un immeuble de la reconstruction.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH236 • FERME DU VORNIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
RE0112

Superficie
190 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Le logis de la ferme du Vornier date du XVIIème siècle. En 1926, la communauté Sainte Jeanne d'Arc achète les bâtiments pour y installer un centre d'enfants. Après lotissement d'une grande partie des terrains, il ne subsiste que le logis de ferme et son jardin potager. Des locaux neufs ont été construits pour le centre social dans les années 1950. Le corps de logis est un bâtiment d'un étage avec comble, construit à pans de bois. Ce bâtiment a été remanié avec un essentage en ardoise dans la pure tradition normande.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur pourra être autorisée à la seule condition que le retour à la façade en pans de bois d'origine soit impossible ou inesthétique Dans ce seul cas, on retrouvera en bardage un essentage en ardoise à pureau entier. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques (cheminées, marquise, etc.). L'ensemble des menuiseries devront rester en bois avec des petits bois extérieurs, des volets battants pourront être reposés afin de retrouver de l'animation sur les façades. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. La présence de la végétation est à conforter.

LH237 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0126

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de 1870, construite en brique jaune et rouge et en pierre avec couverture en ardoise. Les linteaux sont décorés et sculptés différemment à chaque étage. L'entrée est détachée du volume-même de la maison.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ..). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH238 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0164

Superficie
74 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de 1882 construite en brique et richement décorée par des sculptures en pierre, présentes sur les linteaux. La toiture est en ardoise avec des lucarnes de forme arrondie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH239 • ENSEMBLE D'IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CG0106

Superficie
3 569 m²



DESCRIPTION

Industrialisation lourde horizontale
PROPRIETAIRE : Alcéane
Dans la continuité des Habitats Bon Marché (HBM) de la rue Louis Blanc, on érige en 1958 un ensemble d'une dizaine de barres d'immeubles HLM sur le flanc nord ru Fort de Tourneville qui épousent le dénivelé. La construction de la rue René Bazille (du n°66 au n°124) en est la plus monumentale faite de plaques de béton, assise sur un soubassement en moellon et très largement percée d'ouvertures nord-sud, cette construction horizontale est un exemple monumental de l'industrialisation de la construction dans les années 60.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité et conservation de l'intégrité des bâtiments (corniche, modénatures, cadres béton, découpage des fenêtres et ouvertures, matériaux de façades, etc.). Pas de démolition partielle de ces ensembles cohérents. Pas de coffres de volets roulants extérieurs, les éléments techniques (antennes, garde-corps...) sont à intégrer sans dénaturer la silhouette des bâtiments.

LH240 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CL0227

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville construite en 1938, en brique avec soubassement en silex. Cette maison est à la fois simple et recherchée dans les volumes, l'appareillage de brique et les détails architecturaux.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels) .

LH241 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0055

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1898 en brique jaune. A noter, la forte présence des ferronneries.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH242 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0054

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise construite en 1890 et en brique rouge et jaune avec couverture en ardoise. Les fenêtres sont marquées par des sculptures au niveau des linteaux. A noter, la présence de balcons en ferronnerie très travaillés.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (brique, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH243 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0034

Superficie
632 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Alignement de maisons bourgeoises construites en brique avec garde-corps en ferronnerie, à la fin du XIXème et au début du XXème siècle. La recherche architectural des façades, caractéristique de l'époque, est à souligner.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

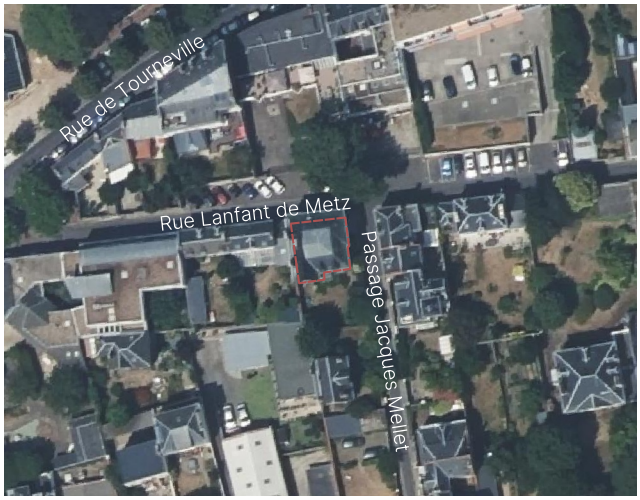
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH244 • VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CL0032

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette villa bourgeoise, de style Art Nouveau, fut bâtie en 1903 par l'architecte Ernest Daniel. Villa construite en brique avec couverture en ardoise et incrustations de céramique. A noter, la disparition de l'entrée en arc.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH245 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CL0027

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison construite en 1903 par l'architecte Ernest Daniel. Ensemble de deux maisons en briques présentant un certain raffinement décoratif. Leurs couvertures en ardoises sont coiffées chacune d'une ravissante lucarne en bois et ardoises à quatre pans. Le soubassement voit l'adjonction de moellons en pierres calcaires.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

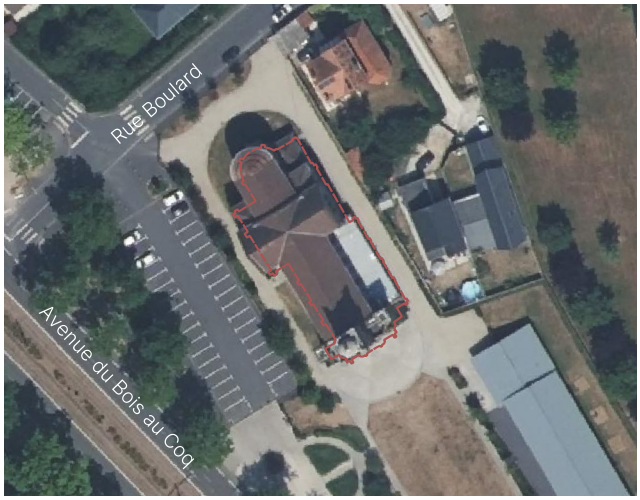
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le carde de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH246 • EGLISE DU SACRÉ COEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KE0371

Superficie
729 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'église est consacrée en 1887 sous le nom de Notre Dame des Champs. Elle devient église du Sacré-Coeur en 1899. Le clocher, construit en 1909, a été endommagé en 1944 et son couronnement remplacé par un dôme en béton surmonté d'une statue du Sacré-Coeur. L'église est construite en appareil à assises alternées de brique rouge, silex noir et silex blond sur un plan en croix latine à un vaisseau. Sa couverture est en tuile brune.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonneries apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, etc.). Les abords paysagers et maçonnés doivent faire l'objet d'une réflexion d'ensemble et concourir à valoriser l'architecture de l'édifice et sa place centrale au coeur du quartier.

LH247 • ABORDS DE L'EGLISE SACRÉ COEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
5 632 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre / Diocèse
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
En bordure de la rue du bois au Coq, l'Eglise du Sacré Coeur est entouré d'un vaste espace vert. Le diocèse en lien avec la ville du Havre a réaménagé récemment l'ensemble offrant une plus grande visibilité à l'édifice et une répartition des espaces en cohérence avce les usages actuels.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages ou des pratiques techniques liées à la gestion.

LH248 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CL0024

Superficie
165 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise construite sur deux niveaux plus comble présentant d'importants volumes. L'ensemble est constitué d'alternance de briques rouges et jaunes avec un calepinage animant bandeaux, corniches et tableaux. La couverture en ardoises est coiffée d'imposantes cheminées et le soubassement voit l'adjonction de pierres meulières. L'édifice a été remanié avec la création d'une surélévation côté rue. L'ensemble est édifié sur un jardin richement arboré.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par une essentage en ardoises à pureau entier et démontable réversible.

LH249 • H.B.M. DE TOURNEVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KQ0001

Superficie
1538 m²



DESCRIPTION

Immeuble d'inspiration art déco
PROPRIETAIRE : Propriété privée
Les immeubles HBM dits de "Tourneville" ont été construits de 1929 à 1932 par l'office public des Habitations à Bon Marché. Ils appartiennent à une nouvelle génération de grands immeubles collectifs édifiés à la périphérie de la ville et ils comportent environ 400 logements. Dans la logique du mouvement hygiéniste, ils sont dès le départ dotés du confort moderne et sont organisés selon les principes du logement bourgeois (nombreuses petites pièces). Ces immeubles de 6 à 7 niveaux sont construits en appareil mixte de brique et béton. Ils ont été réhabilités à partir de 1988 et certains ont été couverts de revêtements ou de vêtures.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, modénatures géométriques, linteaux, garde-corps, volets, etc.). Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à la couleur de la brique et les enduits devront être repris avec des teintes pastelles susceptibles de mettre en valeur les reliefs du bâtiment. L'isolation du toit-terrasse avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les ouvertures des greniers pourront être occultés à la condition que cela soit fait au nu intérieur et avec un matériau de teinte sombre. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, les façades sud pourront évoluer avec l'adjonction de volumes réduits et compatibles avec l'architecture des lieux. Les espaces extérieurs au nord seront repensés dans une logique de résidentialisation compatible en végétation et matériaux avec l'esprit art déco. Dans le même objectif, les sas d'entrées pourront être démontés.

LH250 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CL0095

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise construite sur deux niveaux plus combles présentant de grands volumes. L'ensemble est constitué d'alternance de briques rouges et jaunes avec un calepinage animant bandeaux, corniches, cadres et tableaux. La couverture en ardoises est coiffée de deux imposantes cheminées. L'ensemble est édifié sur un jardin richement arboré.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

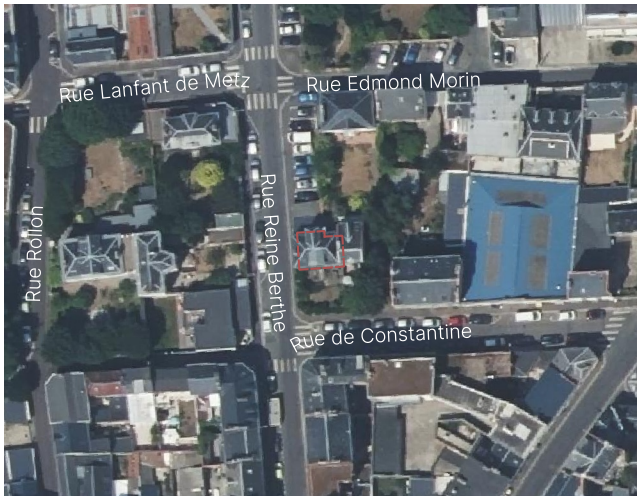
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH251 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CL0115

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison traditionnelle havraise constituée de deux niveau plus combles. L'ensemble est construit en alternance de briques rouges et jaunes offrant à la façade principale un riche calepinage décoratif. Le jardin est clos par un mur en briques et une porte en bois coiffée de deux pilastres en pointe de diamant.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y à présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH252 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0191

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville « Belle Epoque » de 1900, construite en briques rouges et jaunes dont la mise en oeuvre offre des détails décoratifs notamment au niveau de l'allège des fenêtres et de la corniche. Ici, la brique jaune figure les ouvrages en pierre. Les balcons en ferronnerie et la recherche de décoration au dessus de la porte d'entrée viennent enrichir la façade avant du bâtiment. Le dispositif décoratif est complété par des éléments en pierre : clefs de voûtes, consoles et balcons, fronton au-dessus de la porte d'entrée. La double fenêtre du rez-dechaussée est séparée par un pilier également en pierre. Les balcons sont surmontés de garde-corps en ferronnerie. La couverture en ardoises est ornée d'une double lucarne dessinant un fronton.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH253 • H.B.M. DE TOURNEVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KQ0002

Superficie
1 404 m²



DESCRIPTION

Immeuble d'inspiration art déco
PROPRIETAIRE : Propriété privée
Les immeubles HBM dits de "Tourneville" ont été construits de 1929 à 1932 par l'office public des Habitations à Bon Marché. Ils appartiennent à une nouvelle génération de grands immeubles collectifs édifiés à la périphérie de la ville et ils comportent environ 400 logements. Dans la logique du mouvement hygiéniste, ils sont dès le départ dotés du confort moderne et sont organisés selon les principes du logement bourgeois (nombreuses petites pièces). Ces immeubles de 6 à 7 niveaux sont construits en appareil mixte de brique et béton. Ils ont été réhabilités à partir de 1988 et certains ont été couverts de revêtements ou de vêtures.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, modénatures géométriques, linteaux, garde-corps, volets, etc.). Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à la couleur de la brique et les enduits devront être repris avec des teintes pastelles susceptibles de mettre en valeur les reliefs du bâtiment. L'isolation du toit-terrasse avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les ouvertures des greniers pourront être occultés à la condition que cela soit fait au nu intérieur et avec un matériau de teinte sombre. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, les façades sud pourront évoluer avec l'adjonction de volumes réduits et compatibles avec l'architecture des lieux. Les espaces extérieurs au nord seront repensés dans une logique de résidentialisation compatible en végétation et matériaux avec l'esprit art déco. Dans le même objectif, les sas d'entrées pourront être démontés.

LH254 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0209

Superficie
220 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles jumelés construits en brique rouge et jaune entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle. A noter, l'originalité des linteaux situés à l'étage supérieur.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

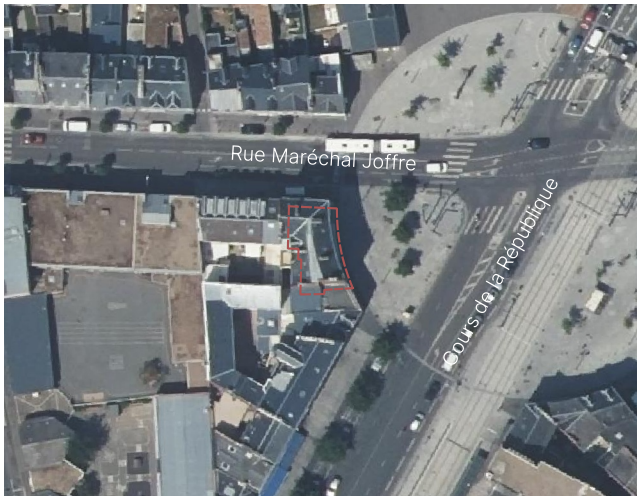
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH255 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0284

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de rapport de cinq niveaux à la façade légèrement concave épousant la forme ronde de la place du Rond-Point. Il s'agit d'un immeuble en brique et pierre conçu par l'architecte Louis Garin.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

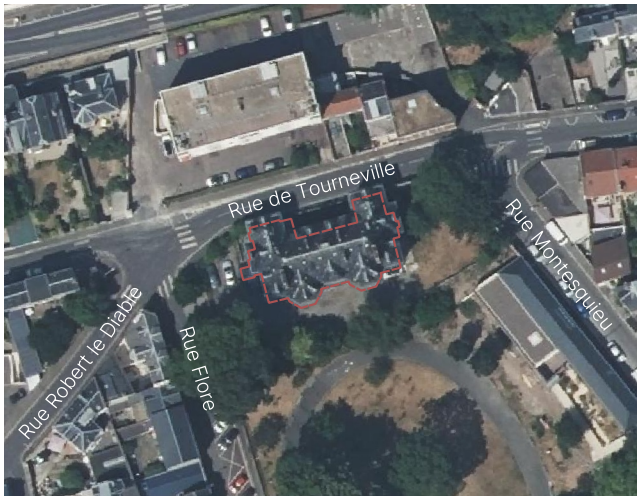
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer, si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH256 • PAVILLON GROSOS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CN0416

Superficie
407 m²



DESCRIPTION

La propriété construite par un négociant à la fin du XIXème siècle est rachetée par la Ville après la Libération et sert de mairie provisoire de 1945 à 1958. Le pavillon est transformé en conservatoire Municipal de musique à partir de 1968. Construit en brique rouge avec couverture en ardoise sur un plan régulier en U, le pavillon comporte trois niveaux, dont un étage de combles. La propriété comporte des anciennes écuries et un parc, devenu jardin public, dont l'emprise a été partiellement réduite par la voie d'accès au tunnel Jenner.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse su style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH257 • SQUARE GROSOS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
6 953 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ce square constitue un vaste parc aujourd'hui public et très visible du rond-point. Initialement il faisait partie d'une propriété de négociant (Famille Grosos) avec la demeure principale (qui fut la mairie après la guerre puis le conservatoire et maintenant privée) et des écuries dont le bâtiment est toujours présent à l'Est du parc. Son dessin est simple mais correspond au dessin d'origine. Depuis 2012, différents aménagements (grille, fontaine, jeux d'enfants, ...) et la plus grande visibilité que lui a offert les aménagements du rond-point dans le cadre du tramway en font un lieu très fréquenté par les familles.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé notamment les éléments issus de sa conception : principe d'allées circulaire du dessin d'origine et répartition minéral / végétal avec une vaste pelouse centrale ... Les arbres sont à préserver car il structure la perspective et propose une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain. Ils sont des éléments intéressants de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble respectueuse de la conception d'origine et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages du site.

LH258 • CRÈCHE JEANNE TRANCHARD

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CN0417

Superficie
320 m²



DESCRIPTION

Anciennes écuries du pavillon Grosos, ce bâtiment a été réhabilité par la ville du Havre en crèche municipale en 2022.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse su style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH259 • FUNICULAIRE SAINTE-MARIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CO0160

Superficie
217 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Ce tunnel, conçu par l'ingénieur havrais Levêque, a été creusé et inauguré en novembre 1895 pour permettre au tramway de relier le Rond-Point au cimetière Sainte Marie. Sous l'occupation et pendant les bombardements, de nombreux havrais y trouvent refuge. Il est désaffecté peu après la libération.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction.

LH260 • LE CHEVAL BAI

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DA0007

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit entre 1865 et 1895, la façade sur rue a été refaite en style néo-normand au début du XXème siècle. La façade est couverte d'un enduit imitation pan de bois. La toiture en ardoises est ponctuée de quatre lucarnes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées pans de bois, menuiseries, maçonneries apparentes, lucarnes, éléments en pierre, volets, etc.). Si modifications, privilégier les menuiseries en bois ou en aluminium en préservant la composition d'origine ainsi que les petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en chaume et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH261 • PAVILLON LAFFITTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CP0067

Superficie
258 m²



DESCRIPTION

Demeure bourgeoise construite entre 1796 et 1798 par le négociant Armand Lecorney puis acquise en 1811 par le négociant Martin Laffitte, l'édifice domine la ville basse et s'inscrit au coeur de l'univers verdoyant de la costière. Le logis est constitué d'un pavillon central en brique claire enduite surmonté d'un fronton et de deux pavillons latéraux légèrement en retrait. Il est construit sur une terrasse en brique et silex noir qui surplombe un parc et des grottes dans la plus pure tradition des maisons bourgeoises Renaissance. L'ensemble est clôturé d'un mur de brique et silex épousant la déclivité et protégeant le parc des regards.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

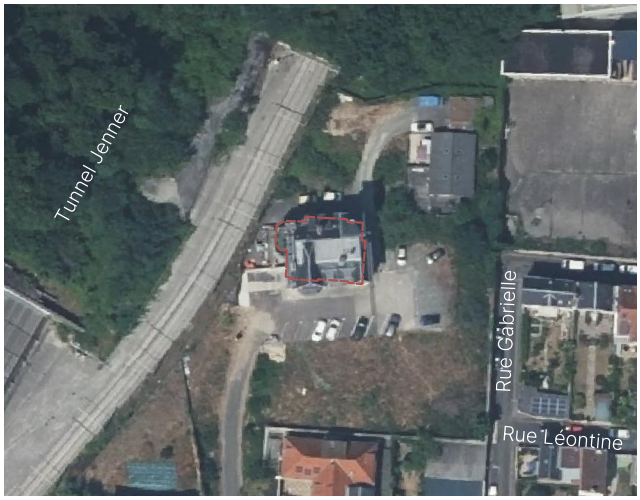
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Le caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.) doit être préservé. En cas de création ou changement de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Les volets roulants ne sont pas admis. Les volets doivent être en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes EP) en zinc.

LH262 • MAISON DE L'ENFANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CP0074

Superficie
195 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : CODAH
Construite avant 1912 par Julien Fauvelais, entrepreneur des travaux publics, la maison de Trigauville a accueilli en 1927 un orphelinat. Celui-ci subsiste sous forme de foyer pour l'enfance en danger jusqu'en 1974. En 1976, la ville du Havre y crée un centre de loisirs pour enfant, dit Maison de l'enfance. Celui-ci est fermé en 2009 suite aux travaux liés au percement du tunnel dédié au tramway. Cet édifice a été cédé à la CODAH avec les emprises de terrains nécessaires au chantier. Cette villa est caractéristique de l'architecture anglo-normande du début du XXème siècle. La construction utilise largement les matériaux locaux : toitures à forte pente en ardoise, soulignée par des landequins en bois, murs composés d'une alternance de pierres, briques et silex, garde-corps ouvragés en bois et ferronnerie. Elle présente une grande qualité de composition et une grande diversité de détails de construction : linteaux sculptés en pierre, linteaux en briques en anse de panier.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demande de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. La bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH263 • SQUARE DU THEATRE DES BAINS DOUCHES ET ESPACES VERTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
5 507 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ces différents espaces verts se situent à la sortie du Tunnel Jenner et font le lien entre l'entrée de la forêt de Montgeon, aménagée dans les années 60, le coteau pentu aux abords du théâtre des Bains Douches et les abords des voies du tramway aménagés en 2012. Quelques beaux arbres sont présents autour du théâtre.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

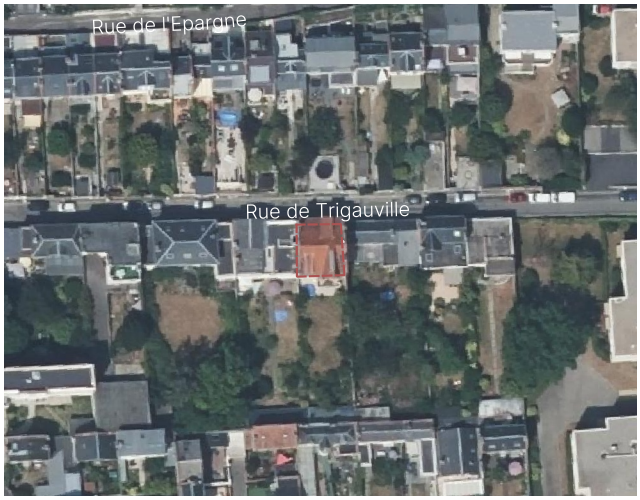
A l'échelle urbaine, l'ensemble de ces espaces verts devra être conservé. Les différentes strates de plantations sont à préserver et à renforcer car elles proposent un axe vert entre la costière et la forêt de Montgeon constituant une continuité de la trame verte.

LH264 • MAISON LEFUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CR0354

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Il s'agit d'une maison en briques rouges de style art déco construite en 1928 sur les plans d'Henri Daigue.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH265 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
9 parcelles

Superficie
2 531 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

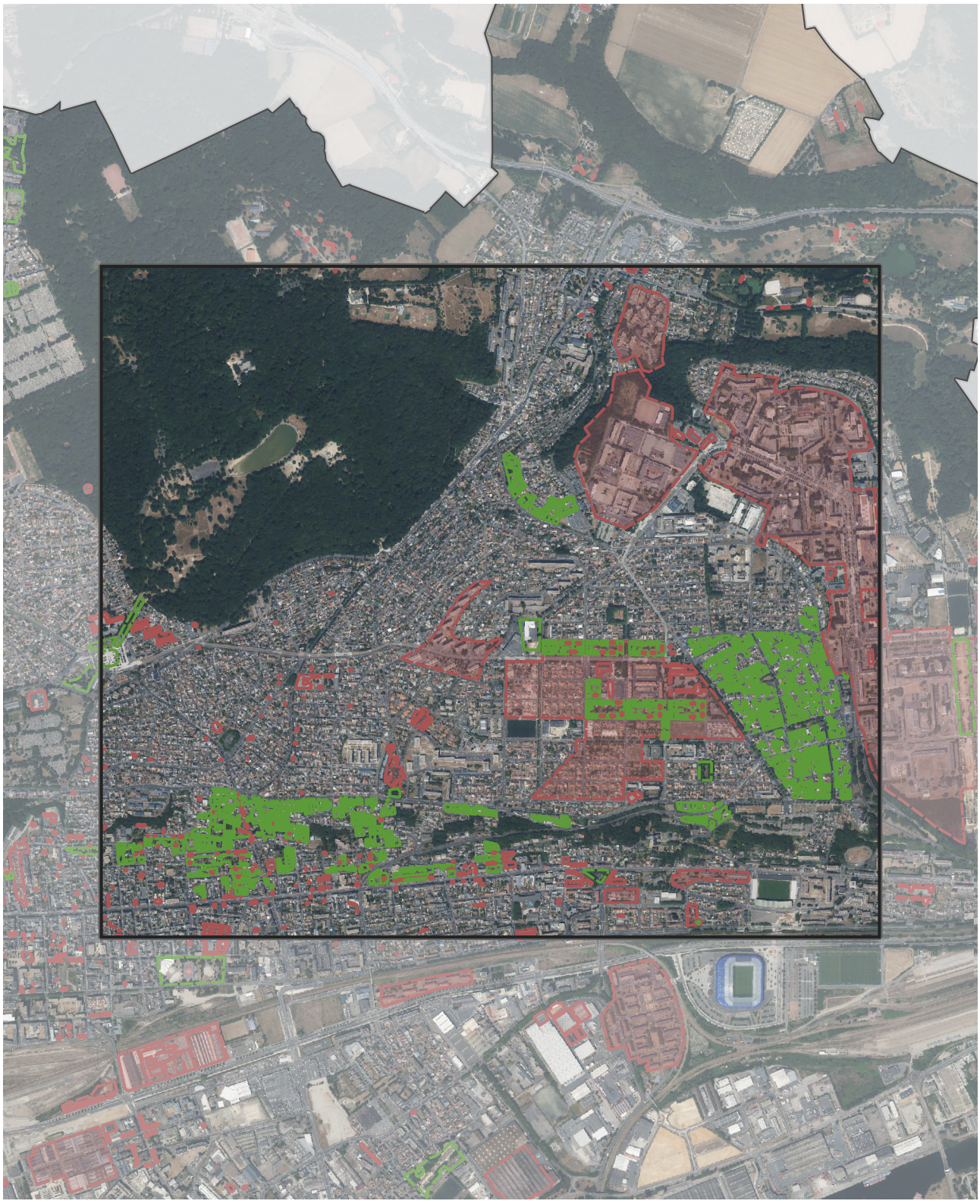
Le Havre (planche 6)

189 éléments de patrimoine remarquable dont

133 bâtiments
de niveau 3

47 parcs et jardins
de niveau 3

9 ensembles cohérents
de niveau 2



LH266 • IMMEUBLES JENNER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
5 717 m²



DESCRIPTION

Les trois immeubles à rez-de-chaussée surélevé et à trois étages on été construits par Pierre-Edouard Lambert
en 1959. Les trois immeubles sont implantés en biais par rapport à la voirie. Les galeries sur rue sont portées à chaque étage par des colonnes cannelées à chapiteaux fasciculés, reprises du front de mer sud. Ces galeries sont distribuées à chaque extrémité par un escalier suspendu dans une large cage ouverte. Les panneaux sont en gros gravier aggloméré

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non technique sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...). nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdits (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâti). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes

LH267 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
37 parcelles

Superficie
4 798 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau ventier démontable et réversible.

LH268 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
6 274 m²



DESCRIPTION

Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible

LH269 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
11 parcelles

Superficie
3 780 m²



DESCRIPTION

Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible

LH270 • RUE DES SAULES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
15 parcelles

Superficie
4,33 ha



DESCRIPTION

Construit en 1955, cet ensemble se constitue de 12 barres de logements collectifs en R+5. La typologie et l'architecture des barres se répètent à l'identique, gardant les mêmes dispositions et alignements d'ouvertures sur les façades, les mêmes volumétries de bâtis, des façades claires avec des soubassements extérieurs en pierres et des toitures plates.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH271 • CITE-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
427 parcelles

Superficie
30,17 ha



DESCRIPTION

En 1919, la SHLE (Société Havraise de logements économiques) lance un ambitieux projet de logement social, appelé la Cité-Jardin. Ce projet a fortement contribué à l'édification du quartier d'Aplemont. Totalement détruite pendant la guerre, la Cité-Jardin a été reconstruite. La disposition de ces pavillons rompt avec l'agencement radio-concentrique originel pour s'organiser selon un plan orthogonal. La cité ouvrière dite « cité des Fleurs » est rebâtie et achevée en 1959. Les pavillons roses et jaunes sont de l'architecte local Robert Royon. La cité jardin actuelle, datant de la reconstruction, possède donc une composition urbaine particulière avec une trame orthonormée, constituée de voiries, de plantations et d'ilots bien identifiés.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Pour les ilots réhabilités et les maisons individuelles : Une réinterprétation plus contemporaine des « pavillons jaunes et roses » est possible dans le respect d'une unité et d'une harmonie d'ensemble. Celles-ci doivent perdurer par une ouverture sur les jardins en maintenant des clôtures basses et en préservant les coeurs d'ilots végétalisés. Les implantations de garages, des extensions doivent être limitées et ne pas empiéter sur les coeurs d'ilots repérés graphiquement.

LH272 • ILOT RECONSTRUCTION GRAVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
28 parcelles

Superficie
6 128 m²



DESCRIPTION

Ilot mixte composé de quatre rangées de constructions mitoyennes datant des années 1960, représentatif de la reconstruction de Graville d'après-guerre. La présence des lucarnes et des cheminées en toiture, des encadrements bétons autour des nombreux percements, et l'homogénéité des volumes et des façades en parement brique confèrent à cet ensemble une qualité et une unité architecturale.



PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Les éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.) doivent être préservés. Dans le cadre de travaux d'extensions et s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes, il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux de qualité.

LH273 • INSTITUT UNIVERSITAIRE TECHNOLOGIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
6 parcelles

Superficie
15,55 ha



DESCRIPTION

Témoin de l'architecture rationaliste, la Cité scolaire de l'Ecole Nationale d'Enseignement Technique du Havre s'inscrit dans la Zone d'Urbanisation Prioritaire créée en 1959 dans le cadre de l'aménagement du quartier de Caucriauville. Réalisée en deux phases (1961 et 1971) sur les plans de Bernard Zerhfuss, elle se compose d'une série de bâtiments de un à six niveaux reliés par des cours, des préaux et des galeries sur une trame orthogonale. Les ateliers, éclairés par des patios plantés et couverts par des sheds en béton font le lien avec le gymnase composée de dix arcs en béton brut de forme polygonale reliés par une dalle terrasse. De grandes compositions picturales ainsi qu'une mise en peinture des locaux accompagnaient l'ensemble. Ces oeuvres ont partiellement disparu. Une grande mosaïque réalisée par Jacques Swobada dans la cour de l'actuel IUT fut amputée de moitié lors de la création d'un amphithéâtre en 1990.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Les éléments de qualité doivent être préservés et l'intégrité des bâtiments (corniches, modénatures, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, matériaux de façades, etc.) doit être conservée.

LH274 • RUE DU CLOS DU PUITS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
6 parcelles

Superficie
4,52 ha



DESCRIPTION

Cet ensemble de 14 barettes de logements collectifs fut construit entre 1979 et 1982. L'architecture des bâtis est identique sur l'ensemble du site, avec des façades en graviers, des peintures vives (rouges et vertes), des balcons liés par des pilotis de béton ainsi que par des typologies similaires.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH275 • SQUARE DU THEATRE DES BAINS DOUCHES ET ESPACES VERTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
2 143 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ces différents espaces verts se situent à la sortie du Tunnel Jenner et font le lien entre l'entrée de la forêt de Montgeon, aménagée dans les années 60, le coteau pentu aux abords du théâtre des Bains Douches et les abords des voies du tramway aménagés en 2012. Quelques beaux arbres sont présents autour du théâtre.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de ces espaces verts devra être conservé. Les différentes strates de plantations sont à préserver et à renforcer car elles proposent un axe vert entre la costière et la forêt de Montgeon constituant une continuité de la trame verte.

LH276 • MAISON ART DÉCO

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CQ0089

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison particulière construite en 1933 présentant les caractéristiques de l'art déco dans une architecture générale soignée. Le fronton, le calepinage des briques, la proportion des ouvertures et l'exubérance de la végétation confèrent un caractère exceptionnel a cet édifice.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation de caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. l'isolation des toitsterrasses avec des reprises de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales et descentes eaux pluviales seront en zinc. La bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (vérandas, loggia, oriels ...). Conservation des châssis bois pour les menuiseries et du béton pour les clôtures.

LH277 • SQUARE DU THEATRE DES BAINS DOUCHES ET ESPACES VERTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
3 477 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ces différents espaces verts se situent à la sortie du Tunnel Jenner et font le lien entre l'entrée de la forêt de Montgeon, aménagée dans les années 60, le coteau pentu aux abords du théâtre des Bains Douches et les abords des voies du tramway aménagés en 2012. Quelques beaux arbres sont présents autour du théâtre.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de ces espaces verts devra être conservé. Les différentes strates de plantations sont à préserver et à renforcer car elles proposent un axe vert entre la costière et la forêt de Montgeon constituant une continuité de la trame verte.

LH278 • SQUARE DU THEATRE DES BAINS DOUCHES ET ESPACES VERTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
2 678 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ces différents espaces verts se situent à la sortie du Tunnel Jenner et font le lien entre l'entrée de la forêt de Montgeon, aménagée dans les années 60, le coteau pentu aux abords du théâtre des Bains Douches et les abords des voies du tramway aménagés en 2012. Quelques beaux arbres sont présents autour du théâtre.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de ces espaces verts devra être conservé. Les différentes strates de plantations sont à préserver et à renforcer car elles proposent un axe vert entre la costière et la forêt de Montgeon constituant une continuité de la trame verte.

LH279 • ANCIENNE CAISSE D'ÉPARGNE DE GRAVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CR0184

Superficie
179 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Il s'agit d'un édifice de style néo-classique construit sur la base de plans établis en 1910 par William Cargill. C'est un bâtiment en briques enduites avec une couverture en ardoises. Cet édifice a subi des remaniements : le toit en pavillon a perdu son lanternon et le fronton sculpté amorti de deux urnes a laissé place à une lucarne.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de restituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH280 • SQUARE DU THEATRE DES BAINS DOUCHES ET ESPACES VERTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
875 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ces différents espaces verts se situent à la sortie du Tunnel Jenner et font le lien entre l'entrée de la forêt de Montgeon, aménagée dans les années 60, le coteau pentu aux abords du théâtre des Bains Douches et les abords des voies du tramway aménagés en 2012. Quelques beaux arbres sont présents autour du théâtre.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

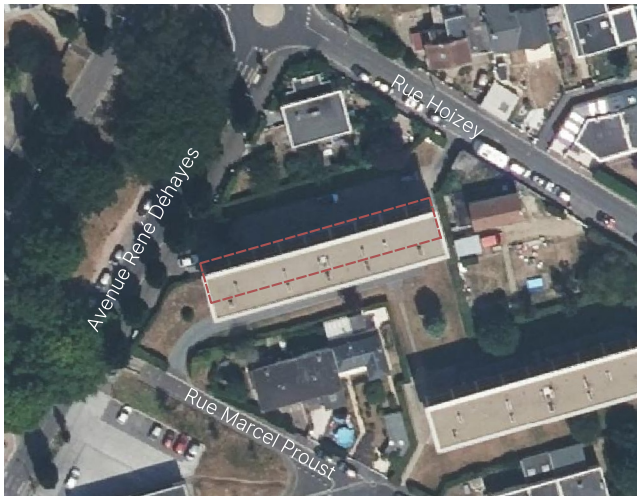
A l'échelle urbaine, l'ensemble de ces espaces verts devra être conservé. Les différentes strates de plantations sont à préserver et à renforcer car elles proposent un axe vert entre la costière et la forêt de Montgeon constituant une continuité de la trame verte.

LH281 • IMMEUBLES JENNER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KM0179

Superficie
389 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les trois immeubles à rez-de-chaussée surélevé et à trois étages on été construits par Pierre-Edouard Lambert en 1959. Les trois immeubles sont implantés en biais par rapport à la voirie. Les galeries sur rue sont portées à chaque étage par des colonnes cannelées à chapiteaux fasciculés, reprises du front de mer sud. Ces galeries sont distribuées à chaque extrémité par un escalier suspendu dans une large cage ouverte. Les panneaux sont en gros gravier aggloméré.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non technique sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...). nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdits (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâti). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH282 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CR0245

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH283 • IMMEUBLES JENNER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KM0178

Superficie
390 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les trois immeubles à rez-de-chaussée surélevé et à trois étages on été construits par Pierre-Edouard Lambert en 1959. Les trois immeubles sont implantés en biais par rapport à la voirie. Les galeries sur rue sont portées à chaque étage par des colonnes cannelées à chapiteaux fasciculés, reprises du front de mer sud. Ces galeries sont distribuées à chaque extrémité par un escalier suspendu dans une large cage ouverte. Les panneaux sont en gros gravier aggloméré.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

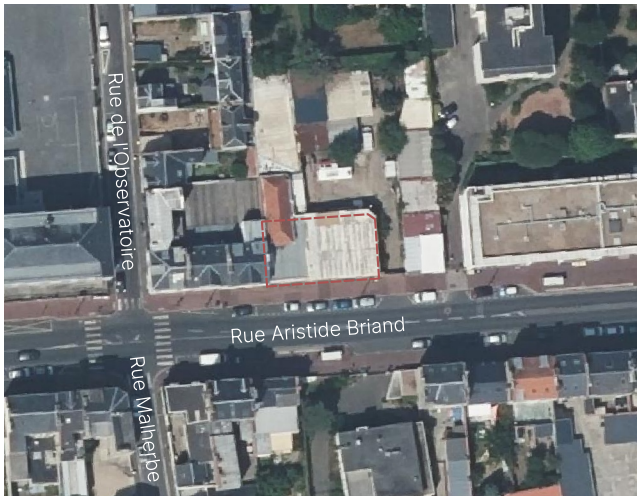
La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non technique sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...). nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdits (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâti). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH284 • MAISON DE NOTABLE PUIS COMPTOIR VINICOLE HAVRAIS OU RHUM FLO

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CR0308

Superficie
287 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet ensemble de deux maisons de notables jumelés dans un jardin et organisé de façon symétrique figure au cadastre de 1896. Le comptoir vinicole est installée dans la cour de la maison du numéro 329 entre 1920 et 1922. La maison servant de logement patronal a été détruite.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de le l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en briques ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH285 • IMMEUBLES JENNER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KM0269

Superficie
388 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les trois immeubles à rez-de-chaussée surélevé et à trois étages on été construits par Pierre-Edouard Lambert en 1959. Les trois immeubles sont implantés en biais par rapport à la voirie. Les galeries sur rue sont portées à chaque étage par des colonnes cannelées à chapiteaux fasciculés, reprises du front de mer sud. Ces galeries sont distribuées à chaque extrémité par un escalier suspendu dans une large cage ouverte. Les panneaux sont en gros gravier aggloméré.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non technique sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...). nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdits (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâti). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH286 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
11 parcelles

Superficie
3 145 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH287 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CS0189

Superficie
241 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

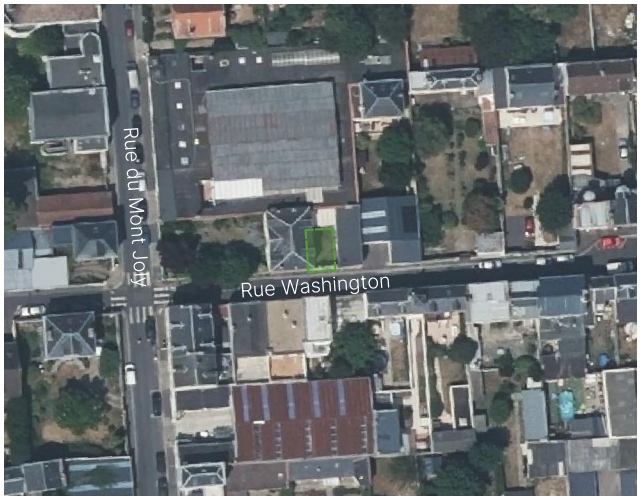
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH288 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CS0189

Superficie
46 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH289 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CS0187

Superficie
25 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH290 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KT0251

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison individuelle de l'entre deux-guerres édifiée en 1921 présentant une composition symétrique enrichie d'un escalier de type néoclassique qui s'accroche à l'édifice par deux colonnes soutenant un auvent en béton. On distinguera les appuis de fenêtres monumentaux d'esprit jardinière et la clôture en harmonie avec le pavillon.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques de l'entredeux guerres (frontons, modénatures géométriques, linteaux, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois et volets persiennes sont à conserver et à réparer si besoin. Dans le cadre de ravalements, reproduire à l'identique les enduits avec des teintes pastelles. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc.

LH291 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
1159 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH292 • EGLISE SAINTE-CÉCILE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KS0040

Superficie
792 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'église actuelle qui remplace une chapelle de 1910, a été construite de 1918 à 1922, à l'exception du clocher édifié en 1929. Le clocher-porche en béton ajouré a du être arasé pour cause d'instabilité. Une structure récente (1990) en charpente et ardoise abrite les cloches. L'église, en forme de rotonde, est construite en moellons de ciment avec couverture en ardoise. En 1993, l'extérieur a été recouvert d'un enduit rejointoyé pour parer aux dégradations du matériau d'origine et aux pénétrations d'humidité.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonnerie apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, etc.). Les murs d'enceinte ainsi que la végétation sont à préserver. Possibilité de recréer le clocher originel.

LH293 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0086

Superficie
32 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH294 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0085

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH295 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0129

Superficie
37 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH296 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0089

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH297 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0128

Superficie
33 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH298 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0091

Superficie
36 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH299 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0093

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH300 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0092

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH301 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0126

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH302 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0125

Superficie
33 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH303 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0123

Superficie
36 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

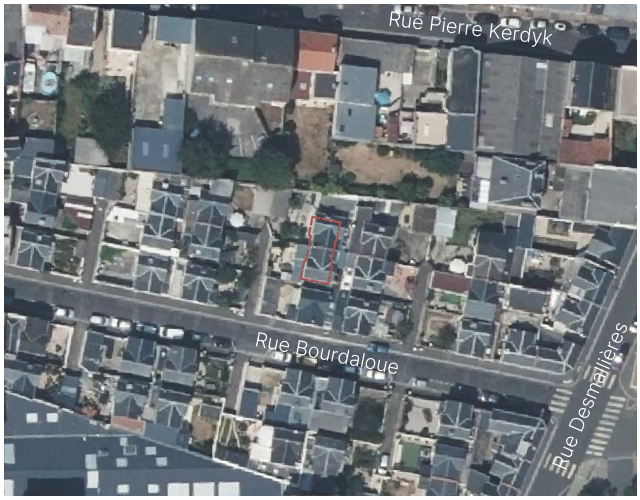
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH304 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0097

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH305 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0124

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

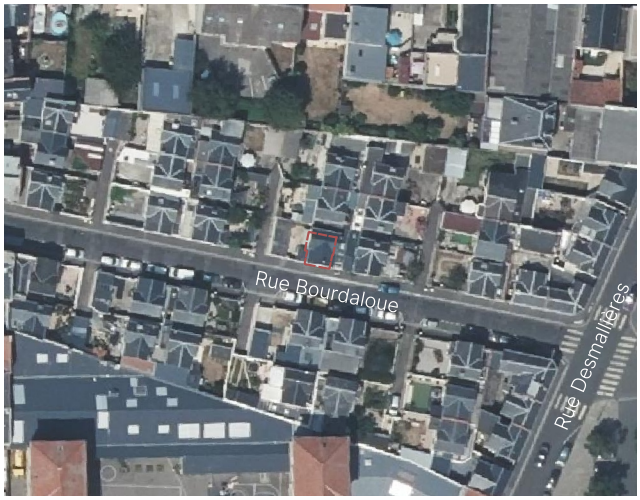
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH306 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0098

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

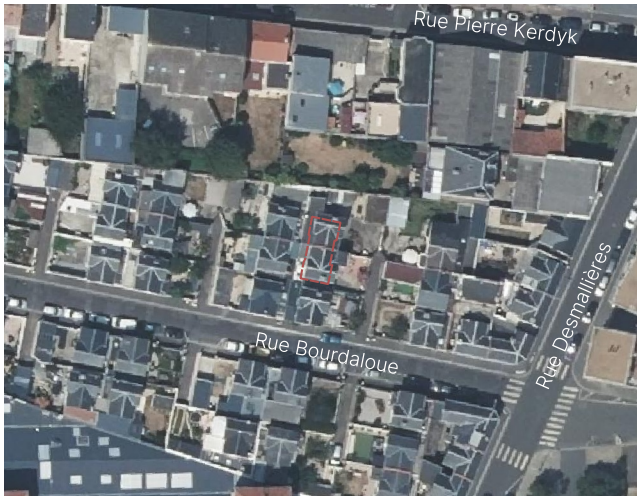
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH307 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0101

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH308 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0099

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH309 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0121

Superficie
42 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

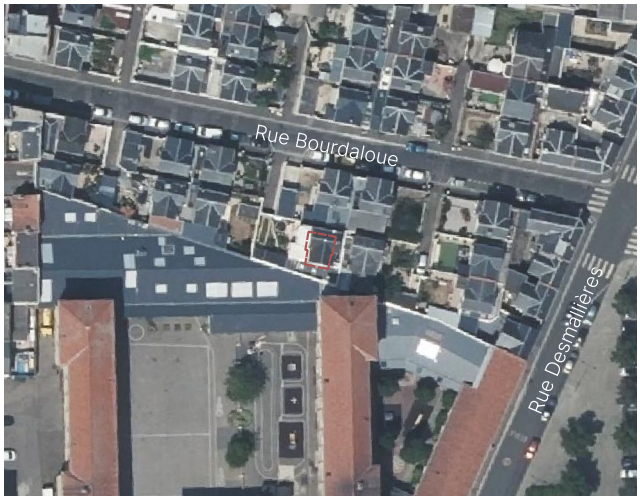
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH310 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0120

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH311 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0118

Superficie
57 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH312 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0104

Superficie
68 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

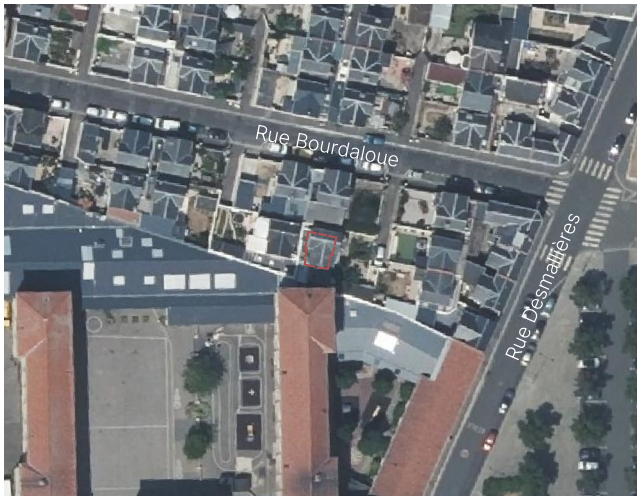
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH313 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0119

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH314 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0103

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH315 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0116

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH316 • CITÉ DESMALLIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0114

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
A partir de 1885, la Société Havraise des cités ouvrières construit son 2ème lotissement, la Cité Desmallières, constituée d'une trentaine de maisonnettes jumelées d'après les plans de l'architecte Louis Lemaître, identiques à la Cité Havraise. Construites en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH317 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
27 parcelles

Superficie
6 571 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH318 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
KT0157

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Propériété privée
Maison d'habitation individuelle construite en 1931 dans un style Art-Déco alternant brique blanche et enduit texturé. On remarquera la présence de motifs décoratifs sphériques et des tableaux à pans coupés donnant à l'édifice son caractère unique. La porte d'origine à disparue.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art-Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH319 • CINÉMA NORMANDY

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CS0248

Superficie
619 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Le cinéma Normandy a été construit en 1933 par l'architecte havrais Henri Daigue dans le style « Art Déco ». Il a été transformé après la Seconde guerre mondiale en théâtre. Construit en béton armé. Il est aujourd'hui sans usage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc). L'isolation par l'extérieur de la façade principale est proscrite. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Reproduction fidèle des menuiseries d'origine. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (y compris cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité

LH320 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH321 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH322 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CS0169

Superficie
289 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH323 • ESCALIER ROULANT D'APLEMONT - ESCALIER DE MONTMORENCY

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
-

Superficie
1 618 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Classé monument historique en 1984 au titre d'objet pour le mécanisme de la machinerie et les éclairement en pavé de verre et ciment. Mis en service en 1928 pour relier les quartiers de Frileuse et d'Aplemont au quartier de Graville, c'est l'escalier roulant le plus long d'Europe (170 m pour un dénivelé de 50 m) à l'époque de sa construction. Le système original de redressement des marches en fin de course fait de cet escalier un ouvrage unique en France. Sa fréquentation est estimée alors à 3000 personnes par jour mais il pouvait en transporter 6000 par heure dans les deux sens. Endommagé en juin 1940, il est remis en service dès février 1941. Son exploitation par la Société des Chemins de fer de la Côte, interrompue fin 64, fut reprise par la Ville en 65 puis abandonnée définitivement en 1984.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

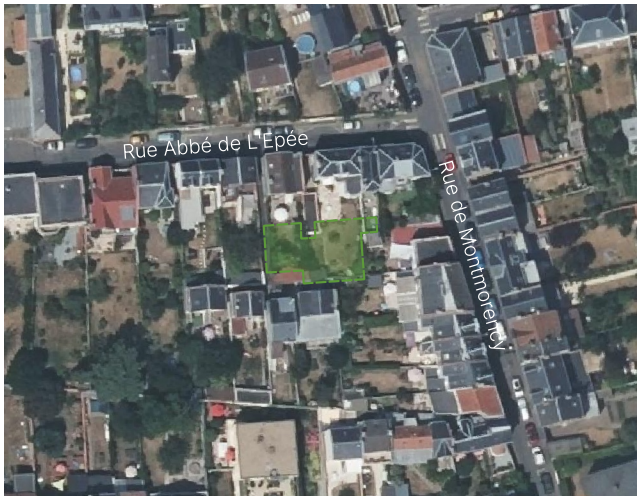
Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction. Retrouver un mobilier d'éclairage en adéquation avec le style de l'ouvrage et un retour à l'état originelle de l'infrastructure.

LH324 • JARDIN - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
213 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH325 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LC0241

Superficie
211 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble d'habitations de 1934 aux subtiles références Art-Déco construit en béton et parement de briques. La morphologie imposante de cet édifice en fait un élément remarquable de la place de la Liberté dans sa capacité à structurer le coeur de quartier de Sainte-Cécile. On remarquera la qualité ornementale de la corniche moulurée, de l'acrotère, des balconnets, des garde-corps et le dessin des pilastres sur l'angle sud-est.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

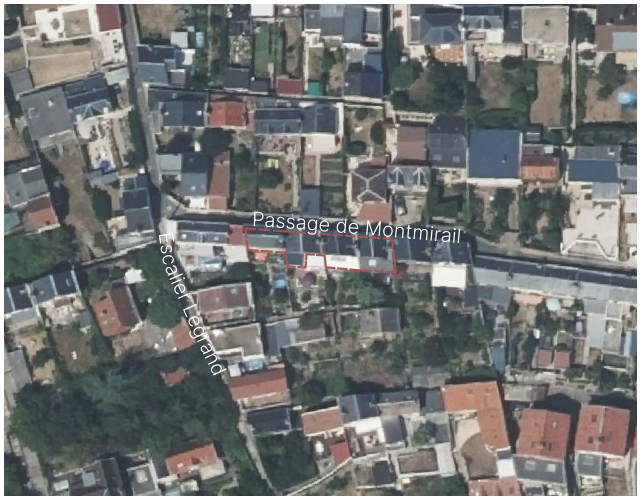
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art-Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois et à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotère. Les gouttières et les descentes d'eaux pluviales seront en zinc.

LH326 • MAISONS MITOYENNES COSTIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MA0091

Superficie
167 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Alignement de maisons à façade pignon à la silhouette caractéristique des maisons ouvrières mitoyennes. Les façades uniformément en briques ainsi que l'adjonction de briques émaillées et de modénatures variées confèrent à donner un ensemble homogène d'une rare qualité architecturale.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

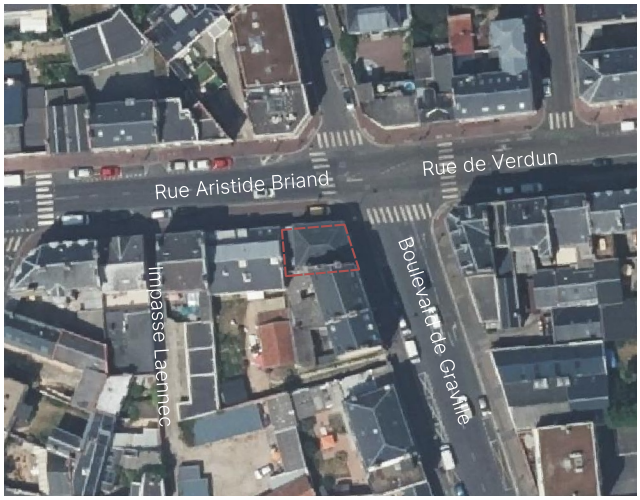
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation de caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres, qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH327 • ANCIEN BUREAU D'OCTROI

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DD0048

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ce bâtiment, construit en 1857, a d'abord servi d'octroi jusqu'à l'annexion de la commune de Graville en 1919. Il abrite ensuite un commissariat de police jusqu'en 1955.
Il est occupé aujourd'hui par un bureau de poste. C'est une construction à un étage en pierre de taille et brique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble de portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH328 • ENTREPÔTS COMMERCIAUX JUMELÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MA0334

Superficie
813 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ateliers et Chantiers Maritimes d'Abidjan
Entrepôts en briques rouges construits vers 1910. Le pignon sur rue se caractérise par la pointe coupée et un oculus surmonté de rives et de cheminées en ciment armé.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres, qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH329 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LD0113

Superficie
72 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison d'habitation de l'entre deux guerres édifiée en 1937 présentant une composition morphologique soignée avec un dialogue antre les droites et les courbes rappelant le champs lexical des bow-windows. La présence de trumeaux cylindriques et le dessin de reliefs dans sa partie haute confère élégance au bâtiment.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art-Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes d'eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH330 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LD0065

Superficie
105 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ce pavillon s¿inscrit dans la conquête de la côte et la création du quartier de Sainte-Cécile dans les années 1930. Réputée pour son air pur et facilement accessible depuis le port par l'escalier roulant, l'avenue de Frileuse est créée de toute pièce et ce pavillon témoigne des constructions contemporaines de l'époque. De forme cubique, cette construction est remarquable par son caractère épuré, ses jeux d'ouvertures en angles, ses bandeaux filants et sa clôture d'époque.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques de l'entre deux-guerres (frontons, modénatures géométriques, linteaux, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois et les volets persiennes sont à conserver et à réparer si besoin. Dans le cadre de ravalements, reproduire à l'identique les enduits avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc.

LH331 • SÉRIE DE SIX MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0276

Superficie
294 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Cet ensemble de six maisons jumelées en brique se caractérise par des linteaux en anse de panier surmonté d'un décor en pierre. La couverture en ardoises est ponctuée de lucarnes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH332 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LE0014

Superficie
55 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison d'habitation individuelle édifiée en 1937 dans un esprit Art-Déco présentant des façades alternant l'enduit et le crépi. Les lignes droites sont fortement affirmées par les casquettes, les appuis de fenêtres et l'acrotère. L'ensemble dialogue subtilement avec les courbes des tableaux de fenêtres et la sphère ponctuant la descente d'escalier.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

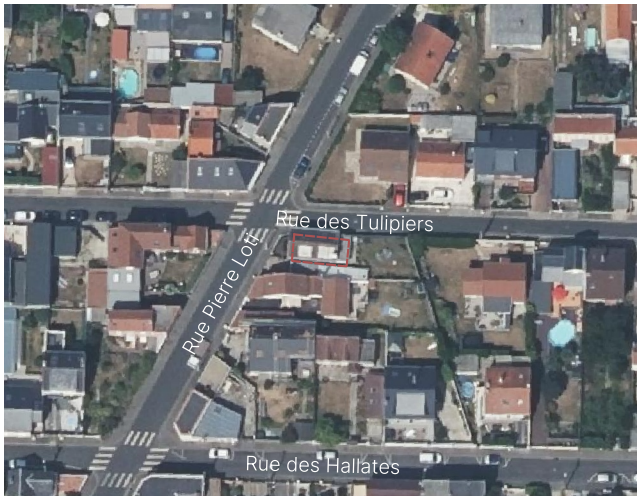
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art-Déco" (frontons, inscription, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastels. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes d'eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH333 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LE0063

Superficie
58 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison individuelle pignon en briques peintes présentant des motifs décoratifs en bichromie. La toiture traditionnelle se compose de coyaux et de lambrequins travaillés en bois. Cette maison se distingue par son caractère rare pour le quartier. Elle date de 1926.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH334 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0354

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Grande maison bourgeoise édifiée en 1875. Sa façade est à dominante en briques de sable, les briques rouges servant à dessiner de multiples motifs. A noter, l'extension réalisée à droite parfaitement harmonisée à l'ensemble.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou en acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront pas être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH335 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0398

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Groupe Hospitalier du Havre
Maison bourgeoise de la fin du XIXème siècle en briques enduites située au coeur d'un parc arboré.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensembles des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH336 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0354

Superficie
480 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les maisons particulières, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie, portillons et portails en bois ou acier) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH337 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0398

Superficie
1 016 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les maisons particulières, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie, portillons et portails en bois ou acier) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH338 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0247

Superficie
851 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les maisons particulières, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH339 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0247

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de style sanvicais édifiée en 1885 et présentant une façade jouant de la polychromie briques rouges et jaunes. La maison présente un balcon en fer forgé ouvragé.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminée, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou en acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH340 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LM0370

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH341 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LM0370

Superficie
162 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH342 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LM0348

Superficie
184 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH343 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LM0370

Superficie
83 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH344 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LM0370

Superficie
42 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH345 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LM0204

Superficie
41 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH346 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LM0348

Superficie
42 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH347 • MOTTE MEDIEVALE D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LM0346

Superficie
1008 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Edifiée au Xième siècle, elle pourrait correspondre à un ouvrage de défense complémentaire des occupations du château des Mallet à proximité de la collegiale de Garville. Elle permettait de surveiller la mer, l'estuaire et la Seine. il est rarissime qu'une motte féodale subsiste en milieu urbain. Bien avant la fondation du Havre, elle témoigne de l'ancienneté des villages situés à la périphérie de la ville.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

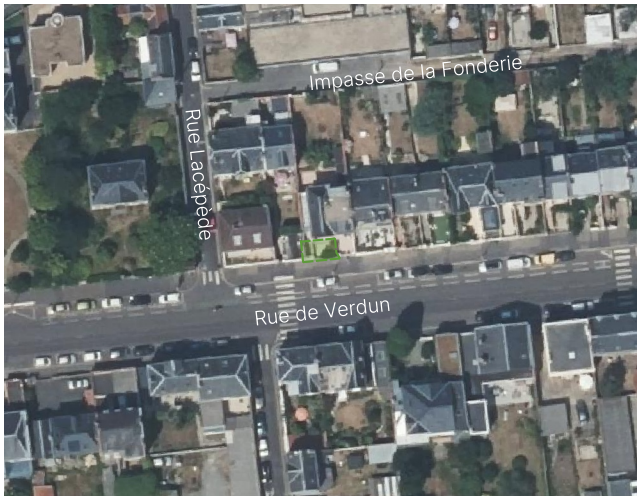
Préservation du site et de sa topographie ainsi que sa visibilité de l'espace public

LH348 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0177

Superficie
28 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH349 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
141 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH350 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0171

Superficie
1 415 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Maisons construites dans le 1er quart du XXème siècle en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH351 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
8 parcelles

Superficie
290 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

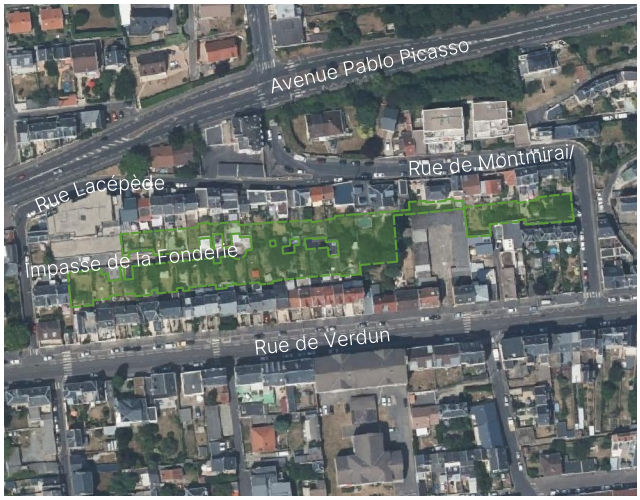
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH352 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
47 parcelles

Superficie
3 725 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriétaires privés
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain du 19ème, les maisons particulières implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH353 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LL0045

Superficie
352 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH354 • MAISONS ORIGINELLES DE LA CITÉ-JARDIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LL0036

Superficie
315 m²



DESCRIPTION

Estuaire de la Seine
Suite à la guerre, toutes les maisons de la Cité-Jardin n'ont pas été détruites. La maison, située rue des Bleuets, sur le tracé de la Cité-Jardin d'après-guerre, est la seule rescapée des bombardements de 1944. D'autres maisons, situées plus à l'ouest d'Aplemont, donc sur l'ancien tracé de la Cité-Jardin ont également résisté.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH355 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
42 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH356 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
6 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH357 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0154

Superficie
16 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH358 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
7 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH359 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0150

Superficie
37 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH360 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0149

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Maisons construites dans le 1er quart du XXème siècle en brique avec couverture en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH361 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0128

Superficie
50 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de maître édifiée en 1830, en briques et parement de pierres sur un soubassement de silex noirs. A noter, la forme débordante du pignon principal.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre d'un ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou en acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH362 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MD0134

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Maisons mitoyennes situées en fond de parcelle, édifiées à la fin du XIXème siècle (1890) et de style sanvicais, en briques enduites.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants, mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH363 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
488 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH364 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ME0082

Superficie
269 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Alignement de maisons bourgeoises datant du début du XXème siècle et construites avec un jeu de polychromie en briques rouges et jaunes.
A noter, les gardes corps en fer forgé ouvragé



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois et en acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH365 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ME0079

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de la fin du XIXème siècle (1890), en briques rouges et jaunes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH366 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ME0074

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise construite en 1900 aux influences Art Nouveau en polychromie de briques rouges et jaunes avec incrustations de pierres sculptées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou en acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH367 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
9 parcelles

Superficie
1183 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH368 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH369 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH370 • JARDINS - MAISON COSTIERE EST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
1 039 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex. La présence de la végétation est à conforter

LH371 • SALLE DES FÊTES DE GRAVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ME0216

Superficie
769 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
La salle des fêtes, inaugurée en 1912 n'est achevée qu'en 1929. C'est un bâtiment en brique enduite et silex, restauré récemment, avec couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Les portes en bois doivent être conservées ou changées par un modèle strictement similaire.

LH372 • ISAI GRAVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MF0140

Superficie
1 580 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces immeubles d'Etat ont été construits par les architectes havrais Lerambert, André Lenoble, André Houdaille et Eugène Platel en 1951. Trois blocs carrés de quatre étages articulés en peigne sur une longue barre un peu plus haute, dont le rez-de-chaussée abritait des commerces, composent l'ensemble, ménageant des courettes. Les panneaux de remplissage sont identiques à ceux du collège Raoul Dufy.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non technique sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...). nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdits (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâti). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH373 • ESPACE VERT RUE DE LA CONCORDE, AVENUE PAUL VERLAINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
7 558 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ce vaste espace vert se situe en bordure de la ligne du tramway au coeur de quartier de la cité jardin, il permet l'articulation de plusieurs lieux : l'école élémentaire avec ses accès piétons et le centre commercial. Il accueille une aire de jeux, avec un terrain de sport pour les plus grands et des jeux pour les plus petits ; bien entretenu, il constitue une plaine de jeux accessible de tous.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

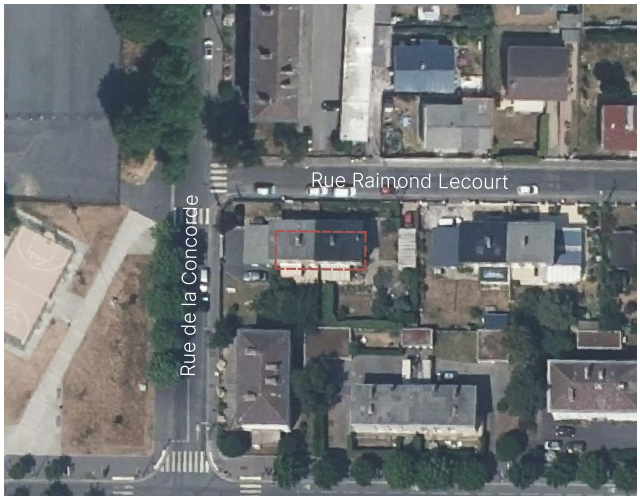
A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé car il est un élément identifié de de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages

LH374 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0098

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH375 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0191

Superficie
183 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH376 • ECOLE D'HARMONIE MUNICIPALE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MF0370

Superficie
221 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Construit en 1939, ce bâtiment était à l'origine des bains-douches, puis il est devenu une école d'harmonie municipale. Construit en brique avec couverture en ardoise et présence de sculptures et bas-reliefs.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

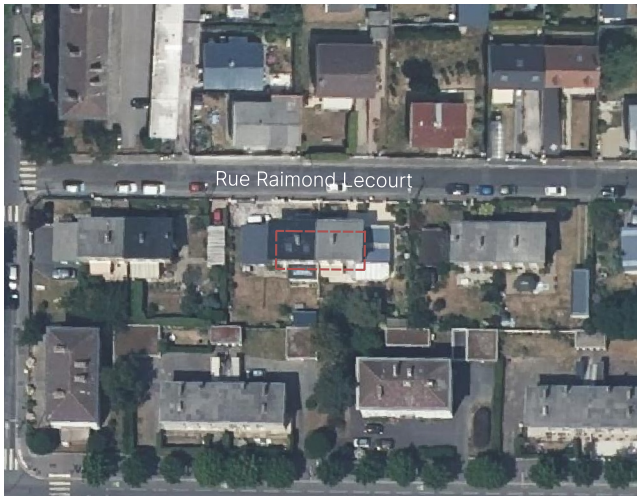
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH377 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0092

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH378 • JARDINS - MAISONS MEULIERES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
13 parcelles

Superficie
5 136 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les maisons en meulière du Havre sont reconnaissables à leur toiture monopente mais également à leur simplicité architecturale et au vaste coeur d'îlots central constitué par les jardins.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

L'unité et l'harmonie de l'ensemble doit perdurer par une ouverture sur les jardins en maintenant des clôtures basses et en préservant les coeurs d'ilots végétalisés. Les implantations de garages, des extensions doivent être limitées et ne pas empiéter sur les coeurs d'ilots repérés graphiquement qui devront garder une majorité d'espaces végétalisés.

LH379 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0088

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH380 • MAIRIE ANNEXE DE GAVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MG0092

Superficie
461 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
La mairie annexe de Graville inaugurée en 1895 est détruite lors des bombardements en 1944. Elle a été reconstruite en 1958 dans un style très moderne et très simple où les vitrages dominent. Bâti en béton de facture contemporaine.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (corniches, modénatures, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Conservation impérative du auvent, de la composition et du découpage des châssis.

LH381 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0190

Superficie
183 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH382 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0084

Superficie
125 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH383 • MAISONS EN BANDE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MG0097

Superficie
524 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Autour de la place du Château nouvellement créée, les maisons en série sont construites en briques ou association de briques et panneaux de béton préfabriqués avec une toiture haute et encadrements des ouvertures en relief, caractéristiques de la reconstruction. Maisons construites en béton et en brique avec couverture en tuiles.







PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont) conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier...). La présence de la végétation est à conforter. Si présence de lucarnes, elles sont à conserver dans leur rythme d'origine. Pour les encadrements de fenêtres veiller à l'harmonie chromatique. Le bâti pourra évoluer dans l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH384 • MAISONS EN BANDE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MH0007

Superficie
970 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Autour de la place du Château nouvellement créée, les maisons en série sont construites en briques ou association de briques et panneaux de béton préfabriqués avec une toiture haute et encadrements des ouvertures en relief, caractéristiques de la reconstruction. Maisons construites en béton et en brique avec couverture en tuiles.







PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont) conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier...). La présence de la végétation est à conforter. Si présence de lucarnes, elles sont à conserver dans leur rythme d'origine. Pour les encadrements de fenêtres veiller à l'harmonie chromatique. Le bâti pourra évoluer dans l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH385 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AI0548

Superficie
83 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison du XVIIIème siècle à pan de bois sur soubassement pierre et silex avec couverture en chaume.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, pans de bois, menuiseries, maçonneries apparentes, lucarnes, éléments en pierre, volets, etc.). Si modifications, privilégier les menuiseries en bois ou en alu en préservant la composition d'origine ainsi que les petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en chaume et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH386 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0068

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH387 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0065

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

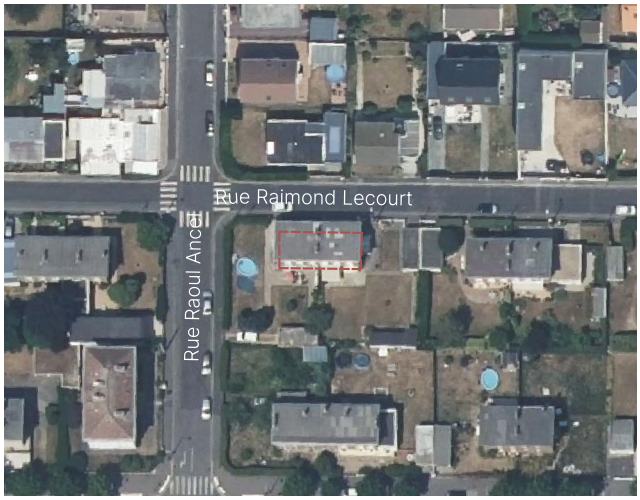
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH388 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0080

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH389 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0082

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH390 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0081

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH391 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0077

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

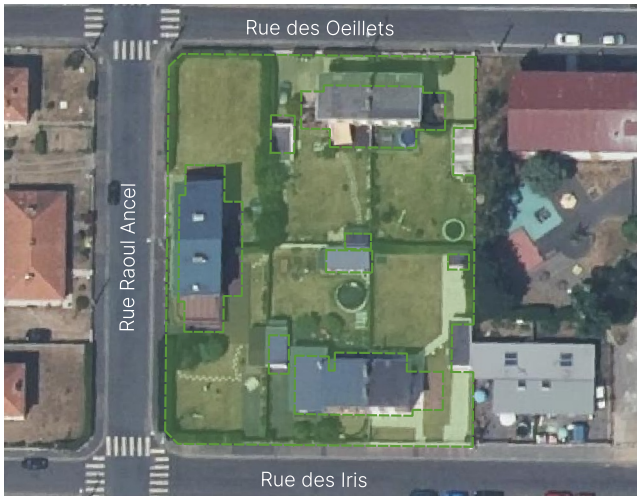
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH392 • JARDINS - MAISONS MEULIERES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
6 parcelles

Superficie
2 461 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les maisons en meulière du Havre sont reconnaissables à leur toiture monopente mais également à leur simplicité architecturale et au vaste coeur d'îlots central constitué par les jardins.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

L'unité et l'harmonie de l'ensemble doit perdurer par une ouverture sur les jardins en maintenant des clôtures basses et en préservant les coeurs d'ilots végétalisés. Les implantations de garages, des extensions doivent être limitées et ne pas empiéter sur les coeurs d'ilots repérés graphiquement qui devront garder une majorité d'espaces végétalisés.

LH393 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0079

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH394 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0069

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH395 • PLACE DE GRAVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
2 512 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Cet espace central de forme triangulaire est structuré à la fois par la rencontre des trois rues et la topographie du site.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les arbres sont à préserver car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments intéressants de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH396 • EGLISE SAINT-PAUL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0085

Superficie
1 741 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
En 1938, la construction d'une église sur le plateau d'Aplemont est projetée mais elle ne sera pas réalisée à cause de la guerre. L'église actuelle est construite de 1953 à 1959. De conception très simple et sans ornementation, l'église a été construite en pierres de récupération. Par manque de fonds, le clocher est resté inachevé. Au centre du quartier d'Aplemont, l'église Saint-Paul étend son parvis sur la place du même nom et confère à créer une centralité avec les commerces environnants.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonnerie apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, etc.). Les abords paysagers et maçonnés doivent faire l'objet d'une réflexion d'ensemble et concourir à valoriser l'architecture de l'édifice et sa place centrale au coeur du quartier.

LH397 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0076

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH398 • JARDINS - MAISONS MEULIERES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
14 parcelles

Superficie
4 862 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les maisons en meulière du Havre sont reconnaissables à leur toiture monopente mais également à leur simplicité architecturale et au vaste coeur d'îlots central constitué par les jardins.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

L'unité et l'harmonie de l'ensemble doit perdurer par une ouverture sur les jardins en maintenant des clôtures basses et en préservant les coeurs d'ilots végétalisés. Les implantations de garages, des extensions doivent être limitées et ne pas empiéter sur les coeurs d'ilots repérés graphiquement qui devront garder une majorité d'espaces végétalisés.

LH399 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0078

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH400 • MAISON RURALE TRADITIONNELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AI0105

Superficie
170 m²



DESCRIPTION

L'ambiance rurale de la place tient encore en grande partie à ces bâtiments anciens qui se composent de matériaux variés et authentiques. Ainsi on trouve de la brique rouge et jaune, du silex et des murs en pans de bois. Cet ensemble à restaurer (les dépendances sont les plus concernées) est le témoin de la qualité architecturale rurale et des méthodes de construction de la fin du 19ème. Autre particularité, le pignon donne sur la rue et s'inscrit dans une trame cohérente en peigne (n° 18 et n° 20 de la rue).



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Le caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.) doit être préservé. En cas de création ou changement de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Les volets roulants ne sont pas admis. Les volets doivent être en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes EP) en zinc.

LH401 • MAISONS EN BANDE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
MH0058

Superficie
441 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Autour de la place du Château nouvellement créée, les maisons en série sont construites en briques ou association de briques et panneaux de béton préfabriqués avec une toiture haute et encadrements des ouvertures en relief, caractéristiques de la reconstruction. Maisons construites en béton et en brique avec couverture en tuiles.







PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont) conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier...). La présence de la végétation est à conforter. Si présence de lucarnes, elles sont à conserver dans leur rythme d'origine. Pour les encadrements de fenêtres veiller à l'harmonie chromatique. Le bâti pourra évoluer dans l'adjonction d'une extension respectueuse du style, des volumétries existantes dans une logique d'ensemble.

LH402 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0074

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

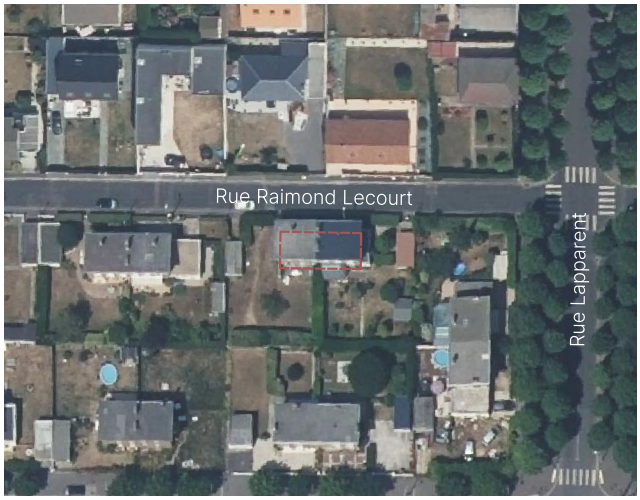
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH403 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0072

Superficie
115 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH404 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0071

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH405 • JARDINS - MAISONS MEULIERES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
16 parcelles

Superficie
6 784 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les maisons en meulière du Havre sont reconnaissables à leur toiture monopente mais également à leur simplicité architecturale et au vaste coeur d'îlots central constitué par les jardins.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

L'unité et l'harmonie de l'ensemble doit perdurer par une ouverture sur les jardins en maintenant des clôtures basses et en préservant les coeurs d'ilots végétalisés. Les implantations de garages, des extensions doivent être limitées et ne pas empiéter sur les coeurs d'ilots repérés graphiquement qui devront garder une majorité d'espaces végétalisés.

LH406 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0064

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH407 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0061

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH408 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0074

Superficie
147 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH409 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0070

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH410 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0005

Superficie
105 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH411 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0060

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH412 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0019

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH413 • EGLISE SAINT-JULIEN ET ANCIEN CIMETIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AE0034

Superficie
414 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
La paroisse Saint Julien de Rouelles est attestée dès 1035 mais la nef de l'église actuelle a été construite au XIIIème siècle. Le choeur a été reconstruit au XVIème siècle ainsi que le porche latéral, et la tour clocher date du XVIIIème siècle. Le choeur et la nef sont en assise alternées de silex noir et blond et de pierre de taille calcaire. La tour est en assises alternées de silex noir et de briques avec chaînage en pierre. Le porche latéral est en pan de bois.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonnerie apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, etc.). Les murs d'enceinte ainsi que la végétation sont à préserver.

LH414 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0066

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH415 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0067

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH416 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0007

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH417 • ANCIENNE ÉCOLE DE ROUELLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AD0081

Superficie
204 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Bâtiment construit en brique rouge et silex, datant de la fin du XIXème siècle, complété par un préau en bois d'origine.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH418 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0009

Superficie
128 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH419 • BANQUETTES ENHERBEES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES AVENUE PAUL G

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
1695 m²



DESCRIPTION

Propiétaire : VIlle du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les alignements d'arbres de la cité jardin d'Aplemont forment une trame verte sur l'espace public complémentaire des jardins et des coeurs d'îlots plantés, caractéristiques de ce quartier. Ils accompagnent les perspectives vers la costière et les rues plus larges de la trame viaire du quartier.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les alignements d'arbres sont à préserver car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages

LH420 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0018

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

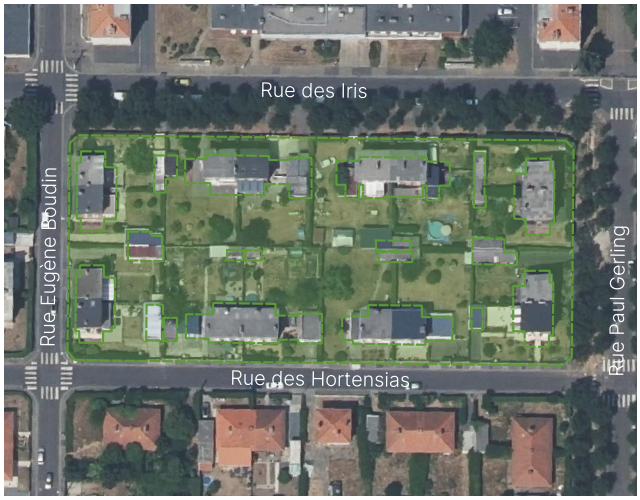
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH421 • JARDINS - MAISONS MEULIERES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
16 parcelles

Superficie
5 522 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les maisons en meulière du Havre sont reconnaissables à leur toiture monopente mais également à leur simplicité architecturale et au vaste coeur d'îlots central constitué par les jardins.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

L'unité et l'harmonie de l'ensemble doit perdurer par une ouverture sur les jardins en maintenant des clôtures basses et en préservant les coeurs d'ilots végétalisés. Les implantations de garages, des extensions doivent être limitées et ne pas empiéter sur les coeurs d'ilots repérés graphiquement qui devront garder une majorité d'espaces végétalisés.

LH422 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0015

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH423 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0064

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH424 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0059

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH425 • JARDINS - MAISONS MEULIERES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
14 parcelles

Superficie
4 323 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les maisons en meulière du Havre sont reconnaissables à leur toiture monopente mais également à leur simplicité architecturale et au vaste coeur d'îlots central constitué par les jardins.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

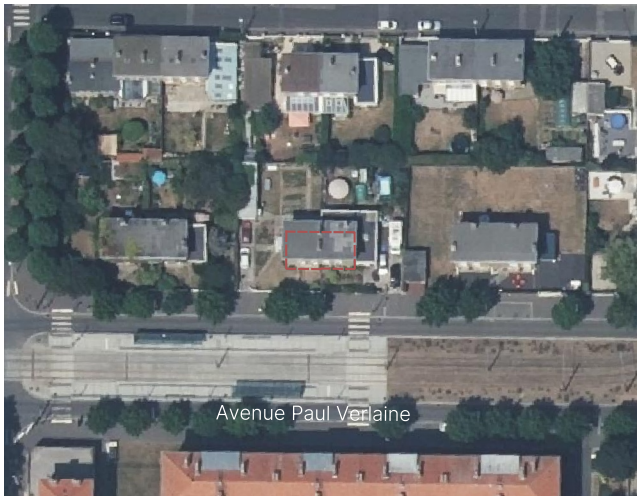
L'unité et l'harmonie de l'ensemble doit perdurer par une ouverture sur les jardins en maintenant des clôtures basses et en préservant les coeurs d'ilots végétalisés. Les implantations de garages, des extensions doivent être limitées et ne pas empiéter sur les coeurs d'ilots repérés graphiquement qui devront garder une majorité d'espaces végétalisés.

LH426 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0065

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH427 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0061

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

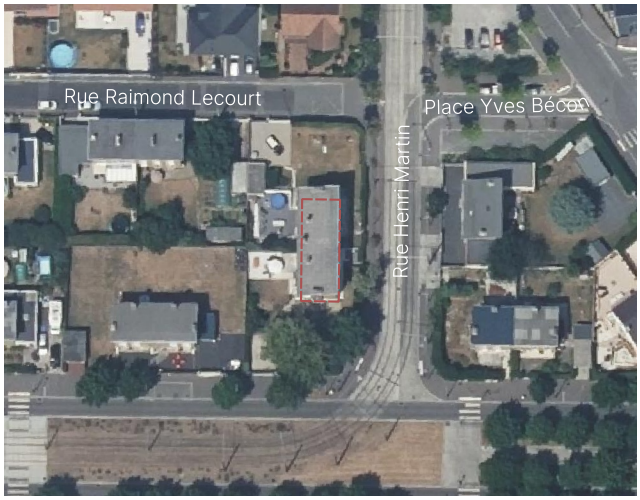
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH428 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LQ0056

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH429 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0012

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH430 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LR0014

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH431 • BANQUETTES ENHERBEES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES AVENUE PAUL G

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
212 m²



DESCRIPTION

Propiétaire : VIlle du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les alignements d'arbres de la cité jardin d'Aplemont forment une trame verte sur l'espace public complémentaire des jardins et des coeurs d'îlots plantés, caractéristiques de ce quartier. Ils accompagnent les perspectives vers la costière et les rues plus larges de la trame viaire du quartier.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les alignements d'arbres sont à préserver car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages

LH432 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0022

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH433 • BANQUETTES ENHERBEES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES AVENUE PAUL G

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
538 m²



DESCRIPTION

Propiétaire : VIlle du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les alignements d'arbres de la cité jardin d'Aplemont forment une trame verte sur l'espace public complémentaire des jardins et des coeurs d'îlots plantés, caractéristiques de ce quartier. Ils accompagnent les perspectives vers la costière et les rues plus larges de la trame viaire du quartier.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les alignements d'arbres sont à préserver car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages

LH434 • BANQUETTES ENHERBEES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES AVENUE PAUL G

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
573 m²



DESCRIPTION

Propiétaire : VIlle du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les alignements d'arbres de la cité jardin d'Aplemont forment une trame verte sur l'espace public complémentaire des jardins et des coeurs d'îlots plantés, caractéristiques de ce quartier. Ils accompagnent les perspectives vers la costière et les rues plus larges de la trame viaire du quartier.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les alignements d'arbres sont à préserver car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments identifiés de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages

LH435 • ECOLE PAUL BERT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0065

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Ensemble de bâtiments à destination de l'enseignement construits en 1968 par l'architecte Guy Lagneau connu pour l'édification du musée Malraux. L'utilisation de la brique rouge lui confère un style régionaliste qui se conjugue avec un travail contemporain des ouvertures.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH436 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0020

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH437 • ECOLE PAUL BERT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0066

Superficie
168 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Ensemble de bâtiments à destination de l'enseignement construits en 1968 par l'architecte Guy Lagneau connu pour l'édification du musée Malraux. L'utilisation de la brique rouge lui confère un style régionaliste qui se conjugue avec un travail contemporain des ouvertures.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH438 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0002

Superficie
76 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH439 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0004

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH440 • CASERNE DES POMPIERS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
SK0105

Superficie
793 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
La caserne des pompiers de Caucriauville prends place au bout de l'avenue du 8 mai 1945 au début des années 60. Dotée de logements, d'un gymnase et d'une tour d'exercices, l'ensemble architectural est très marqué par le style brutaliste avec une utilisation novatrice des bétons.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (corniches, modénatures, éléments structurants en bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH441 • ECOLE PAUL BERT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0065

Superficie
1 981 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Ensemble de bâtiments à destination de l'enseignement construits en 1968 par l'architecte Guy Lagneau connu pour l'édification du musée Malraux. L'utilisation de la brique rouge lui confère un style régionaliste qui se conjugue avec un travail contemporain des ouvertures.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH442 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0018

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH443 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0016

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

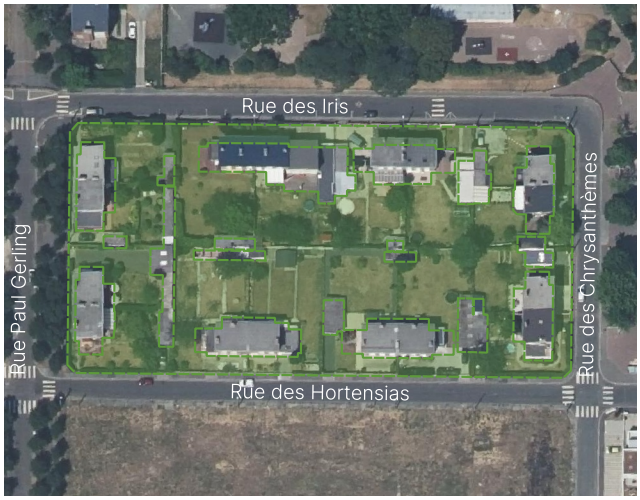
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH444 • JARDINS - MAISONS MEULIERES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
16 parcelles

Superficie
6 205 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : propriétés privées
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les maisons en meulière du Havre sont reconnaissables à leur toiture monopente mais également à leur simplicité architecturale et au vaste coeur d'îlots central constitué par les jardins.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

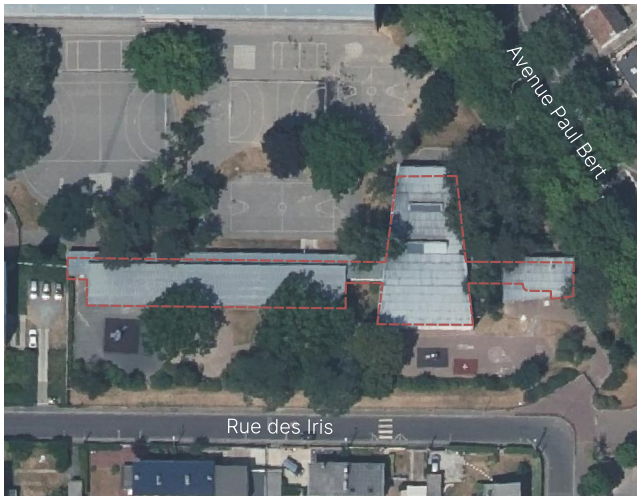
L'unité et l'harmonie de l'ensemble doit perdurer par une ouverture sur les jardins en maintenant des clôtures basses et en préservant les coeurs d'ilots végétalisés. Les implantations de garages, des extensions doivent être limitées et ne pas empiéter sur les coeurs d'ilots repérés graphiquement qui devront garder une majorité d'espaces végétalisés.

LH445 • ECOLE PAUL BERT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0065

Superficie
1 458 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Ensemble de bâtiments à destination de l'enseignement construits en 1968 par l'architecte Guy Lagneau connu pour l'édification du musée Malraux. L'utilisation de la brique rouge lui confère un style régionaliste qui se conjugue avec un travail contemporain des ouvertures.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH446 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0014

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

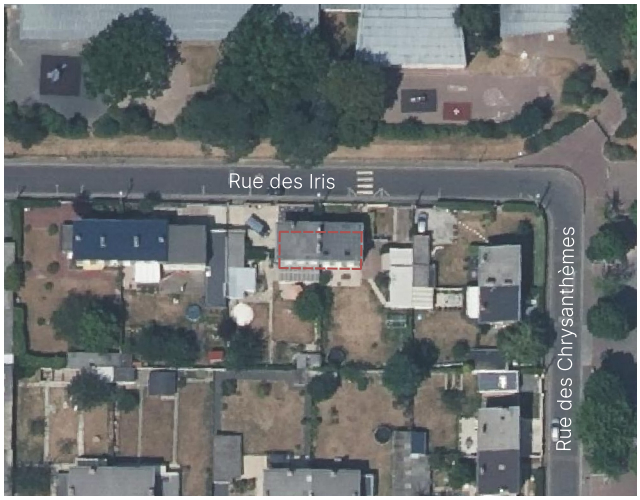
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH447 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0012

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH448 • CASERNE DES POMPIERS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
SK0105

Superficie
1 032 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
La caserne des pompiers de Caucriauville prends place au bout de l'avenue du 8 mai 1945 au début des années 60. Dotée de logements, d'un gymnase et d'une tour d'exercices, l'ensemble architectural est très marqué par le style brutaliste avec une utilisation novatrice des bétons.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (corniches, modénatures, éléments structurants en bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH449 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0008

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH450 • MAISONS EN PIERRES MEULIÈRES, CITÉ-JARDIN D'APLEMONT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
LU0010

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les "Meulières" ont été conçues au début des années 50 par l'architecte Bellet et supervisées par l'architecte en chef de la Reconstruction, Auguste Perret. Maisons dont la qualité architecturale provient de leur composition : la pierre meulière est le matériau principal. Les toitures sont monopentes de couleur sombre.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Un ensemble cohérent remarquable "Cité jardin d'Aplemont" a été défini afin de préserver ce patrimoine architectural remarquable de grande qualité. Cette zone encadre et règlemente les intentions qui pourront être effectuées sur ces maisons (extension, garages, etc.).

LH451 • PLACE ENHERBÉES RUE DES PAQUERETTES ET RUE DES LISERONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
3 070 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Cette place fait partie du plan initial de la reconstruction de la cité jardin d'Aplemont. Elle offre une transition dans le quadrillage géométrique des îlots et sa composition offre une perspective sud très ouverte vers l'horizon de l'Estuaire. Sa composition simple en fait un espace accessible, une respiration supplémentaire à l'échelle urbaine.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les alignements d'arbres sont à préserver car ils structurent la lecture de la perspective et du paysage urbain. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH452 • CASERNE DES POMPIERS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
SK0105

Superficie
1 060 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
La caserne des pompiers de Caucriauville prends place au bout de l'avenue du 8 mai 1945 au début des années 60. Dotée de logements, d'un gymnase et d'une tour d'exercices, l'ensemble architectural est très marqué par le style brutaliste avec une utilisation novatrice des bétons.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (corniches, modénatures, éléments structurants en bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH453 • TOUR RÉSERVOIR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
SP0077

Superficie
732 m²



DESCRIPTION

Dès 1959, avant même la fin de la Reconstruction, le MRU et la ville du Havre décident de créer une Z.U.P (Zone à Urbaniser en Priorité) sur le plateau de Caucriauville composée de 6000 logements et des équipements nécessaires dont le plan directeur est confié à l'architecte Jean DUTHILLEUL (Cabinet d'architecture parisien Sonrel Dutilleul).
La Tour-réservoir est conçue dans la première période de construction par les architectes Henri LOISEL assisté de Gérard ERNOULT et de de Jean-Marie RENAUD pour être achevée en 1964. Haute de dix-huit étages, elle apparaît comme un repère pour le quartier.
Cet immeuble tour de 16 étages présente la particularité d'être coiffée en son sommet par le réservoir d'eau alimentant le quartier. Les appartements de la tour-réservoir ont bénéficié de recherches sur les manières d'habiter et d'équipements "modernes". C'est le premier immeuble de logements à bénéficier du "tout-électrique". En outre, cette tour dispose lors de sa construction d'un étage de services communs, le téléphone dans tous les logements reliés à un central unique et enfin la première ventilation mécanique contrôlée. Le hall d'entrée est particulièrement soigné avec une vaste mosaïque murale.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

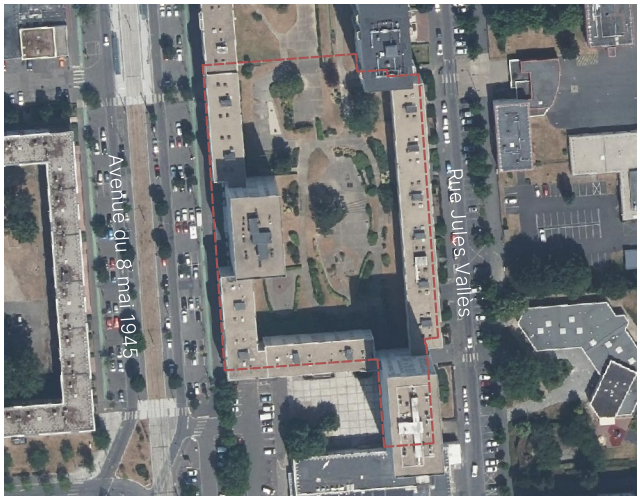
Préservation ou restitution si possible des qualités initiales du bien et des caractéristiques de l'architecture d'origine (composition générale, éléments de modénature, matériaux...). Sont proscrits l'isolation thermique par l'extérieur, les coffres de volets roulants extérieurs et la démolition partielle d'un ensemble cohérent. Les éléments techniques (antennes, garde-corps...) sont à intégrer sans dénaturer la silhouette des bâtiments.

LH454 • ENSEMBLE D'HABITAIONS À CAUCRIAUVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
SN0073

Superficie
9 279 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
A l'intersection des axes structurants du quartier de Caucriauville et en écho à la tour Réservoir, cet ensemble de copropriétés est composé de trois tours et de deux barres formant un îlot homogène et qualitatif. La monumentalité des lieux, la présence d'un jardin soigné, de passages sous arches, la structure béton en nid d'abeille, la présence d'oriels et la composition volumétrique de cet ensemble lui confère inédit et patrimonial.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité et conservation de l'intégrité des bâtiments (corniche, modénatures, cadres béton, découpage des fenêtres et ouvertures, matériaux de façades, etc.). Pas de démolition partielle de ces ensembles cohérents. Pas de coffres de volets roulants extérieurs, les éléments techniques (antennes, garde-corps...) sont à intégrer sans dénaturer la silhouette des bâtiments.

Le Havre (planche 7)

2 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

1 parc et jardin
de niveau 3

1 ensemble cohérent
de niveau 2



LH455 • CAUCRIAUVILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
317 parcelles

Superficie
80,37 ha



DESCRIPTION

Projet s'étalant sur l'ensemble du quartier, constitué de dizaines de plots et barres de logements collectifs.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Encadrement des évolutions urbaines
La réalisation des nouvelles constructions ou de tous travaux sur les constructions et installations existantes est conditionnée au dépot d'une déclaration préalable.
La démolition d'une quelconque installation ou construction est conditionnée à l'obtention d'un permis de démolir.

LH456 • ESPACE VERT COULÉE VERTE À CAUCRIAUVILLE ET AVENUE VERTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
1,93 ha



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
Ce parc urbain de 800 mètres de long sur 80 mètres de large est la colonne vertébrale du quartier de Caucriauville. Il forme un immense tapis vert, propice au jeu et à la détente qui aboutit à un belvédère surplombant les quartiers sud et leur paysage portuaire. De part et d'autres de la promenade, près de 300 séquoïas de Chine, plantés en double alignement, constituent l'un des plus grands alignements d'arbres du Havre



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cette axe vert devra être conservé. Les alignements d'arbres sont à préserver car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages.

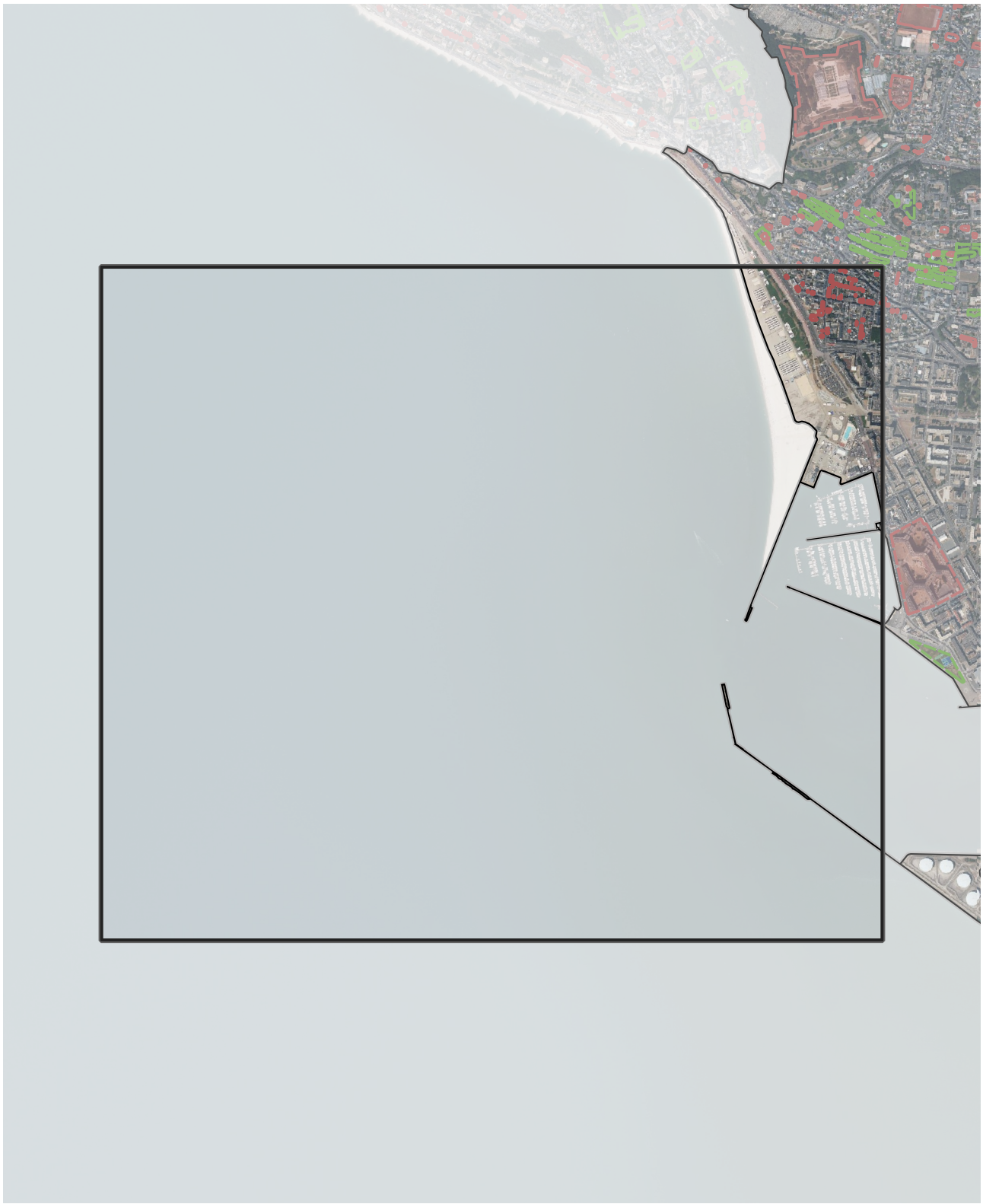
Le Havre (planche 8)

Aucun élément de patrimoine remarquable identifié

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



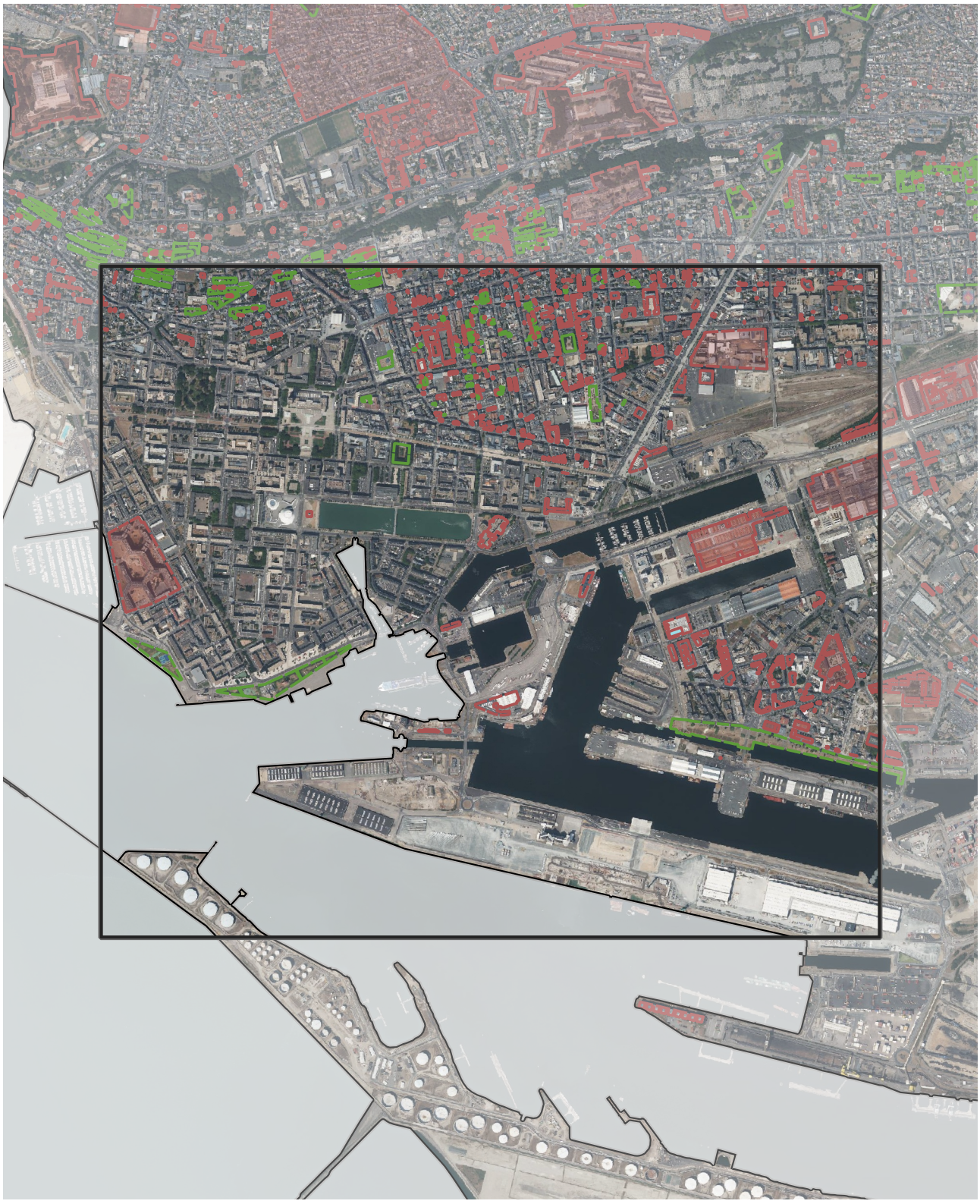
Le Havre (planche 9)

275 éléments de patrimoine remarquable dont

207 bâtiments
de niveau 3

59 parcs et jardins
de niveau 3

9 ensembles cohérents
de niveau 2

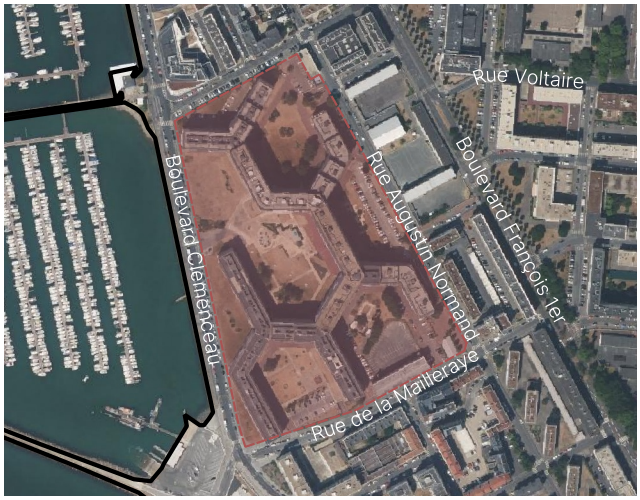


LH457 • RÉSIDENCE DE FRANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
5,45 ha



DESCRIPTION

Après la guerre, l'industrie Augustin Normand, importante pour ses chantiers navals, n'a pas été touchée par le plan Perret. Dans les années 1960, les architecte Jacques Lamy et Georges Candilis réussissent à intégrer le projet dans le Plan Perret tout en répondant aux nouvelles exigences de logement. La Résidence de France attire une population aisée dès la fin de la première tranche, marquant une distinction par rapport aux immeubles de la Reconstruction. Elle est perçue comme un symbole de luxe et de modernité, offrant des ascenseurs et des parkings souterrains, contrastant avec les bâtiments sans ascenseurs du Plan Perret.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Dans le cas d'un ravalement, celui ci devra s'incorporer dans une logique d'harmonisation d'ensemble. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH458 • FOYER BELGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GF0016

Superficie
2 008 m²



DESCRIPTION

Les bâtiments ont été construits en 1915 pour le logement de douaniers. Ils ont abrité des réfugiés belges pendant la 1ère guerre mondiale. Ils ont été restaurés en 1997 et transformés en appartements sous le nom de résidence Jean Walter. Les bâtiments sont construits en briques avec couverture en tuiles mécaniques. Ils comportent 3 étages sur rez de chaussée. Un portail et des sculptures en façade constituent les éléments remarquables

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

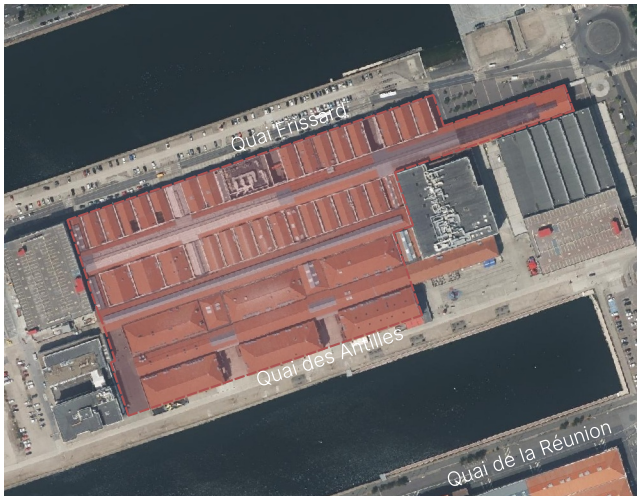
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible

LH459 • DOCKS VAUBAN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
6 parcelles

Superficie
3,78 ha



DESCRIPTION

Les Docks Vauban sont situés dans les quartiers sud à l'entrée du centre-ville entre le bassin Vauban et le bassin Vatine. Ils représentent un volume bâti important sur le territoire portuaire. Leur présence identifie un pan significatif de l'histoire havraise. A partir du milieu du XIXe siècle, l'expansion économique du port a engendré des travaux d'agrandissement. C'est en 1838 que les havrais eurent alors l'idée de bâtir d'immenses entrepôts en briques autour de deux nouveaux Bassins, le Bassin Vauban et le Bassin des Docks (aujourd'hui Bassin Paul Vatine)

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

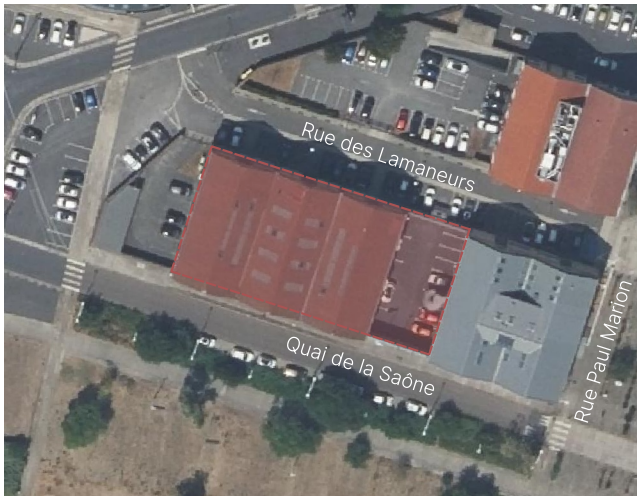
Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction. Un cahier de recommandation cadre les enseignes afin de préserver la qualité de ce patrimoine portuaire identitaire.

LH460 • DOCKS DOMBASLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
1 402 m²



DESCRIPTION

Construits en 1854, les bâtiments ont été utilisés comme abattoirs jusqu'en 1893 puis comme entrepôts. Les docks, composés de 2 corps de bâtiments, sont construits en brique avec couverture en tuile.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH461 • DOCKS DOMBASLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GC0108

Superficie
1 288 m²



DESCRIPTION

Construits en 1854, les bâtiments ont été utilisés comme abattoirs jusqu'en 1893 puis comme entrepôts. Les docks, composés de 2 corps de bâtiments, sont construits en brique avec couverture en tuile.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

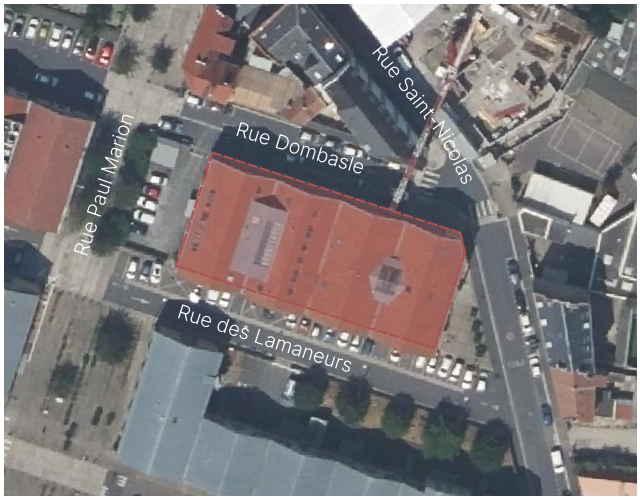
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH462 • DOCKS DOMBASLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
1 263 m²



DESCRIPTION

Construits en 1854, les bâtiments ont été utilisés comme abattoirs jusqu'en 1893 puis comme entrepôts. Les docks, composés de 2 corps de bâtiments, sont construits en brique avec couverture en tuile.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

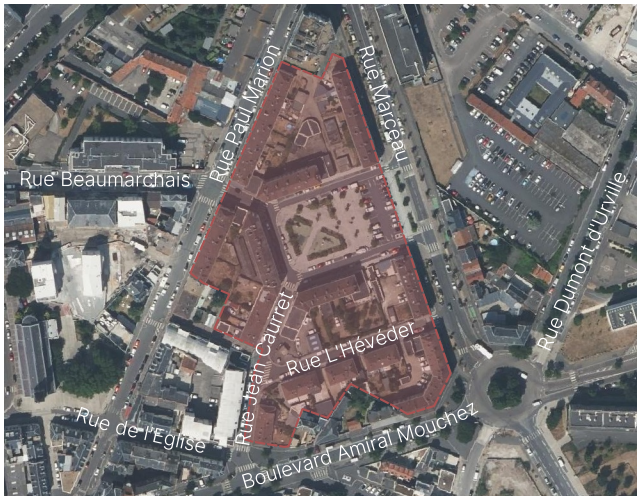
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH463 • IMMEUBLES DE LE RECONSTRUCTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
46 parcelles

Superficie
1,75 ha



DESCRIPTION

Cet ensemble d'immeubles en béton à structure apparente présente une composition d'ensemble homogène et s'articule autour de la place Désiré Rebeuf. Issus de la reconstruction, ces immeubles ont été édifiés dans un style "régionaliste" avec des toitures deux pans et cheminées.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Le ravalement des ces immeubles est strictement encadré dans une logique d'harmonisation d'ensemble. L'isolation par l'extérieure est proscrite, tout comme les coffres de volets roulants apparents

LH464 • MAGASIN GÉNÉRAUX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
29 parcelles

Superficie
4,88 ha



DESCRIPTION

Copropriété privée
Un premier ensemble de 82 bâtiments couvrant 44 000 m² est construit en 1859 par la Compagnie havraise des magasins publics et des magasins généraux. En 1860 est livré un 2ème ensemble de bâtiments portant la superficie totale à 66.000 m². Les bâtiments, occupés aujourd'hui par des ateliers, des garages ou des entrepôts ont été pour beaucoup dénaturés. Les magasins, construits en brique avec couverture ardoise sont constitués d'un ensemble de hangars fermés séparés par des rues et des cours ouvertes.



PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensembles des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur la bâtiment.

LH465 • HBM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
7 990 m²



DESCRIPTION

Ces immeubles, construits en 1932 étaient destinés à l'origine au logement des cheminots. Construits en brique et en béton avec toiture terrasse, ces immeubles possèdent chacun 6 niveaux. Le même module est reproduit huit fois et offre à l'ensemble un caractère monumental

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Impossibilité d'opérer une démolition partielle afin de conserver l'homogénéité de cet ensemble.

LH466 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AG0199

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Propriété ville du Havre
Construit majoritairement en pierre de taille et achevé en 1955, cet ancien presbytère possède 4 niveaux et un sous-sol. Le bâtiment abrite 3 logements. Il se caractérise par un appareillage en pierre calcaire dur sur l'ensemble de ses façades. Les linteaux, appuis et corniches sont en béton sur l'ensemble du bâtiment à l'exception de la façade sur rue ou le linteau en pierre est présent. Le pignon visible coté Est est agrémenté de fenêtres géminés séparées par des trumeaux, eux aussi en béton. Les fenêtres sont des ouvrants à la française avec petits bois et les volets sont des persiennes repliés entre tableaux. La toiture est composée d'un brisis côté nord habillé en ardoises naturelles puis d'un toit deux pentes aujourd'hui en tuiles mécaniques brunes. Le porche d'entrée sur la droite est en arc surbaissé. Il permettait jadis d'accéder au grand jardin qui agrémentait le bâtiment.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Une préservation du caractère patrimonial à l'identique est demandée (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, éléments en pierre, portes, volets, etc.). La porte d'entrée en bois est à conserver et à réparer si besoin. Dans le cas de son remplacement, les caracteristiques d'origines seront conservées. La conservation des volets persiennes est prescrite. Les volets roulant sont interdits. Les matériaux de couvertures de l'ensemble de la toiture seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH467 • FRONT URBAIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0378

Superficie
195 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Alignement de 5 maisons en brique apparente ou enduite de deux étages, avec couvertures en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

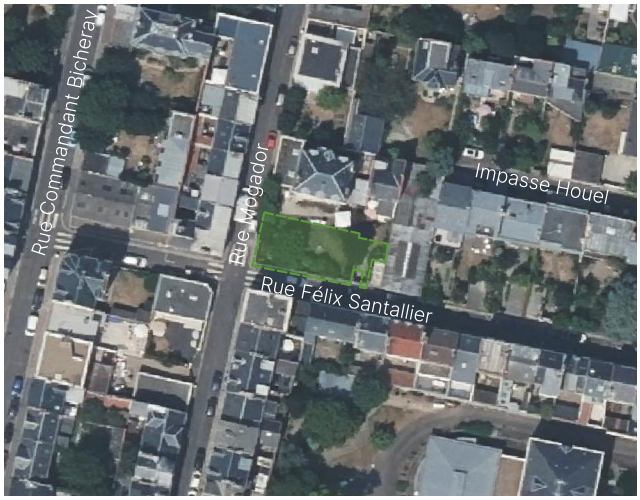
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres, qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH468 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
244 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH469 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
46 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH470 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
8 parcelles

Superficie
1 361 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

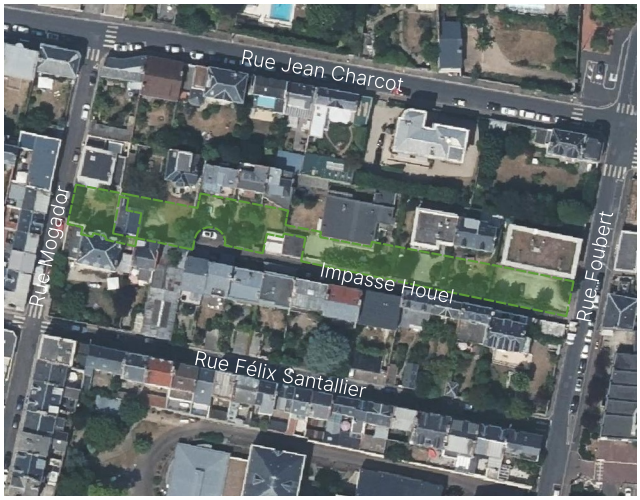
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH471 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
10 parcelles

Superficie
1 270 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH472 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
AH0253

Superficie
206 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite en 1948 par l'architecte Henri Colboc, cette maison bourgeoise comporte un remarquable traitement d'angle très habile, des balcons semi-circulaires ainsi qu'une audacieuse verrière de la cage d'escalier. L'appareillage de pierre à bossage correspond à une volonté de se singulariser, sachant que ce matériau est totalement étranger localement.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre des ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier...). La présence de la végétation est à conforter.

LH473 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
46 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH474 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
11 parcelles

Superficie
773 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH475 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
6 parcelles

Superficie
1 275 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

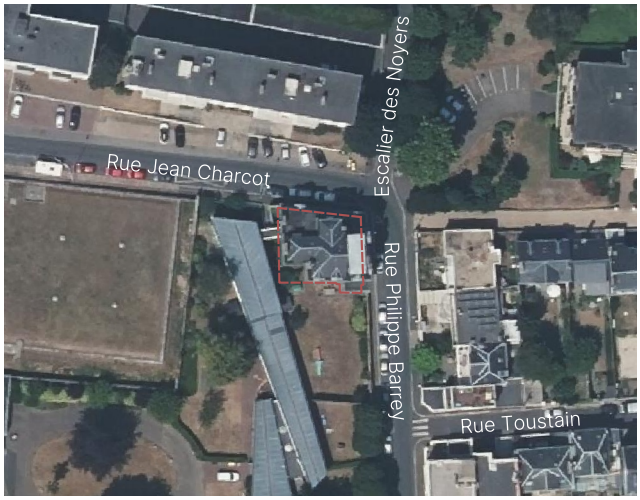
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH476 • VILLA CHARCOT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0079

Superficie
240 m²



DESCRIPTION

Groupe Hospitalier du Havre
Construite entre Juillet 1897 et Août 1898 par l'architecte Boeswillwald, la villa Charcot porte aussi le nom de villa Thieulent. En 1978, la villa est acquise par l'hôpital général et elle se spécialise dans la prise en charge d'enfants atteints de troubles psychiques. Maison bourgeoise « Belle époque » avec lits alternés de brique rouge et jaune et inserts de pierre. C'est une architecture dite « à la Française » exprimant une forte volonté d'ostentation. Les oriels sont d'inspiration britannique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH477 • VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0019

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite en 1920, cette villa « Belle époque » fut entièrement réalisée en brique avec des décors en pierre et des briques vernissées. Elle est de style composite, mêlant à la fois du « classicisme Français » avec du néorégionalisme d'inspiration britannique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH478 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
10 parcelles

Superficie
1 953 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

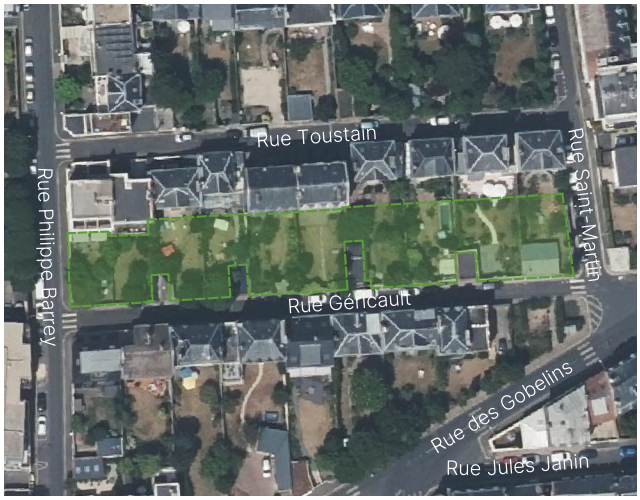
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH479 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
10 parcelles

Superficie
1 802 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH480 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
7 parcelles

Superficie
1 488 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH481 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
7 parcelles

Superficie
1 651 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

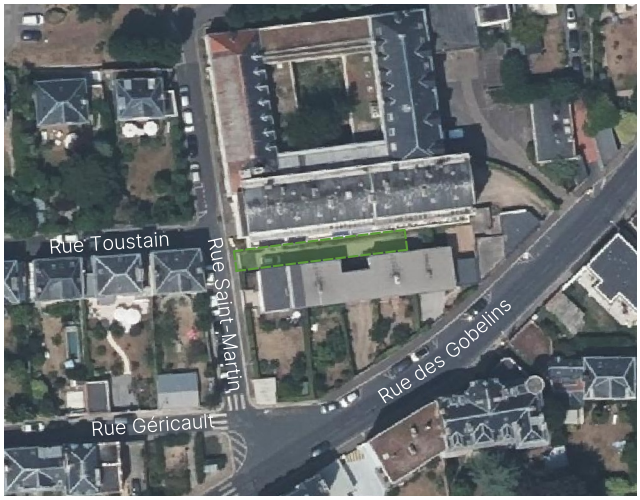
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH482 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
3 parcelles

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH483 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
436 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH484 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BF0007

Superficie
399 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH485 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BF0066

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de 1938, accompagné d'une recherche dans le jeu des volumes, de l'ombre et de la lumière avec un travail sur l'appareillage de la brique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Les pignons en brique avec leur frise géométrique doivent rester apparents.

LH486 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BG0105

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville fondée en 1930 traduisant une volonté d'aspect moderniste par la recherche dans le jeu des volumes, des ouvertures et celui de l'ombre et de la lumière. Les claustras en terre cuite ne sont pas d'origine.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

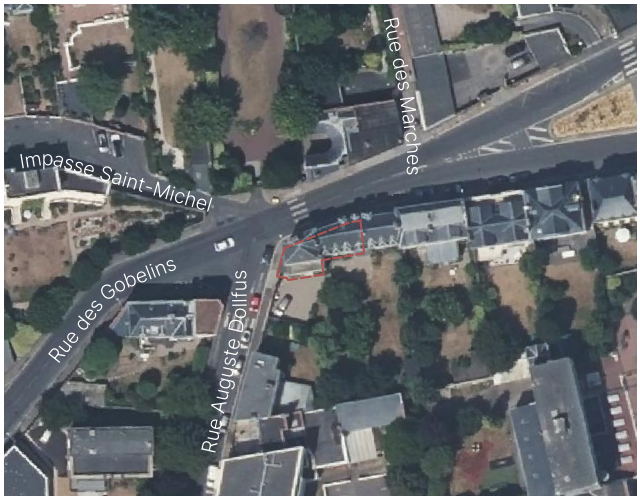
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscription, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs) ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...). Conservation de la porte dans son état d'origine.

LH487 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BG0207

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Bâtiment conventuel de style classique fondé en 1820. La partie la plus ancienne comporte des lucarnes caractéristiques de la fin du XVIIème siècle. Les autres parties paraissent d'époque.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois et à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser le bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais de volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH488 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
6 parcelles

Superficie
1343 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

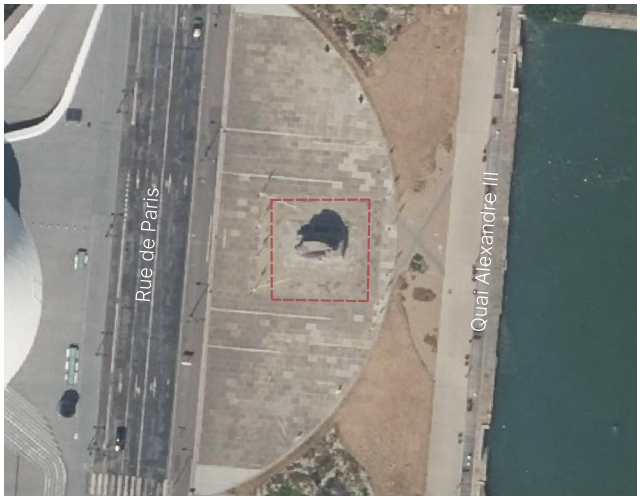
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH489 • MONUMENT DE LA VICTOIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
-

Superficie
385 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Inscrit

LH490 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0072

Superficie
46 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH491 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
11 parcelles

Superficie
1 213 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH492 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
10 parcelles

Superficie
1 074 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH493 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
12 parcelles

Superficie
1 053 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

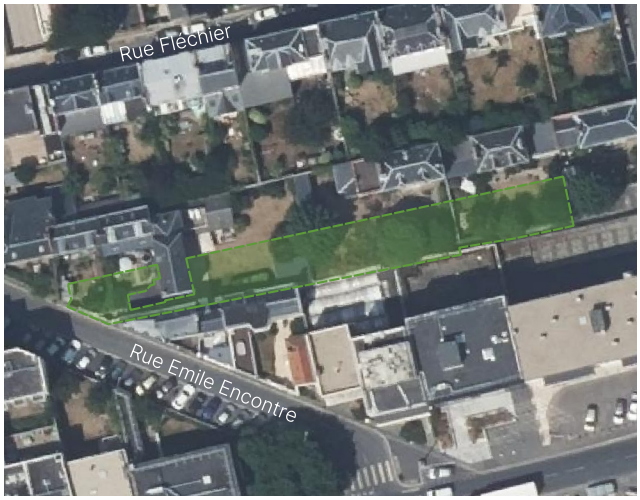
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH494 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
665 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH495 • JARDINS - MAISONS COSTIÈRES OUEST

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0058

Superficie
48 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

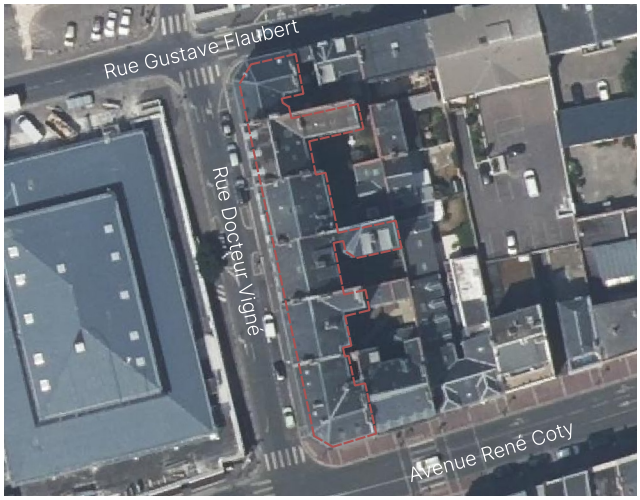
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH496 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CB0040

Superficie
833 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence d'immeubles remarquables bâtis en brique à la fin du XIXème et au début du XXème siècle. Les volumes des bâtiments sont identiques.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

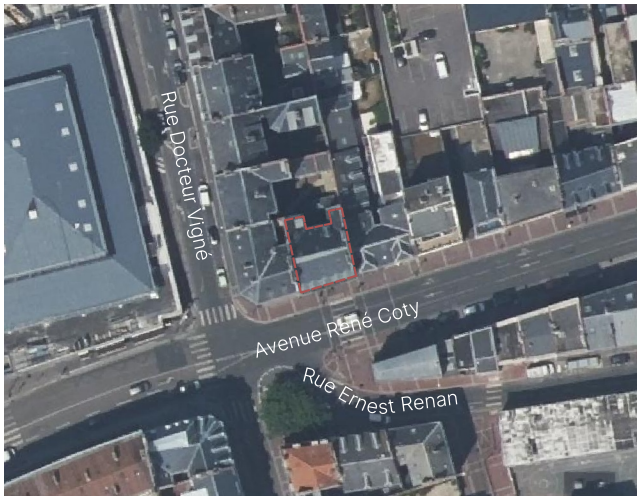
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH497 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CB0042

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet immeuble construit en 1900 se distingue des autres grâce à sa façade tout en pierre avec des ouvertures à linteaux sculptés, mais aussi grâce aux lucarnes du toit à la Mansart. C'est une architecture classique à la française.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'alu avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises naturelles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH498 • SQUARE ERIGNAC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JB0005

Superficie
3 904 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ce square est crée dans les années 1920 par Henri Cayeux (chef des cultures et des jardins de la ville du Havre au début du 20ème siècle) qui propose le réaménagement de la place Carnot en un jardin à la française. La conception d'origine a perduré dans le temps : le square est enclos d'une grille basse en fer forgé, avec des parterres à la française planté d'annuelles et la plantation de deux alignements de platanes latéralement. Le square est inauguré en juillet 1922.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé notamment les éléments issus de sa conception : dessin d'origine et répartition minéral / végétal ... L'alignement d'arbres (platanes) est à préserver car il structure la perspective et propose une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain. Ces arbres sont des éléments intéressants de la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble respectueuse de la conception d'origine et/ou pourront être justifiés par une évolution des usages ou des pratiques techniques liées à la gestion (par exemple : les plantations récentes des massifs fleuris
par des vivaces en remplacement des annuelles).

LH499 • HÔPITAL GÉNÉRAL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CB0072

Superficie
1 915 m²



DESCRIPTION

Groupe Hospitalier du Havre
Construits de 1878 à 1879, les bâtiments actuels remplacent un ancien hospice-hôpital construit à partir de 1669 et démoli à la révolution. Une chapelle construite en 1881 a été démolie en 1978. Le bâtiment principal qui comporte 2 étages + combles est construit en brique avec une couverture en ardoise surmontée d'un lanternon qui confère à l'ensemble un caractère monumental. La plupart des autres bâtiments ont été soit reconstruits, soit transformés au cours des années 1960.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH500 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CB0020

Superficie
187 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de 1880 construit en brique. A noter, la recherche de décoration par le jeu des briques rouges et jaunes et la présence de sculptures différentes sur les linteaux.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

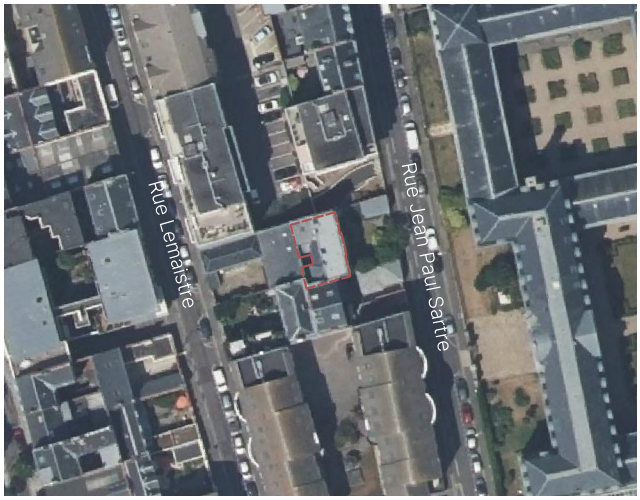
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH501 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JI0030

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise du début du XXème siècle en retrait de vue avec « jardin devant ». Elle conjugue à la fois le style « Ile de France » et les prémisses de « l'Art Nouveau ».



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH502 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JI0032

Superficie
49 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville en retrait de vue avec jardinet, datant de 1870. Elle est représentative des maisons havraises classiques de la fin du XIXème siècle. A noter, la qualité du portail.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminée, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH503 • ECOLE MATERNELLE ANCELOT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JI0017

Superficie
309 m²



DESCRIPTION

Ville du Havre
Construite en 1905 par l'architecte Edouard Choupaÿ, dans le style Art Nouveau et inaugurée en 1907, l'école est un édifice en appareil mixte de brique et silex avec couverture en ardoises. Des sculptures, des ouvrages de ferronnerie et un portail de style Art Nouveau constituent les éléments remarquables de ce bâtiment.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

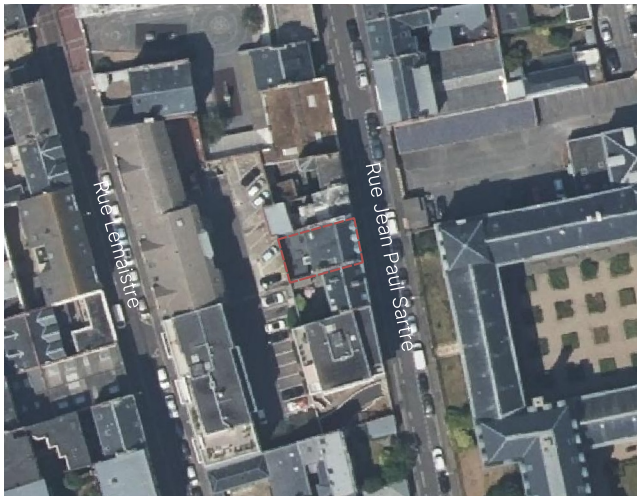
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villes sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH504 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JI0022

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble d'habitation construit en 1860 en brique rouge et jaune apparente et au décor recherché notamment au rez-de-chaussée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

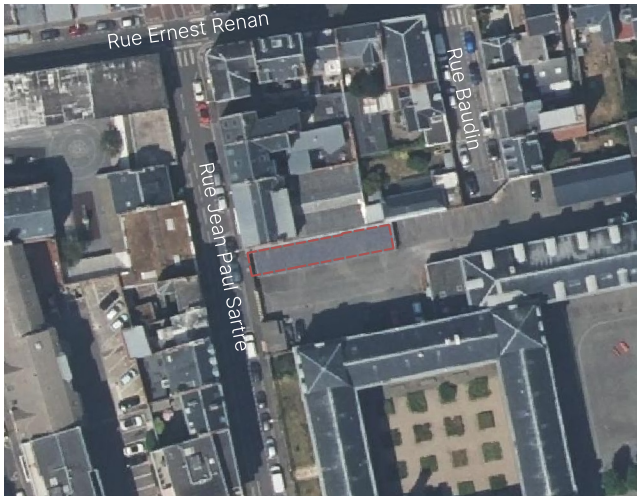
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH505 • LYCÉE FRANÇOIS 1ER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0294

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Décidée en 1860 pour accueillir 2000 élèves, la construction du lycée a commencé en 1863 et l'inauguration a lieu en 1866. Il est divisé en 3 cours dont une occupée par le collège et 2 par le lycée. Une aile du bâtiment est affectée à la bibliothèque municipale de 1904 à 1967. La chapelle et l'aile sud ont été détruites en 1940. La chapelle est reconstruite en 1964 et l'aile sud en 1966. Construit en brique et pierre sur un plan symétrique en H avec couverture en ardoise, le lycée comporte 2 étages plus un étage de combles. Un monument aux morts en mémoire des victimes de la guerre 14-18 a été érigé dans la cour du lycée en 1920. Il a été construit en pierre calcaire par le sculpteur Alphonse Saladin.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH506 • LYCÉE FRANÇOIS 1ER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0294

Superficie
21 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Décidée en 1860 pour accueillir 2000 élèves, la construction du lycée a commencé en 1863 et l'inauguration a lieu en 1866. Il est divisé en 3 cours dont une occupée par le collège et 2 par le lycée. Une aile du bâtiment est affectée à la bibliothèque municipale de 1904 à 1967. La chapelle et l'aile sud ont été détruites en 1940. La chapelle est reconstruite en 1964 et l'aile sud en 1966. Construit en brique et pierre sur un plan symétrique en H avec couverture en ardoise, le lycée comporte 2 étages plus un étage de combles. Un monument aux morts en mémoire des victimes de la guerre 14-18 a été érigé dans la cour du lycée en 1920. Il a été construit en pierre calcaire par le sculpteur Alphonse Saladin.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH507 • TEMPLE PROTESTANT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JI0174

Superficie
898 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Le temple protestant a été ouvert au culte le 3 décembre 1862. Une école, qui sera rétrocédée à la ville en 1881 est construite au nord du temple sur le même terrain. Endommagé pendant la seconde guerre mondiale, sa restauration dans les années 1950 entraîne des modifications dans les parties hautes (suppression du clocher et construction d'une terrasse). Le temple est construit suivant un plan allongé à un vaisseau, en pierre de taille, brique blanche et béton.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonnerie apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, etc.). Les murs d'enceinte ainsi que la végétation sont à préserver.

LH508 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JG0046

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble d'entreprise, éventuellement de négoce, construit en 1880 et parfaitement conservé et restauré : dépôt au rez-de-chaussée et bureaux au-dessus. Il a probablement été conçu pour un négociant en cafés ou en thés. A remarquer, l'effort qualitatif pour intégrer un bâti professionnel à l'architecture d'ensemble des immeubles bourgeois du Havre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH509 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CB0010

Superficie
296 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1900, en pierre et en brique, et richement décoré



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

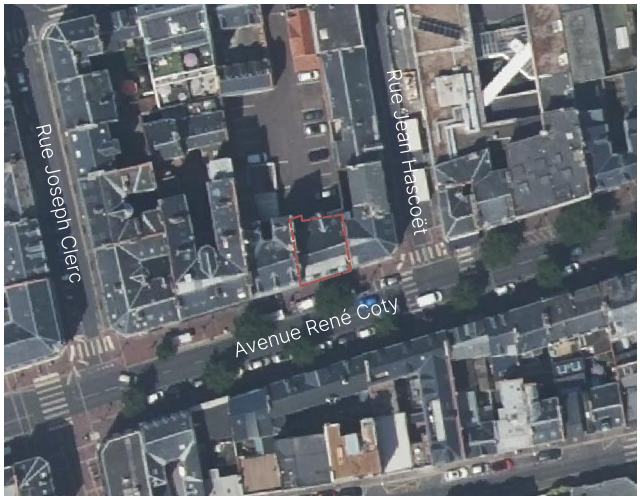
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH510 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CB0008

Superficie
126 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise d'architecture classique pierre et brique, très richement décorée. Elle fut construite en 1880 par l'architecte Louis Lelaumier





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminée, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans son état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et le plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH511 • HÔTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JG0030

Superficie
278 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite au début du XXème siècle, cette maison de maître est acquise par la ville en 1913 et devient l'hôtel des Sociétés Savantes en 1920. Le pavillon principal, qui présente une symétrie parfaite, est construit en brique et pierre et comporte 2 étages + un étage de combles. Une construction de 2 étages traitée différemment sur le plan architectural lui est accolée. Le bâtiment possède un porche d'entrée remarquable, des sculptures et des garde-corps ouvragés en ferronnerie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en briques ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH512 • PHARES ET BALISES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NC0075

Superficie
478 m²



DESCRIPTION

Ensemble de bâtiments abritant le balisage d'HAROPA PORT construits en 1959. Ils se composent d'une ossature béton recouverte d'un parement brique et coiffés de toitures terrasses. On remarquera la clôture qui s'intègre parfaitement à la continuité des bâtiments.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH513 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0286

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville de 1926 en brique avec parement ciment recouvrant des reliefs en brique pour simuler la pierre. A noter, la présence d'un médaillon au centre de la façade.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

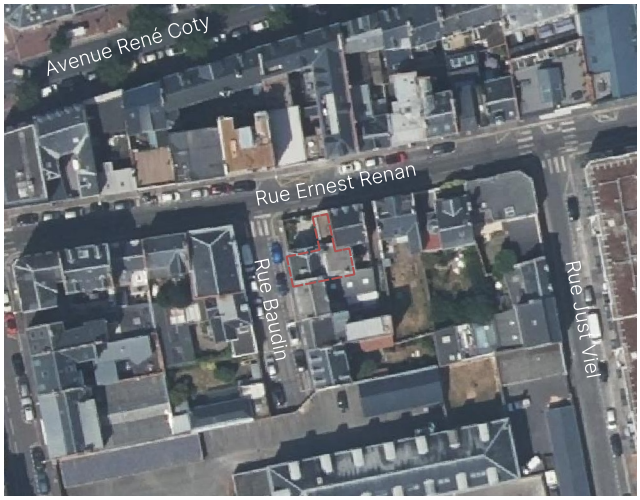
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essantage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH514 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0279

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville construite en 1885 en brique rouge et jaune



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

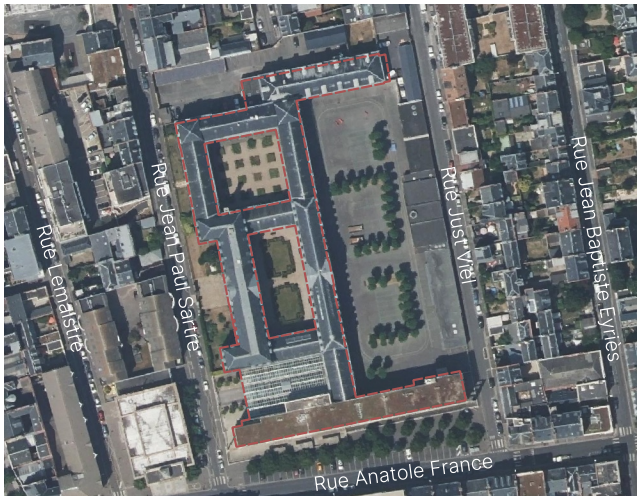
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensembles des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH515 • LYCÉE FRANÇOIS 1ER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0294

Superficie
5 449 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Décidée en 1860 pour accueillir 2000 élèves, la construction du lycée a commencé en 1863 et l'inauguration a lieu en 1866. Il est divisé en 3 cours dont une occupée par le collège et 2 par le lycée. Une aile du bâtiment est affectée à la bibliothèque municipale de 1904 à 1967. La chapelle et l'aile sud ont été détruites en 1940. La chapelle est reconstruite en 1964 et l'aile sud en 1966. Construit en brique et pierre sur un plan symétrique en H avec couverture en ardoise, le lycée comporte 2 étages plus un étage de combles. Un monument aux morts en mémoire des victimes de la guerre 14-18 a été érigé dans la cour du lycée en 1920. Il a été construit en pierre calcaire par le sculpteur Alphonse Saladin.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH516 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JG0131

Superficie
285 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble bourgeois « Belle Epoque » de prestige et de style néo- Louis XIII, construit à la fin du XIXème siècle avec une architecture de brique rouge et jaune apparente, et un ensemble de décors richement ouvragés en pierre. A noter, la qualité du traitement de l'angle par un cylindre surmonté d'un dôme, emboité dans 2 volumes rectangulaires, ainsi que l'effet de fausse symétrie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

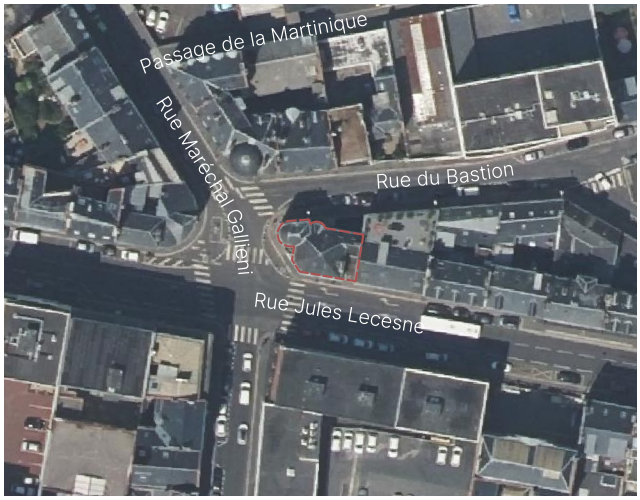
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH517 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JG0078

Superficie
142 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de 1880 d'architecture classique en brique rouge et jaune apparente, sans recherche de profusion de décors, compensée par une composition particulière du traitement de l'angle des 2 rues comportant une partie cylindrique et un pan coupé. A noter, la qualité de la porte.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH518 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CD0030

Superficie
130 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

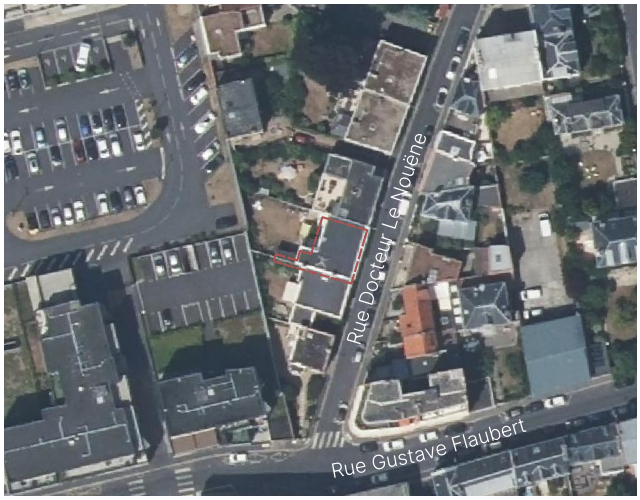
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH519 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CD0031

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

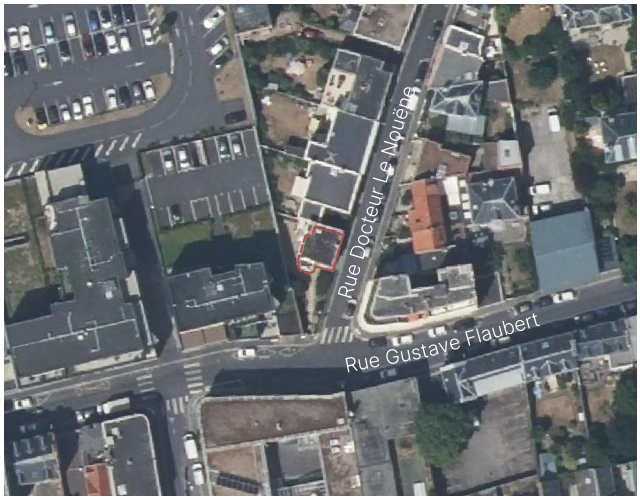
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH520 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CD0033

Superficie
57 m²



DESCRIPTION

Porpriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été crée au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité du bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "Art Déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastelles. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et les descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH521 • LYCÉE FRANÇOIS 1ER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0294

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Décidée en 1860 pour accueillir 2000 élèves, la construction du lycée a commencé en 1863 et l'inauguration a lieu en 1866. Il est divisé en 3 cours dont une occupée par le collège et 2 par le lycée. Une aile du bâtiment est affectée à la bibliothèque municipale de 1904 à 1967. La chapelle et l'aile sud ont été détruites en 1940. La chapelle est reconstruite en 1964 et l'aile sud en 1966. Construit en brique et pierre sur un plan symétrique en H avec couverture en ardoise, le lycée comporte 2 étages plus un étage de combles. Un monument aux morts en mémoire des victimes de la guerre 14-18 a été érigé dans la cour du lycée en 1920. Il a été construit en pierre calcaire par le sculpteur Alphonse Saladin.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH522 • LYCÉE FRANÇOIS 1ER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0294

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Décidée en 1860 pour accueillir 2000 élèves, la construction du lycée a commencé en 1863 et l'inauguration a lieu en 1866. Il est divisé en 3 cours dont une occupée par le collège et 2 par le lycée. Une aile du bâtiment est affectée à la bibliothèque municipale de 1904 à 1967. La chapelle et l'aile sud ont été détruites en 1940. La chapelle est reconstruite en 1964 et l'aile sud en 1966. Construit en brique et pierre sur un plan symétrique en H avec couverture en ardoise, le lycée comporte 2 étages plus un étage de combles. Un monument aux morts en mémoire des victimes de la guerre 14-18 a été érigé dans la cour du lycée en 1920. Il a été construit en pierre calcaire par le sculpteur Alphonse Saladin.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH523 • LYCÉE FRANÇOIS 1ER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0294

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Décidée en 1860 pour accueillir 2000 élèves, la construction du lycée a commencé en 1863 et l'inauguration a lieu en 1866. Il est divisé en 3 cours dont une occupée par le collège et 2 par le lycée. Une aile du bâtiment est affectée à la bibliothèque municipale de 1904 à 1967. La chapelle et l'aile sud ont été détruites en 1940. La chapelle est reconstruite en 1964 et l'aile sud en 1966. Construit en brique et pierre sur un plan symétrique en H avec couverture en ardoise, le lycée comporte 2 étages plus un étage de combles. Un monument aux morts en mémoire des victimes de la guerre 14-18 a été érigé dans la cour du lycée en 1920. Il a été construit en pierre calcaire par le sculpteur Alphonse Saladin.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

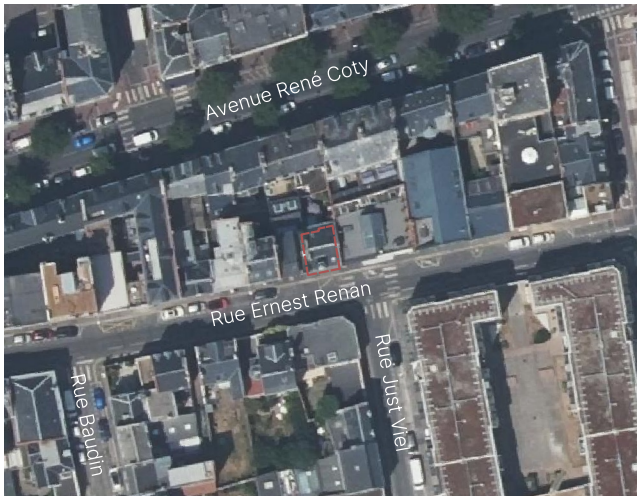
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH524 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0017

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville « Belle Epoque » de 1910 récemment ravalée. Construite en brique et pierre avec travail architectural et décoratif très recherchés. A noter, la présence de céramiques et de frises en gris polychromes.







PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminée, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimée, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH525 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0274

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville de 1935, de style « Art Déco » avec une recherche de modernité que l'on peut voir à travers les lignes rectilignes, le jeux de volumes et les décrochements pour favoriser les jeux d'ombre et de lumière. La décoration est réduite, les matériaux eux-mêmes et leur volumétrie expriment une esthétique. A noter, la recherche d'une certaine subtilité dans le dessin des ferronneries malgré la simplicité de la composition.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

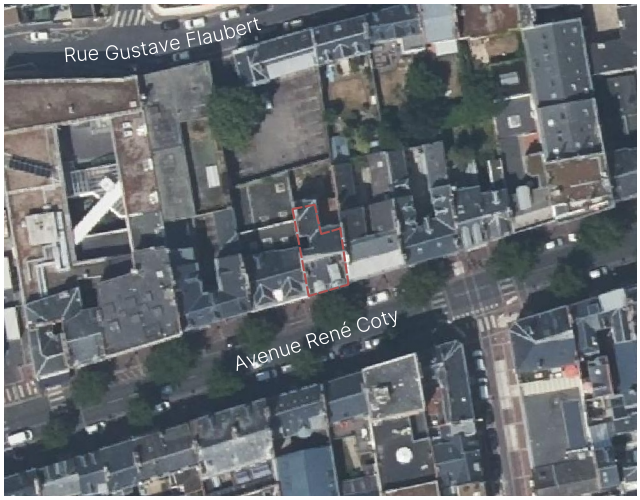
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH526 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0248

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise construite en 1895 par l'architecte Louis Lelaumier. Le soubassement est en pierre d'Euville et l'élévation en pierre d'Aubigny. Autrefois, il existait des épis de faîtage et une décoration sculptée d'entrelacs au niveau des balcons.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

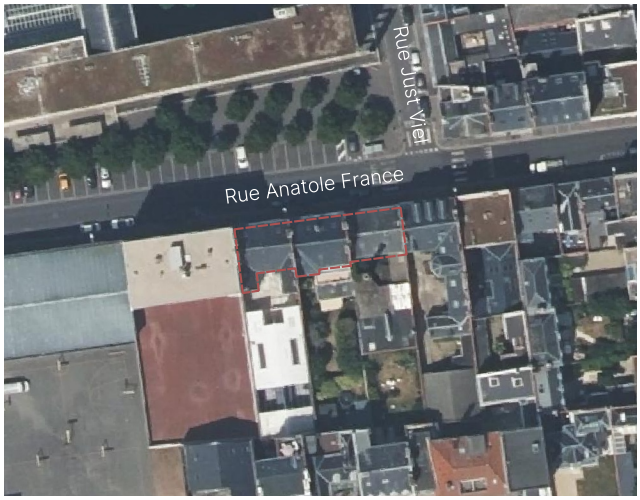
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminée, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les imposte vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (brique, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH527 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JG0015

Superficie
334 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces 3 immeubles d'habitation ont été construits entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle, en brique jaune et rouge.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH528 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0267

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville datant de la reconstruction, et plus précisément de 1953. A remarquer, le travail de la porte d'entrée et l'éclairement du hall, l'appareillage de pierre est surprenant car c'est un matériau d'importation.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et les murets de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier...). La présence de la végétation est à conforter. Conservation du style de la porte et le découpage triparties des menuiseries.

LH529 • LYCÉE FRANÇOIS 1ER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0294

Superficie
1 014 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Décidée en 1860 pour accueillir 2000 élèves, la construction du lycée a commencé en 1863 et l'inauguration a lieu en 1866. Il est divisé en 3 cours dont une occupée par le collège et 2 par le lycée. Une aile du bâtiment est affectée à la bibliothèque municipale de 1904 à 1967. La chapelle et l'aile sud ont été détruites en 1940. La chapelle est reconstruite en 1964 et l'aile sud en 1966. Construit en brique et pierre sur un plan symétrique en H avec couverture en ardoise, le lycée comporte 2 étages plus un étage de combles. Un monument aux morts en mémoire des victimes de la guerre 14-18 a été érigé dans la cour du lycée en 1920. Il a été construit en pierre calcaire par le sculpteur Alphonse Saladin.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH530 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0235

Superficie
345 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence intéressante de la fin du XIXème, début XXème, présentant une certaine homogénéité du fait de la juxtaposition de bâtis à prépondérance verticale (alignement et proportion des fenêtres). On retrouve également une similitude dans la composition architecturale des bâtiments (construction en brique rouge et jaune).



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur des joints sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH531 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0264

Superficie
68 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison à pans de bois de style anglo-normand avec décors en céramique. Elle fut bâtie en 1870.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conforter et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH532 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0263

Superficie
51 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH533 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

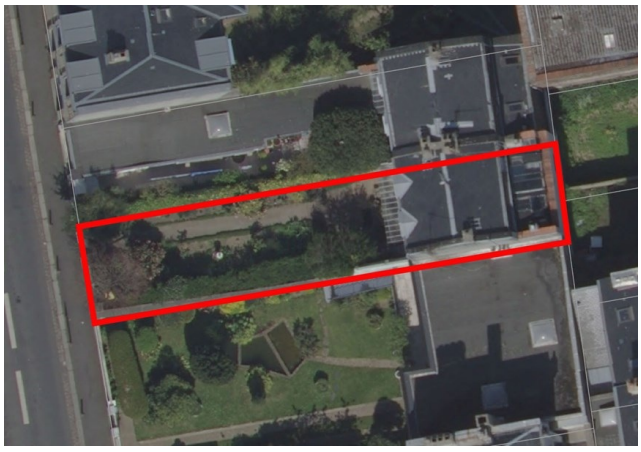
Référence cadastrale
JJ0219

Superficie
97 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH534 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0240

Superficie
205 m²



DESCRIPTION

Propriétés privées
Immeubles bâtis vers 1900 en brique. A noter, l'utilisation d'un seul matériau monochrome pour l'immeuble n°63, construit par Daniel Ernest, avec quelques prémices de ce qui allait devenir « l'Art Nouveau » basé sur des courbures inspirées du monde végétal. Cet immeuble contient également des éléments de renfort et de décoration en pierre, contrairement à l'immeuble situé au n°61, qui allie la brique rouge à la brique jaune tout en restant classique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH535 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0218

Superficie
181 m²



DESCRIPTION

INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH536 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0260

Superficie
87 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH537 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0023

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit à la fin du XIXème siècle en style néo-renaissance, cet hôtel particulier en brique et pierre comprend plusieurs éléments juxtaposés : une tourelle polygonale, un pavillon d'entrée et le corps de logis principal, le tout à l'alignement.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriel ...).

LH538 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0016

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite pendant l'entre-deux guerres, cette maison particulière offre des ornementations géométriques typiques du mouvement art-décoratif. Essentiellement fait de briques rouges, les briques claires et l'enduit viennent animer la façade. Un oeil de boeuf vient souligner la position de la porte d'entrée. La couverture en toiture terrasse avec acrotère dentelé est également typique du mouvement art déco.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH539 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JG0008

Superficie
259 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

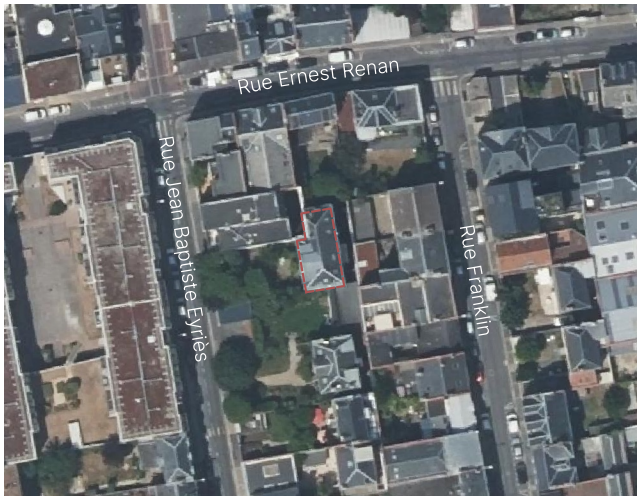
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH540 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0226

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise néo-classique, édifiée en 1900. On observe une certaine influence britannique dans la composition architecturale du bâtiment.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau démontable et réversible.

LH541 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0224

Superficie
248 m²



DESCRIPTION

propriété privée
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Les îlots en lanière se composent également de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex qu'il conviendra de préserver.

LH542 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0223

Superficie
164 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

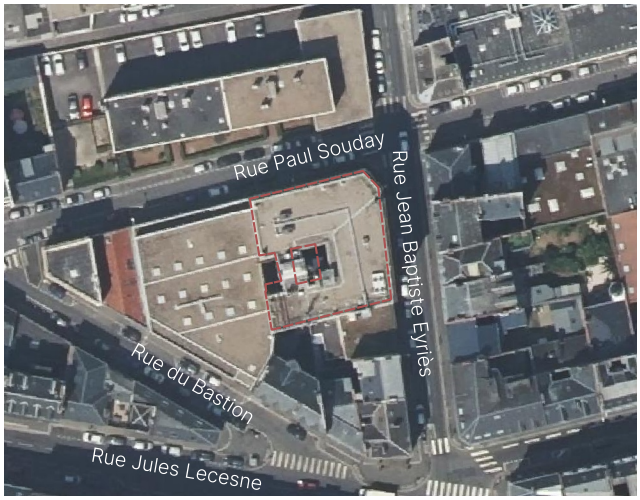
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH543 • CENTRALE TÉLÉPHONIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JG0090

Superficie
599 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Centrale téléphonique construite en 1934. C'est un exemple d'insertion d'un bâtiment d'activité tertiaire dans un tissu urbain à dominante initiale d'habitat.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

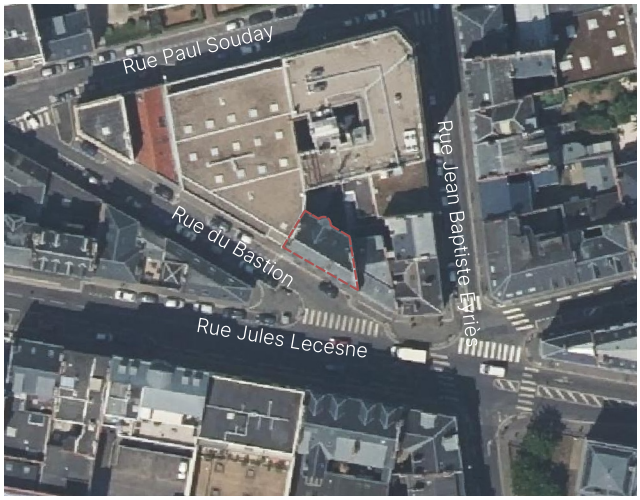
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Préservation du style, du matériaux et du découpage des menuiseries d'origine.

LH544 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JG0091

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble classique, construit en brique jaune en 1820. C'est un exemple typique d'habitation avec activités ou bureaux au rez-de-chaussée. Il conserve une façade homogène.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants, mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Le pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH545 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0209

Superficie
251 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maisons de ville classiques faites en brique rouge et jaune et datant de la fin du XIXème siècle.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH546 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0213

Superficie
198 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH547 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0197

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH548 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0213

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite en 1900 par l'architecte Louis Lelaumier, cette résidence porte le nom de « maison d'hiver ». Maison balnéaire de style Anglo-Normand, composée de brique blanche et émaillée bleu ciel, de bois et de fer forgé pour la grille d'entrée et de motifs à fleurs sur les balcons.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH549 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0201

Superficie
80 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond
de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence
de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH550 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0187

Superficie
49 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

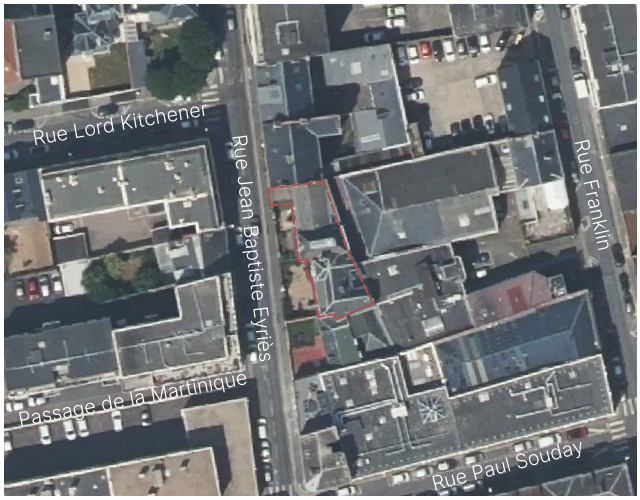
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH551 • VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0187

Superficie
257 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Villa bourgeoise bâtie en 1870 en brique jaune avec décor en céramique, balcon en ferronnerie et sculptures. A noter, la présence d'un bow-window.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

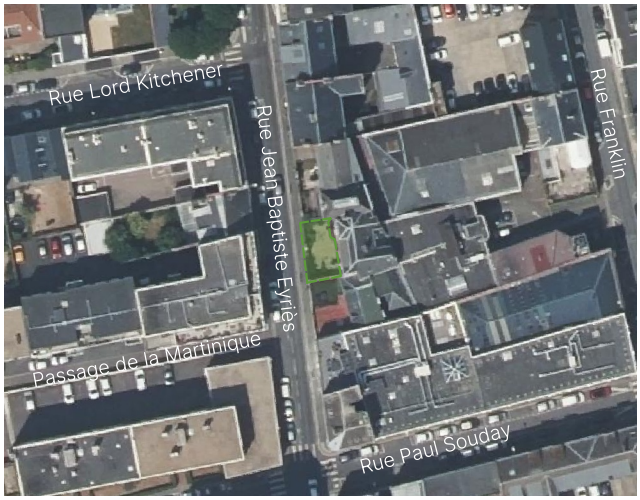
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH552 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0183

Superficie
74 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

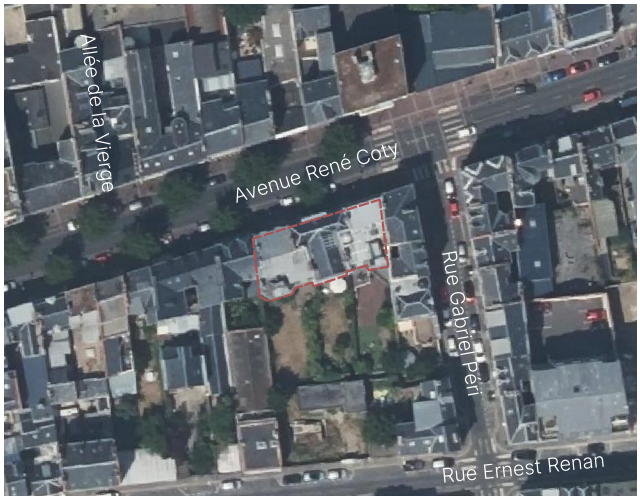
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH553 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0042

Superficie
327 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble harmonieux de maisons construites après 1865. La maison située au n°122 possède un décor sculpté plus élaboré que les deux autres.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH554 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0036

Superficie
140 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

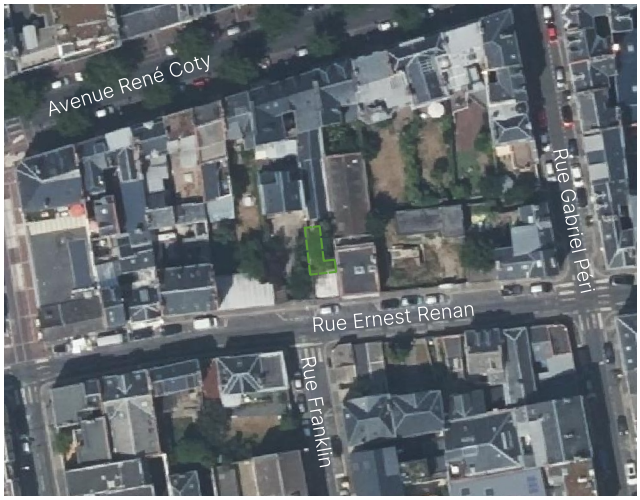
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH555 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0342

Superficie
33 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH556 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
413 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

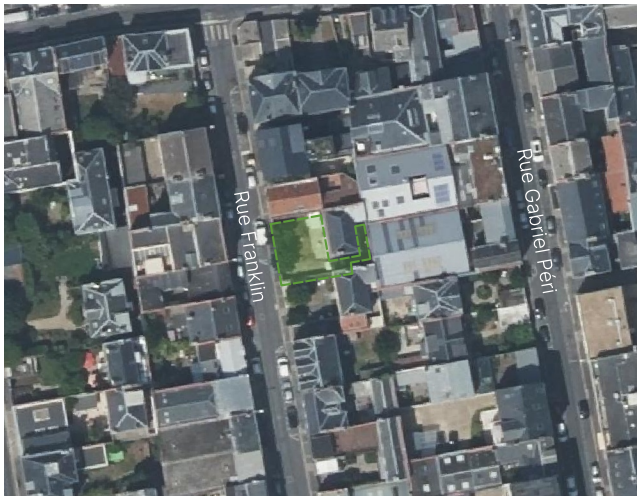
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH557 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0174

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH558 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0173

Superficie
79 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

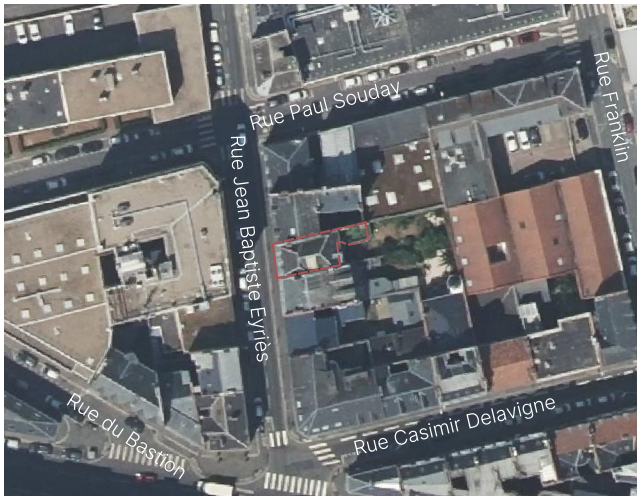
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH559 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0171

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise bâtie en 1895 en brique. A noter, la présence de balcons en ferronnerie et de nombreuses sculptures en pierre, situées sur les linteaux.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

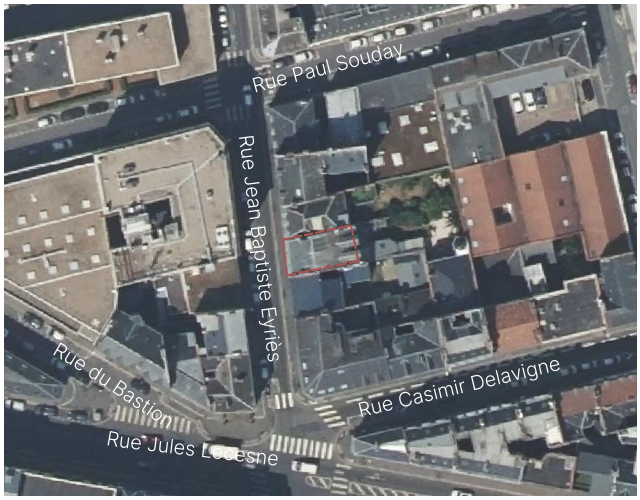
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. IL sera également demandé de conserver les impostes vitrée. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH560 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0170

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1891, en brique rouge et jaune avec décors en pierre sur les linteaux, la porte d'entrée et les lucarnes. Forte présence des ferronneries en façade et forme arrondie des lucarnes, particulière pour l'époque.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

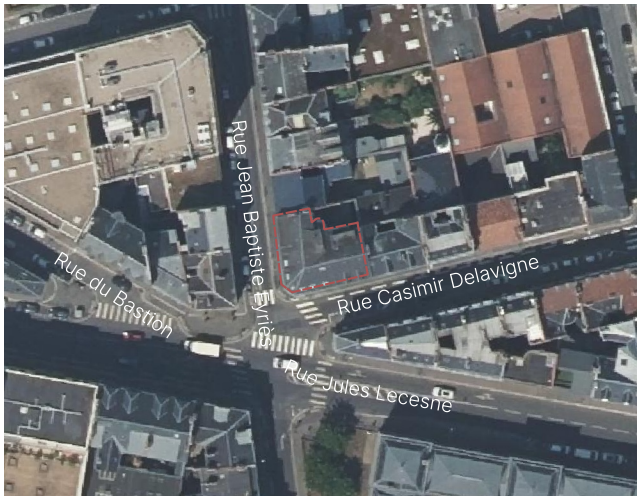
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH561 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0168

Superficie
220 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1850 en brique jaune et rouge avec présence de sculptures en pierre au-dessus de la porte d'entrée, pour les renforts et au niveau des linteaux. A noter, l'encadrement des fenêtres en brique jaune pour simuler la pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH562 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0166

Superficie
83 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1880 dont l'originalité découle du calpinage en briques de couleurs et de la forte présence des ferronneries.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH563 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0154

Superficie
52 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1870 en brique avec garde-corps en ferronnerie. L'originalité du bâtiment découle de son traitement d'angle particulier et de la présence de céramique au dernier étage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

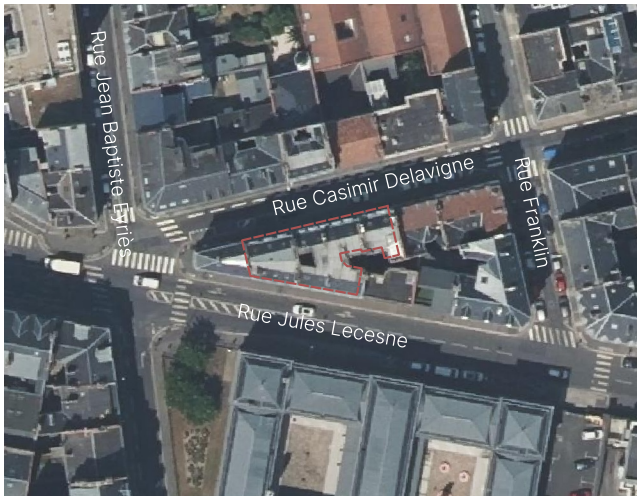
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH564 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0156

Superficie
311 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence d'immeubles construits en brique vers 1900, de hauteur identique avec un alignement parfait des fenêtres, des bandeaux horizontaux et de la corniche.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

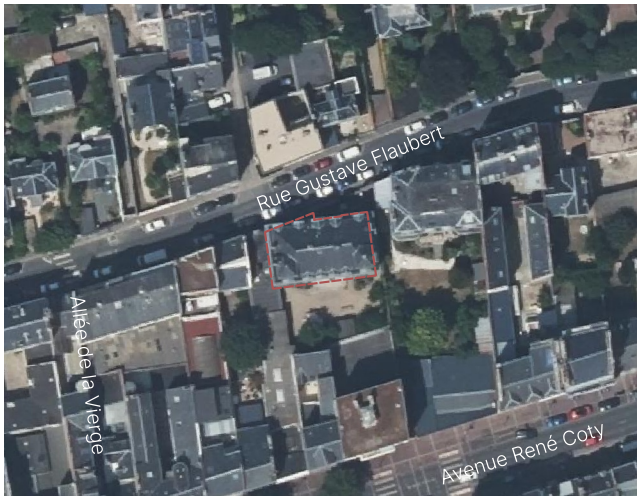
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH565 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0227

Superficie
261 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Hôtel particulier de deux niveaux plus combles présentant de grands volumes atypiques. L'ensemble est constitué exclusivement de briques jaunes avec un calepinage fastueux et varié donnant à la construction le lexique d'un édifice en pierres. La couverture en ardoises est de style Mansart et ponctuée de lucarnes à frontons triangulaires. A noter, en partie centrale, la présence de deux lucarnes pendantes de dimensions inhabituelles. Le mur de clôture en briques et silex noir, la ferronnerie d'époque confèrent à l'ensemble une grande qualité.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

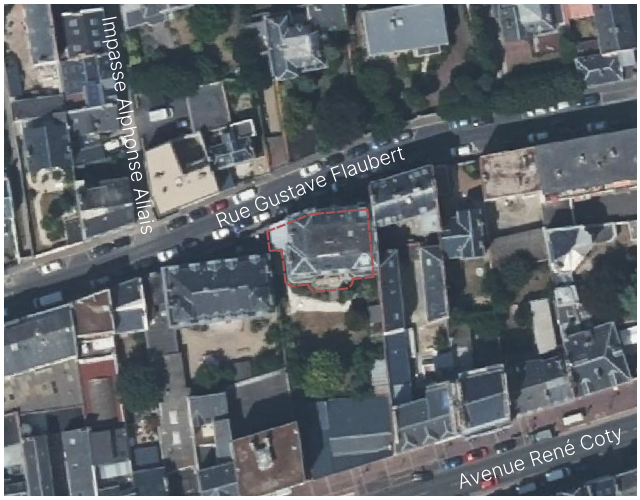
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portail en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH566 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0284

Superficie
259 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Hôtel particulier de trois niveaux présentant de grands volumes atypiques. L'ensemble est constitué de briques rouges et de pierres venant animer les encadrements de fenêtres. La couverture en ardoises est de style Mansart et ponctuée de nombreuses lucarnes. Le mur de clôture en brique et silex, la ferronnerie d'époque et la présence de végétation confèrent à l'ensemble une grande qualité.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH567 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0199

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville de 1896 de style néo-classique avec une recherche de décors par le jeu de briques vernissées, les frontons en pierres et autres décors sculptés, le tout accompagné d'une finesse des ferronneries.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminée, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois et acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en briques ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH568 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0196

Superficie
46 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

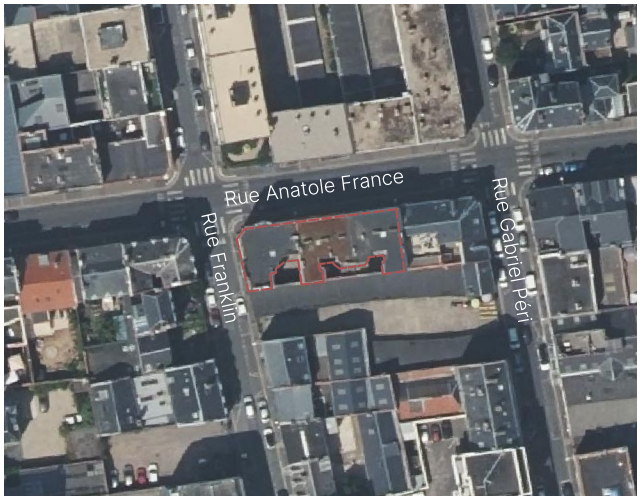
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH569 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0110

Superficie
332 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles d'habitation construits au début des années 1930 en brique comportant des ferronneries caractéristiques.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres d'extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Les volets persiennes en bois sont à conserver. Les halls d'entrées caractéristiques du style art déco sont également à préserver dans leur état d'origine.

LH570 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0172

Superficie
27 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison édifiée en 1860 et réalisée en brique rouge et jaune. Autrefois, ceci pouvait être l'entrée d'un atelier en arrière-cour avec bureaux à un étage + réserve et archives.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et su style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseigne qui devront être sobres, qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH571 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0171

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

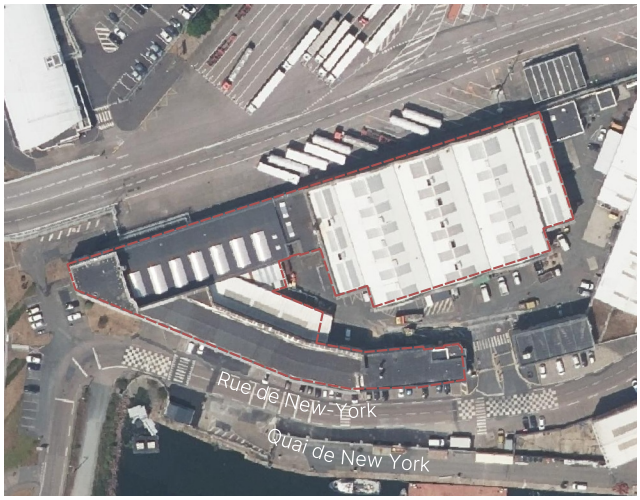
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH572 • ATELIERS GÉNÉRAUX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NB0035

Superficie
6 685 m²



DESCRIPTION

Ensemble de bâtiments techniques et administratifs et entrepôts de stockage abritant les services d'HAROPA PORT. Construits au début des trente glorieuses; ils se composent d'une ossature béton recouverte d'un parement brique industriel. L'ensemble monumental accompagne la courbe du quai de New-York pour une meilleure intégration.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH573 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0161

Superficie
187 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble d'angle bâti en 1900 en brique avec balcon en ferronnerie et présence de sculptures en pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH574 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0145

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1900 en brique rouge et jaune. A noter, la forme originale des linteaux, différents à chaque étage, que l'on retrouve pour marquer l'emplacement de la porte d'entrée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH575 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0136

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en brique en 1912, avec une variation décorative à partir d'un même thème et garde-corps en ferronnerie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH576 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0137

Superficie
190 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH577 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JJ0065

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de 1880 comportant une variation des mêmes thèmes et entièrement en brique blanche avec ferronnerie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

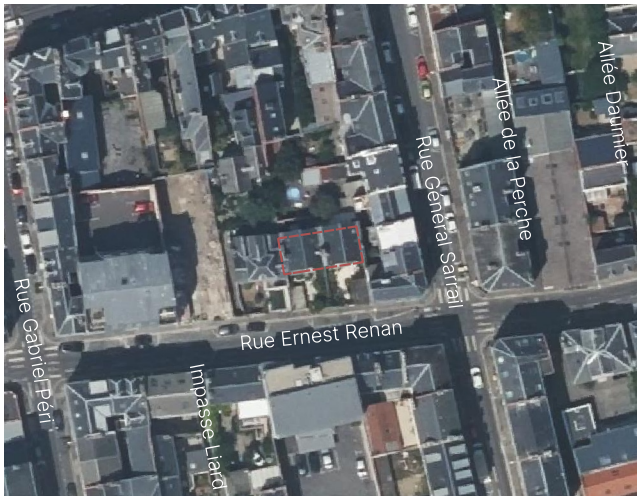
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH578 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

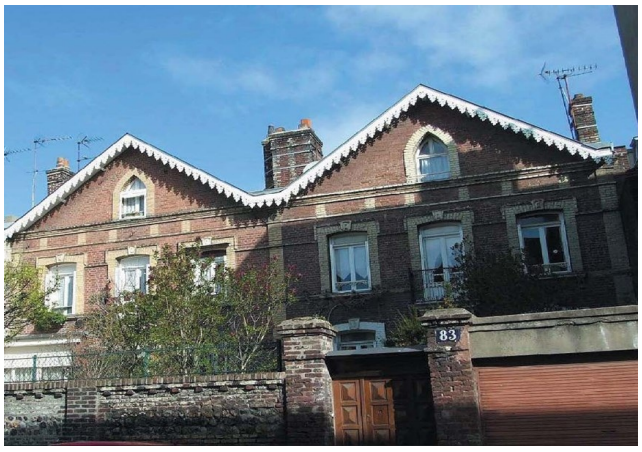
Référence cadastrale
JJ0074

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maisons de ville jumelées, de type « pavillon ouvrier » à façade-pignon datant de 1850. A noter, les fenêtres du comble en give et la frise en lambrequin découpés.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres, qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH579 • PILASTRES ET PAVILLON NOËL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0281

Superficie
12 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les deux pilastres en brique jaune surmontés de lions sculptés marquaient le portail d'entrée de l'ancien domaine des Ursulines, dont le démembrement a permis la création du lotissement des Ormeaux entre 1906 et 1914. Le pavillon situé à l'entrée du lotissement a été construit par l'architecte Georges Noël en 1910.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identiques à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH580 • PILASTRES ET PAVILLON NOËL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0105

Superficie
28 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les deux pilastres en brique jaune surmontés de lions sculptés marquaient le portail d'entrée de l'ancien domaine des Ursulines, dont le démembrement a permis la création du lotissement des Ormeaux entre 1906 et 1914. Le pavillon situé à l'entrée du lotissement a été construit par l'architecte Georges Noël en 1910.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

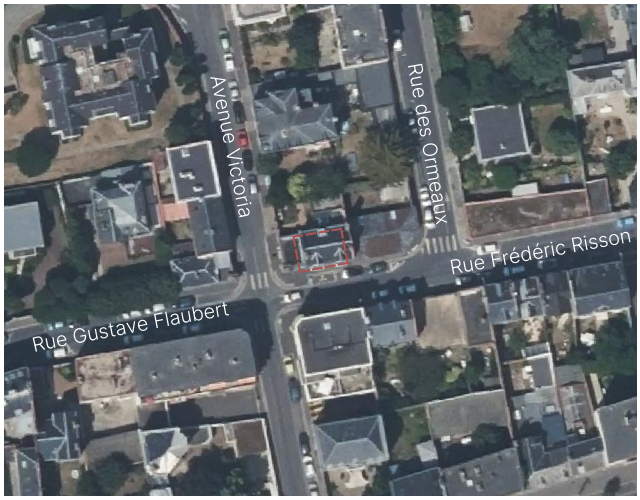
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identiques à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH581 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CC0105

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces propriétés font parties intégrantes du lotissement des Ormeaux. Ce lotissement a été créé au début du XXème siècle sous l'impulsion de l'architecte Georges Noël et avec la collaboration de William Cargill, Florent Gaillard et Louis Pynchon. Construit sur les anciens terrains des Ursulines, ce lotissement est caractérisé par sa porte sa porte monumentale avec ses piliers coiffés de deux lions visibles depuis le bas de l'avenue Victoria. Du style Néo-Normand, aux influences Art Nouveau ou Art Déco, c'est une large palette architecturale qui s'offre au regard. Il s'agit aujourd'hui de préserver cet ensemble patrimonial en respectant les prescriptions adaptées à la qualité de ce bâti.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôtures de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH582 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0059

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison d'habitation en briques rouges et jaunes dont la mise en oeuvre offre de riches détails décoratifs. Ce dispositif décoratif est complété par des motifs de briques vernissées, de la faïence et des appuis de linteaux en pierre. A noter, les arcs de décharge en briques au-dessus des linteaux métalliques ornant le rez-de-chaussée. Les toitures des lucarnes sont soutenues par des consoles en bois. La couvertures en ardoises est de style Mansart.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH583 • HÔTEL PARTICULIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0186

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Bel hôtel particulier « Belle Epoque » de 1885, construit entièrement en pierre et richement ouvragé avec une architecture de style néo-classique. Il est séparé de la rue par un jardin, ce qui engendre une rupture dans l'alignement des immeubles longeant la rue.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'alu avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises naturelles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH584 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0057

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de 1909, en brique rouge et jaune apparente, de style néo-classique. Seuls les chaînages, consoles, clés de voûte et autres décors sont en pierres. A noter, la grande qualité de la porte et des ferronneries.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensembles des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH585 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0096

Superficie
442 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ces 3 immeubles mitoyens, de l'architecte Henri Daigue, construits en béton armé dans les années 1930 possèdent 3 étages et sont de style et de décors différents. Ils sont jumelés avec une série de 4 immeubles du même architecte situés rue d'après Mannevillette.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la briques, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Les halls d'entrées caractéristiques du style art déco sont à préserver dans leur état d'origine.

LH586 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0094

Superficie
504 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cette série de 4 immeubles mitoyens, de l'architecte Henri Daigue, ont été construits en béton armé dans les années 1930. Ils sont jumelés avec une série de 3 immeubles du même architecte situés rue Gabriel Péri.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

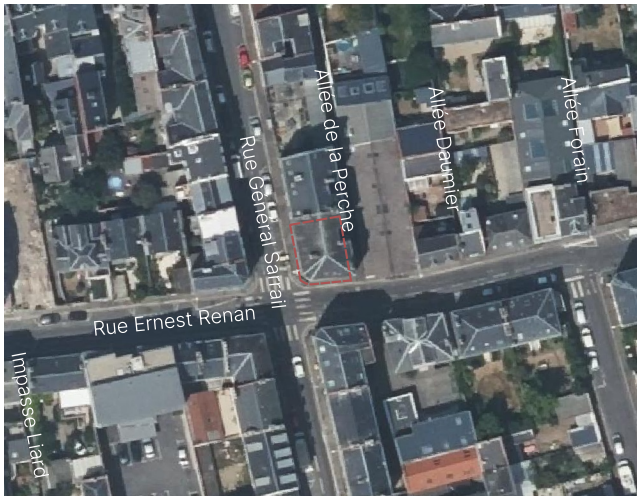
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Les halls d'entrées caractéristiques de style art déco sont à préserver dans leur état d'origine.

LH587 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0261

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de rapport construit en 1898 et typiquement Havrais. A remarquer, le traitement de l'angle.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

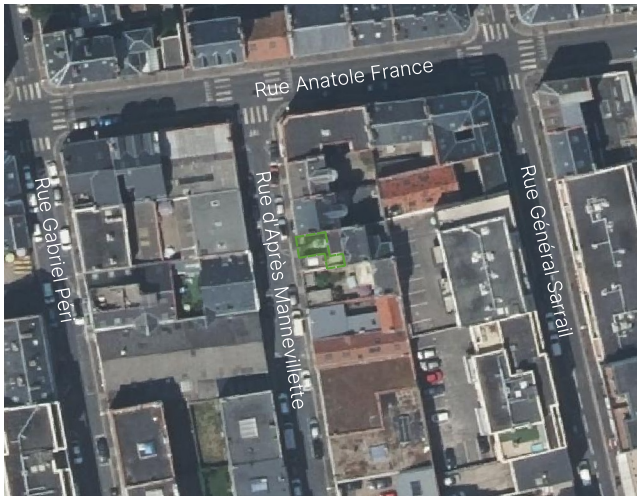
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH588 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0008

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH589 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0248

Superficie
115 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville « Belle Epoque » de style néo-Louis XIII, construite en 1890. Dans cette architecture, la brique jaune figure les ouvrages en pierre car ici, seuls les chaînages horizontaux du rez-de-chaussée et du premier étage, ainsi que le balcon sont en pierre véritable. A noter, la qualité du décor des ferronneries et de la porte.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH590 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0082

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble bâti en 1900 en brique rouge et jaune avec présence d'une sculpture en pierre au dernier étage et décor sur les bandeaux horizontaux de chaque étage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH591 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0267

Superficie
208 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit à la fin du XIXème siècle en brique jaune et rouge avec ferronnerie. A noter, l'originalité de l'escalier éclairé en façade principale.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH592 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0314

Superficie
76 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville avec une architecture de style « Art Déco », bâtie dans les années 1930.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH593 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0246

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville construite en brique, en 1923, avec une recherche approfondie dans le jeu des fenêtres.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec de modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couverture seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH594 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0276

Superficie
186 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH595 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0278

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

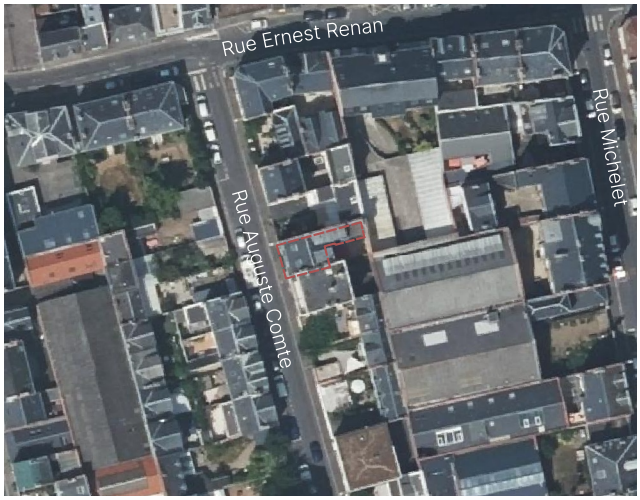
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH596 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0223

Superficie
87 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville « Belle Epoque » de 1910, en brique avec linteaux en « anse de panier ». A noter, la proportion de la porte d'entrée absorbant la hauteur d'escalier du soubassement.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureaux entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH597 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0039

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit vers 1900 en brique jaune et rouge avec ferronnerie et incrustation de poteries en guise de bandeau.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

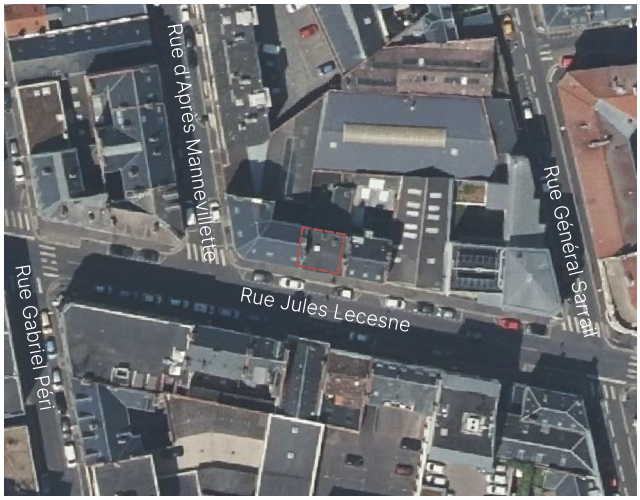
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH598 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0051

Superficie
65 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1893 en brique, avec une sculpture en pierre au dessus de la porte d'entrée. A noter, la qualité architecturale du bâtiment grâce au jeu de brique rouge et jaune, à l'utilisation de briques vernissées et aux décors des ferronneries.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique et le dernier niveau devra être bardé d'ardoises à pureau entier. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH599 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0291

Superficie
129 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH600 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0293

Superficie
112 m²



DESCRIPTION

Propriété : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH601 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0294

Superficie
156 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH602 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0297

Superficie
217 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH603 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0214

Superficie
53 m²



DESCRIPTION

Propriété : privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH604 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0296

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville à double façade « d'apparat » avec pignon sur rue et façade sur jardin, bâtie au début du XXème siècle.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH605 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0298

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

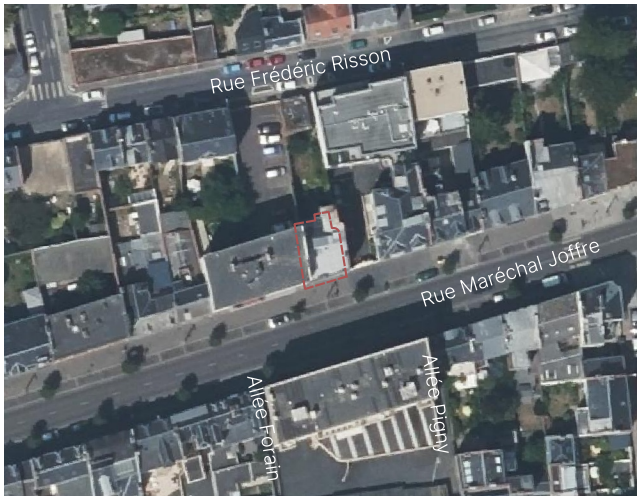
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH606 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0069

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Propritaire : Etat
Maison de ville « Belle Epoque » de style néo-classique avec décors de pierre, construite en 1905. Le soubassement et le rez-de-chaussée devaient être entièrement en brique jaune, seul l'étage mélangeait briques rouges et jaunes. A noter, également la grande qualité de la porte d'entrée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH607 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0070

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Hôtel particulier d'architecture néo-classique en pierre, bâti en 1860. La sculpture située sur le porche d'entrée représente vraisemblablement les armes d'un capitaine ou d'un armateur.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois en à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'alu avec des modénatures dans le respect de modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises naturelles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH608 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
CI0074

Superficie
228 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maisons de ville du début du XXème siècle. Celle située au n°21 semble être enduite façon pierre et celle située au n°23 est en brique apparente rouge et jaune. Ces deux constructions sont d'influence britannique. Les fenêtres en arc surbaissé préfigurent quelque part l'Art Nouveau. A noter, la qualité des portes d'entrées et des ferronneries.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH609 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0155

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison d'inspiration néo-classique en brique enduite dont la particularité est que le rez-de-chaussée comprend un passage couvert ouvrant sur l'allée de Pigny. La couverture en ardoises est ornée d'un fronton en demi-cercle percé d'un demi-oculus et flanqué de deux lucarnes de part et d'autre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre de ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH610 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0304

Superficie
129 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble d'habitation construit en 1907 en brique blanche et décors en brique rouge, d'une originalité certaine. Recherches intéressantes à partir des proportions de l'architecture classique : soubassement + rez-de-chaussée traités en soubassement.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH611 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JF0059

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Immeuble construit en brique jaune avec sculptures en pierre et garde-corps en ferronnerie. A noter, l'originalité du traitement de l'angle et de la lucarne, ainsi que les linteaux en pierre sculptée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH612 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0331

Superficie
166 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1917. A noter, l'emploi d'un seul type de brique de type « Dufayel ». Le décor se réduit au travail de composition de l'ensemble (baies non superposées + la verticale au-dessus de la porte cochère) et de modénature savante de la maçonnerie de brique. A noter, également la frise décorative en mosaïque.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou en acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH613 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0179

Superficie
126 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de style « Art Déco », bâtie en 1923 avec résurgence des signes « Art Nouveau » dans les lucarnes et la corniche.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

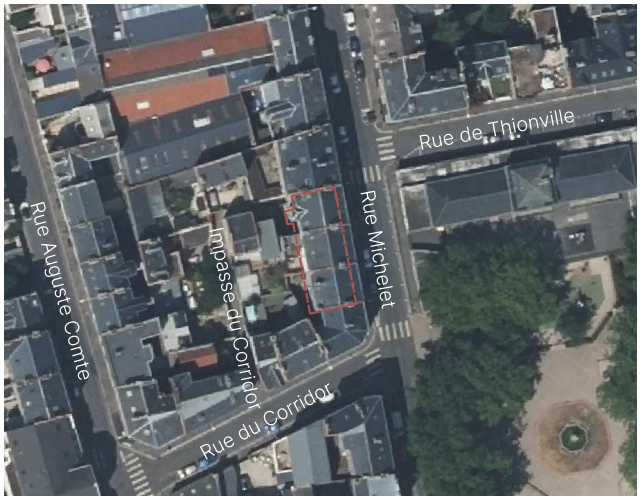
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.) L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH614 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0185

Superficie
222 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence d'immeubles remarquables construits à la fin du XIXème et au début du XXème siècle, en brique avec des briques vernissées pour décoration. A noter, la présence de deux immeubles jumelés au n°67 et 69 probablement surélevés.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

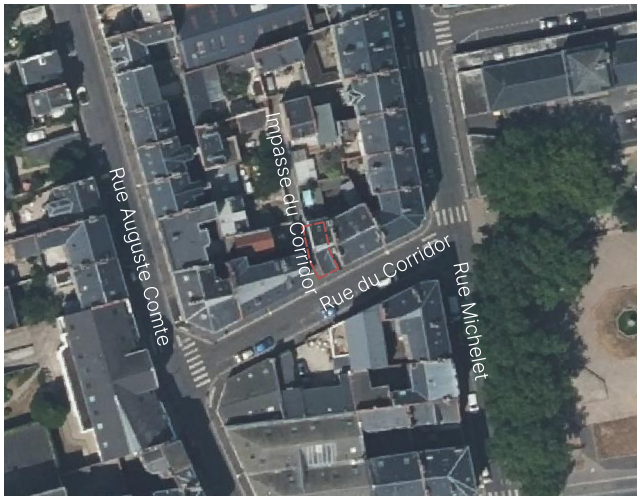
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH615 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0189

Superficie
44 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1900 en briques rouges et jaunes, assemblées de façon à souligner la qualité particulière du décor architectural et l'originalité de la lucarne.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois et en acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH616 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0187

Superficie
81 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1900 en brique avec balcon en ferronnerie, marquant l'angle.
Bandeau du deuxième étage très travaillé.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

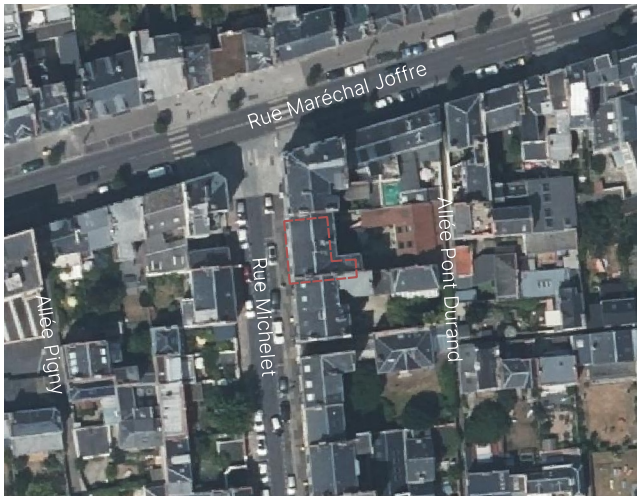
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH617 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0127

Superficie
125 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de rapport construit en 1908 en brique rouge et jaune. A noter, la forte présence de décors obtenus par le jeu des briques de couleurs, l'utilisation de céramique et de ferronnerie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH618 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0322

Superficie
160 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de rapport style « Belle Epoque », construit en 1910 et typique des architectures de brique du Havre : il fait parti d'une même séquence d'immeubles de même gabarit, montrant l'extraordinaire variation, la diversité et la richesse de décors auxquelles parvenaient les concepteurs autour d'une composition similaire.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH619 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0130

Superficie
84 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble « Belle Epoque » construit en 1900.
Traduction d'architecture classique en brique rouge et blanche avec décors en pierre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH620 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0132

Superficie
170 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Même séquence d'immeubles, construits en brique entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle. A noter, les différences de traitement des rez-de-chaussée et soubassements, la richesse des décors notamment par la présence de céramique.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH621 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0136

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble bâti en brique rouge et jaune en 1900. Il est resté dans son aspect d'origine avec une forte présence des ferronneries, notamment de formes galbées au 1er étage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH622 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0110

Superficie
194 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

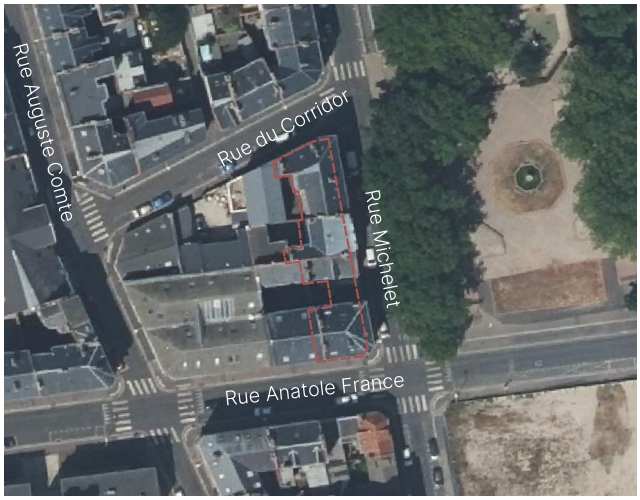
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH623 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0201

Superficie
399 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence d'immeubles construits au début du XXème siècle en brique rouge et jaune. A noter, que les fenêtres centrales de l'immeuble situé au n°61 comporte un linteau fortement cintré et un détail architectural d'allège différent à chaque étage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les imposte vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH624 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0100

Superficie
536 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles construits à la fin du XIXème siècle dans une composition architecturale homogène avec des façades rythmées par leurs ouvertures



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

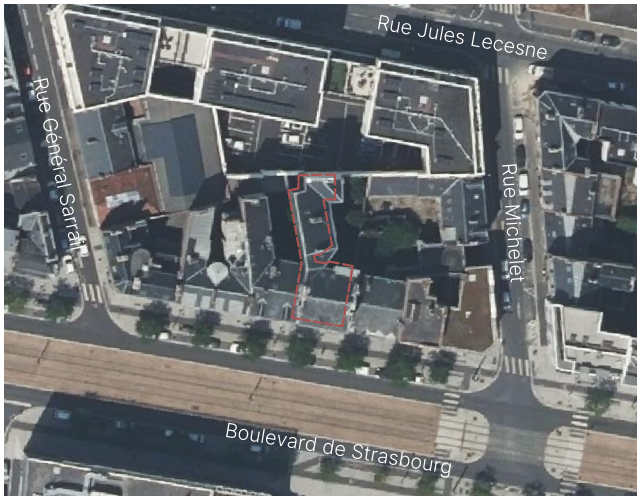
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH625 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0097

Superficie
235 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de l'architecte Louis Lelaumier datant de 1903, construit sur quatre niveaux en brique avec enduit ciment et comportant des éléments de décor sculptés en pierre et des garde-corps ouvragés en ferronnerie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les imposte vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, l'ornementation initiale de la façade par la technique du bossage sera préservée. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH626 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0088

Superficie
445 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence d'immeubles remarquables construits au début du XXème siècle en brique rouge et jaune avec gardecorps en ferronnerie. A noter, la présence d'une frise décorative en damier au rez-de-chaussée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

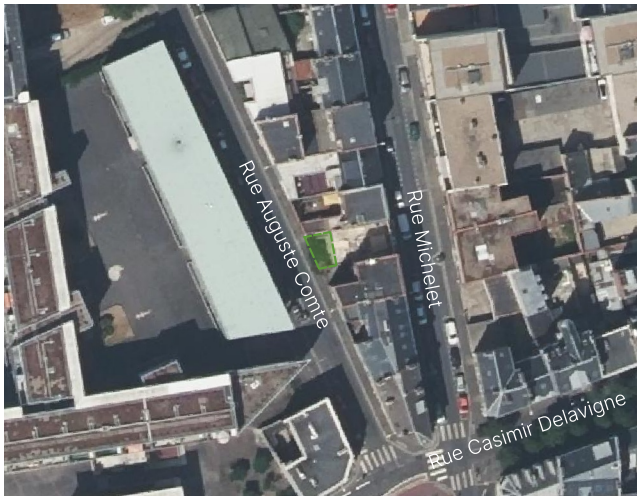
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH627 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0050

Superficie
29 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH628 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0054

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1910 en brique jaune et rouge. A noter, la grande qualité du décor architectural par le jeu des couleurs et l'introduction de poteries.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH629 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0107

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de 1900, réalisée en brique enduite avec encadrement des fenêtres en pierre. A noter, la forme originale des lucarnes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

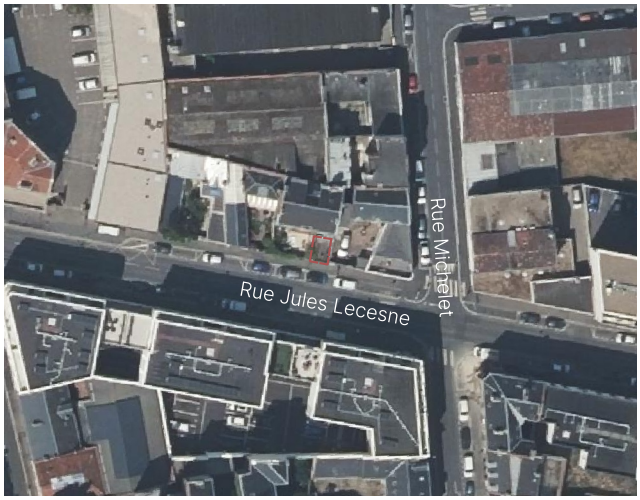
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH630 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0107

Superficie
18 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de 1900, réalisée en brique enduite avec encadrement des fenêtres en pierre. A noter, la forme originale des lucarnes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH631 • SQUARE HOLKER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
2 561 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Cette parcelle, ancienne propriété de Mme Holker, femme d'un négociant anglais, fut acquise par la municipalité en 1885. L'espace fut d'abord, une place puis rapidement aménagé en square. Avec le square Saint Roch et les jardins de l'Hôtel de ville, il s'agit aujourd'hui de l'un des plus anciens squares publics de la ville du Havre, tous fortement réaménagés, suite aux bombardements notamment. Ne subsistent ici que les arbres (platanes) et des réverbères datant de 1900, ce qui lui confère une valeur historique intrinsèque. Une porte bourguignonne du XIII ou XIVème siècle, au style roman y a également été installée après-guerre. Le square est situé à proximité d'une école et constitue dans ce quartier très dense une respiration.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

La démolition de la résidence qui empiète sur la surface du square (immeuble pont) lui redonnera toute sa lisibilité. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble respectueuse de la composition d'origine (square 19ème) et pourront être justifiés par une évolution des usages du quartier et une complémentarité avec le vaste jardin récemment ménagé place Danton.

LH632 • MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0093

Superficie
130 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville édifiée en 1921 en briques jaunes présentant de belles dépendances à en juger par les proportions harmonieuses du garage. Les garde-corps et le soubassement en pierre offre à la construction une qualité particulièrement remarquable.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). La porte en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si trop abimée, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture sont à conserver et é entretenir suivant la conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH633 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0046

Superficie
129 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble de deux maisons de ville de la fin du XIXème siècle et des années 20, construits en brique avec couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essantage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH634 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0091

Superficie
351 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construits dans les années 1910, en brique, ces trois immeubles de composition architecturale identique, constituent une séquence remarquable par les formes et les détails de construction.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH635 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0085

Superficie
394 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble de maisons de ville bâties fin XIXème, début XXème. On observe une recherche esthétique dans le jeu de couleur briques rouges-briques jaunes, mais aussi par la présence d'un bow-window au n°7.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH636 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0022

Superficie
371 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence d'immeubles remarquables, construits en brique entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle, avec des volumes et des proportions homogènes, et une recherche dans les motifs architecturaux des ferronneries.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH637 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0089

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de 1900 en brique enduite avec de la pierre pour l'encadrement de la porte et des fenêtres. Les lucarnes originales, façon hublots, et le travail de l'encadrement des fenêtres au niveau des linteaux sont à souligner.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

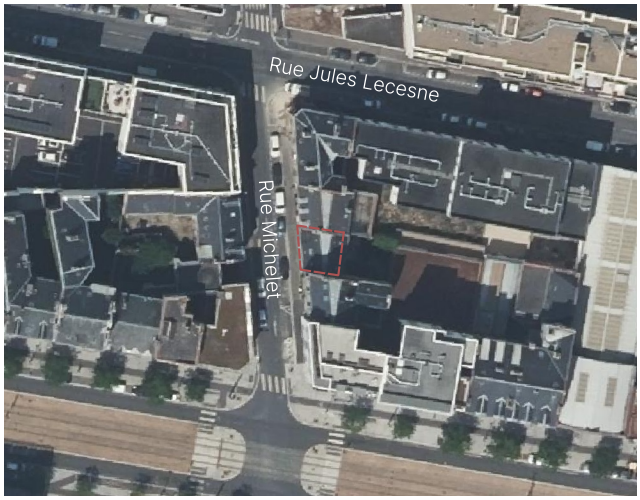
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, enduits maçonnés, garde-corps, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées ou à créer, utiliser du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux ou anciens. Quand elles existent, il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH638 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0088

Superficie
72 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville bâtie en 1886, en brique. A noter, la recherche de décor par le jeu des briques rouges et jaunes, par la frise située sous la corniche et par le détail architectural au dessus de la porte d'entrée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essantage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH639 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0061

Superficie
410 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble de trois immeubles bâtis entre 1880 et 1920 en brique rouge et jaune, dont l'un, situé au 44, présente une frise en céramique sous la corniche. L'immeuble situé au 44 est semblable à celui situé au n°3 rue la Pérouse. L'immeuble situé au 46, construit par l'architecte Georges Lelaumier, présente des décors en ferronnerie et sculptures.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH640 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0063

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville édifiée en 1904 en briques rouges et jaunes caractéristique du quartier Sainte-Anne. Cette maison présente de belles ferronneries.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH641 • ECOLE PRIMAIRE RASPAIL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0077

Superficie
906 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Construite entre 1905 et 1909 par l'architecte Edouard Choupaÿ, l'école est bâtie sur 3 niveaux suivant un plan rectangulaire régulier dans le style Art nouveau avec des jeux de courbes caractéristiques au niveau des percements et des balcons. La façade est en briques jaunes à l'exception du soubassement construit en pierre meulière.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH642 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0018

Superficie
453 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construits vers la fin du XIXème et le début XXème siècle, en briques de couleur jaune et rouge, ces immeubles possèdent des volumes et des proportions homogènes. A noter, la recherche des détails architecturaux (linteaux, ferronneries).



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH643 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0079

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville caractéristique du quartier Sainte-Anne, édifiée en 1935 en polychromie de briques rouges et blanches et de facture classique pour l'époque. A noter, le soubassement construit en pierre granitique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

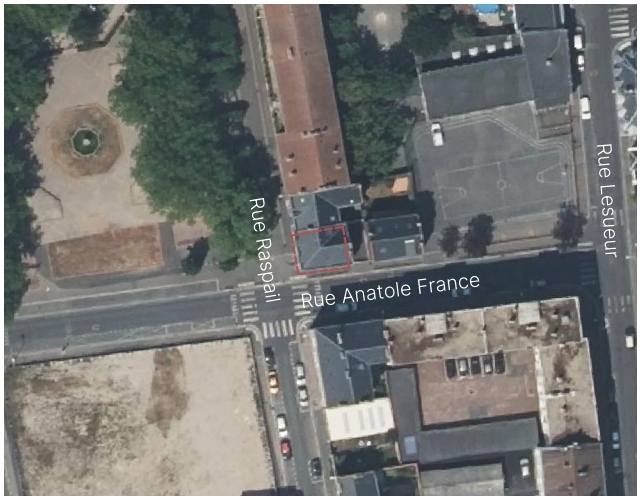
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH644 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0080

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison bourgeoise de 1927, construite en brique jaune avec garde-corps en ferronnerie. A noter, la grande recherche architecturale du décor réalisé avec la brique, notamment au niveau de la frise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et des ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétriques existantes (véranda, loggia, oriels ...

LH645 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0002

Superficie
170 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1923 en brique jaune avec décors en ferronnerie. Il est représentatif du style Art Déco.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

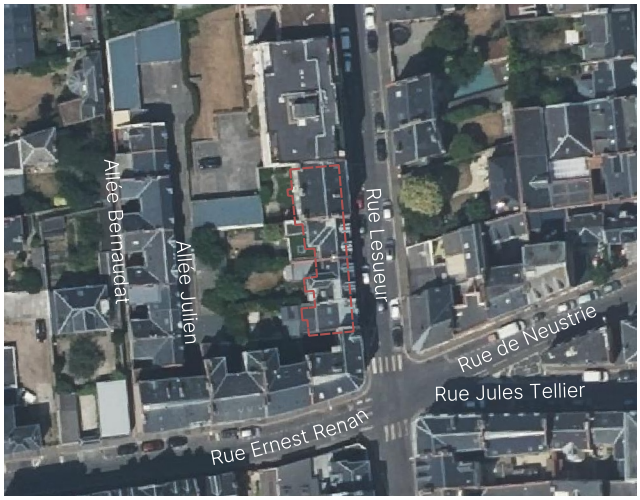
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Maintien des pignons en brique apparente.

LH646 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0006

Superficie
283 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence remarquable de maisons de ville du début du XXème siècle, construites en brique avec une recherche approfondie dans la disposition des fenêtres, dans la décoration des façades obtenue par le jeu des briques rouges et jaunes et par la présence systématique d'une frise située sous la corniche. Le volume des maisons est identique mais avec une variance dans la composition



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH647 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0013

Superficie
138 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1902 en brique rouge et jaune, cet immeuble comporte une grande variété de décors grâce aux briques vernissées, aux carreaux de céramique et aux garde-corps en ferronnerie. A noter, la qualité du travail architectural au dessus du porche d'entrée, terminé par un arc surbaissé. Le porche d'entrée devait permettre d'accéder à un atelier en arrière-cour.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

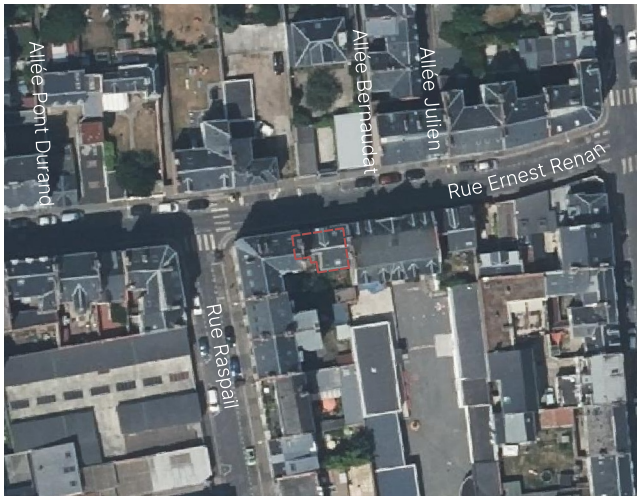
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH648 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0041

Superficie
69 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison havraise édifiée vers 1900, présentant une façade polychromique (briques rouges et blanches) aux modénatures variées : corniche, tableaux, chiens assis, etc.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

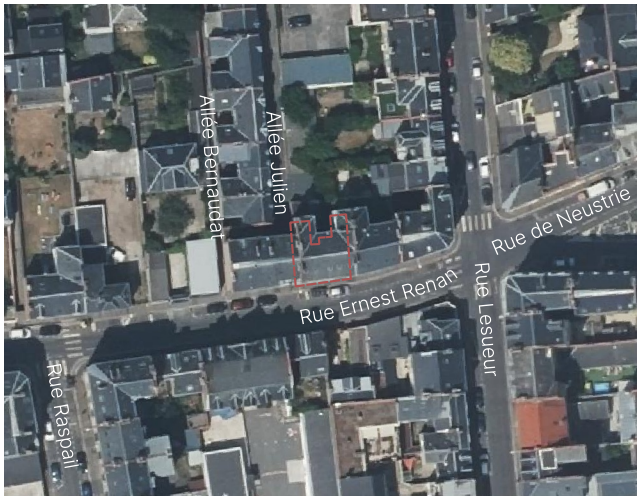
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH649 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0011

Superficie
123 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1898 en brique dont l'originalité découle de la grande présence de décors sur la façade.
Les briques vernissées, le jeu des briques rouges et jaunes et la frise située sous la corniche témoignent d'une grande recherche décorative.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH650 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0043

Superficie
400 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport de styles variés (havrais classique, influence Art Déco, etc.) édifiés entre 1880 (pour le n°62 rue Raspail) et 1924 (pour le n°60 de la même rue). On remarquera la composition en escaliers permettant le dégagement et ainsi, la valorisation de l'église Sainte-Anne. On remarquera également l'immeuble situé au n°64 de la rue Raspail, construit en 1908 sur un terrain acquis par Mme Holker, qui présente un abondant décor polychromique. Cet immeuble est une merveille de recherche décorative. A noter, la forte présence de briques vernissées et de ferronnerie.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH651 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0215

Superficie
228 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH652 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0010

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Propriété Familiale de Normandie
Immeuble bâti à la fin du XIXème siècle en brique avec garde-corps en ferronnerie, sculpture en pierre au-dessus de la porte d'entrée, carreaux de céramique au niveau de l'allège des fenêtres centrales et présence d'une frise décorative située sous la corniche.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

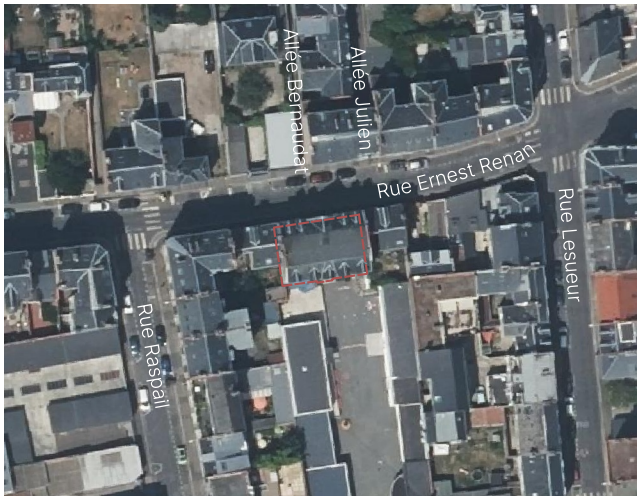
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH653 • ECOLE SAINTE-ANNE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0333

Superficie
202 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ecole créée en 1896. Elle a vu le jour grâce à la volonté d'un prêtre. A l'époque, l'enseignement est assuré par les soeurs de la Miséricorde et ce, jusqu'en 1948, date à laquelle elles quittent l'établissement. Ce bâtiment, construit en brique rouge et jaune, mêle plusieurs styles architecturaux, à savoir, les styles gothique, classique et balnéaire.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH654 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JK0009

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1895 en brique rouge et jaune. Ce bâtiment est remarquable par son traitement en demi-hauteur et ses détails architecturaux : sculptures sur linteaux, fenêtres jumelées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH655 • EGLISE PAROISSIALE SAINTE-ANNE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

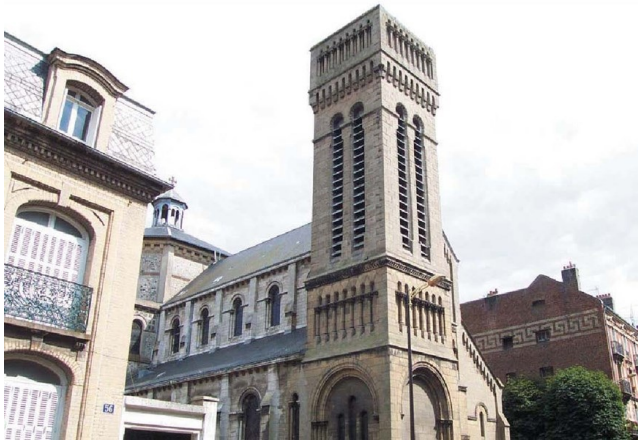
Référence cadastrale
JK0059

Superficie
1 232 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les premières travées de l'église sont construites en 1885, puis la nef est achevée en 1913 ainsi que le nouveau choeur. C'est en 1921 que sont construits la façade occidentale et le clocher. L'église est construite en appareil mixte de pierre calcaire et silex suivant un plan en croix latine à 3 vaisseaux. Une vaste coupole surmonte la croisée du transept.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonneries apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, etc.). Les murs d'enceinte ainsi que la végétation sont à préserver.

LH656 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0082

Superficie
188 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Etat
Immeuble bâti en 1895 par l'architecte Louis Lelaumier. A la base, il fut édifié pour le général Archinard. Il fut également le siège de la direction des douanes au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Construit en brique avec sculptures, linteaux et renforts en pierre et balcons en ferronnerie.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH657 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JE0016

Superficie
396 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles construits entre le milieu et la fin du XIXème siècle, avec une recherche dans le jeu des briques, la composition architecturale et le travail apporté aux motifs de décors, caractéristiques de cette époque.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH658 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0221

Superficie
297 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH659 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0197

Superficie
83 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1909 en brique avec carreaux de céramique et garde-corps en ferronnerie. A noter, l'originalité des lucarnes et du décor de la façade.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

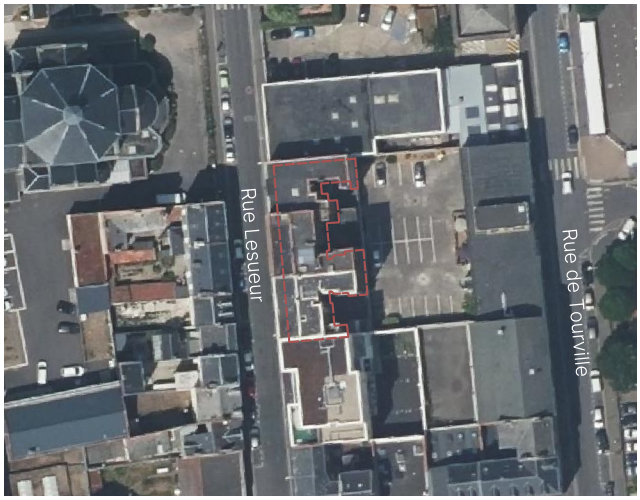
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sons modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH660 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0184

Superficie
434 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construits dans les années 30 par l'architecte Maurice Lalouette, ces immeubles en brique sont de style Art Déco et participent à la richesse architecturale de la ville.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

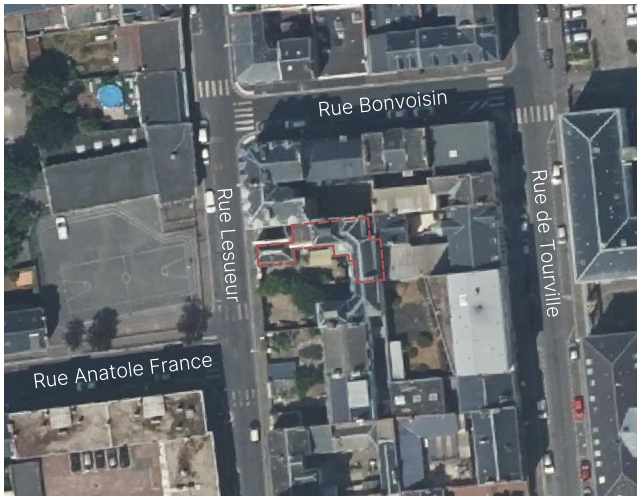
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Les halls d'entrées caractéristiques du style art déco sont à préserver dans leur état d'origine.

LH661 • HÔTEL PARTICULIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0168

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Hôtel construit entre 1858 et 1865. Il a été divisé en deux propriétés en 1895. Il fut réalisé en brique avec couverture en ardoise sur un plan régulier en U.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conforter et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH662 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0168

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

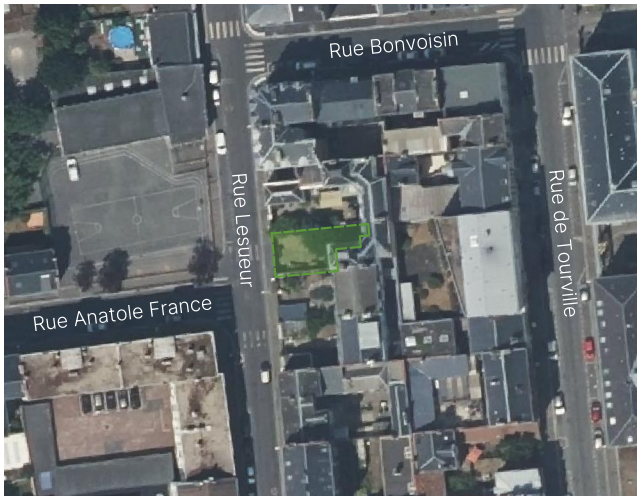
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH663 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0167

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH664 • HÔTEL PARTICULIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0165

Superficie
38 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : LOGEO SEINE ESTUAIRE
La construction date de 1890.
Construit en brique enduite et pierre avec bossage en plâtre pour l'encadrement des fenêtres. A noter, la présence de sculptures au niveau des linteaux des lucarnes et sur la frise située sous la corniche.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments de pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières ou descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH665 • HÔTEL PARTICULIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0166

Superficie
256 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : LOGEO SEINE ESTUAIRE
La construction date de 1890.
Construit en brique enduite et pierre avec bossage en plâtre pour l'encadrement des fenêtres. A noter, la présence de sculptures au niveau des linteaux des lucarnes et sur la frise située sous la corniche.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments de pierre, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières ou descentes eaux pluviales) en zinc. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux.

LH666 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0217

Superficie
323 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence originale de maisons de ville datant de la fin du XIXème et du début du XXème siècle, construites en brique rouge et jaune. Elles sont d'une certaine simplicité.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...).La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH667 • JARDIN PRIVATIF SUR MAISON INDIVIDUELLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0209

Superficie
42 m²



DESCRIPTION

Propriété privé
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Dans le tissu urbain 19ème, les îlots en lanière se composent de maisons particulières qui, implantées en fond de parcelle, présentent sur rue des jardins dont la végétation est très visible depuis l'espace public. L'existence de ces jardins permet d'aérer le tissu urbain très dense et minéral du centre ancien.

PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

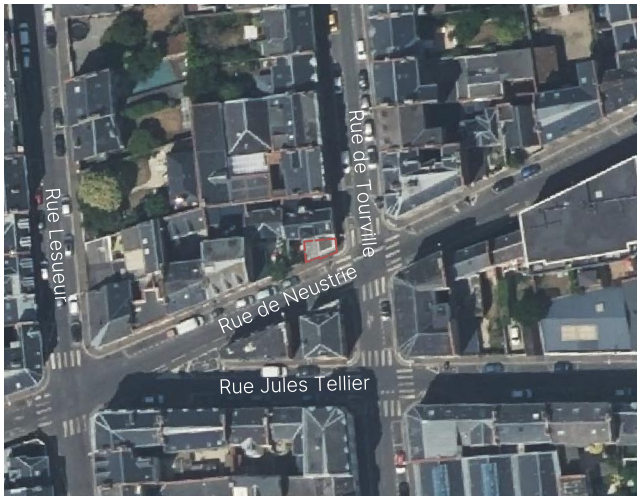
Il convient de les préserver et de les valoriser. Ainsi, à l'exception de la construction principale, les nouvelles constructions ne devront pas remettre en cause l'intégrité des jardins afin de garder des espaces végétalisés. De même, les clôtures seront traitées de manière qualitative, avec une partie à claire-voie (ferronnerie traditionnelle) sauf si la propriété est déjà limitée par un mur de maçonnerie traditionnelle de type brique et/ou silex.

LH668 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0207

Superficie
22 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construite en 1909, cette maison possède une architecture très habile avec une recherche poussée dans la décoration des façades et notamment sur le fronton central.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, briques vernissées, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou en acier ...). La présence de la végétation est à conforter.

LH669 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0205

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de 1912 construit en brique avec des lucarnes néorurales. Recherche dans le traitement de l'angle qui donne une certaine originalité au bâtiment.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

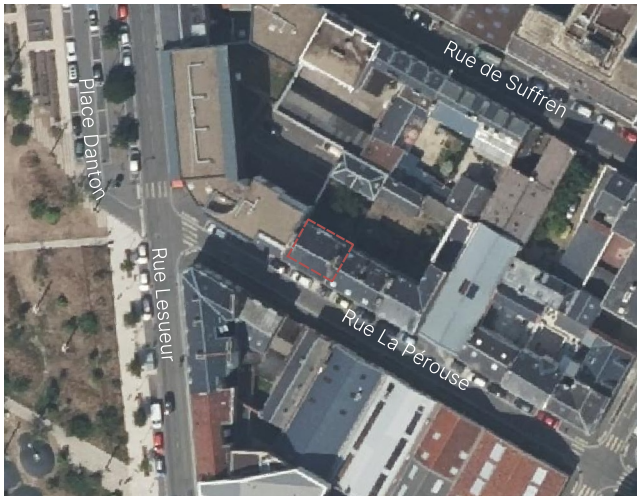
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH670 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JD0036

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1897 en brique, l'originalité de cet immeuble provient de l'emploi de céramique, que l'on peut voir sur la frise située sous la corniche et au niveau des allèges.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

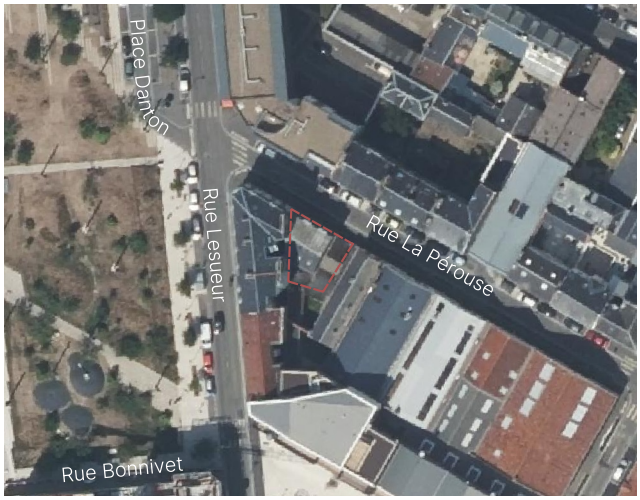
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH671 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JD0021

Superficie
129 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison « Belle Epoque » de 1896, construite en brique et richement décorée par des balcons en ferronnerie et des briques vernissées. A souligner, la grande qualité architecturale de la décoration de la façade.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH672 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0151

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit à la fin du XIXème siècle en brique rouge et jaune avec décors de briques vernissées et carreaux de céramique. La hauteur du bâtiment est importante.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH673 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JD0071

Superficie
468 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles construits en brique avec éléments décoratifs. Les n°86 et 82 ont été bâtis en 1920 alors que les n°80 et 78 ont été construits en 1880 avec un souci de décor architectural plus marqué.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH674 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0045

Superficie
322 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles construits en brique entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle.
L'immeuble situé au n°17 se démarque des autres par sa grande qualité architecturale obtenue dans l'utilisation de briques vernissées et par la forme originale des linteaux.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH675 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0078

Superficie
158 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1912 en brique avec recherche de décoration par le calpinage en briques de couleurs et la présence de carreaux de céramique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

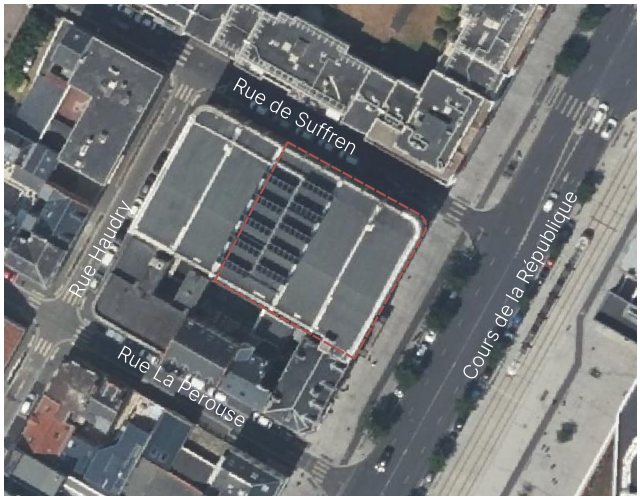
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleurs du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH676 • PISCINE MUNICIPALE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JD0152

Superficie
998 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
L'architecte André Lenoble dessine en 1935 une construction volontairement moderne et fonctionnaliste. Le rez-de- chaussée est composé d'un parement en grandes dalles de granit, la partie intermédiaire de sept bandes horizontales en pierre de teintes rosées et blanches alternées, séparées par des bandeaux horizontaux en pierre. Enfin, la partie supérieure est revêtue d'un parement en pierres posées en diagonales formant un dessin général en chevrons à la manière d'une marqueterie de pierre. Pour accompagner la sobriété de sa façade sur le cours de la République, André Lenoble s'associe aux talents du sculpteur Alphonse Saladin qui réalise deux baigneurs en bronze. En 1942, les deux statues sont déposées par l'armée allemande et fondues. Ayant subi de profonds remaniements dans les années 70, la piscine a été rénovée en 2013 pour retrouver sa façade originelle.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc.

LH677 • GARE SNCF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DH0184

Superficie
4 066 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF)
La nouvelle gare de style art déco, conçue par Henri Pacon est ouverte le 1er octobre 1932. Le nouveau bâtiment dispose d'un important hall voyageurs avec une façade monumentale parallèle au cours de la République. Toutes les structures sont en béton recouvertes de différents matériaux : de la brique pour le beffroi, des plaques de comblanchiens pour les autres surfaces planes et du granit gris pour les entourages des cinq grandes baies de la façade et par son plafond, de vingt-six mètres sur vingt-quatre, constitué de poutres sur lesquelles reposent des plaques de verre. Pour agrandir le carrefour, le beffroi et la galerie sont détruits en 1963. L'oeuvre en bronze d'Henri Poisson est sauvegardée et déplacée dans le hall des trains. En 2000, une tour horloge en métal est édifiée près du buffet en remplacement du beffroi.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc.

LH678 • VILLA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0112

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Villa balnéaire de style Anglo-Normand, construite en 1920 en brique avec incrustations en céramique et briques vernissées. A noter, la présence d'un oriel en bois.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les imposte vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et les murs de clôture de ces villas sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH679 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JL0116

Superficie
170 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1890 en brique jaune avec garde-corps en ferronnerie, sculptures en pierre et carreaux de céramique au niveau des allèges. A noter, la présence d'une frise en céramique située sous la corniche.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

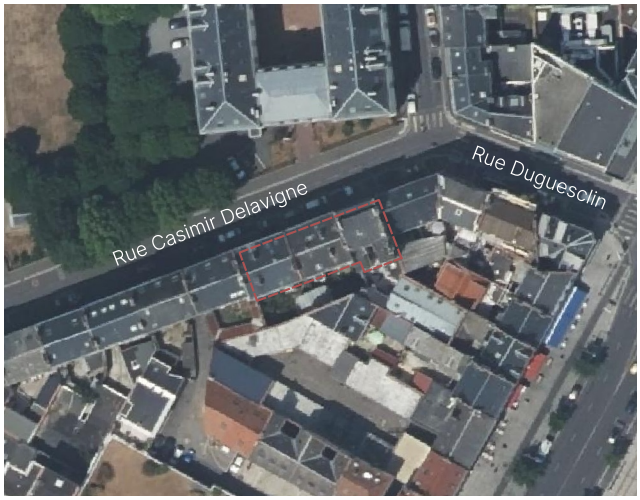
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH680 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JD0096

Superficie
321 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles construits entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle en brique et de même volume. A noter, la présence de deux immeubles jumelés de grande qualité par la recherche de calepinage en brique notamment au niveau des entrées et au dernier étage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH681 • BÂTIMENT SNCF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DH0184

Superficie
274 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : SNCF
Bâtiment construit en brique jaune aux larges ouvertures cintrées dont l'alignement est marqué par un rang de briques rouges. Il a été construit en 1932.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH682 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0053

Superficie
344 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construits à la fin du XIXème, en brique, ces immeubles restent classiques avec l'angle marqué par la forte présence de balcons et de détails en céramique pour le n°10.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH683 • SNR - CAILLARD

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GF0060

Superficie
907 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Université du Havre
Site dédié à la réparation navale, ces bâtiments ont été reconstruits après la seconde guerre mondiale. Ils sont aujoud'hui transformés en laboratoire et logements universitaires, ainsi qu'en logements privés. Ce sont des bâtiments de la reconstruction dont la structure poteaux / poutres est en béton.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH684 • SNR - CAILLARD

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GF0062

Superficie
3 086 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Université du Havre
Site dédié à la réparation navale, ces bâtiments ont été reconstruits après la seconde guerre mondiale. Ils sont aujoud'hui transformés en laboratoire et logements universitaires, ainsi qu'en logements privés. Ce sont des bâtiments de la reconstruction dont la structure poteaux / poutres est en béton.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

LH685 • MAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0165

Superficie
257 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maisons bourgeoises de la fin du XIXème et du début du XXème siècle dont l'originalité découle du jeu des couleurs jaune et rouge de la brique et du jeu des volumes, tout en restant classiques et bien proportionnées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

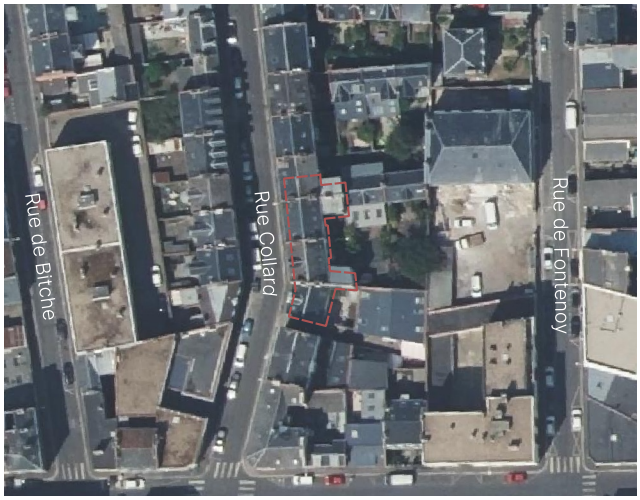
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH686 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0179

Superficie
265 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence d'immeubles remarquables construits en brique entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle. A noter, la grande qualité du décor architectural des bâtiments dans l'homogénéité des volumes et la régularité des ouvertures.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

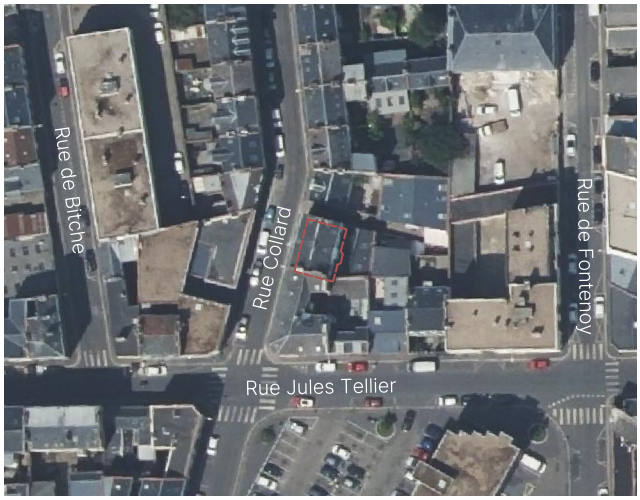
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH687 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0173

Superficie
87 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Séquence d'immeubles remarquables construits en brique entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle. A noter, la grande qualité du décor architectural des bâtiments dans l'homogénéité des volumes et la régularité des ouvertures.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH688 • CERCLE FRANKLIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0224

Superficie
446 m²



DESCRIPTION

Ville du Havre
Construit à l'initiative de Jules Siegfried pour abriter des locaux sociaux et culturels à l'usage de la classe ouvrière, le Cercle Franklin est inauguré en 1876. En 1893, le bâtiment est repris par la Ville du Havre qui le met à la disposition des syndicats ouvriers. Il est transformé et agrandi de 1976 à 1978. C'est un bâtiment de 3 niveaux construit en brique et béton. Sur le fronton triangulaire du corps central figure un imposant blason de la Ville du Havre.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

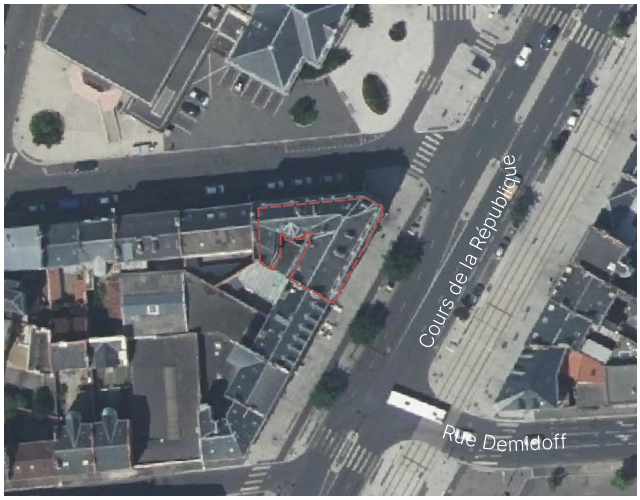
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH689 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
JM0030

Superficie
305 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1895 en brique jaune avec sculptures et balcons en pierre et garde-corps en ferronnerie.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

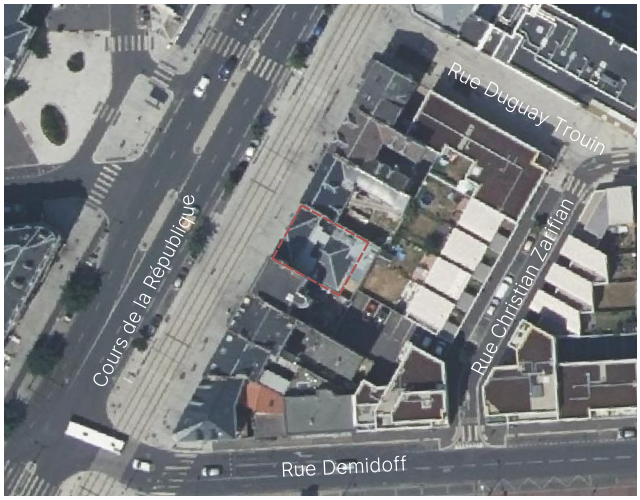
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH690 • ANCIEN DISPENSAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DA0351

Superficie
182 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Le dispensaire a été fondé en 1883 par le négociant Dolfus. Bâtiment en brique d'un étage présentant sur rue un pignon à pas de moineaux. Les tympans de fenêtres sont ornés de motifs sculptés de même que le médaillon placé sous la pointe du pignon.





PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseigne qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH691 • CARREFOUR CAILLARD - IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GF0020

Superficie
171 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ce carrefour tire son intérêt du bâtiment situé à l'angle des rues François Arago et de Prony. Celui-ci est en effet valorisé par une modénature très riche et un appareillage mêlant des briques traditionnelles et des briques vernissées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

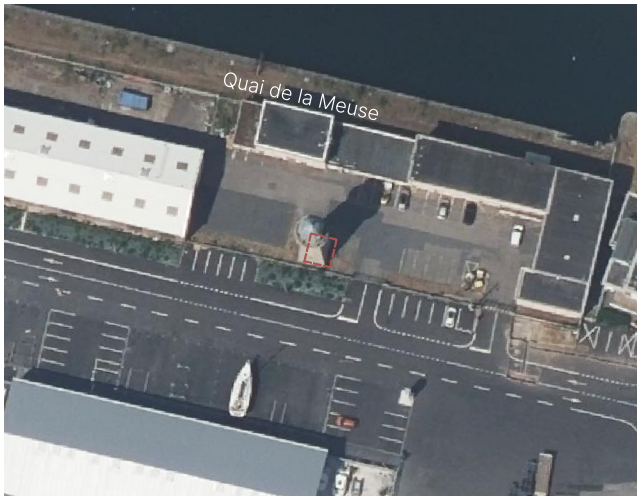
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH692 • CLOCHE DES DOCKERS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NB0193

Superficie
30 m²



DESCRIPTION

Le beffroi construit en brique et béton est constitué d'une tour quadrangulaire surmontée d'un minaret octogonal élevé sur une plate forme circulaire. Il abritait la cloche des dockers de son inauguration en 1911 jusqu'en 1954.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

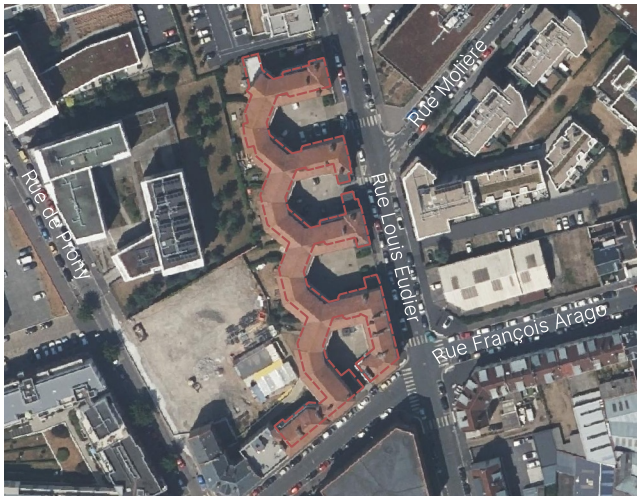
Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction.

LH693 • FOYER BELGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GF0016

Superficie
2 011 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Société HLM La Plaine Normande
Les bâtiments ont été construits en 1915 pour le logement de douaniers. Ils ont abrité des réfugiés belges pendant la 1ère guerre mondiale. Ils ont été restaurés en 1997 et transformés en appartements sous le nom de résidence Jean Walter. Les bâtiments sont construits en briques avec couverture en tuiles mécaniques. Ils comportent 3 étages sur rez de chaussée. Un portail et des sculptures en façade constituent les éléments remarquables.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

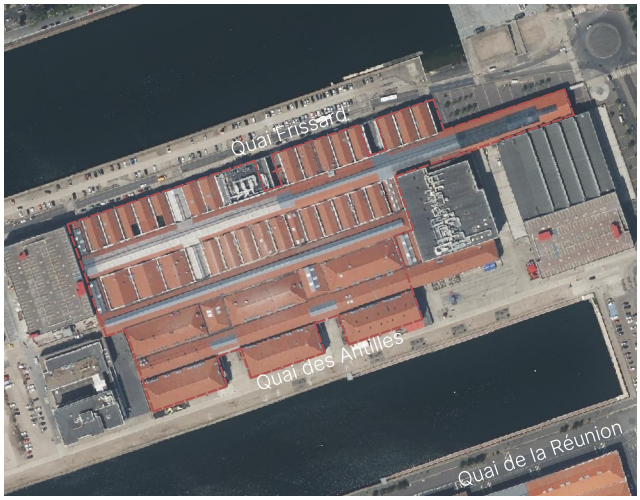
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH694 • DOCKS VAUBAN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NB0142

Superficie
3,52 ha



DESCRIPTION

Les Docks Vauban, les plus vieux Docks de France Les Docks Vauban sont situés dans les quartiers sud à l'entrée du centre-ville entre le bassin Vauban et le bassin Vatine. Ils représentent un volume bâti important sur le territoire portuaire. Leur présence identifie un pan significatif de l'histoire havraise. A partir du milieu du XIXe siècle, l'expansion économique du port a engendré des travaux d'agrandissement. C'est en 1838 que les havrais eurent alors l'idée de bâtir d'immenses entrepôts en briques autour de deux nouveaux Bassins, le Bassin Vauban et le Bassin des Docks (aujourd'hui Bassin Paul Vatine). Jadis les marchandises importées étaient stockées sur les quais sous des bâches, faute de hangars pour les entreposer. La ville voulait protéger ces marchandises lui garantissant des revenus fiscaux. Inspirés du modèle Anglais de Londres et de Liverpool, les premiers docks construits dans le monde : les Docks Vauban, les Docks Café et les Magasins Généraux...
Les docks Vauban ont été construits entre 1843 et 1873. Les bâtiments sont construits en briques et la couverture des cours intérieures est constituée de grandes verrières.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction. Un cahier de recommandation cadre les enseignes afin de préserver la qualité de ce patrimoine portuaire identitaire.

LH695 • ENTREPÔT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GF0002

Superficie
1 007 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Bâtiment construit sur 4 niveaux en brique et béton avec toit, terrasse et bandeaux décoratifs en façade.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoise à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et le plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH696 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GE0049

Superficie
329 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles de rapport et maison de ville constuits vers 1900 en polychromie de briques rouges et jaunes avec toitures en ardoises.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH697 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GE0052

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
C'est l'une des plus anciennes constructions du quartier de l'Eure (1850). La façade est traitée en polychromie briques rouges et jaunes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH698 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GE0053

Superficie
69 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Maison de ville avec commerce édifiée en 1870 en polychromie de briques rouges et jaunes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH699 • CARREFOUR PLACE CARLIER - IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0111

Superficie
468 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ce front bâti est remarquable dans la mesure où il allie : un alignement marquant d'immeubles en brique aux modénatures riches et variées et un ensemble bâti homogène en courbe accompagnant un des axes majeurs du quartier Saint Nicolas (lien ville/port).



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH700 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GE0032

Superficie
377 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport construits entre 1870 et 1900 en briques rouges et jaunes et d'une même hauteur donnant un front bâti intéressant puisque chaque façade propose un calepinage différent .



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

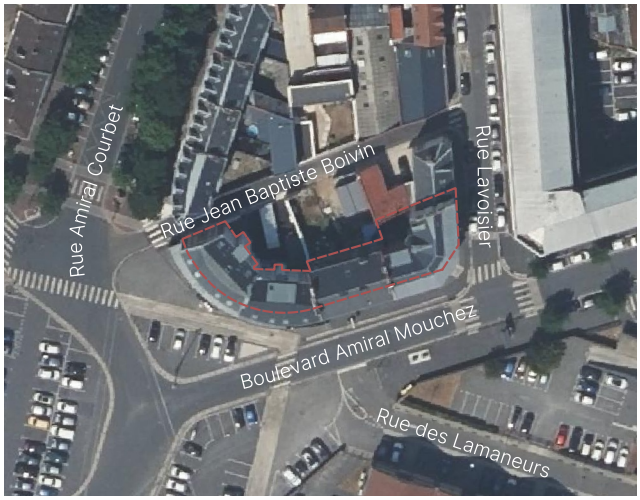
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH701 • SÉRIE DE 4 IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0115

Superficie
598 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Opac Alcéane
La construction des immeubles date du premier quart du XXème siècle. Les immeubles sont construits en brique sur 4 niveaux, avec décor en brique vernissée et couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou replié en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH702 • DOCKS DOMBASLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GC0103

Superficie
1 056 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construits en 1854, les bâtiments ont été utilisés comme abattoirs jusqu'en 1893 puis comme entrepôts. Les docks, composés de 2 corps de bâtiments, sont construits en brique avec couverture en tuile.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH703 • ECOLE AMIRAL COURBET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0002

Superficie
195 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Cette construction en brique de la fin du XIXème siècle possède une ornementation simple mais soignée : pilastres, clefs de pierre aux linteaux de fenêtres, denticules sous la corniche, fronton triangulaire surmontant les baies dans le toit à la Mansart.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à répare si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH704 • ENTREPÔTS - MAGASINS BOETZ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0104

Superficie
533 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les bâtiments ont été construits à partir de 1920. Les bâtiments sont construits en briques avec couverture en ardoises. Ils comportent 5 niveaux de magasins. Les façades comportent des pignons sur le modèle des entrepôts d'Amsterdam.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

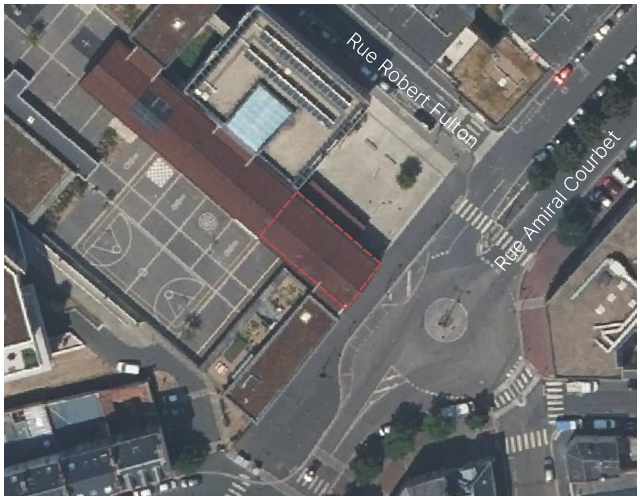
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doivent faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur la bâtiment.

LH705 • BÂTIMENT D'ANCIENNE ÉCURIES INTÉGRÉ À L'ÉCOLE MOLIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GE0091

Superficie
250 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Les bâtiments occupés par l'entreprise Levoy datent de la fin du XIXème et du tout début du XXème siècle.Ces établissements comprenaient des anciennes écuries dont le bâtiment a été intégré au projet contemporain de nouvelle école. Il bénéficie en effet d'un appareillage briques recherché et d'un large volume de type docks et il témoigne de l'usage des chevaux dans l'activité portuaire.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

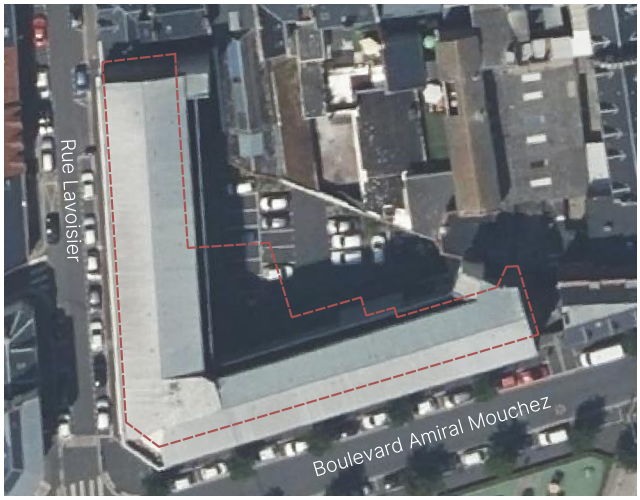
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial de ce bâtiment intégré à un ensemble contemporain qualitatif. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique.

LH706 • MAISON DES MARINS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0164

Superficie
1 231 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Bâtiment construit à partir de 1930 sur 4 niveaux en appareil mixte de brique et béton.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toitsterrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité.

LH707 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0094

Superficie
602 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport en briques rouges et jaunes avec toiture en ardoises et incrustation de briques vernissées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

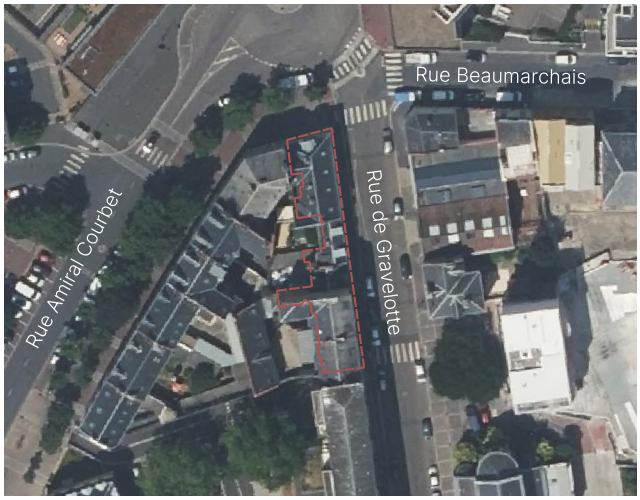
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH708 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0092

Superficie
394 m²



DESCRIPTION

Propriété privée et publique
Ensemble d'immeubles construits vers 1900 présentant des jeux de briques en polychromie rouge/jaune. A noter, le bâtiment en proue a l'architecture administrative aujourd'hui occupé par La Poste.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH709 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0087

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de rapport édifié en 1851 présentant un soubassement en briques rouges et une façade exclusivement en briques jaunes, le tout coiffé d'un toit à la mansart en ardoises avec lucarnes



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà changées ou abimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles d'origine. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec coffres apparents sont proscrits pour les changements à venir. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH710 • ATELIER DE MÉCANIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0089

Superficie
390 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construction traditionnelle édifiée vers 1910, en appareil de brique jaune et rouge et comportant des éléments décoratifs formant un relief.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

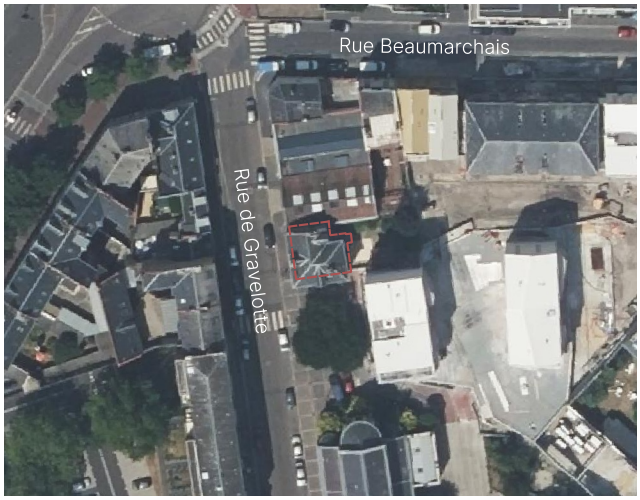
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobre et qualitatives et aptes à mettre en valeur la bâtiment.

LH711 • MAISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0018

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construction traditionnelle en brique rouge avec décor en brique jaune, possédant des balcons ouvragés et une lucarne surmontée d'une souche de cheminée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble de portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalement, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celleci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH712 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0163

Superficie
105 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble d'angle en briques rouges et jaunes.
A noter, l'intégration du garage par un jeu de courbes et la présence des gardes corps d'origine.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH713 • EGLISE PAROISSIALE SAINT-NICOLAS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0003

Superficie
815 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
L'église actuelle a été construite en 1856, peu après le rattachement au Havre du quartier de l'Eure en 1852. C'est un édifice de style néo-roman en plan allongé à 3 nefs construit en brique et silex à assises alternées avec couverture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonneries apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, etc.). Les murs d'enceinte ainsi que la végétation sont à préserver.

LH714 • DOCKS DOMBASLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GC0108

Superficie
351 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construits en 1854, les bâtiments ont été utilisés comme abattoirs jusqu'en 1893 puis comme entrepôts. Les docks, composés de 2 corps de bâtiments, sont construits en brique avec couverture en tuile.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

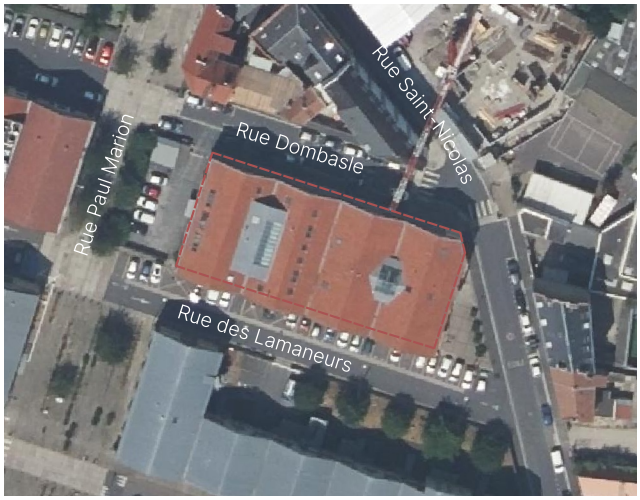
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH715 • DOCKS DOMBASLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GC0106

Superficie
1 263 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construits en 1854, les bâtiments ont été utilisés comme abattoirs jusqu'en 1893 puis comme entrepôts. Les docks, composés de 2 corps de bâtiments, sont construits en brique avec couverture en tuile.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH716 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GC0007

Superficie
446 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport édifiés vers 1880 présentant de riches éléments de décor en polychromie de briques. L'immeuble d'angle étant le plus remarquable.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

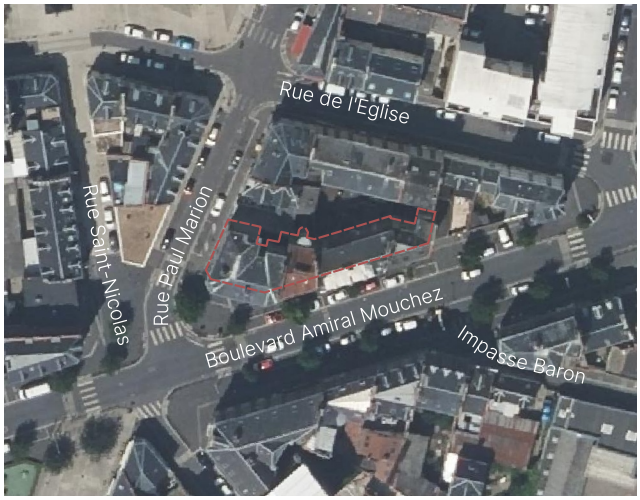
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH717 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0129

Superficie
383 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport construits en briques rouges et jaunes à la charnière du XIXème et du XXème.
On notera le travail de la brique au niveau de la corniche ainsi que la forte présence des balcons en angle.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH718 • ENSEMBLE IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0040

Superficie
427 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet ensemble d'immeubles en béton à structure apparente présente une composition d'ensemble homogène et s'articule autour de la place Désiré Rebeuf. Issus de la reconstruction, ces immeubles ont été édifiés dans un style "régionaliste" avec des toitures deux pans et cheminées.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des ces immeubles est strictement encadré dans une logique d'harmonisation d'ensemble.
L'isolation par l'extérieure est proscrite, tout comme les coffres de volets roulants apparents.

LH719 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GC0036

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble édifié en 1910 en angle de rue, construit en polychromie de briques rouges et jaunes et présentant un riche travail de recherche dans les décors.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

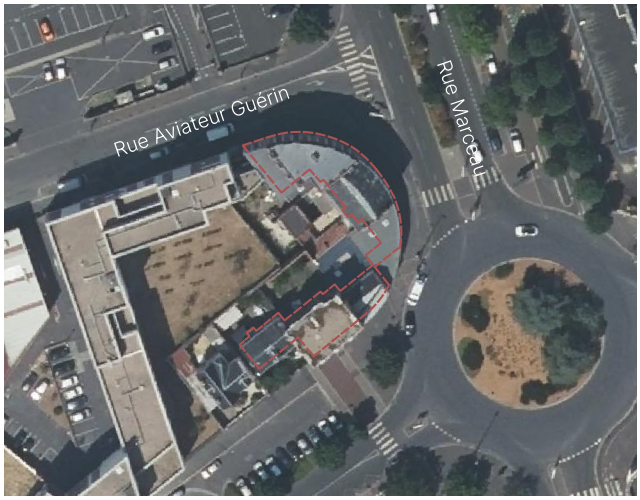
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH720 • CARREFOUR - IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GE0100

Superficie
547 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ce carrefour tire sa spécificité de son adaptation au contexte urbain, à savoir un îlot « en pointe » arrondi. Les bâtiments qui composent ce carrefour sont intéressants dans la mesure où ils s'adaptent à la forme de l'îlot et permettent de dessiner une véritable « porte d'entrée » de Saint-Nicolas.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH721 • ENSEMBLE IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0028

Superficie
928 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet ensemble d'immeubles en béton à structure apparente présente une composition d'ensemble homogène et s'articule autour de la place Désiré Rebeuf. Issus de la reconstruction, ces immeubles ont été édifiés dans un style "régionaliste" avec des toitures deux pans et cheminées.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des ces immeubles est strictement encadré dans une logique d'harmonisation d'ensemble.
L'isolation par l'extérieure est proscrite, tout comme les coffres de volets roulants apparents.

LH722 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GC0071

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble de rapport construit en 1893 en briques rouges et jaunes, toiture en ardoises et balcons en fer forgé.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH723 • ENSEMBLE IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0051

Superficie
466 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet ensemble d'immeubles en béton à structure apparente présente une composition d'ensemble homogène et s'articule autour de la place Désiré Rebeuf. Issus de la reconstruction, ces immeubles ont été édifiés dans un style "régionaliste" avec des toitures deux pans et cheminées.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

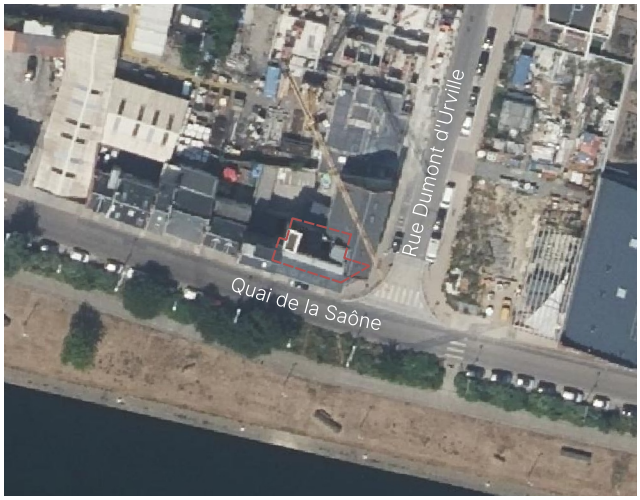
Le ravalement des ces immeubles est strictement encadré dans une logique d'harmonisation d'ensemble.
L'isolation par l'extérieure est proscrite, tout comme les coffres de volets roulants apparents.

LH724 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GC0066

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles faisant face au nouveau jardin fluvial, construits vers 1900 en polychromie briques rouges et jaunes présentant de riches décors et reliefs.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH725 • ENSEMBLE IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0036

Superficie
468 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet ensemble d'immeubles en béton à structure apparente présente une composition d'ensemble homogène et s'articule autour de la place Désiré Rebeuf. Issus de la reconstruction, ces immeubles ont été édifiés dans un style "régionaliste" avec des toitures deux pans et cheminées.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des ces immeubles est strictement encadré dans une logique d'harmonisation d'ensemble.
L'isolation par l'extérieure est proscrite, tout comme les coffres de volets roulants apparents.

LH726 • ENSEMBLE IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0056

Superficie
349 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet ensemble d'immeubles en béton à structure apparente présente une composition d'ensemble homogène et s'articule autour de la place Désiré Rebeuf. Issus de la reconstruction, ces immeubles ont été édifiés dans un style "régionaliste" avec des toitures deux pans et cheminées.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des ces immeubles est strictement encadré dans une logique d'harmonisation d'ensemble.
L'isolation par l'extérieure est proscrite, tout comme les coffres de volets roulants apparents.

LH727 • ENSEMBLE IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
GB0058

Superficie
577 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Cet ensemble d'immeubles en béton à structure apparente présente une composition d'ensemble homogène et s'articule autour de la place Désiré Rebeuf. Issus de la reconstruction, ces immeubles ont été édifiés dans un style "régionaliste" avec des toitures deux pans et cheminées.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des ces immeubles est strictement encadré dans une logique d'harmonisation d'ensemble.
L'isolation par l'extérieure est proscrite, tout comme les coffres de volets roulants apparents.

LH728 • HANGAR 0

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0201

Superficie
56 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Le Hangar 0 est représentatif des hangars du début du XXème siècle. L'appareillage brique ainsi que le fronton à redan constituent des éléments d'une valeur architecturale indéniable.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres, qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH729 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EJ0090

Superficie
208 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit fin XIXème, début XXème, c'est un immeuble en brique de 3 niveaux sur sous sol avec couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH730 • HBM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DH0028

Superficie
1606 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Habitat 76
Ces immeubles, construits en 1932 étaient destinés à l'origine au logement des cheminots. Construits en brique et en béton avec toiture terrasse, ces immeubles possèdent chacun 6 niveaux. Le même module est reproduit huit fois et offre à l'ensemble un caractère monumental.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Impossibilité d'opérer une démolition partielle afin de conserver l'homogénéité de cet ensemble.

LH731 • B.C.M.O (BUREAU CENTRAL DE LA MAIN D'OEUVRE)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0233

Superficie
3 327 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre - Grand Port Maritime du Havre
Le B.C.M.O, construit de 1957 à 1959, était utilisé jusqu'en 1992 pour les 2 embauches quotidiennes des dockers par les entreprises de manutention. Racheté par la Ville du Havre en 1996, il a été transformé en salle de sport. L'ensemble que constitue le B.C.M.O et la Caisse des Congés Payés des Dockers possède une valeur indéniable au regard de l'histoire de la ville. Le B.C.M.O est construit en béton et brique et se présente sous la forme d'une halle. La Caisse des Congés Payés est implantée dans l'alignement du B.C.M.O et leur architecture est très homogène.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.).

Le Havre (planche 10)

82 éléments de patrimoine remarquable dont

72 bâtiments
de niveau 3

2 parcs et jardins
de niveau 3

8 ensembles cohérents
de niveau 2



LH732 • BOULEVARD AMIRAL MOUCHEZ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0002

Superficie
2,07 ha



DESCRIPTION

Propriétaire : Opac de Seine-Maritime Ensemble d'immeubles édifiés en 1960, construits en béton et briques. On notera le positionnement particulier en épis des immeubles sur le boulevard Mouchez. Les façades possèdent également une organisation d'ouvertures identiques sur l'ensembles des bâtis, avec la majorité des balcons orientées Sud Sud-Est

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter.La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères.

LH733 • DRESSER RAND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
4 parcelles

Superficie
5,45 ha



DESCRIPTION

Fondés en 1840, les ateliers Mazeline sont spécialisés dans la mécanique et la construction navale. Ils deviennent successivement Chantiers et ateliers de l'Océan, forges et chantiers de la Méditerranée et sont repris en partie par Schneider en 1897. Dresser devient propriétaire du site en 1966 et la Société prend le nom de Dresser-Rand France en 1971. Les ateliers sont construits en brique et possèdent des couvertures en tuile.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH734 • DOCKS ENTREPOTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
5 parcelles

Superficie
2 962 m²



DESCRIPTION

Les docks rue Marcel Toulouzan ont été construits après la 1ère guerre mondiale. Les docks rue Marcel Toulouzan sont en brique blanche avec le même décor en brique rouge. La couverture des docks est constituée de tuiles mécaniques.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible

LH735 • CITÉ DES TREFILERIES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
6 parcelles

Superficie
554 m²



DESCRIPTION

La cité ouvrière des Tréfileries a été construite entre 1916 et 1919 par la société des Tréfileries et Laminoirs du Havre. Elle comprenait cinéma, boutiques et logements ainsi qu'un stade construit en 1920. La partie centrale de la cité a fait place à un ensemble de petits immeubles. Bâtiments construits en brique avec façade enduite et couverture ardoise

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Faisant parti d'un ensemble, ces maisons doivent faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux cintrés, proportions des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). l'isolation par l'extérieur est proscrite sur la façade principale et également sur les autres façades lorsque celles-ci présentent une maçonnerie de brique ou n'importe quel élément décoratif. Les travaux d'isolation ne doivent pas perturber l'équilibre hygrothermique de ces parois anciennes.

LH736 • RUE PIERRE SEMARD

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
12 parcelles

Superficie
1,89 ha



DESCRIPTION

Ensemble construit entre 1947 et 1950 le long de la voie ferrée menant à la Gare du Havre et du Boulevard de Leningrad. L'ensemble de ces logements collectifs abordent les mêmes architectures, entre des toitures de tuiles à quatre pans, des balcons orientés vers le sud et une organisation des ouvertures identique. Les soubassements extérieurs sont de pierres apparentes, les façades sont recouvertes de crépi blanc et de panneaux de façades de couleurs vertes et grises.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). La présence de la végétation est à conforter. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globales. Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Les volumétries des bâtiments ne pourront évoluer en dehors d'un projet d'ensemble cohérent et les typologies des toitures devront être maintenues.

LH737 • RUE MARMIESSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NN0453

Superficie
6 064 m²



DESCRIPTION

Ces maisons pavillonnaires mitoyennes ont été construites entre 1926 et 1939, sur d'anciens sites portuaires.
Elles ont été parmis les seuls bâtiments a résister à la Seconde Guerre Mondiale, dans un quartier totalement rasé.
De densité relativement faible (R+1 + C), ces maisons présentent une architecture assez atypique. Les toits en pentes asymétriques, sont composés de tuiles en terres cuites. Côté rue, le toit s'arrête au dessus du 1 ème étage, créant une façade unie. A l'inverse, côté jardin le bêtiment se divise en deux. Une partie de la toiture descend jusqu'au rez de chaussé, tandis que l'autre partie reste unie sur le modèle de la façade du front de rue (R+1+C)

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Faisant parti d'un ensemble, ces maisons doivent faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux cintrés, proportion des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.).Dans le cadre d'un ravalement, il sera demandé de préserver ou de reconstituer les éléments décoratifs et les reliefs originaux. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). L'isolation par l'extérieur est proscrite.

LH738 • ENTREPÔTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
14 parcelles

Superficie
3,47 ha



DESCRIPTION

L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construits en brique au début du XXème siècle, ces entrepôts avec pignon sur rue possèdent sur le toit des lanterneaux pour l'éclairage

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux

LH739 • CITÉ DES CHAMPS-BARETS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
39 parcelles

Superficie
9,00 ha



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : OPAC de Seine-Maritime
La cité ouvrière des Champs Barets a été la première opération d'habitation sociale de la Reconstruction entre 1949 et 1951. Immeubles construits en meulière, pierre de taille et béton armé, avec couverture tuile.



PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

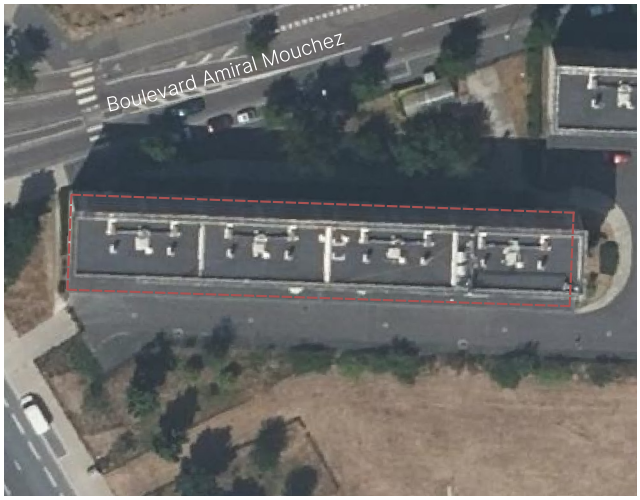
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escalier, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité.

LH740 • DOCKS DU PONT ROUGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0002

Superficie
945 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Opac de Seine-Maritime
Ensemble d'immeubles édifiés en 1960, construits en béton et briques. On notera le positionnement particulier en épis des immeubles sur le boulevard Mouchez.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

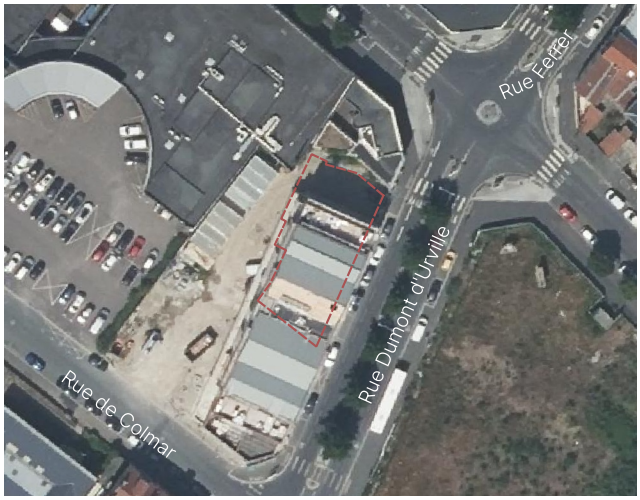
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation de éléments de qualité (corniches, modénatures, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité.

LH741 • ENTREPÔT INDUSTRIEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EJ0118

Superficie
491 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout come les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH742 • ENTREPÔT INDUSTRIEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EB0094

Superficie
333 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Entrepôt industriel du début du XXème siècle fait de briques et de béton et présentant un acrotère crénelé de type "redent" apportant un caractère rare et patrimoniale à la construction.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). l'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH743 • BÂTIMENTS INDUSTRIELS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EB0002

Superficie
1 575 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Bâtiments industriels présentant un ensemble architectural composé de deux volumes distincts au traitement harmonieux. Le traitement des façades en briques et en bétons gravillonnées, sa structure en béton et sa toiture en shed confère aux constructions une qualité architecturale, patrimoniale et historique remarquable.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

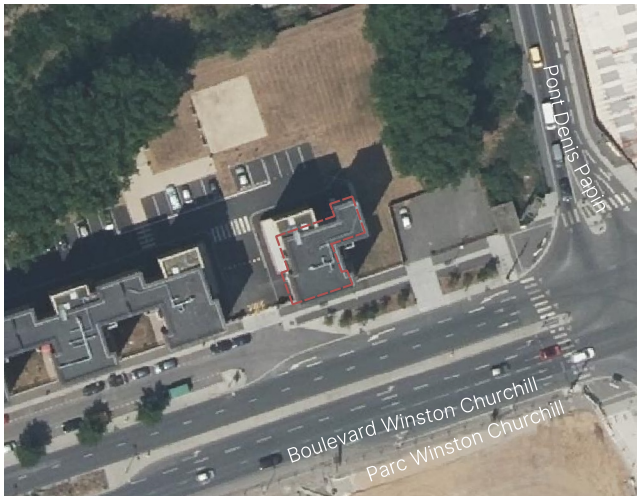
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux, corniches, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les clôtures et muret de clôture de ces édifices sont à conserver et à entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Il sera demandé de recréer (même artificiellement) les châssis vitrés présents à l'angle des rues des Briquetiers et de Fleurus selon la composition d'origine.

LH744 • HBM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DH0110

Superficie
197 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Habitat 76
Ces immeubles, construits en 1932 étaient destinés à l'origine au logement des cheminots. Construits en brique et en béton avec toiture terrasse, ces immeubles possèdent chacun 6 niveaux. Le même module est reproduit huit fois et offre à l'ensemble un caractère monumental.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de ses caractéristiques "art déco" (frontons, inscriptions, modénatures géométriques, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Il sera demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec des coffres intégrés sont à conserver (pas de coffres extérieurs), ainsi que les volets en bois repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique, si enduit, à reproduire à l'identique avec des teintes pastel. L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Les gouttières et descentes eaux pluviales seront en zinc. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité. Impossibilité d'opérer une démolition partielle afin de conserver l'homogénéité de cet ensemble.

LH745 • DOCKS DU PONT ROUGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0002

Superficie
944 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Opac de Seine-Maritime
Ensemble d'immeubles édifiés en 1960, construits en béton et briques. On notera le positionnement particulier en épis des immeubles sur le boulevard Mouchez.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation de éléments de qualité (corniches, modénatures, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité.

LH746 • COMITÉ D'ENTREPRISE DES OUVRIERS DOCKERS DU HAVRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0089

Superficie
1 459 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Etat
Ce bâtiment de la fin des années 60 en structure acier, béton et parement de brique abrite le Comité d'Entreprise des Ouvriers Dockers du Havre. Son architecture atypique et ses lignes épurés lui confère une dimension patrimoniale à préserver.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction.

LH747 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EB0014

Superficie
396 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensembles d'immeubles de rapport édifiés à la fin du XIXème siècle en briques rouges et jaunes. L'ensemble forme un front bâti fortement rythmé par l'homogénéité des gabarits de chaque façade.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH748 • ECOLE MATERNELLE CASSARD

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DC0124

Superficie
784 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
Edifice scolaire en briques rouges et jaunes dont la mise en oeuvre offre des détails décoratifs notamment au niveau de l'allège des fenêtres et des tableaux. La couverture à la Mansart en ardoises est ornée de lucarnes.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Lorsqu'il y a présence d'une clôture d'origine, celle-ci est à conserver dans l'état (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier ...). La présence de la végétation est à conforter. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH749 • IMMEUBLE JUMELE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EB0026

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Alcéane
Immeubles jumelés du dernier quart du XIXème siècle avec passage d'entrée commun, faisant partie d'un lotissement créé entre 1837 et 1844, restaurés en 1996. Bâtiments de 3 étages avec combles, construits en assises alternées de briques de couleurs différentes et couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

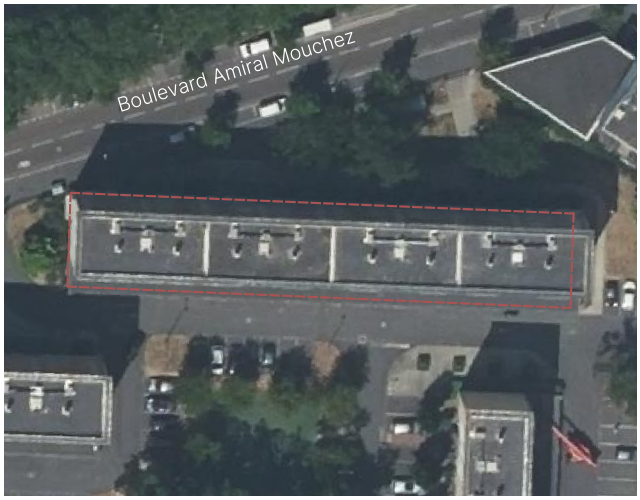
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH750 • DOCKS DU PONT ROUGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0002

Superficie
940 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Opac de Seine-Maritime
Ensemble d'immeubles édifiés en 1960, construits en béton et briques. On notera le positionnement particulier en épis des immeubles sur le boulevard Mouchez.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation de éléments de qualité (corniches, modénatures, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité.

LH751 • ETS DRESSER RAND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DF0054

Superficie
1,45 ha



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondés en 1840, les ateliers Mazeline sont spécialisés dans la mécanique et la construction navale. Ils deviennent successivement Chantiers et ateliers de l'Océan, forges et chantiers de la Méditerranée et sont repris en partie par Schneider en 1897. Dresser devient propriétaire du site en 1966 et la Société prend le nom de Dresser-Rand France en 1971. Les ateliers sont construits en brique et possèdent des couvertures en tuile.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH752 • IMMEUBLES DE RAPPORT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EC0016

Superficie
640 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport construits à la fin du XIXème siècle en briques rouges et jaunes, pierre de taille et briques vernissées pour les façades. Les constructions sont coiffées de toitures à la Mansart en ardoises naturelles. Au coeur du quartier Brindeau, ces immeubles structurent le coeur commerçant.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà changées ou abimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles d'origine. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Les volets roulants avec coffres apparents sont proscrits. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH753 • DOCKS DU PONT ROUGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0002

Superficie
1 567 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Opac de Seine-Maritime
Ensemble d'immeubles édifiés en 1960, construits en béton et briques. On notera le positionnement particulier en épis des immeubles sur le boulevard Mouchez.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation de éléments de qualité (corniches, modénatures, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité.

LH754 • DOCKS DU PONT ROUGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0002

Superficie
619 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Opac de Seine-Maritime
Ensemble d'immeubles édifiés en 1960, construits en béton et briques. On notera le positionnement particulier en épis des immeubles sur le boulevard Mouchez.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation de éléments de qualité (corniches, modénatures, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité.

LH755 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EB0089

Superficie
245 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles de rapports édifiés en 1910 et 1930 en polychromie de briques rouges et jaunes. On notera que l'immeuble situé au 12 rue Docteur Coty présente un style proche de l'art nouveau .



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH756 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EJ0060

Superficie
502 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Ensemble d'immeubles édifiés entre 1880 et 1910 en exposition est/ouest présentant des façades en polychromie de briques rouges et jaunes particulièrement travaillés avec sur certains l'incrustation de briques vernissées.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH757 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EC0067

Superficie
397 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport édifiés à la fin du XIXème siècle entre 1880 et 1891 en briques rouges et jaunes. On notera que la hauteur des constructions diminue à mesure que l'on s'éloigne de la rue Brindeau.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH758 • ETS DRESSER RAND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DF0054

Superficie
40 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondés en 1840, les ateliers Mazeline sont spécialisés dans la mécanique et la construction navale. Ils deviennent successivement Chantiers et ateliers de l'Océan, forges et chantiers de la Méditerranée et sont repris en partie par Schneider en 1897. Dresser devient propriétaire du site en 1966 et la Société prend le nom de Dresser-Rand France en 1971. Les ateliers sont construits en brique et possèdent des couvertures en tuile.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH759 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EC0156

Superficie
422 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport en briques rouges et jaunes avec toiture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrés. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH760 • ETS DRESSER RAND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DF0054

Superficie
79 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondés en 1840, les ateliers Mazeline sont spécialisés dans la mécanique et la construction navale. Ils deviennent successivement Chantiers et ateliers de l'Océan, forges et chantiers de la Méditerranée et sont repris en partie par Schneider en 1897. Dresser devient propriétaire du site en 1966 et la Société prend le nom de Dresser-Rand France en 1971. Les ateliers sont construits en brique et possèdent des couvertures en tuile.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

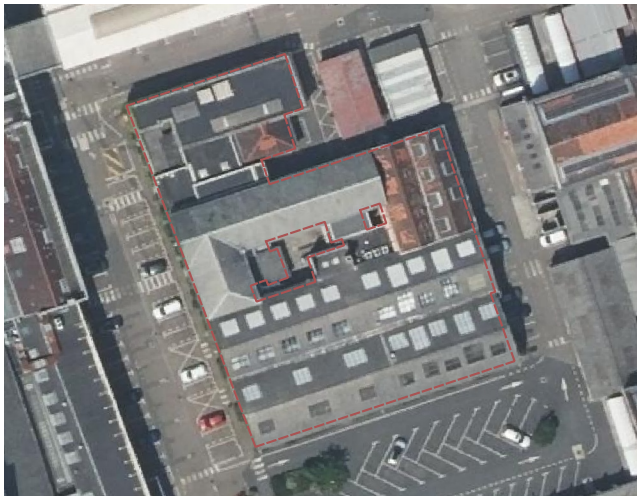
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH761 • ETS DRESSER RAND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DF0054

Superficie
2 241 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondés en 1840, les ateliers Mazeline sont spécialisés dans la mécanique et la construction navale. Ils deviennent successivement Chantiers et ateliers de l'Océan, forges et chantiers de la Méditerranée et sont repris en partie par Schneider en 1897. Dresser devient propriétaire du site en 1966 et la Société prend le nom de Dresser-Rand France en 1971. Les ateliers sont construits en brique et possèdent des couvertures en tuile.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

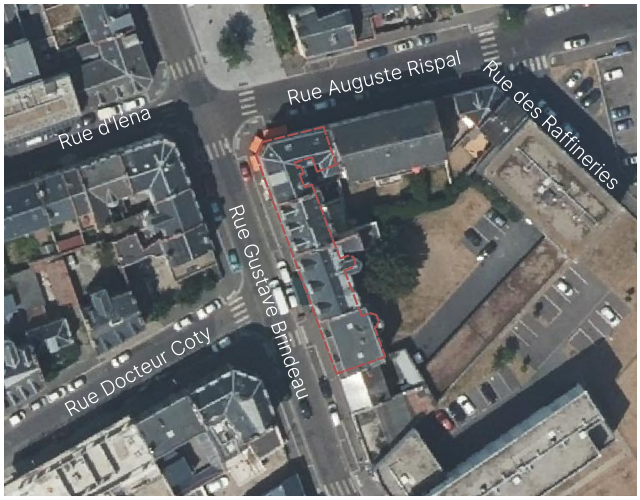
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH762 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EC0082

Superficie
468 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : OPAC Alcéane
Immeuble de la fin du XIXème siècle représentatif de l'urbanisation du quartier de l'Eure par la construction d'immeubles de trois travées et escalier hors oeuvre. Construction de 3 étages avec combles, en briques de couleurs différentes formant des éléments décoratifs et couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

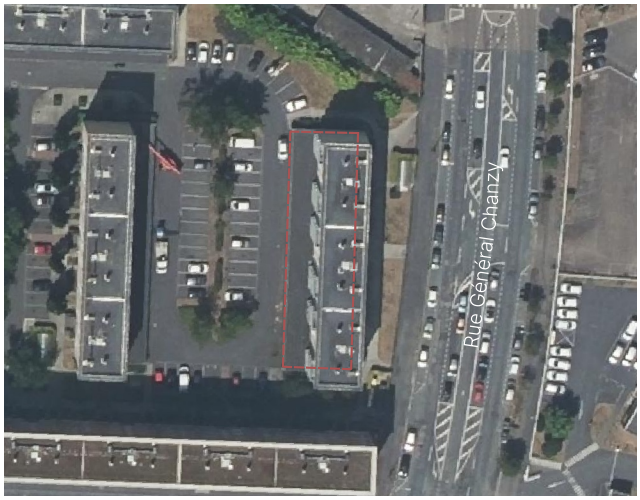
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH763 • DOCKS DU PONT ROUGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0002

Superficie
632 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Opac de Seine-Maritime
Ensemble d'immeubles édifiés en 1960, construits en béton et briques. On notera le positionnement particulier en épis des immeubles sur le boulevard Mouchez.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation de éléments de qualité (corniches, modénatures, cadres bétons, découpage des fenêtres et ouvertures, ferronneries, etc.). L'isolation des toits-terrasses avec reprise de l'étanchéité est prioritaire, une attention particulière sera portée aux hauteurs d'acrotères. Ensemble cohérent et homogène interdisant toute démolition partielle. Dans le cadre d'un projet d'ensemble, s'il s'avère nécessaire de créer de nouveaux volumes (cages d'ascenseurs, escaliers, loggias), il faudra respecter la volumétrie et le style de la construction sans s'interdire l'adjonction de matériaux contemporain de qualité.

LH764 • ETS DRESSER RAND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DF0054

Superficie
41 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondés en 1840, les ateliers Mazeline sont spécialisés dans la mécanique et la construction navale. Ils deviennent successivement Chantiers et ateliers de l'Océan, forges et chantiers de la Méditerranée et sont repris en partie par Schneider en 1897. Dresser devient propriétaire du site en 1966 et la Société prend le nom de Dresser-Rand France en 1971. Les ateliers sont construits en brique et possèdent des couvertures en tuile.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH765 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
FC0007

Superficie
157 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeubles édifiés en 1870 en briques rouges et jaunes avec incrustation de silex noirs en allège, bandeaux et corniche rarement utilisé en décor.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

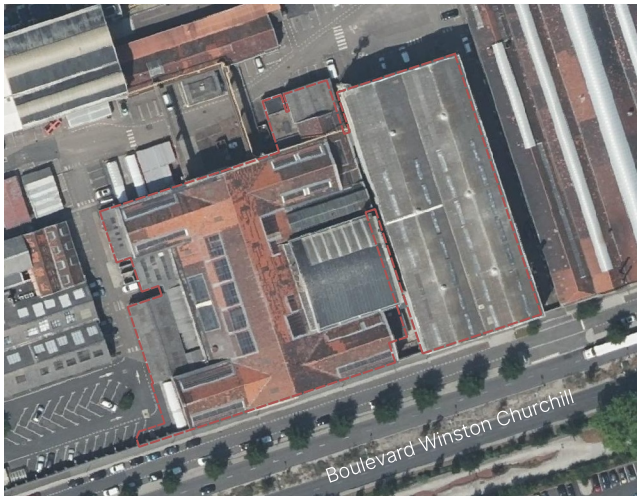
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH766 • ETS DRESSER RAND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DF0054

Superficie
7 594 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondés en 1840, les ateliers Mazeline sont spécialisés dans la mécanique et la construction navale. Ils deviennent successivement Chantiers et ateliers de l'Océan, forges et chantiers de la Méditerranée et sont repris en partie par Schneider en 1897. Dresser devient propriétaire du site en 1966 et la Société prend le nom de Dresser-Rand France en 1971. Les ateliers sont construits en brique et possèdent des couvertures en tuile.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH767 • SQUARE MASSILLON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
18 parcelles

Superficie
2,31 ha



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Le projet de ce "jardin de jeux" se concrétise en plusieurs étapes dans les années 70 et 80 pour créer un espace de détente et des espaces verts dans un environnement urbain dense. A proximité immédiate de l'école Massillon, la réalisation de ce square répond à un besoin exprimé par les habitants. Lieux très fréquentés par les habitants des quartiers périphériques, les aménagements du square ont évolué régulièrement avec notamment la pataugeoire, plus récente.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

A l'échelle urbaine, l'ensemble de cet espace vert devra être conservé. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH768 • ENTREPÔT INDUSTRIEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EJ0069

Superficie
803 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
L'usine a été construite entre 1895 et 1913.
Construction en brique sur deux niveaux avec décor en céramique sur la façade principale.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH769 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EH0072

Superficie
181 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Immeuble construit en 1900 à dominante briques jaunes avec un décor de briques rouges différent à chaque étages. Toiture à la mansart en ardoises avec lucarnes en bois.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

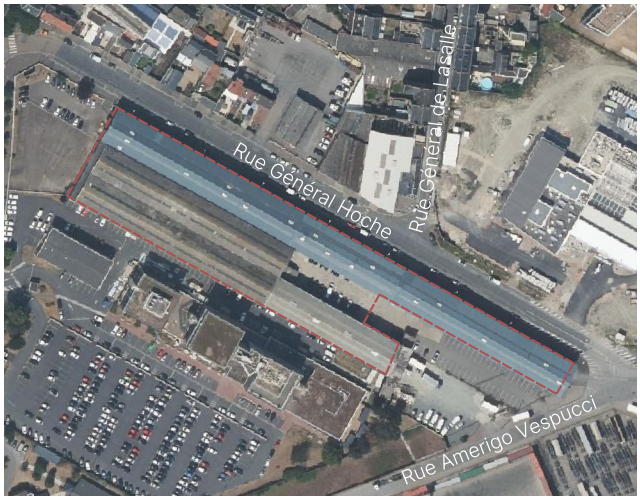
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH770 • ENTREPÔT INDUSTRIEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0151

Superficie
8 956 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Hangar industriel en briques rouges et blanches construit au début du XXème siècle présentant un aspect monumental par sa taille et raffiné par sa qualité de ses ornements



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieure est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois , de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres, qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment. Dans le cadre de nouveaux percements, il sera demandé de reproduire strictement identique à ceux déjà existants (alignements, hauteurs ...). De même, on utilisera uniquement le noir pour les menuiseries.

LH771 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EC0050

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Construit en 1910, cet immeuble est représentatif des petits immeubles de rapport construits dans le quartier de l'Eure. Bâtiment de 2 étages avec comble à surcroît, construit en brique avec couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH772 • ETS DRESSER RAND

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
DE0012

Superficie
1,41 ha



DESCRIPTION

Propriété privée
Fondés en 1840, les ateliers Mazeline sont spécialisés dans la mécanique et la construction navale. Ils deviennent successivement Chantiers et ateliers de l'Océan, forges et chantiers de la Méditerranée et sont repris en partie par Schneider en 1897. Dresser devient propriétaire du site en 1966 et la Société prend le nom de Dresser-Rand France en 1971. Les ateliers sont construits en brique et possèdent des couvertures en tuile.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

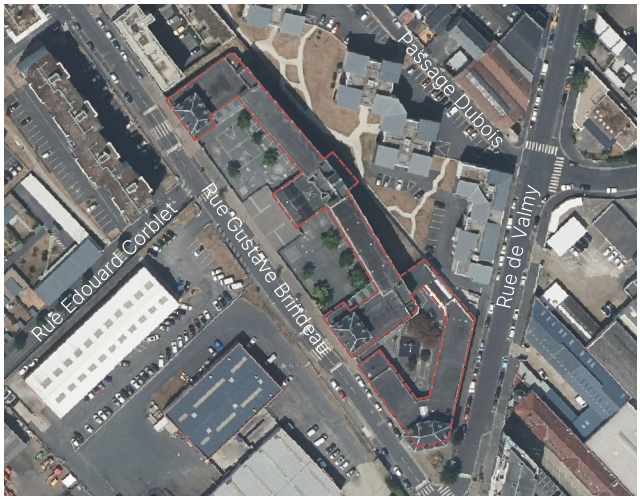
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à converser et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH773 • GROUPE SCOLAIRE VALMY

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EH0081

Superficie
3 521 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
Le groupe scolaire a été construit de 1918 à 1922. C'est un bâtiment en brique blanche de deux étages avec couverture en ardoise. Les bâtiments sont identifiés par des cartouches entourées de moulures de briques. Autres éléments décoratifs : des motifs de mosaïque disposés entre les consoles de bois supportant le débord des toitures.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH774 • EGLISE PAROISSIALE SAINT-AUGUSTIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

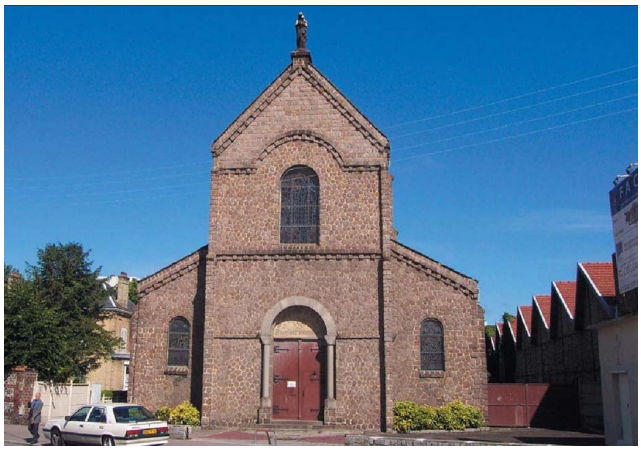
Référence cadastrale
EE0080

Superficie
469 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Propriété privée
Construite de 1920 à 1924, cette église remplace une première chapelle construite au début du XXème siècle pour desservir le nouveau quartier des Raffineries. Edifice construit en granit sur un plan allongé à 3 nefs avec couverture en ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

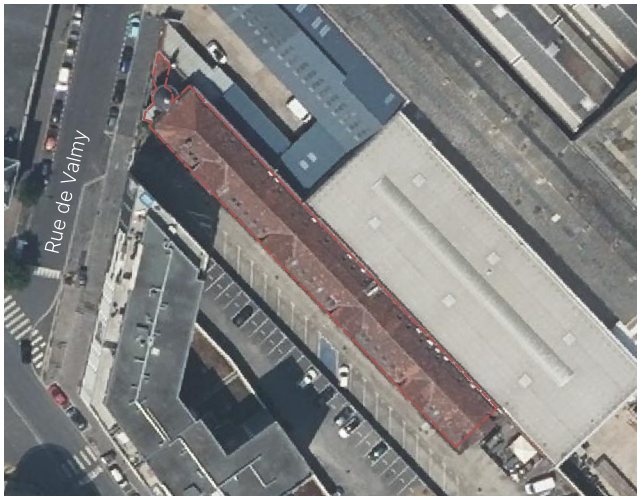
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (vitraux, maçonneries apparentes, couvertures en ardoises, caractéristiques architecturales, etc.). Les murs d'enceinte ainsi que la végétation sont à préserver.

LH775 • ECURIES DES BROUETTIERS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EG0075

Superficie
864 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Il est fait mention de la Corporation des Brouettiers dès 1727 mais les écuries de la rue Gustave Brindeau datent de 1899. De 1929 à 1936, une société de transport occupe les bâtiments, qui sont ensuite transformés en entrepôt et atelier. Construction en appareil à assises alternées de brique et silex, couverture en tuile mécanique ou ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, maçonneries apparentes linteaux, lucarnes, ferronneries, éléments en pierre, volets, etc.). Si création ou changements de menuiseries, préférer le bois ou l'aluminium avec modénatures et petits bois. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc.

LH776 • IMMEUBLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
EG0036

Superficie
568 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Ensemble d'immeubles de rapport en briques rouges et jaunes construits entre 1890 et 1915. Le premier immeuble édifié étant celui qui fait l'angle, ceux construits après respectant ses hauteurs dans un calpinage différent et une largeur plus réduite.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulant mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH777 • DOCKS ENTREPOTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0176

Superficie
2 917 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
Les docks rue Marcel Toulouzan ont été construits après la 1ère guerre mondiale. Les docks rue Marcel Toulouzan sont en brique blanche avec le même décor en brique rouge. La couverture des docks est constituée de tuiles mécaniques.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

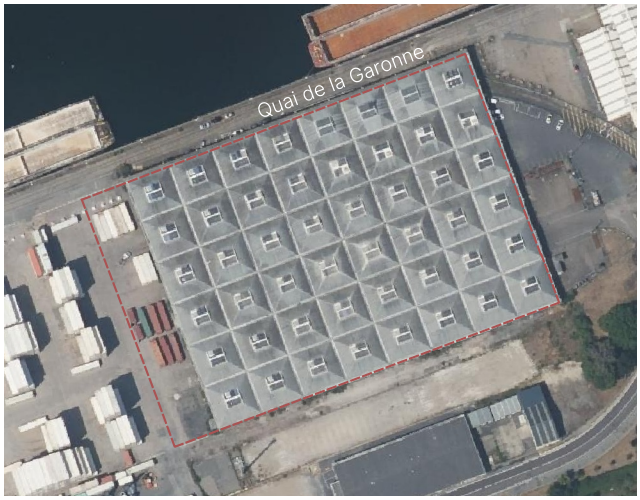
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH778 • HANGAR 84

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0032

Superficie
1,96 ha



DESCRIPTION

Le hangar 84 dit "Hangar aux cotons" a été construit en 1913 puis détruit pendant la seconde guerre mondiale, avant de prendre sa forme actuelle en 1949. Il est fait de béton et couvert des 60 coupoles dites " en bonnet de prêtre", le bâtiment profite alors d'une innovation technologique majeure, évitant toute dispersion du feu en cas d'incendie. L'ensemble monumental abrite aujourd'hui des ateliers en entrepôts.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Préservation des éléments constitutifs, du style et de la qualité des matériaux de la construction.

LH779 • ANCIENS ABATTOIRS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0100

Superficie
8 300 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Nouveau entrepôts havrais
Commandés par la Ville en 1947, ils sont construits à l'emplacement des anciens abattoirs d'avant-guerre par Théo Sardnal, membre de l'équipe Perret et inaugurés en 1964. Ils ferment en 1984 et abritent aujourd'hui diverses entreprises. Située au milieu d'une vaste cour ouvrant par des portails ornés de mufles de bestiaux, la grande halle est largement éclairée par des baies jumelées faites de dalles de verre et par des séries de petits toits à long pans vitré implantés sur le toit-terrasse. A l'intérieur la structure poteaux-poutres bruts de décoffrage et les files de piliers alternativement isolés et jumelés qui soutiennent la charpente de béton, confèrent à l'édifice sa monumentalité.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non techniques sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...) nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdites (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâtis). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH780 • USINE COMPAGNIE ÉLÉCTROMÉCANIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0227

Superficie
565 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construite à partir de 1896 pour fabriquer la première locomotive électrique, l'usine est rachetée dès 1898 par la société Westinghouse qui fabrique du matériel électrique, puis en 1920 par la société Electromécanique qui occupe le site jusqu'en 1960. Répartie sur 3 unités, l'usine a été reconvertie en ateliers et entrepôts. Les bâtiments construits en brique comportent 3 étages + un étage de comble.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

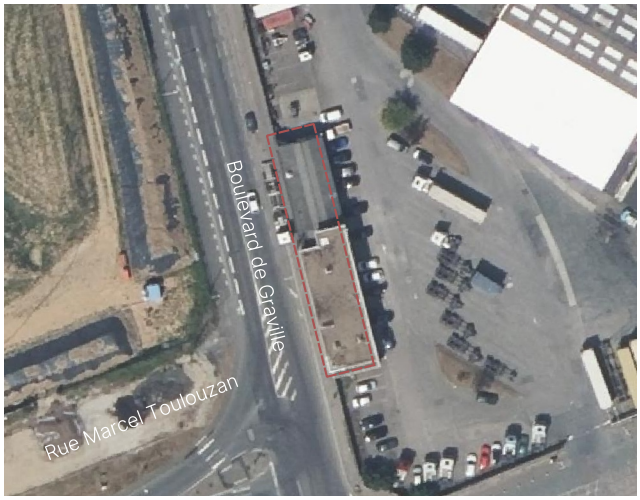
Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architecturale. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH781 • USINE COMPAGNIE ELECTROMECANIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0226

Superficie
474 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construite à partir de 1896 pour fabriquer la première locomotive électrique, l'usine est rachetée dès 1898 par la société Westinghouse qui fabrique du matériel électrique, puis en 1920 par la société Electromécanique qui occupe le site jusqu'en 1960. Répartie sur 3 unités, l'usine a été reconvertie en ateliers et entrepôts. Les bâtiments construits en brique comportent 3 étages + un étage de comble.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architecturale. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH782 • ANCIENS ABATTOIRS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0100

Superficie
2 456 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Nouveau entrepôts havrais
Commandés par la Ville en 1947, ils sont construits à l'emplacement des anciens abattoirs d'avant-guerre par Théo Sardnal, membre de l'équipe Perret et inaugurés en 1964. Ils ferment en 1984 et abritent aujourd'hui diverses entreprises. Située au milieu d'une vaste cour ouvrant par des portails ornés de mufles de bestiaux, la grande halle est largement éclairée par des baies jumelées faites de dalles de verre et par des séries de petits toits à long pans vitré implantés sur le toit-terrasse. A l'intérieur la structure poteaux-poutres bruts de décoffrage et les files de piliers alternativement isolés et jumelés qui soutiennent la charpente de béton, confèrent à l'édifice sa monumentalité.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non techniques sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...) nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdites (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâtis). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH783 • ATELIERS DE L'ARCHITECTURE DE LA VILLE DU HAVRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M3703

Superficie
3 225 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. C'est ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Ces bâtiments appartenaient à l'origine au complexe industriel de la CEM qui comportait 3 unités réparties de part et d'autre du boulevard Jules Durand. Après cessation des activités de cette compagnie en 1960, ces bâtiments ont été reconvertis en ateliers pour le service des bâtiments de la Ville du Havre. Les bâtiments, caractéristiques de l'architecture industrielle de la fin du XIXème, début XXème sont construits en brique et béton sur 5 niveaux, la toiture en forme de shed est en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériaux de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH784 • CITÉ DES TRÉFILERIES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M4610

Superficie
554 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
La cité ouvrière des Tréfileries a été construite entre 1916 et 1919 par la société des Tréfileries et Laminoirs du Havre. Elle comprenait cinéma, boutiques et logements ainsi qu'un stade construit en 1920. La partie centrale de la cité a fait place à un ensemble de petits immeubles. Bâtiments construits en brique avec façade enduite et couverture ardoise.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

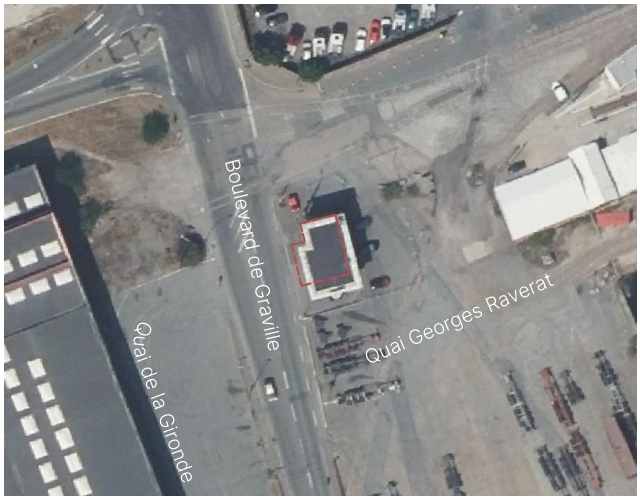
**Faisant parti d'un ensemble, ces maisons doivent faire l'objet d'une réflexion globale propre à assurer une esthétique mitoyenne. Préservation des éléments de qualité (cheminées, modénatures, linteaux cintrés,
proportions des fenêtres et ouvertures, lucarnes, ferronneries, etc.). l'isolation par l'extérieur est proscrite sur la façade principale et également sur les autres façades lorsque celles-ci présentent une maçonnerie de brique ou n'importe quel élément décoratif. Les travaux d'isolation ne doivent pas perturber l'équilibre hygrothermique de ces parois anciennes.**

LH785 • DOUANES ET DROITS INDIRECTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
-

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

L'édifice présente une volumétrie compacte et pragmatique, organisée sur deux niveaux. Sa structure, vraisemblablement en béton armé, est habillée d'un parement en brique rouge-orangé qui contraste avec les encadrements de fenêtres et les éléments structurels laissés en béton clair. Le rez-de-chaussée est partiellement en retrait, créant un abri et un espace de stationnement sous le porte-à-faux de l'étage supérieur. L'étage est conçu comme un poste d'observation, largement vitré par une série de fenêtres en bandeau sur ses façades principales, offrant une vue panoramique sur les axes de circulation. L'accès à ce niveau est assuré par un escalier extérieur en colimaçon. La toiture-terrasse, ceinturée d'un garde-corps métallique tubulaire, renforce le caractère utilitaire et la fonction de vigie du bâtiment.

L'intérêt de ce bâtiment réside dans son architecture vernaculaire portuaire, où la forme découle directement de la fonction. Le traitement des matériaux, simple et économique (brique, béton, métal), ancre le bâtiment dans l'esthétique industrielle de son environnement. Il constitue un exemple représentatif des petites infrastructures de service qui jalonnent le territoire portuaire.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

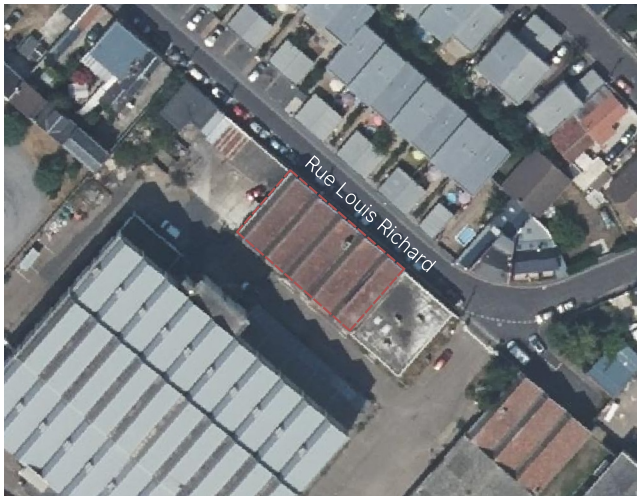
Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôture d'époque et les toitures coiffés de sheds. Toute évolution du bâti devra l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH786 • ATELIERS DE L'ARCHITECTURE DE LA VILLE DU HAVRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M3703

Superficie
485 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. C'est ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Ces bâtiments appartenaient à l'origine au complexe industriel de la CEM qui comportait 3 unités réparties de part et d'autre du boulevard Jules Durand. Après cessation des activités de cette compagnie en 1960, ces bâtiments ont été reconvertis en ateliers pour le service des bâtiments de la Ville du Havre. Les bâtiments, caractéristiques de l'architecture industrielle de la fin du XIXème, début XXème sont construits en brique et béton sur 5 niveaux, la toiture en forme de shed est en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériaux de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH787 • ANCIENS ABATTOIRS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0100

Superficie
607 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Nouveau entrepôts havrais
Commandés par la Ville en 1947, ils sont construits à l'emplacement des anciens abattoirs d'avant-guerre par Théo Sardnal, membre de l'équipe Perret et inaugurés en 1964. Ils ferment en 1984 et abritent aujourd'hui diverses entreprises. Située au milieu d'une vaste cour ouvrant par des portails ornés de mufles de bestiaux, la grande halle est largement éclairée par des baies jumelées faites de dalles de verre et par des séries de petits toits à long pans vitré implantés sur le toit-terrasse. A l'intérieur la structure poteaux-poutres bruts de décoffrage et les files de piliers alternativement isolés et jumelés qui soutiennent la charpente de béton, confèrent à l'édifice sa monumentalité.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non techniques sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...) nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdites (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâtis). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH788 • ATELIERS DE L'ARCHITECTURE DE LA VILLE DU HAVRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M3703

Superficie
297 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Ville du Havre
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. C'est ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Ces bâtiments appartenaient à l'origine au complexe industriel de la CEM qui comportait 3 unités réparties de part et d'autre du boulevard Jules Durand. Après cessation des activités de cette compagnie en 1960, ces bâtiments ont été reconvertis en ateliers pour le service des bâtiments de la Ville du Havre. Les bâtiments, caractéristiques de l'architecture industrielle de la fin du XIXème, début XXème sont construits en brique et béton sur 5 niveaux, la toiture en forme de shed est en ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériaux de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH789 • USINE COMPAGNIE ÉLÉCTROMÉCANIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0226

Superficie
8 762 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construite à partir de 1896 pour fabriquer la première locomotive électrique, l'usine est rachetée dès 1898 par la société Westinghouse qui fabrique du matériel électrique, puis en 1920 par la société Electromécanique qui occupe le site jusqu'en 1960. Répartie sur 3 unités, l'usine a été reconvertie en ateliers et entrepôts. Les bâtiments construits en brique comportent 3 étages + un étage de comble.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architecturale. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH790 • USINE COMPAGNIE ÉLÉCTROMÉCANIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0226

Superficie
1,70 ha



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construite à partir de 1896 pour fabriquer la première locomotive électrique, l'usine est rachetée dès 1898 par la société Westinghouse qui fabrique du matériel électrique, puis en 1920 par la société Electromécanique qui occupe le site jusqu'en 1960. Répartie sur 3 unités, l'usine a été reconvertie en ateliers et entrepôts. Les bâtiments construits en brique comportent 3 étages + un étage de comble.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

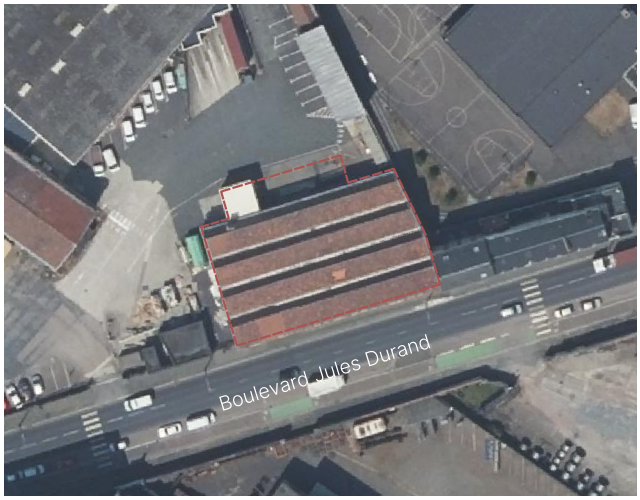
Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architecturale. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH791 • ENTREPÔT INDUSTRIEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M4888

Superficie
1160 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriel.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architecturale. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH792 • ANCIENS ABATTOIRS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NL0104

Superficie
2 687 m²



DESCRIPTION

Propriétaire : Nouveau entrepôts havrais
Commandés par la Ville en 1947, ils sont construits à l'emplacement des anciens abattoirs d'avant-guerre par Théo Sardnal, membre de l'équipe Perret et inaugurés en 1964. Ils ferment en 1984 et abritent aujourd'hui diverses entreprises. Située au milieu d'une vaste cour ouvrant par des portails ornés de mufles de bestiaux, la grande halle est largement éclairée par des baies jumelées faites de dalles de verre et par des séries de petits toits à long pans vitré implantés sur le toit-terrasse. A l'intérieur la structure poteaux-poutres bruts de décoffrage et les files de piliers alternativement isolés et jumelés qui soutiennent la charpente de béton, confèrent à l'édifice sa monumentalité.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

La démolition est interdite. La démolition ou la modification des éléments de structures secondaires représentatifs du classicisme structurel (cadres, acrotères, corniches, balcons, sous-faces d'arcades) est interdite. Les surélévations non techniques sont interdites. Pour les toits-terrasses, les revêtements d'étanchéité horizontale ne devront pas rester bruts. Les toits-terrasses seront préférentiellement végétalisés ou, à défaut, couvert de gravillons de teinte claire. Le recouvrement des acrotères béton en pax-alu est proscrit. Les superstructures (cheminée, machinerie, ascenseur, ventilation, centrales de traitement de l'air ...) nécessiteront un traitement architectural pour leur bonne intégration au bâtiment dont elles dépendent. Pour le ravalement, les immeubles seront restitués dans leur aspect d'origine. Le projet de ravalement devra traiter l'ensemble de l'immeuble de façon homogène. Pour les fermetures (volets et persiennes), remplacement selon l'aspect initial (et dans le même plan) sauf projet d'aménagement d'ensemble apportant une amélioration de la qualité architecturale. Les persiennes en PVC sont interdites (ISAI). Pour les menuiseries, remplacement selon l'aspect initial (couleurs, dimensions et proportions des bâtis). Pour les vitrages, remplacement selon l'aspect initial (verres clairs). Les verres de couleur ou réfléchissants ne sont pas autorisés. Pour la lutte anti-pigeon, seules les grilles métalliques fines ou les pointes de même nature sont autorisés si elles ne dissimulent pas les éléments de structure primaires et secondaires. Le dispositif mis en place devra être le plus discret possible. Pour les équipements techniques, non apparents si possible (ex : fileries) ou intégrés à la modénature de la façade (coffres PTT, luminaires, mobilier urbain). Pour les motifs décoratifs et bas-reliefs, préservation dans leur intégralité. Pour les garde-corps, remplacement selon l'aspect initial des éléments défectueux dans le respect des normes.

LH793 • IMMEUBLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M5618

Superficie
112 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
Construit fin XIXème début XXème, c'est un immeuble de 3 étages construit en brique avec éléments décoratifs soulignant les baies, la couverture est en ardoise. Il comporte un passage d'entrée caractéristique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique en pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH794 • ESPACE MARCEL ROYER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
2 parcelles

Superficie
1,53 ha



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Ville du Havre
INTERET PATRIMONIAL ET ARBORICOLE
Ce vaste espace vert, pouvant être considéré comme une plaine de jeux se situe au coeur du tissu pavillonnaire du quartier Vallée Béreult. Deux éléments intéressants : la salle Le Bourvellec et l'alignement de platanes.



PRESCRIPTIONS

Parc et jardin • Niveau 3

La fonction principale de parc urbain de cet espace doit être maintenue, en vue de préserver notamment son caractère naturel et paysager. Une attention particulière sera portée à la conservation des arbres, particulièrement l'alignement de platanes, car ils proposent une échelle intermédiaire dans la lecture du paysage urbain et sont des éléments constituant la trame verte. Les aménagements nouveaux devront faire partie d'une réflexion d'ensemble et pourront être justifiés par une évolution des usages.

LH795 • USINE DES TRÉFLILIERIES ET LAMINOIRS DU HAVRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0130

Superficie
939 m²



DESCRIPTION

L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Une première usine est construite de 1892 à 1895 pour produire du fil de cuivre à partir du cuivre importé d'Amérique du Nord. Elle est reprise en 1901 par la société des Tréfileries et Laminoirs du Havre qui fait construire une 2ème usine. Après plusieurs fusions et reconversions, l'usine devient successivement Tréfimétaux en 1962 puis Tecnor en 1986. Elle abrite aujourd'hui des ateliers et entrepôts. Les bâtiments sont construits en brique sur un niveau, avec couverture en tuile mécanique ou ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Bâtiment à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Les murs d'enceinte et les façades du bâtiment seront préservés pour leur intérêt patrimonial et la structuration qu'ils apportent le long du boulevard Jules Durand. Aussi, ils ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH796 • MAISON DU DIRECTEUR DES TREFILIERIES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M4758

Superficie
175 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construite dans le dernier quart du XIXème siècle, c'est une maison en brique à un étage + comble, couverte en ardoise. La propriété comporte un jardin et un enclos avec un portail d'entrée caractéristique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois avec modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants, mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier ou en tuiles mécaniques rouges et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les clôtures et murs de clôture de ces villas sont à conserver et entretenir suivant leur conception d'origine (briques, ferronneries, portillons et portails en bois ou acier). La présence de la végétation est à conforter. Le bâti pourra évoluer avec l'adjonction d'une extension respectueuse du style et des volumétries existantes (véranda, loggia, oriels ...).

LH797 • USINE DES TRÉFLILIERIES ET LAMINOIRS DU HAVRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0160

Superficie
2 369 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Une première usine est construite de 1892 à 1895 pour produire du fil de cuivre à partir du cuivre importé d'Amérique du Nord. Elle est reprise en 1901 par la société des Tréfileries et Laminoirs du Havre qui fait construire une 2ème usine. Après plusieurs fusions et reconversions, l'usine devient successivement Tréfimétaux en 1962 puis Tecnor en 1986. Elle abrite aujourd'hui des ateliers et entrepôts. Les bâtiments sont construits en brique sur un niveau, avec couverture en tuile mécanique ou ardoise.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

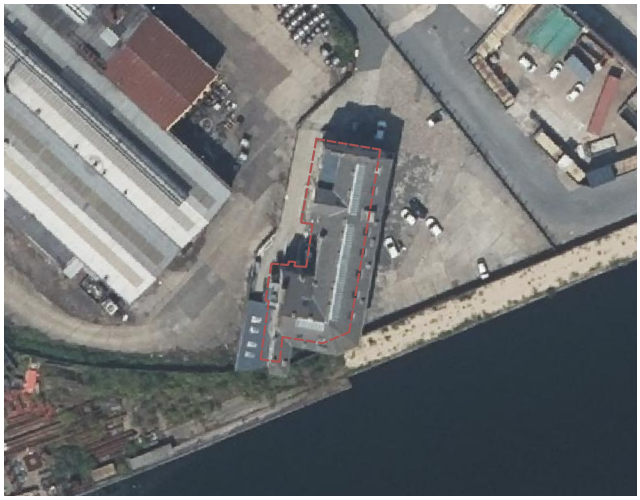
Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Les façades du bâtiments seront préservées. Les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH798 • ENTREPÔT INDUSTRIEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0129

Superficie
568 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développé vers l'est. cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des moules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffés de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH799 • ENTREPÔT INDUSTRIEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M4746

Superficie
3,21 ha



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver et consolider leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de bétons travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH800 • CORDERIES DE LA SEINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M5333

Superficie
1 523 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
La société anonyme des Corderies de la Seine, fondée en 1899 construit une usine rue de la Vallée sur 15.000 m² couverts. Un nouveau bâtiment de 12.000 m² est construit en 1920. Reprise en 1924 par les Tréfileries et Laminoirs du Havre, l'usine ferme en 1978 et abrite depuis des ateliers et entrepôts. Bâtiments à rez-dechaussée avec étage en surcroît, construits en brique et béton et couverture en tuile mécanique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

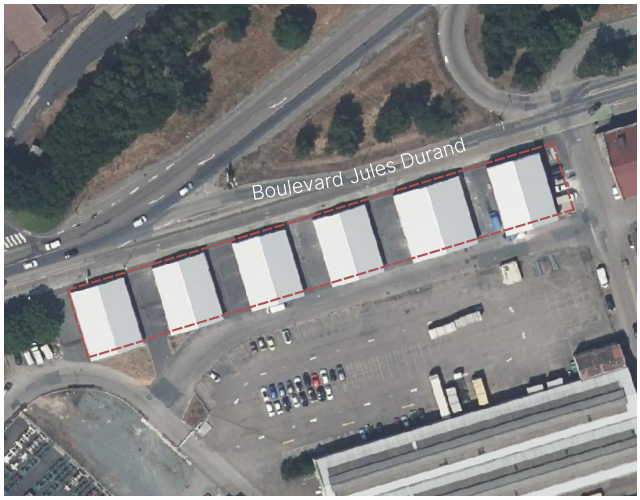
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH801 • ENTREPOTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0170

Superficie
3 115 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construits en brique au début du XXème siècle, ces entrepôts avec pignon sur rue possèdent sur le toit des lanterneaux pour l'éclairage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH802 • CORDERIES DE LA SEINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M5333

Superficie
11 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
La société anonyme des Corderies de la Seine, fondée en 1899 construit une usine rue de la Vallée sur 15.000 m² couverts. Un nouveau bâtiment de 12.000 m² est construit en 1920. Reprise en 1924 par les Tréfileries et Laminoirs du Havre, l'usine ferme en 1978 et abrite depuis des ateliers et entrepôts. Bâtiments à rez-dechaussée avec étage en surcroît, construits en brique et béton et couverture en tuile mécanique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH803 • ENTREPÔTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0211

Superficie
2 807 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construits en brique au début du XXème siècle, ces entrepôts avec pignon sur rue possèdent sur le toit des lanterneaux pour l'éclairage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

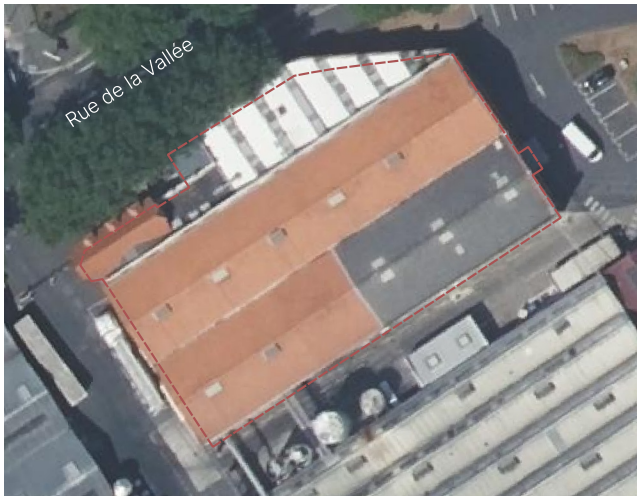
Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH804 • CORDERIES DE LA SEINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M5333

Superficie
1 909 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
La société anonyme des Corderies de la Seine, fondée en 1899 construit une usine rue de la Vallée sur 15.000 m² couverts. Un nouveau bâtiment de 12.000 m² est construit en 1920. Reprise en 1924 par les Tréfileries et Laminoirs du Havre, l'usine ferme en 1978 et abrite depuis des ateliers et entrepôts. Bâtiments à rez-dechaussée avec étage en surcroît, construits en brique et béton et couverture en tuile mécanique.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH805 • ENTREPÔTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0174

Superficie
4 050 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construits en brique au début du XXème siècle, ces entrepôts avec pignon sur rue possèdent sur le toit des lanterneaux pour l'éclairage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH806 • CORDERIES DE LA SEINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M5333

Superficie
4 383 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
La société anonyme des Corderies de la Seine, fondée en 1899 construit une usine rue de la Vallée sur 15.000 m² couverts. Un nouveau bâtiment de 12.000 m² est construit en 1920. Reprise en 1924 par les Tréfileries et Laminoirs du Havre, l'usine ferme en 1978 et abrite depuis des ateliers et entrepôts. Bâtiments à rez-dechaussée avec étage en surcroît, construits en brique et béton et couverture en tuile mécanique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

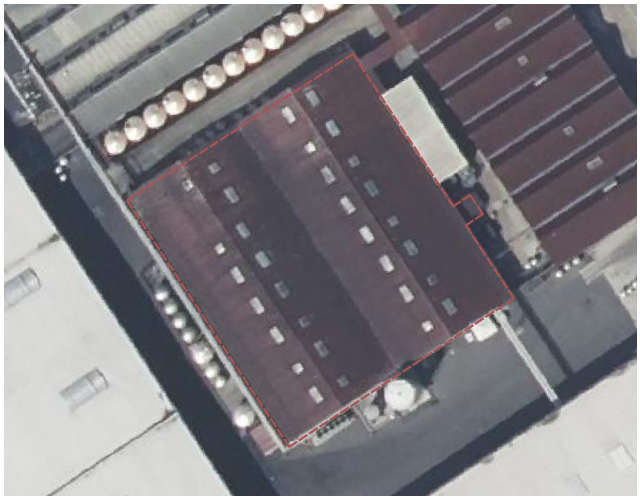
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH807 • CORDERIES DE LA SEINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M5333

Superficie
1 587 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
La société anonyme des Corderies de la Seine, fondée en 1899 construit une usine rue de la Vallée sur 15.000 m² couverts. Un nouveau bâtiment de 12.000 m² est construit en 1920. Reprise en 1924 par les Tréfileries et Laminoirs du Havre, l'usine ferme en 1978 et abrite depuis des ateliers et entrepôts. Bâtiments à rez-dechaussée avec étage en surcroît, construits en brique et béton et couverture en tuile mécanique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

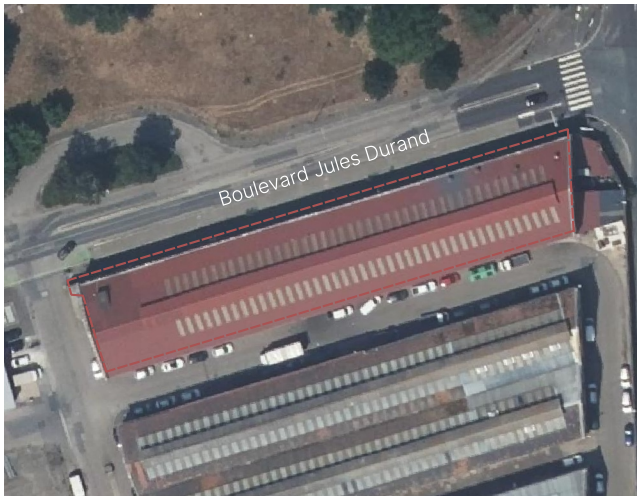
L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH808 • ENTREPÔTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0171

Superficie
2 201 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construits en brique au début du XXème siècle, ces entrepôts avec pignon sur rue possèdent sur le toit des lanterneaux pour l'éclairage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

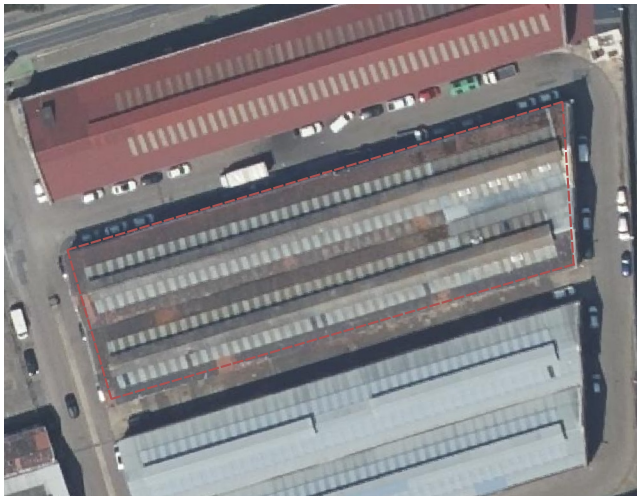
Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH809 • ENTREPÔTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0172

Superficie
2 877 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construits en brique au début du XXème siècle, ces entrepôts avec pignon sur rue possèdent sur le toit des lanterneaux pour l'éclairage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH810 • RHUMS CHAUVET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M5333

Superficie
3 081 m²



DESCRIPTION

PROPRIETAIRE : Propriété privée
La Compagnie des Antilles-Rhum-Chauvet est attestée au Havre dès 1904. En 1993, ses entrepôts de la rue Lemaître sont détruits et les Rhums Chauvet s'installent dans des hangars de la Corderie de la Seine. Bâtiments à rez-de-chaussée construits en appareil de brique, et couverts en tôle ondulée.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial (cheminées, modénatures, linteaux, lucarnes, ferronneries, garde-corps, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois ou de l'aluminium avec des modénatures dans le respect des modèles originaux. Il sera également demandé de conserver les impostes vitrées. Pas de volets roulants mais des volets en bois à battants ou repliés en tableau. Dans le cadre de ravalements, la couleur du joint sera identique à celle du joint de la brique. Les matériaux de couvertures seront en ardoises à pureau entier et les évacuations (gouttières et descentes eaux pluviales) en zinc. Les pignons en brique ne pourront être enduits, seuls les pignons résiduels, sans modénatures et les plus exposés aux intempéries pourront être protégés par un essentage en ardoise à pureau entier démontable et réversible.

LH811 • CORDERIES DE LA SEINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0M5333

Superficie
880 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
La société anonyme des Corderies de la Seine, fondée en 1899 construit une usine rue de la Vallée sur 15.000 m² couverts. Un nouveau bâtiment de 12.000 m² est construit en 1920. Reprise en 1924 par les Tréfileries et Laminoirs du Havre, l'usine ferme en 1978 et abrite depuis des ateliers et entrepôts. Bâtiments à rez-dechaussée avec étage en surcroît, construits en brique et béton et couverture en tuile mécanique.

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

L'isolation par l'extérieur est proscrite. Préservation du caractère patrimonial et de la silhouette spécifique de ces bâtiments (redans, lambrequins, percements, modénatures, linteaux cintrés, lucarnes, ferronneries, portes, volets, etc.). L'ensemble des portes en bois est à conserver et à réparer si besoin. Si déjà supprimées, à remplacer par du bois, de l'aluminium ou de l'acier avec des modénatures dans le respect des modèles originaux et du style de l'édifice. La modification des ouvertures doit faire l'objet d'une réflexion globale. Il en sera de même pour la pose d'enseignes qui devront être sobres et qualitatives et aptes à mettre en valeur le bâtiment.

LH812 • ENTREPÔTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0184

Superficie
2 519 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construits en brique au début du XXème siècle, ces entrepôts avec pignon sur rue possèdent sur le toit des lanterneaux pour l'éclairage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

LH813 • ENTREPÔTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
NM0176

Superficie
6 536 m²



DESCRIPTION

Propriété privée
L'ensemble industriel du boulevard Jules Durand s'est constitué entre le début du XXème siècle et les années 60 au fur et à mesure que l'activité économique s'est développée vers l'est. Cet ensemble monumental présente une diversité de bâtiments à l'architecture soignée, révélatrice des différents courants et de l'évolution des outils industriels. Construits en brique au début du XXème siècle, ces entrepôts avec pignon sur rue possèdent sur le toit des lanterneaux pour l'éclairage.



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Ensemble de bâtiments à vocation industrielle présentant un intérêt patrimonial, historique et architectural. Il sera demandé de préserver leur intégrité. Ainsi, les murs présentant des calepinages de briques, des modules de béton travaillés ou tout autre matériau de qualité ne pourront faire l'objet d'un recouvrement. Les éléments décoratifs seront conservés et restaurés, tout comme les murs de clôtures d'époque et les toitures coiffées de sheds. Toute évolution du bâti devra faire l'objet d'une réflexion architecturale générale et ne pourra dénaturer l'esprit des lieux.

Le Havre (planche 11)

Aucun élément de patrimoine remarquable identifié

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



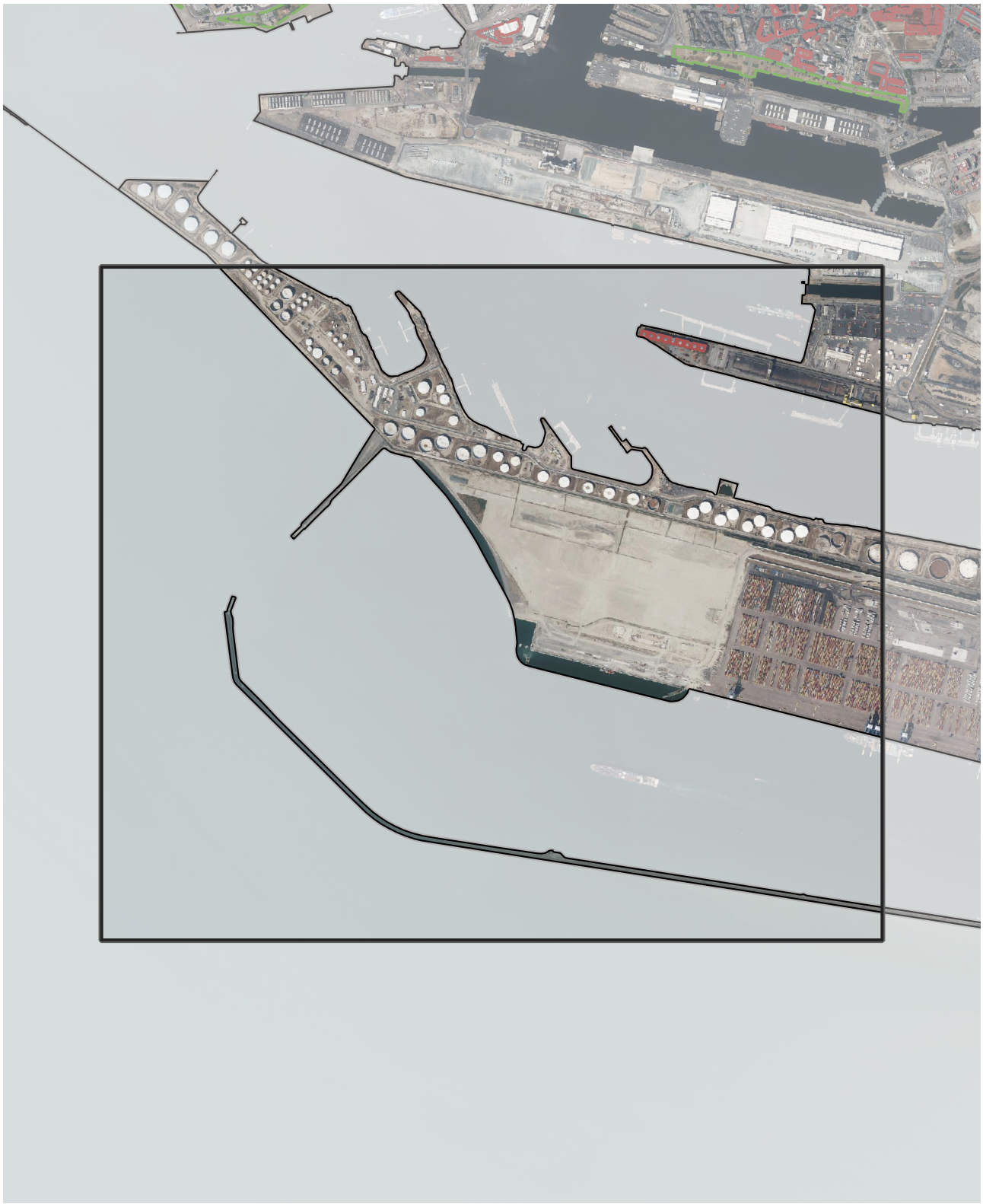
Le Havre (planche 12)

Aucun élément de patrimoine remarquable identifié

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



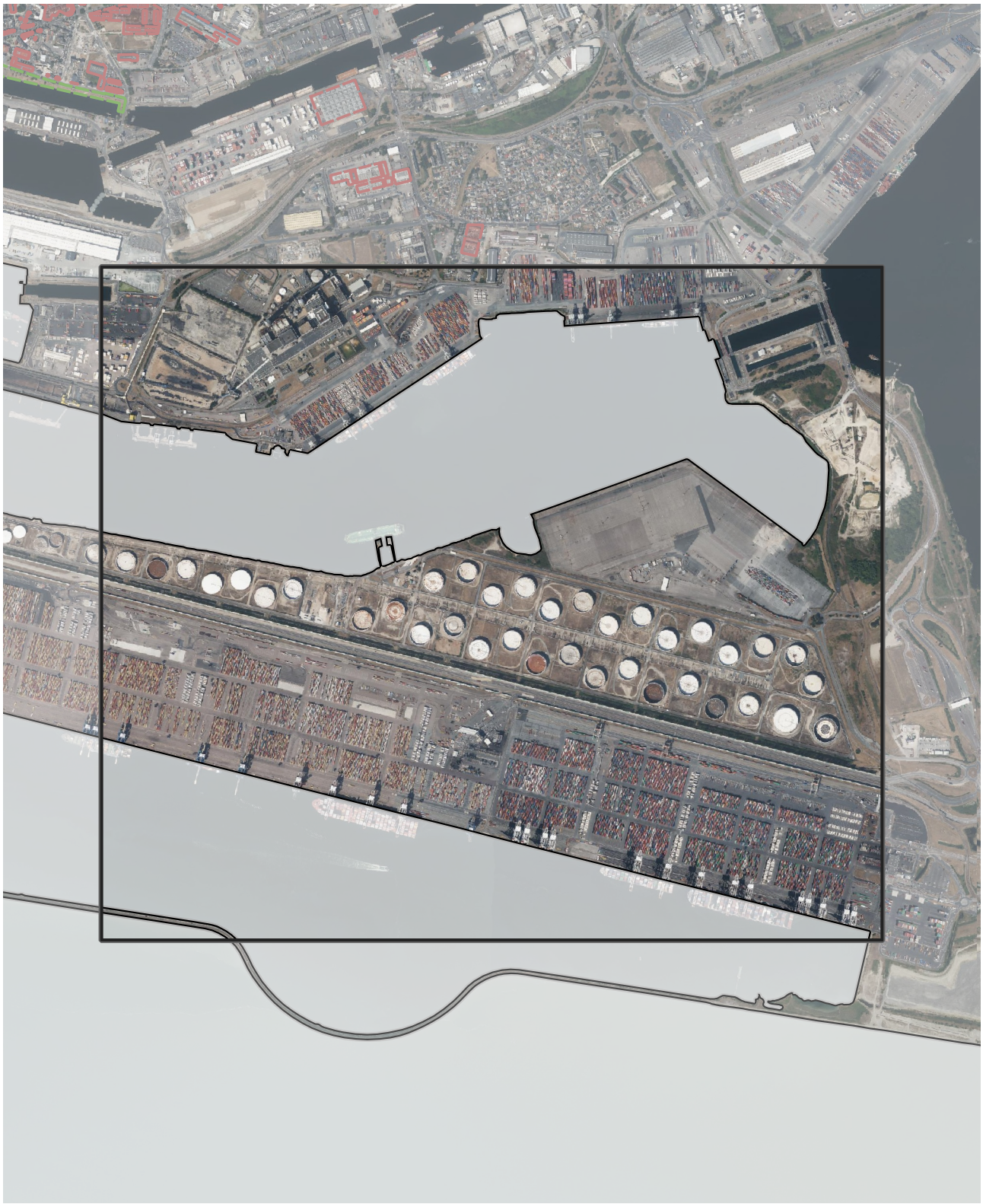
Le Havre (planche 13)

Aucun élément de patrimoine remarquable identifié

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Le Havre (planche 14)

Aucun élément de patrimoine remarquable identifié

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



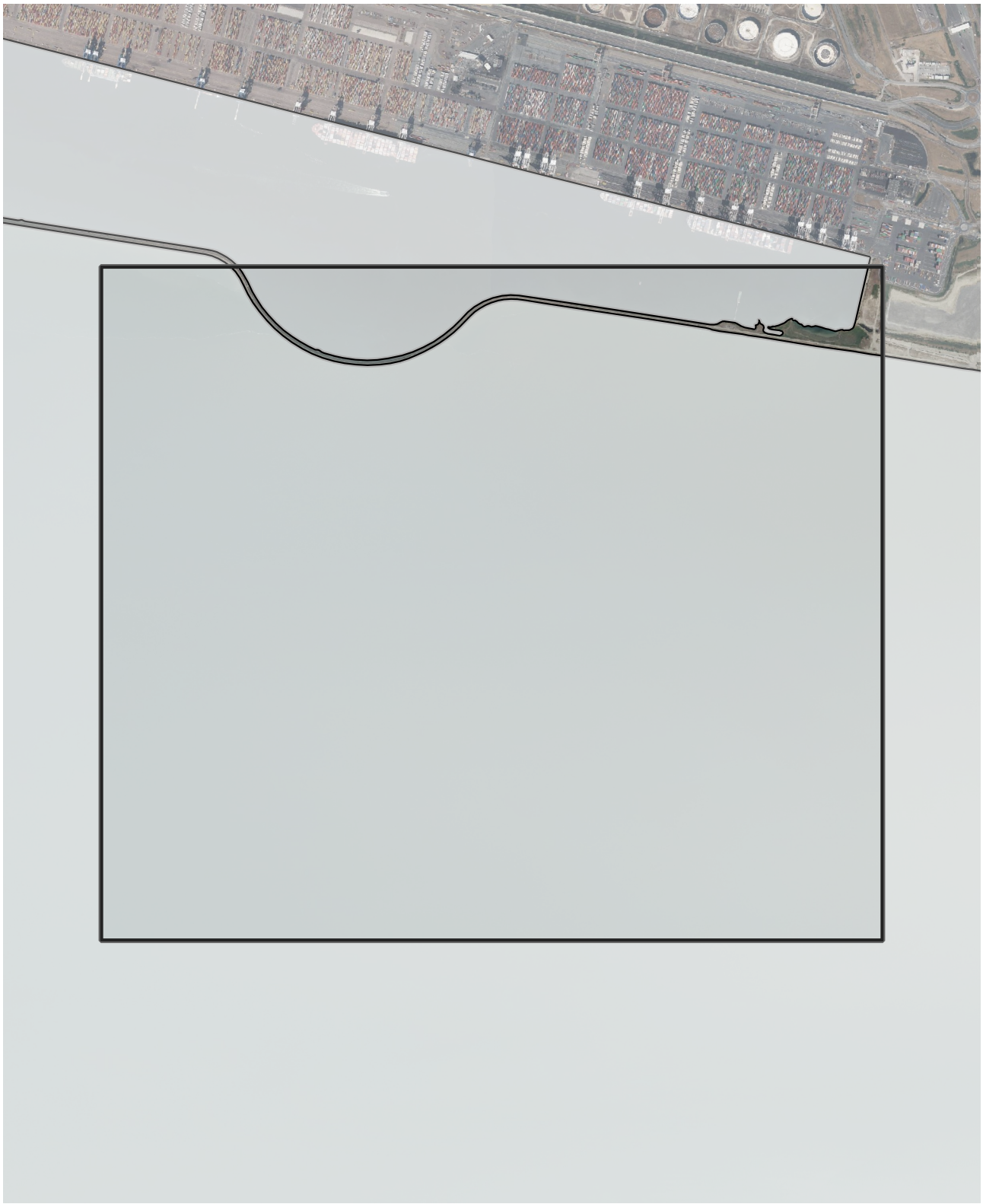
Le Havre (planche 15)

Aucun élément de patrimoine remarquable identifié

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Le Havre (planche 16)

Aucun élément de patrimoine remarquable identifié

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Les Trois-Pierres

23 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Le Tilleul

108 éléments de patrimoine remarquable dont

5 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



LT1 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
83 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierres apparentes) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décorations et modénatures, etc.).

LT2 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierres apparentes) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décorations et modénatures, etc.).

LT3 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierres apparentes) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décorations et modénatures, etc.).

LT4 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierres apparentes) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décorations et modénatures, etc.).

LT5 • HABITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Respect des caractéristiques principales des constructions :
• Colombages apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Appareillages maçonnés (brique, brique et silex, pierres apparentes) ;
• Les joints en ciment sont proscrits.
Privilégier les matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes caractéristiques de la région. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décorations et modénatures, etc.).

Manéglise

38 éléments de patrimoine remarquable dont

33 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



MAN1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0195

Superficie
244 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0191

Superficie
179 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

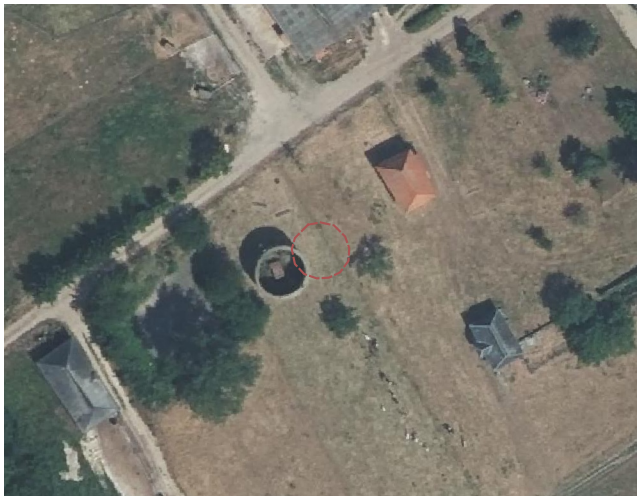
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN3 • COLOMBIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0192

Superficie
98 m²



DESCRIPTION

Edifice en brique et pierre. Soubassement en silex. Absence de toiture



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

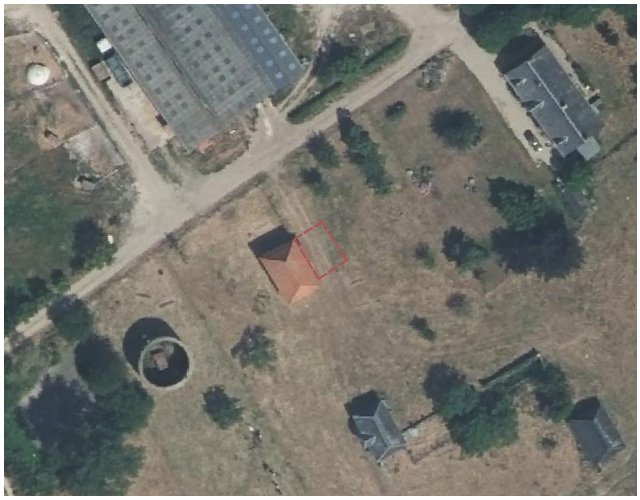
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0192

Superficie
60 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0192

Superficie
186 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN6 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0192

Superficie
80 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en silex et en pierre. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0224

Superficie
204 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0773

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN9 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZC0023

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN10 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0828

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et pierre



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

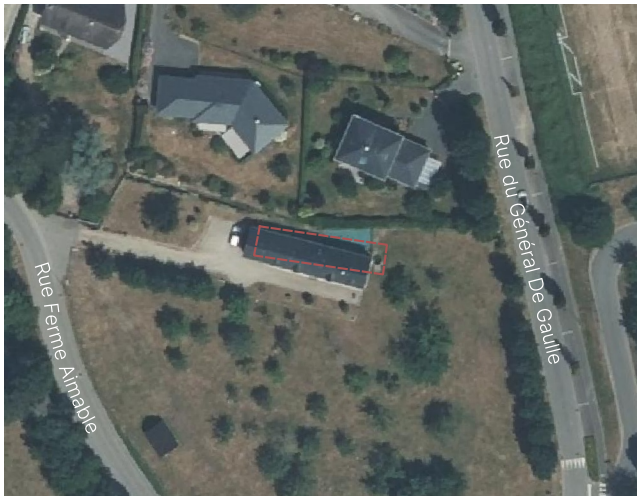
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN11 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0848

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN12 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0936

Superficie
178 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN13 • GÎTES - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0936

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN14 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0215

Superficie
112 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique, façade Est en colombage et soubassement en pierre. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0937

Superficie
394 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN16 • ANCIEN PRESBYTÈRE - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0807

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN17 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZA0017

Superficie
173 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0805

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN19 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0928

Superficie
168 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN20 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0743

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Toiture en chaume



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN21 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZL0107

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZD0025

Superficie
206 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZL0125

Superficie
284 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

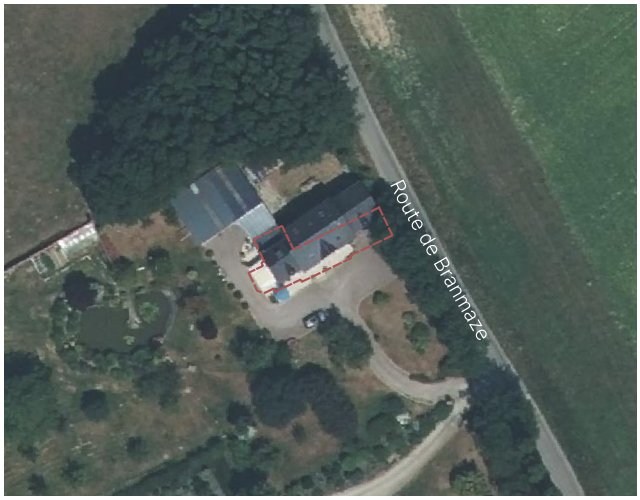
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN24 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZL0124

Superficie
209 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZL0125

Superficie
264 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

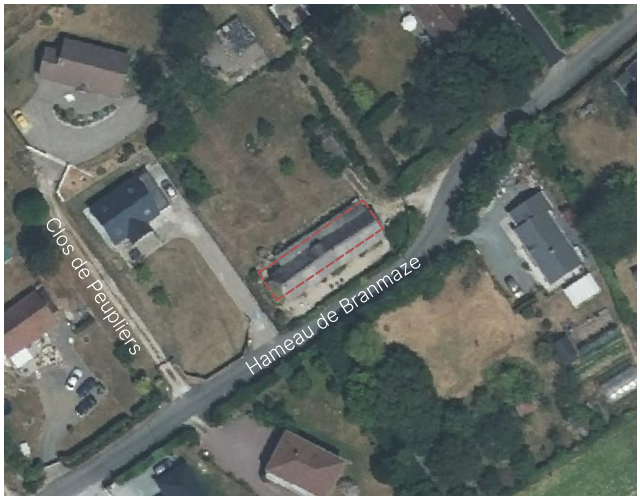
Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN26 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZH0128

Superficie
169 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN27 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZI0108

Superficie
170 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique et silex, une partie de la façade est en colombage. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN28 • COLOMBIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZI0108

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Edifice en brique, pierre et silex



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN29 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0820

Superficie
321 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN30 • GÎTE - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0820

Superficie
129 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en colombage et toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN31 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0820

Superficie
320 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN32 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
ZI0111

Superficie
179 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

MAN33 • HABITATION - BELLE BÂTISSE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0890

Superficie
214 m²



DESCRIPTION

Bâtiment en brique, silex et pierre. Toiture en ardoise



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
Les maçonneries et les colombages apparents ne doivent pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.
Les enduits doivent présenter des teintes ocre, brun ou terre beige. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés. Les joints en ciment sont proscrits.

Mannevillette

8 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Montivilliers

195 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Notre-Dame-du-Bec

36 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Octeville-sur-Mer

36 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Oudalle

29 éléments de patrimoine remarquable dont

27 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



OUD1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0302

Superficie
40 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0302

Superficie
70 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0453

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0415

Superficie
171 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0350

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0307

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0405

Superficie
379 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0085

Superficie
231 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0407

Superficie
272 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0462

Superficie
123 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD11 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0130

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD12 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0246

Superficie
71 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD13 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0467

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD14 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0204

Superficie
175 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0248

Superficie
177 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD16 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0447

Superficie
112 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD17 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0446

Superficie
304 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0257

Superficie
156 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD19 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0472

Superficie
496 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD20 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0471

Superficie
249 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD21 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0209

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0394

Superficie
240 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0007

Superficie
373 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD24 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0120

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0264

Superficie
87 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD26 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0388

Superficie
255 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

OUD27 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0384

Superficie
628 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Pierrefiques

47 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Rogerville

16 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Rolleville

27 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Sainneville

12 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Saint-Aubin-Routot

28 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Sainte-Adresse

116 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

1 ensemble cohérent
de niveau 2



SA1 • LOTISSEMENT DE LA HÈVE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
148 parcelles

Superficie
8,80 ha



DESCRIPTION

Caractéristique de l'urbanisme résidentiel de la seconde partie du XXe siècle, le lotissement de la Hève se distingue par une composition soignée qui emprunte aux principes des cités-jardins. L'ensemble forme une enclave cohérente, desservie par la rue Chef Mécanicien Prigent et la rue Georges Boissaye du Bocage et conçue pour fonctionner de manière introvertie.

Le plan masse rompt avec la rigidité des trames orthogonales classiques. Il s'organise autour d'un réseau viaire hiérarchisé, composé de courbes souples et d'une boucle centrale qui dessert les îlots tout en limitant la circulation de transit. Cette disposition génère des perspectives visuelles variées et préserve l'intimité résidentielle.

L'unité du quartier repose essentiellement sur une forte présence végétale et une grande homogénéité du bâti. Les maisons, implantées en retrait de la voirie, partagent un gabarit modeste et des volumétries similaires, dominées par des toitures à fortes pentes en tuiles. La continuité paysagère est assurée par le traitement systématique des clôtures : murets et surtout haies vives taillées qui participent à l'atmosphère verdoyante du site.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Toute nouvelle construction doit être implantée avec un recul minimum de 2.5 mètres par rapport aux limites séparatives et de 5 mètres par rapport aux limites de l'emprise publique.
Les annexes non jointives de plus de 5m² sont interdites.
Les clôtures sur rue seront constituées d'un mur de soubassement de 0,5 m surmonté d'un grillage de 1 m. Ce dispositif sera doublée d'une haie vive. Cette hauteur pourra atteindre 1,5 m pour les parcelles riveraines de l'avenue du Souvenir Français, soit une hauteur totale de 2 mètres.
Les clôtures de limites séparatives seront constituées d'un grillage de 2 m doublées de haies vives.

Sainte-Marie-au-Bosc

8 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Saint-Gilles-de-la-Neuville

32 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



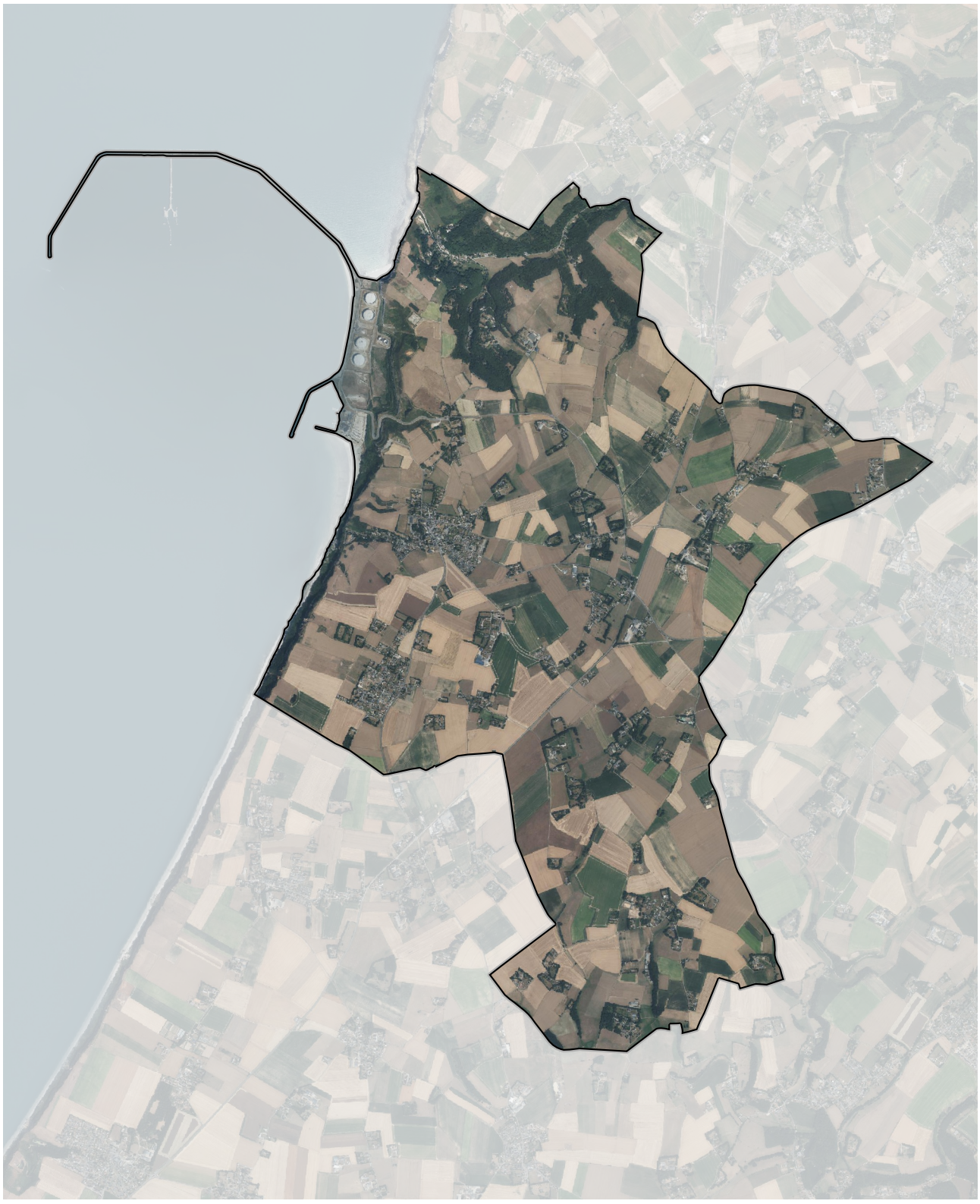
Saint-Jouin-Bruneval

342 éléments de patrimoine remarquable dont

338 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



SJB1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0015

Superficie
27 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0015

Superficie
153 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

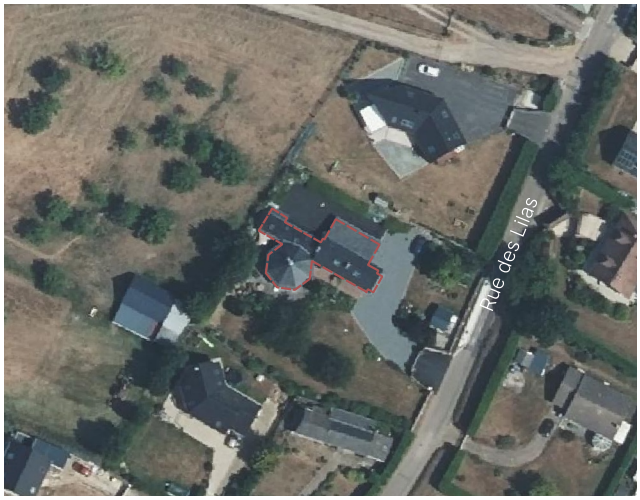
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0065

Superficie
222 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0027

Superficie
234 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0028

Superficie
264 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0118

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0062

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0045

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BT0044

Superficie
165 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0037

Superficie
102 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB11 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0029

Superficie
74 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

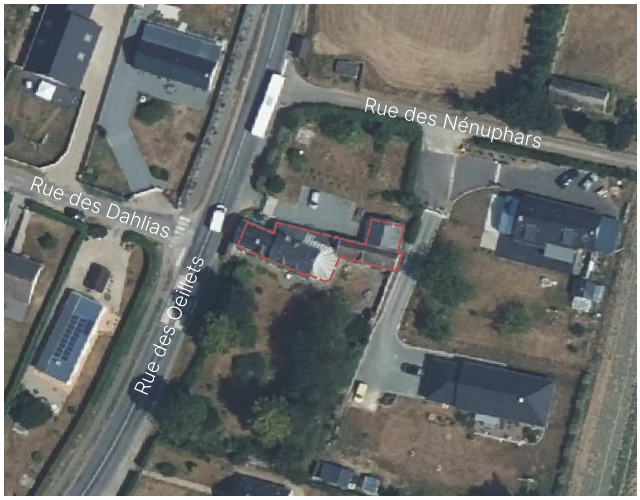
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB12 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0167

Superficie
221 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB13 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0087

Superficie
175 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB14 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0087

Superficie
44 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BV0081

Superficie
218 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB16 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BV0077

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB17 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BV0192

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

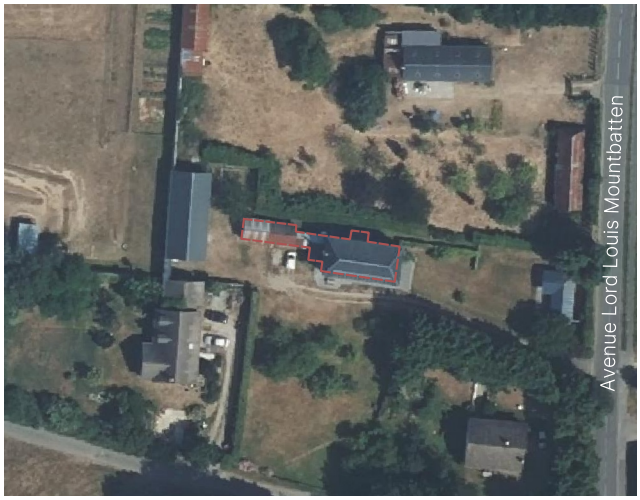
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BV0190

Superficie
177 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB19 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0078

Superficie
130 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

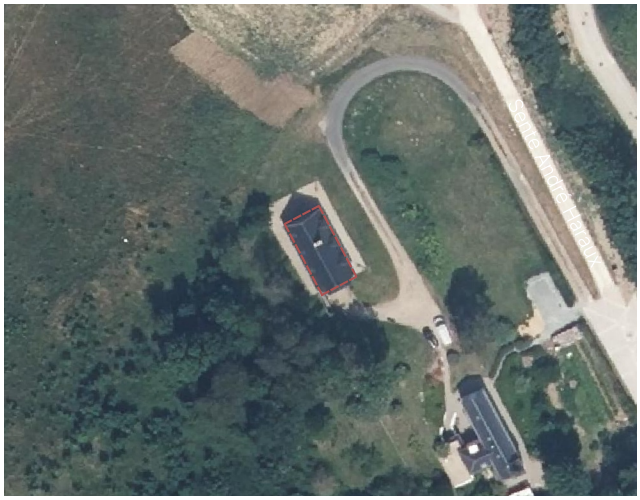
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB20 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0022

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB21 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0021

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0024

Superficie
8 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0102

Superficie
126 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB24 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0102

Superficie
157 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0017

Superficie
477 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Pour le Clos aux Fées, une partie des façades du château visible depuis l'espace public devra être restaurée afin de conserver l'identité de l'entrée de ville.

SJB26 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0065

Superficie
631 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB27 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0069

Superficie
60 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

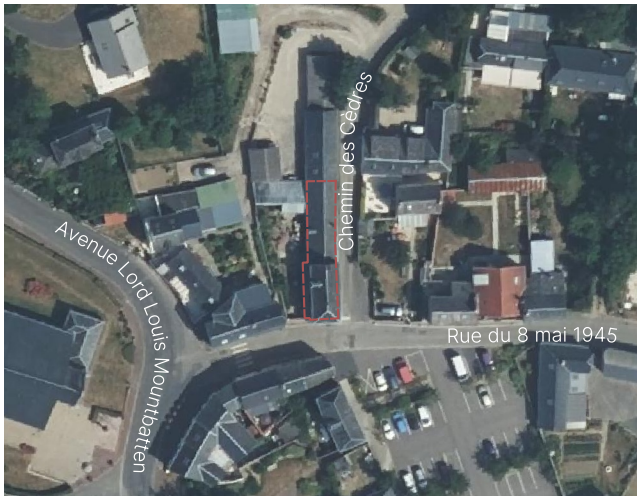
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB28 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0072

Superficie
165 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

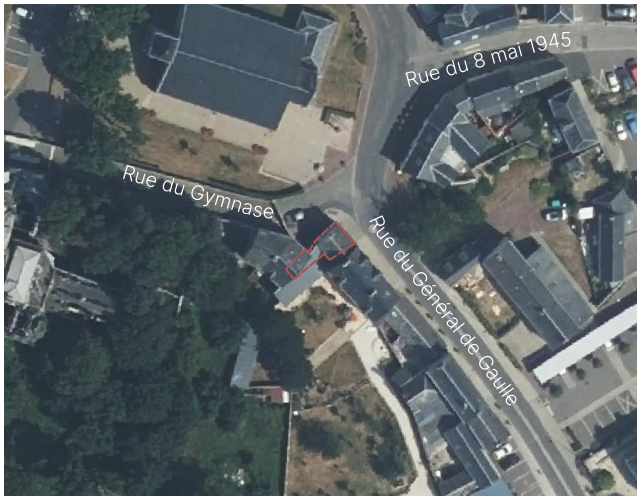
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB29 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0019

Superficie
53 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB30 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0060

Superficie
189 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB31 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0148

Superficie
129 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB32 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0020

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB33 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0064

Superficie
68 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB34 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0152

Superficie
213 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB35 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0054

Superficie
218 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

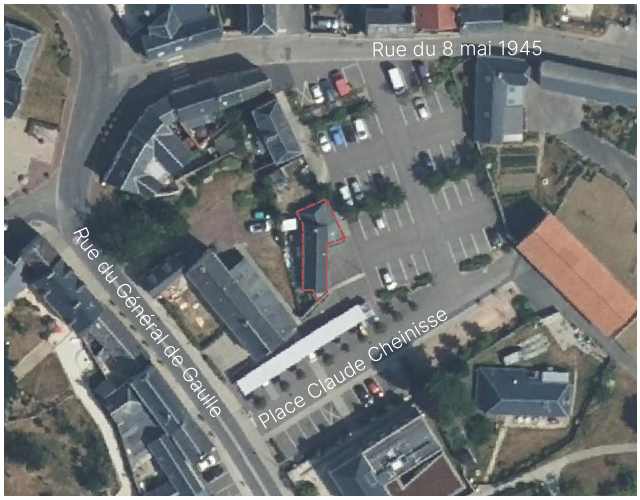
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB36 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0055

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB37 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0020

Superficie
250 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB38 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0156

Superficie
149 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

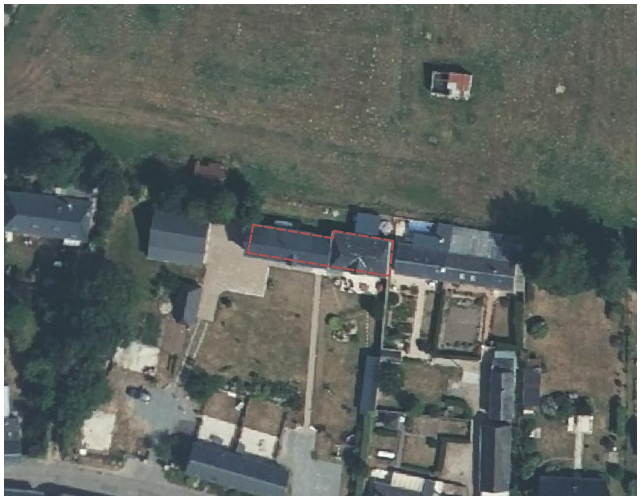
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB39 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0143

Superficie
176 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB40 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0024

Superficie
43 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

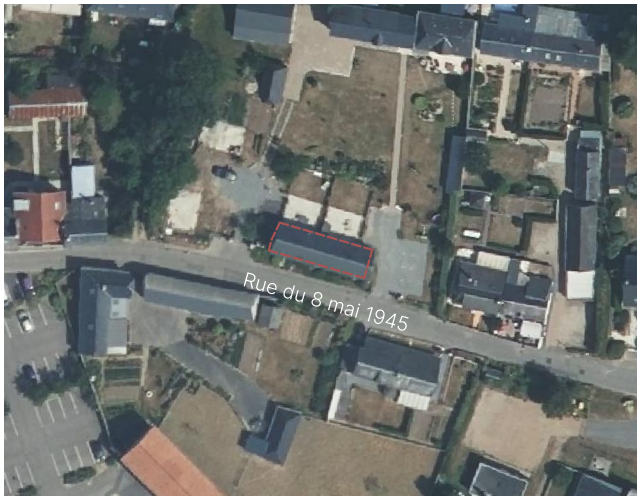
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB41 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0144

Superficie
115 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB42 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0026

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

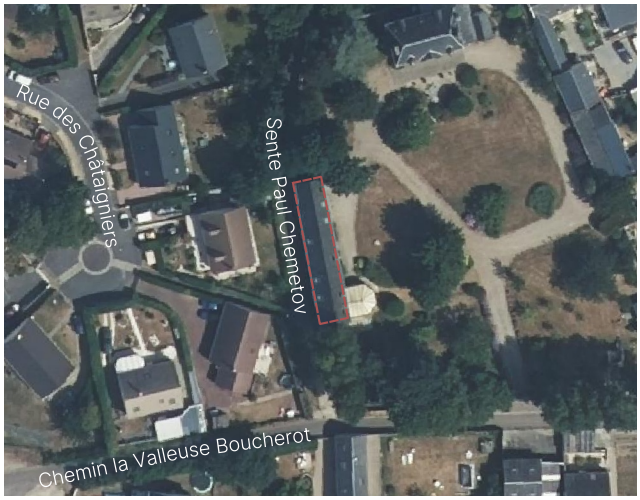
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB43 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0026

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB44 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0049

Superficie
87 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB45 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0031

Superficie
80 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB46 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0046

Superficie
55 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB47 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0044

Superficie
284 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

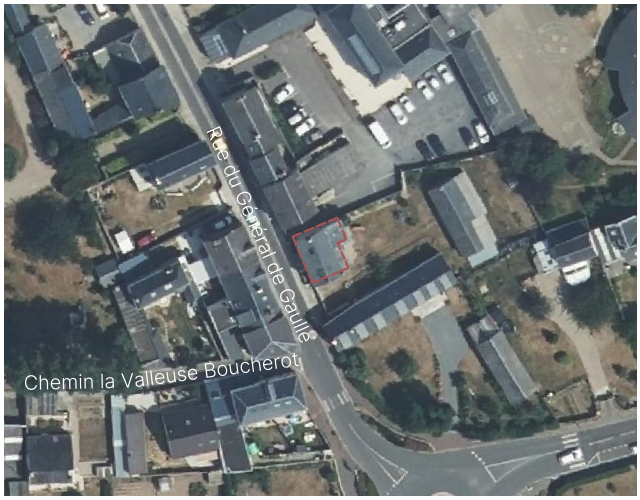
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB48 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0037

Superficie
86 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB49 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0038

Superficie
171 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB50 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0038

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB51 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0040

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB52 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0043

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB53 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BD0030

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB54 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0108

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB55 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0159

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB56 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0174

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB57 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0157

Superficie
208 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB58 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0155

Superficie
76 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB59 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0155

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB60 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0154

Superficie
80 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB61 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0040

Superficie
65 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB62 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0040

Superficie
29 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB63 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0042

Superficie
180 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB64 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0041

Superficie
52 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB65 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0043

Superficie
81 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB66 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0044

Superficie
184 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB67 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0046

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB68 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0047

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB69 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0047

Superficie
56 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB70 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0018

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB71 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0008

Superficie
108 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB72 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0004

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB73 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0003

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB74 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0002

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB75 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0002

Superficie
87 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB76 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0002

Superficie
85 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB77 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BD0001

Superficie
154 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB78 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BD0002

Superficie
138 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB79 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0052

Superficie
144 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB80 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BD0003

Superficie
97 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB81 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BH0053

Superficie
169 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

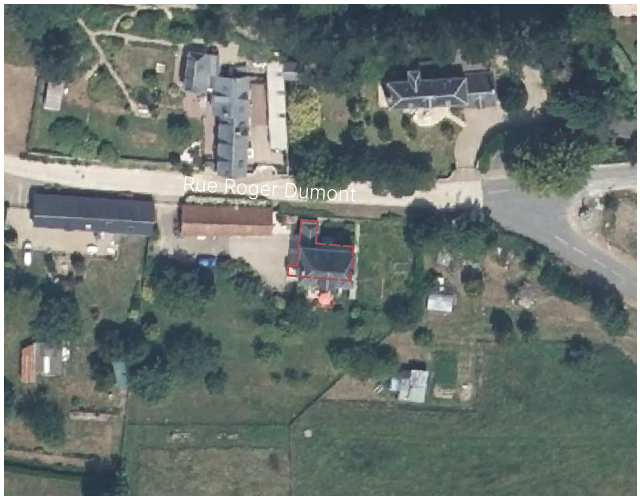
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB82 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BD0003

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB83 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0061

Superficie
147 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB84 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0061

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB85 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0061

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB86 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0061

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB87 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0052

Superficie
184 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB88 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0052

Superficie
99 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB89 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0051

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB90 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0051

Superficie
28 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB91 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0052

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

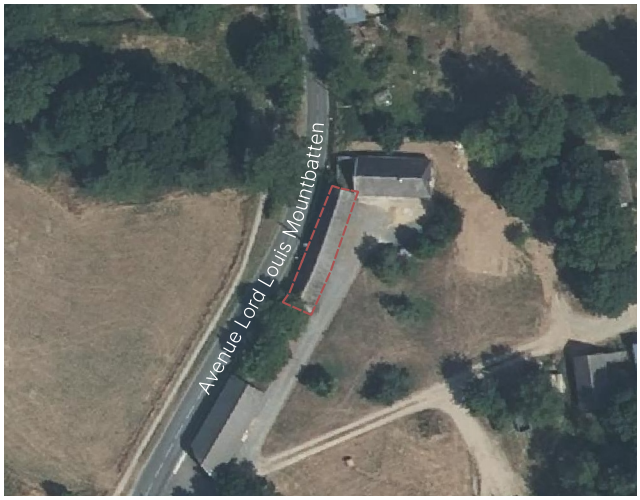
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB92 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0050

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

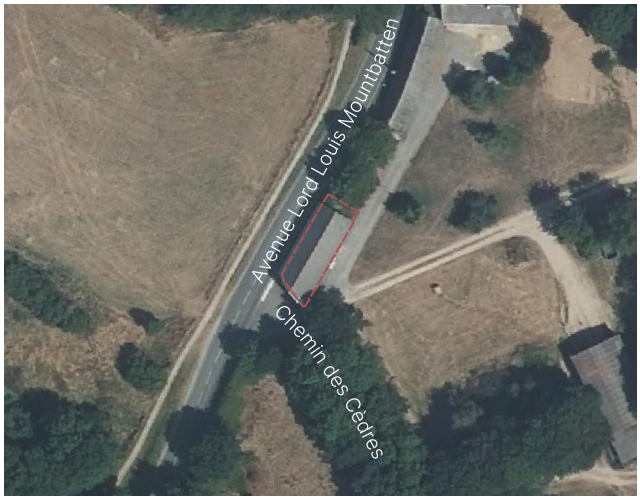
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB93 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0050

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

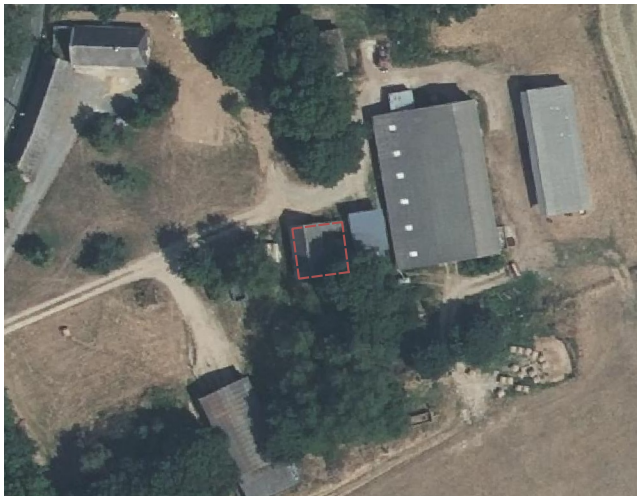
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB94 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0049

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB95 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0150

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

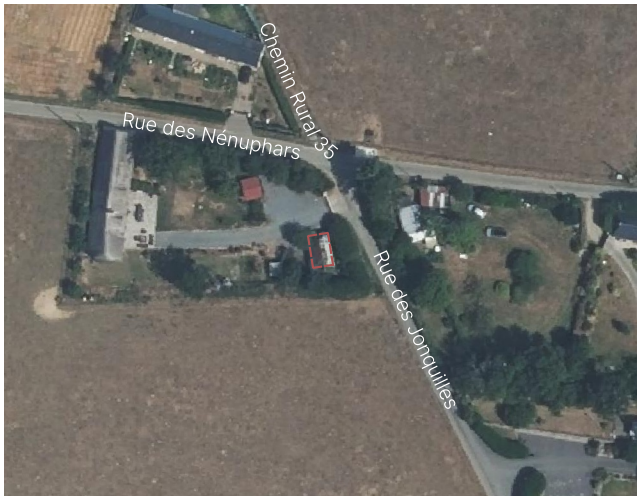
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB96 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0150

Superficie
26 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB97 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0128

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

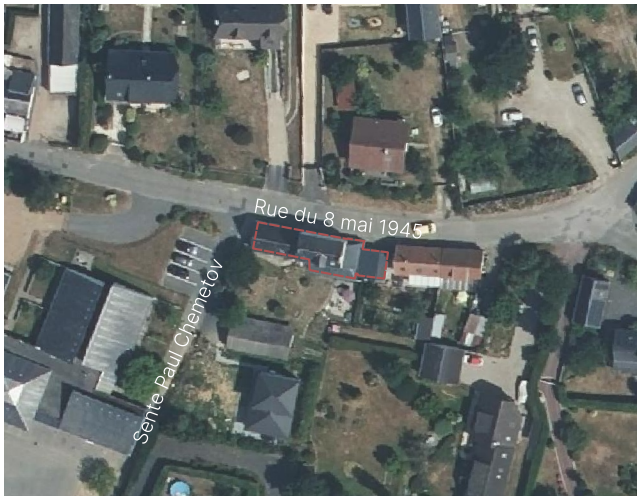
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB98 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0161

Superficie
162 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB99 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0120

Superficie
301 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB100 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0162

Superficie
118 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

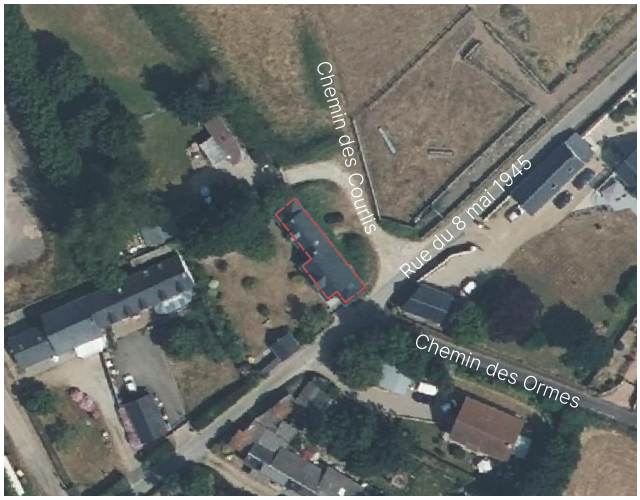
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB101 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0117

Superficie
129 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB102 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0127

Superficie
56 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB103 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0127

Superficie
16 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB104 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0039

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB105 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0164

Superficie
164 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB106 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0005

Superficie
99 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

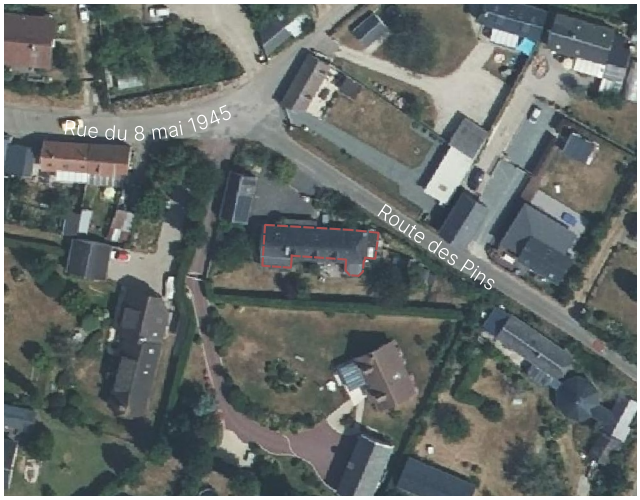
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB107 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0174

Superficie
153 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB108 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0007

Superficie
46 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB109 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0038

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB110 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0008

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB111 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0173

Superficie
81 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB112 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0181

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB113 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BA0180

Superficie
83 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB114 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0009

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB115 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0050

Superficie
80 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB116 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0142

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB117 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0067

Superficie
74 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

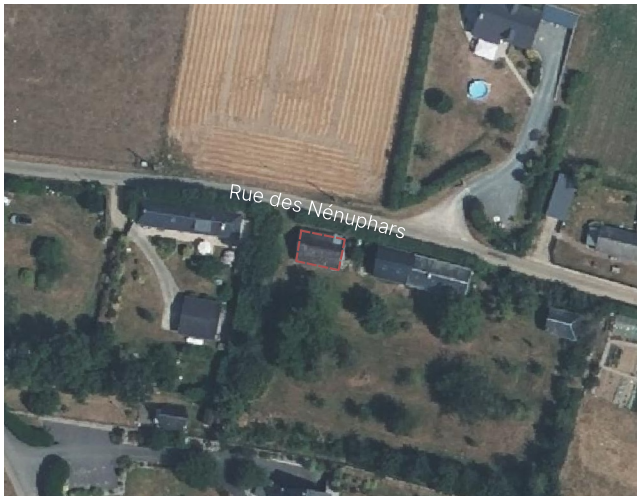
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB118 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0146

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB119 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0146

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB120 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0145

Superficie
158 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB121 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0104

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB122 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0102

Superficie
183 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

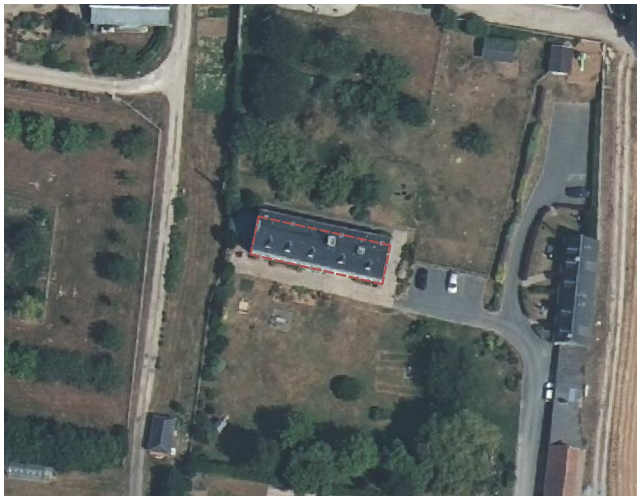
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB123 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0111

Superficie
208 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB124 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0111

Superficie
153 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB125 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0112

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB126 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0134

Superficie
68 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB127 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0134

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB128 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0134

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB129 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0029

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB130 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0029

Superficie
210 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

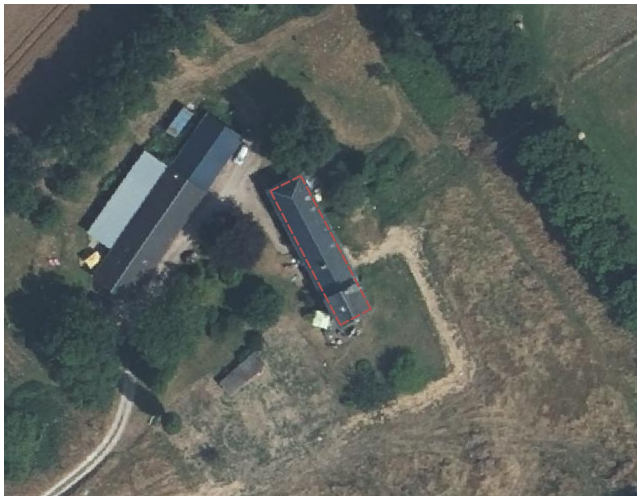
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB131 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0029

Superficie
203 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB132 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0031

Superficie
202 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

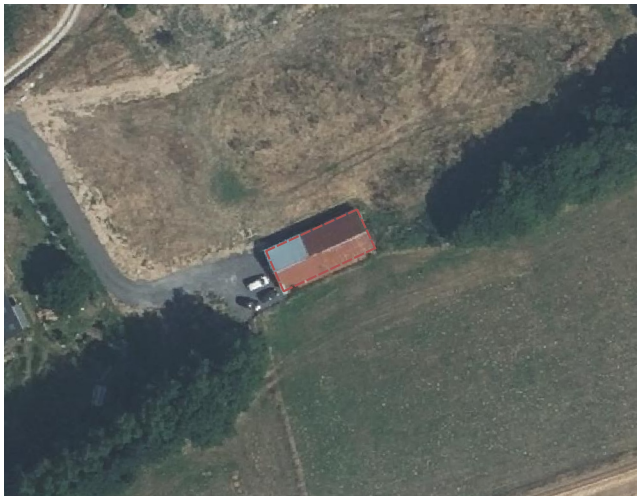
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB133 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0030

Superficie
171 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB134 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BI0017

Superficie
176 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB135 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BI0008

Superficie
10 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

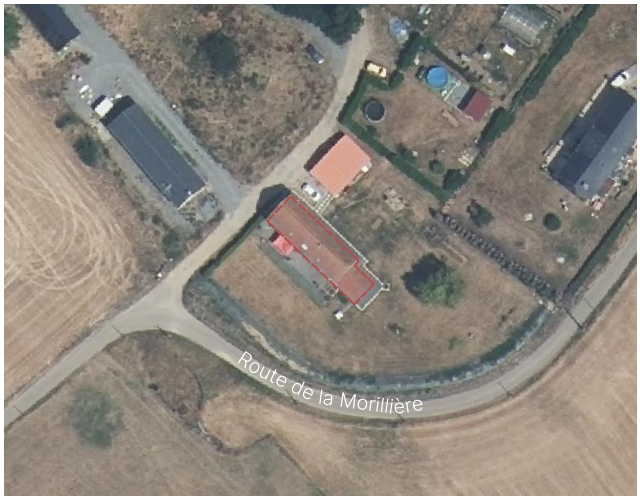
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB136 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0016

Superficie
156 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB137 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0017

Superficie
149 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB138 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BI0008

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB139 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BI0008

Superficie
189 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

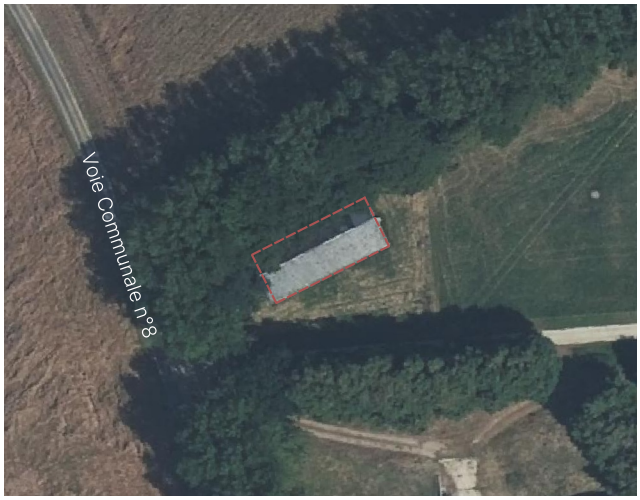
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB140 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0103

Superficie
270 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB141 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0122

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB142 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0122

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB143 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BS0123

Superficie
144 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

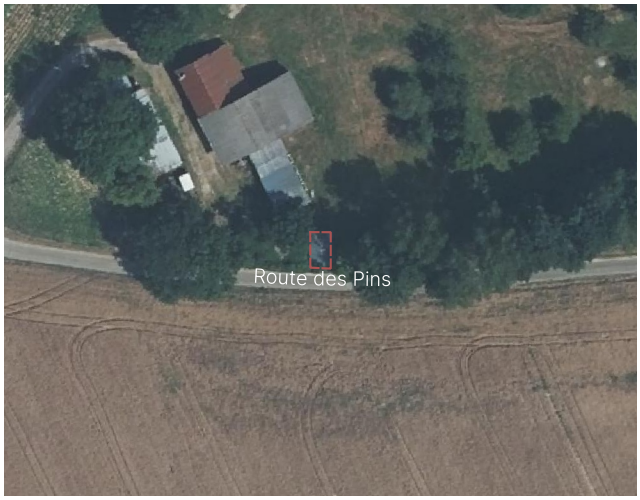
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB144 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0014

Superficie
29 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB145 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BR0005

Superficie
83 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB146 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BR0005

Superficie
107 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB147 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0021

Superficie
79 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB148 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0026

Superficie
138 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB149 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0026

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB150 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0026

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB151 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BR0008

Superficie
136 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB152 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0102

Superficie
176 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB153 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0022

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB154 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0103

Superficie
276 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB155 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0014

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB156 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0014

Superficie
36 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB157 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0014

Superficie
123 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB158 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0030

Superficie
40 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB159 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0030

Superficie
177 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB160 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0030

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB161 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0030

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB162 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0021

Superficie
141 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB163 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0083

Superficie
142 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB164 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0083

Superficie
68 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB165 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0083

Superficie
39 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB166 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0108

Superficie
270 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB167 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0028

Superficie
167 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB168 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0028

Superficie
222 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB169 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0028

Superficie
92 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB170 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0097

Superficie
379 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB171 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0089

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB172 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0024

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB173 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BC0024

Superficie
70 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB174 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0019

Superficie
162 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB175 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0019

Superficie
57 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

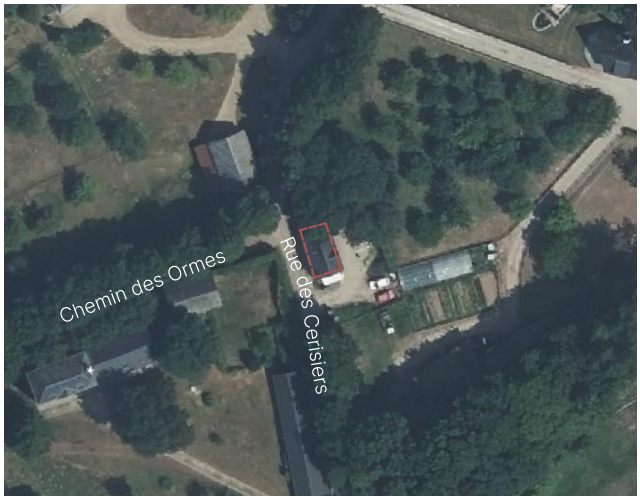
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB176 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0011

Superficie
52 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB177 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0020

Superficie
153 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB178 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0019

Superficie
161 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB179 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0011

Superficie
151 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB180 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0020

Superficie
58 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

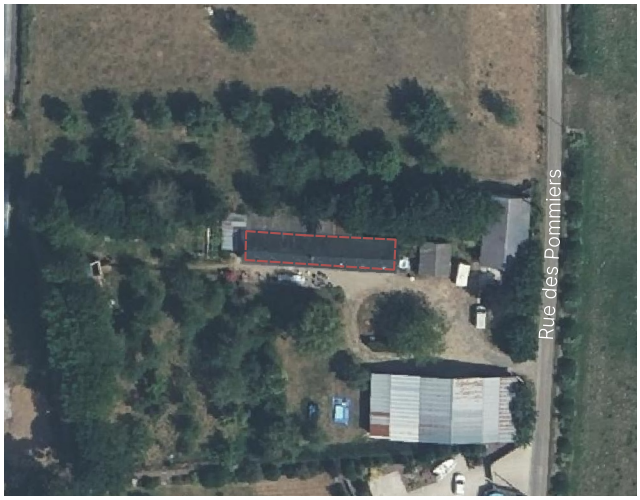
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB181 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0061

Superficie
171 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB182 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0062

Superficie
153 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB183 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0023

Superficie
140 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB184 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0008

Superficie
40 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB185 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0008

Superficie
93 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

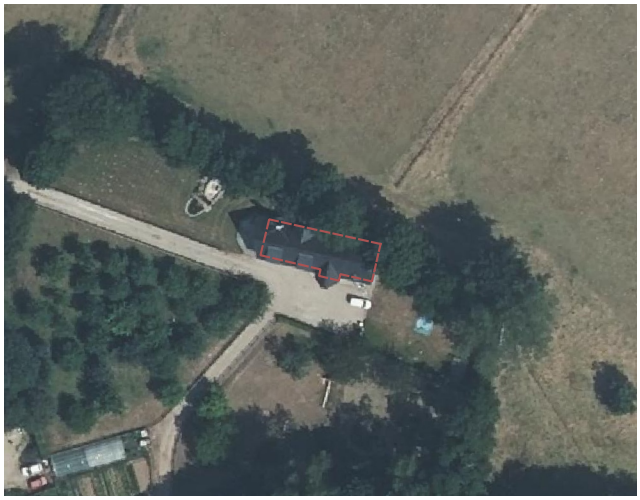
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB186 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0011

Superficie
175 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB187 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0003

Superficie
143 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB188 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0003

Superficie
29 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB189 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0003

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB190 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0095

Superficie
193 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB191 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0097

Superficie
289 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

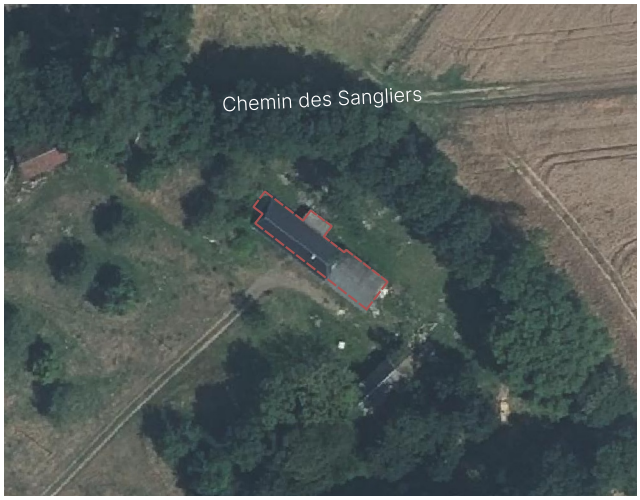
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB192 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0010

Superficie
202 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB193 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0010

Superficie
99 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

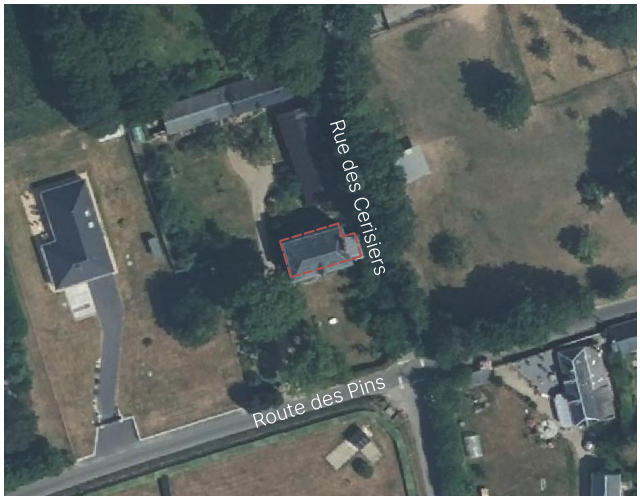
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB194 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0024

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB195 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0029

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB196 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0030

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB197 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0030

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB198 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0032

Superficie
136 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB199 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0027

Superficie
231 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB200 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0031

Superficie
23 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB201 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0112

Superficie
99 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB202 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0111

Superficie
127 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB203 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0110

Superficie
57 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB204 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0110

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB205 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0118

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB206 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0118

Superficie
126 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB207 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0001

Superficie
137 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

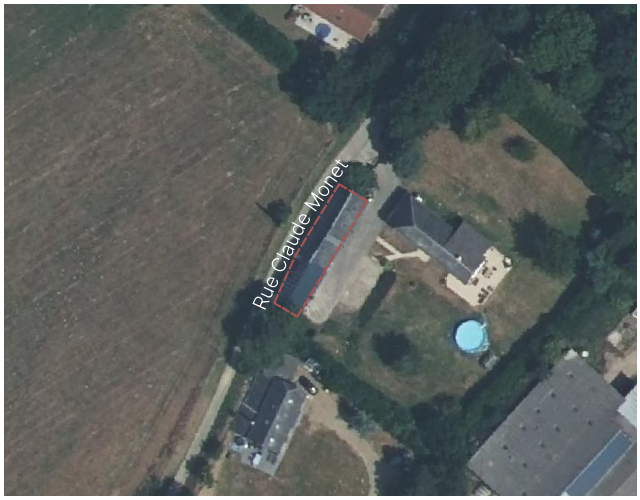
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB208 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0090

Superficie
169 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB209 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0090

Superficie
169 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB210 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0118

Superficie
215 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB211 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0117

Superficie
128 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB212 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0076

Superficie
76 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB213 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0074

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB214 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0075

Superficie
122 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB215 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0037

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB216 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0018

Superficie
162 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB217 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0052

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB218 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0054

Superficie
267 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

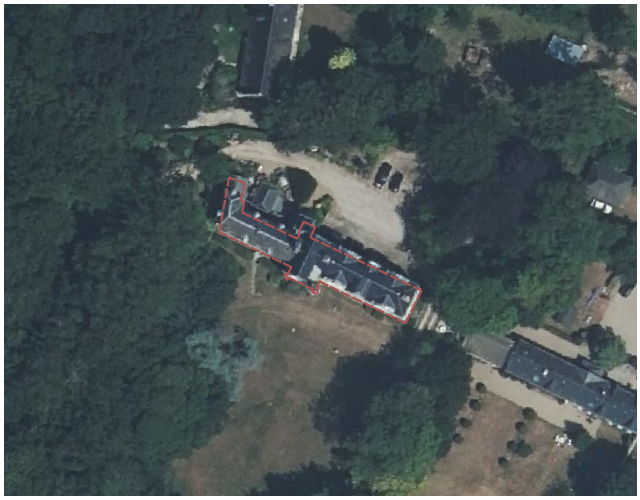
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB219 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0055

Superficie
312 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB220 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0052

Superficie
133 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB221 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0052

Superficie
125 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB222 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0057

Superficie
279 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

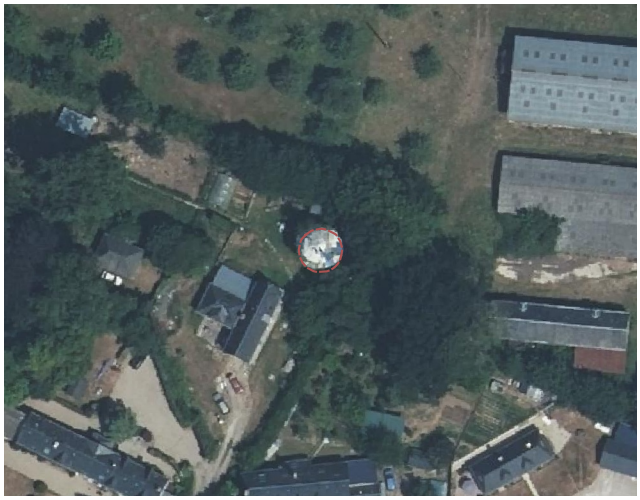
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB223 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0056

Superficie
58 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB224 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0052

Superficie
39 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

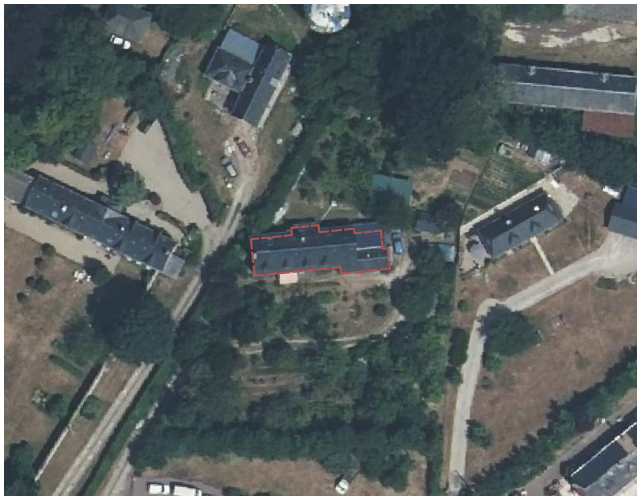
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB225 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0059

Superficie
207 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

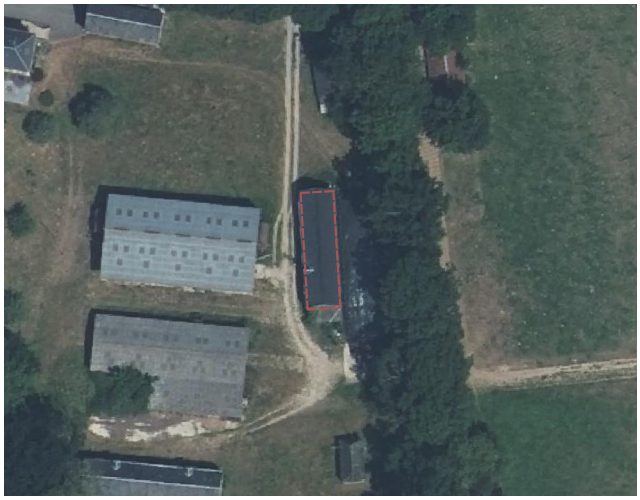
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB226 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0052

Superficie
151 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

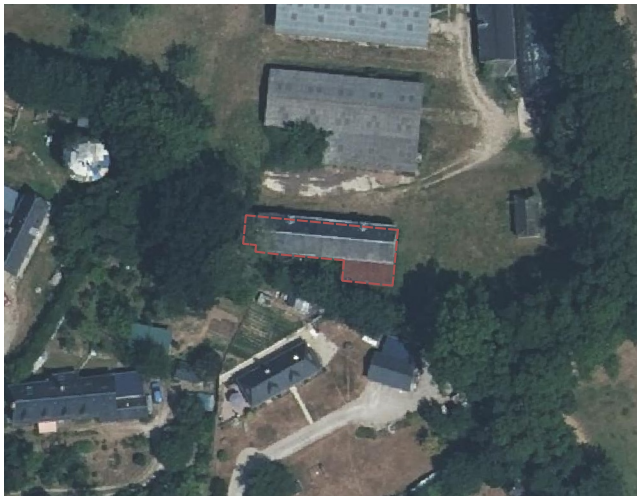
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB227 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0052

Superficie
251 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

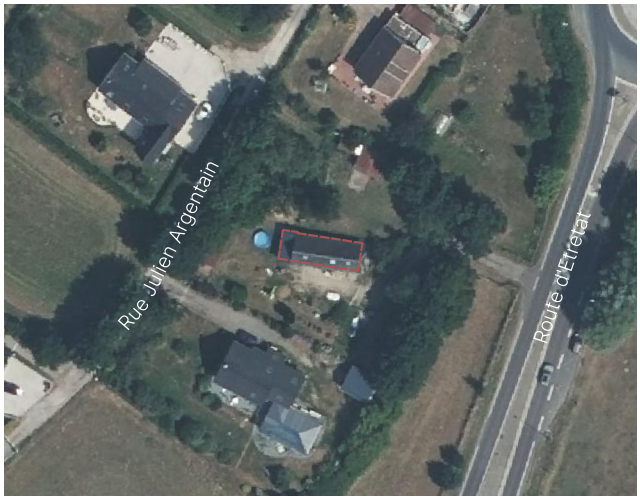
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB228 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BB0126

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB229 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0058

Superficie
303 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB230 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0023

Superficie
99 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB231 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0023

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB232 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0022

Superficie
244 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB233 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0023

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB234 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0023

Superficie
48 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB235 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0022

Superficie
45 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB236 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0071

Superficie
81 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB237 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0071

Superficie
75 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB238 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0071

Superficie
26 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB239 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0071

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB240 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0019

Superficie
100 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB241 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0019

Superficie
126 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

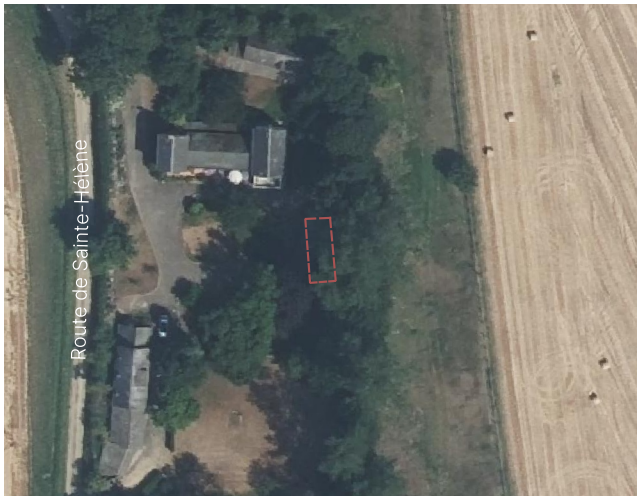
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB242 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0019

Superficie
63 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB243 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0005

Superficie
215 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB244 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0002

Superficie
142 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB245 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0002

Superficie
134 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB246 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0002

Superficie
59 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB247 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0002

Superficie
289 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB248 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0030

Superficie
165 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB249 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0075

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB250 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0075

Superficie
91 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB251 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0034

Superficie
199 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB252 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0035

Superficie
82 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB253 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0034

Superficie
236 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB254 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0077

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

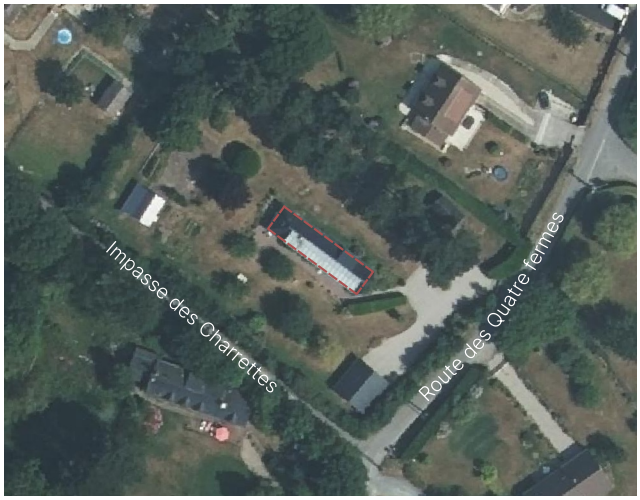
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB255 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0081

Superficie
120 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

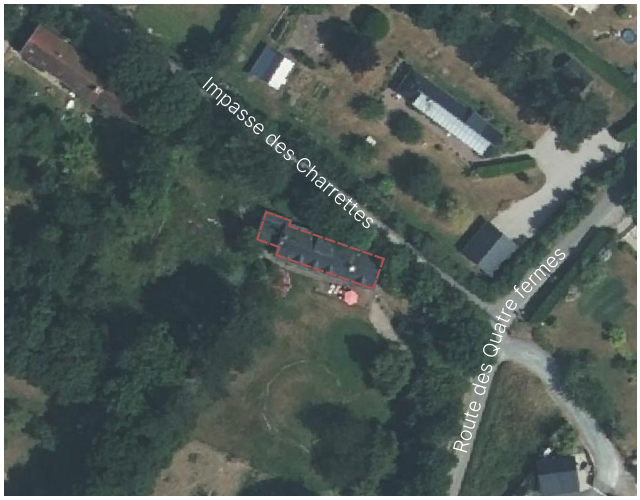
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB256 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0076

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB257 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0076

Superficie
228 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB258 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0038

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB259 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0079

Superficie
130 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB260 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0069

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB261 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0083

Superficie
153 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB262 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0082

Superficie
67 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

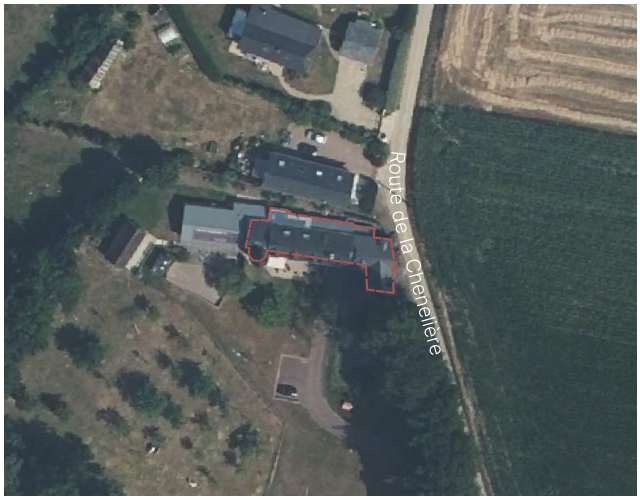
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB263 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0085

Superficie
244 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

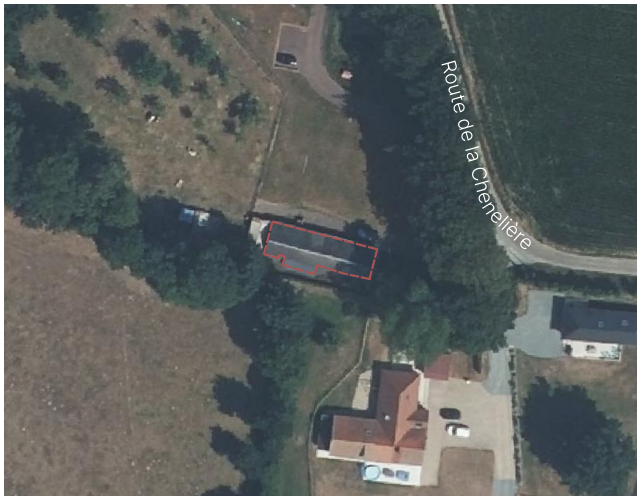
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB264 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0085

Superficie
146 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB265 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0086

Superficie
147 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB266 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BP0086

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB267 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0115

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB268 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0103

Superficie
48 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB269 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0074

Superficie
348 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB270 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0069

Superficie
68 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB271 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0052

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB272 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0052

Superficie
105 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB273 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BN0052

Superficie
482 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

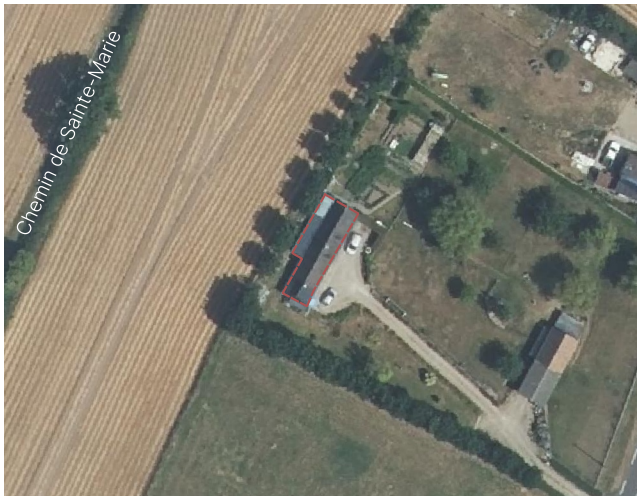
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB274 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0093

Superficie
141 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB275 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0073

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB276 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0071

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB277 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0073

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB278 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0071

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

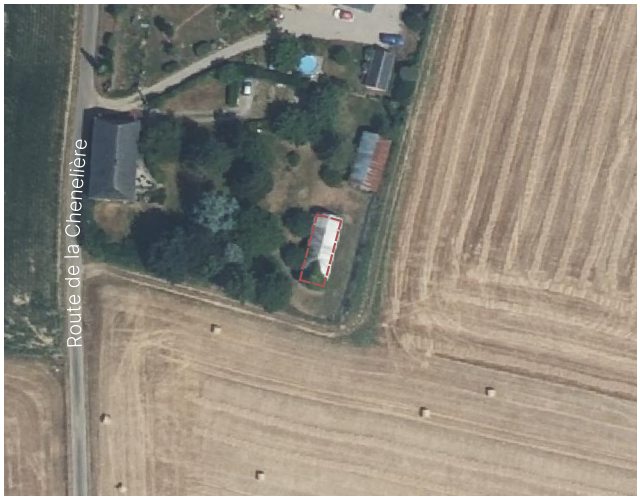
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB279 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0071

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB280 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0056

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB281 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0056

Superficie
54 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

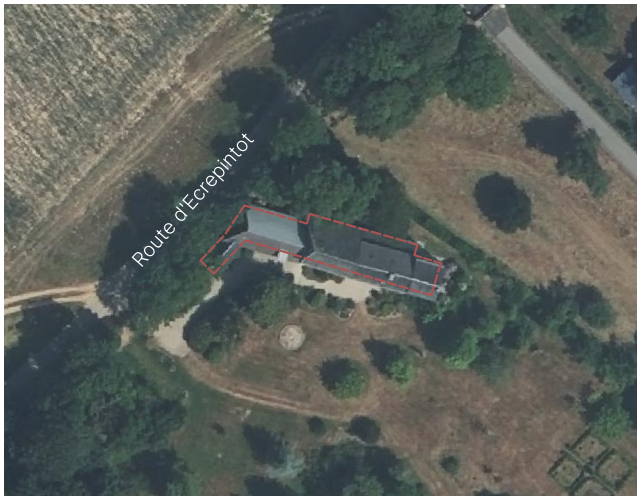
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB282 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0054

Superficie
354 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB283 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0056

Superficie
74 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB284 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0056

Superficie
123 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB285 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0055

Superficie
112 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB286 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0056

Superficie
114 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB287 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0074

Superficie
104 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB288 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0075

Superficie
33 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

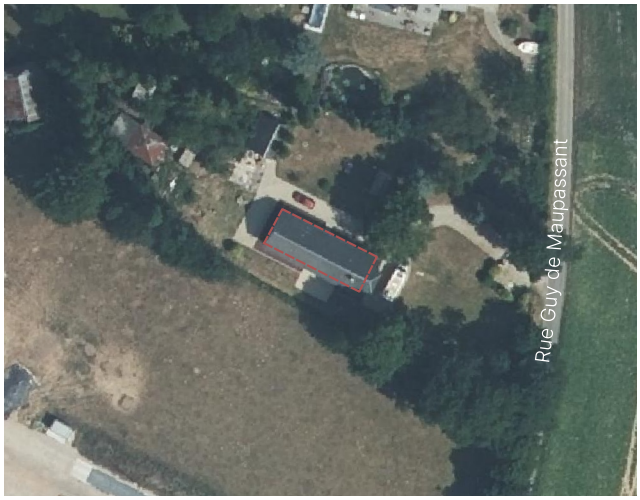
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB289 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0075

Superficie
163 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB290 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0001

Superficie
119 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB291 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0001

Superficie
236 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB292 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0001

Superficie
167 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB293 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0078

Superficie
241 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

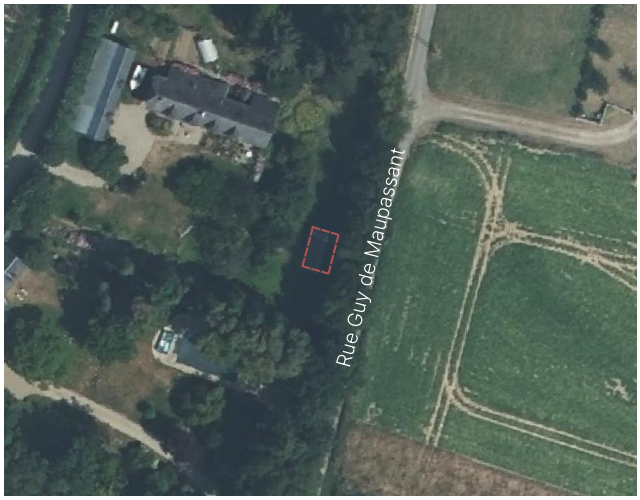
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB294 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0001

Superficie
43 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB295 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0079

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB296 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0054

Superficie
201 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB297 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0055

Superficie
80 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB298 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0006

Superficie
166 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB299 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0006

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB300 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0008

Superficie
132 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB301 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0002

Superficie
41 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

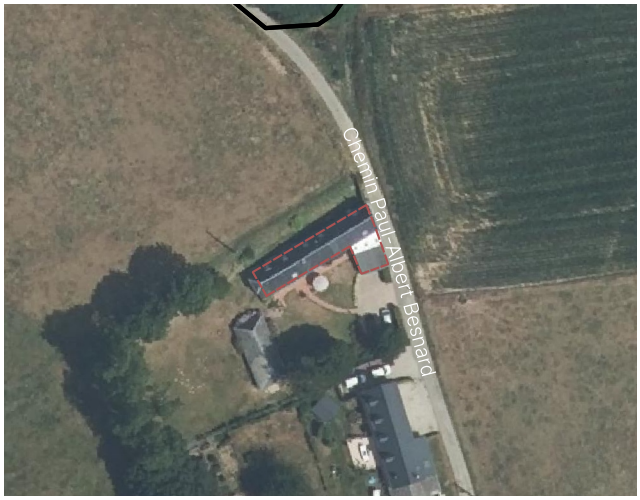
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB302 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0096

Superficie
178 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB303 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BK0096

Superficie
69 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB304 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0014

Superficie
103 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB305 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0009

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

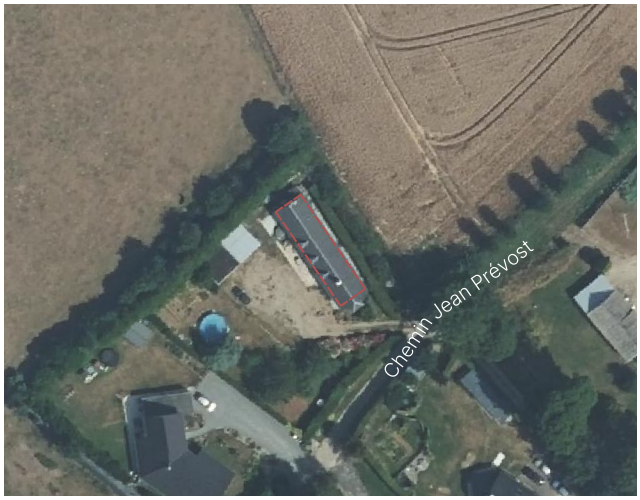
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB306 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0060

Superficie
135 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB307 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0020

Superficie
101 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

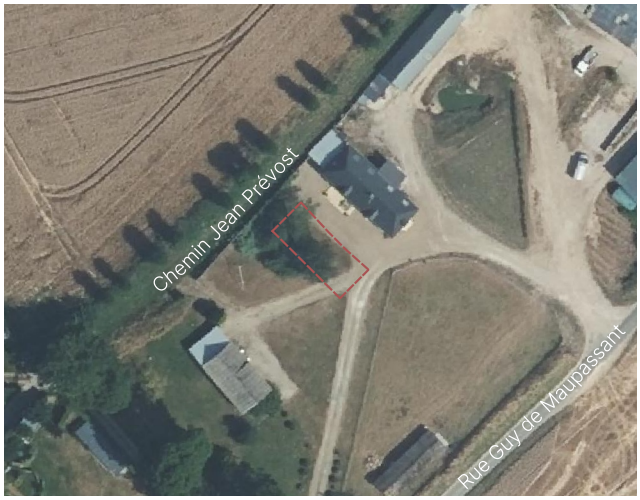
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB308 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0020

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB309 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0020

Superficie
116 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB310 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0020

Superficie
70 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB311 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BM0087

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB312 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0026

Superficie
183 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB313 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0028

Superficie
97 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB314 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0024

Superficie
152 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB315 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0023

Superficie
62 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB316 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0063

Superficie
811 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB317 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0064

Superficie
722 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB318 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0063

Superficie
190 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB319 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BO0063

Superficie
52 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB320 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0031

Superficie
202 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB321 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0031

Superficie
260 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB322 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0105

Superficie
139 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB323 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0030

Superficie
242 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB324 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0047

Superficie
148 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB325 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0047

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB326 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0047

Superficie
144 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

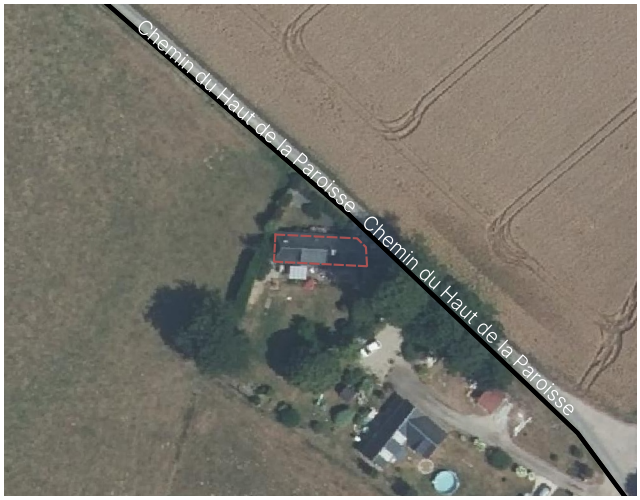
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB327 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0050

Superficie
97 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

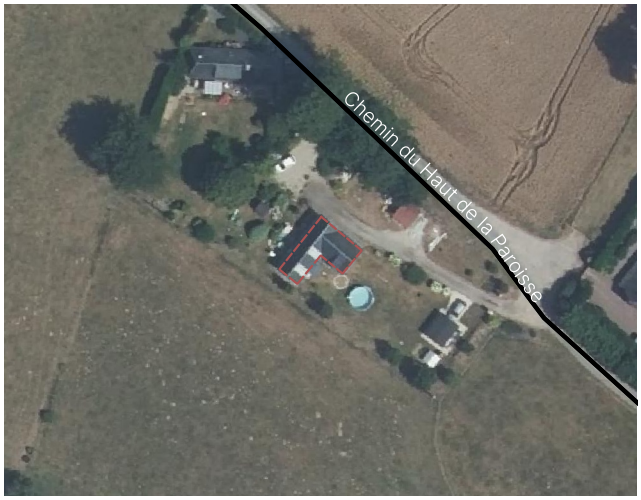
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB328 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0051

Superficie
96 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

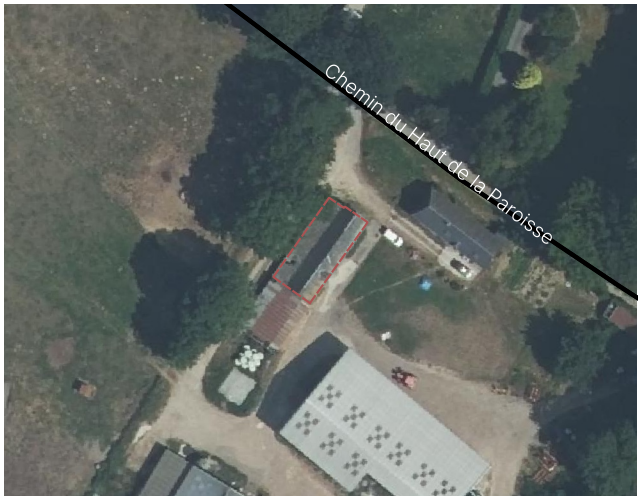
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB329 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0054

Superficie
176 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

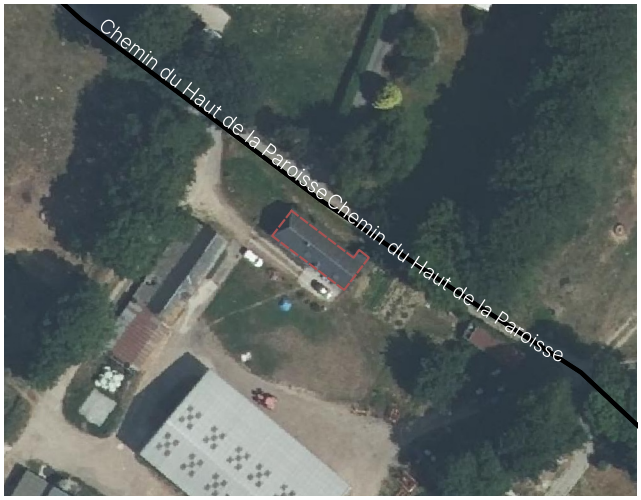
Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB330 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0054

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB331 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0054

Superficie
301 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB332 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0093

Superficie
46 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB333 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0093

Superficie
1 086 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB334 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0068

Superficie
195 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB335 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0065

Superficie
117 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB336 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0066

Superficie
66 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB337 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0066

Superficie
58 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

SJB338 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
BL0078

Superficie
44 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Traitement des façades
La peinture et les enduits sont interdits, à moins de justifier d'une impossibilité technique.

Saint-Laurent-de-Brèvedent

66 éléments de patrimoine remarquable dont

60 bâtiments
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



SLB1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0806

Superficie
200 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

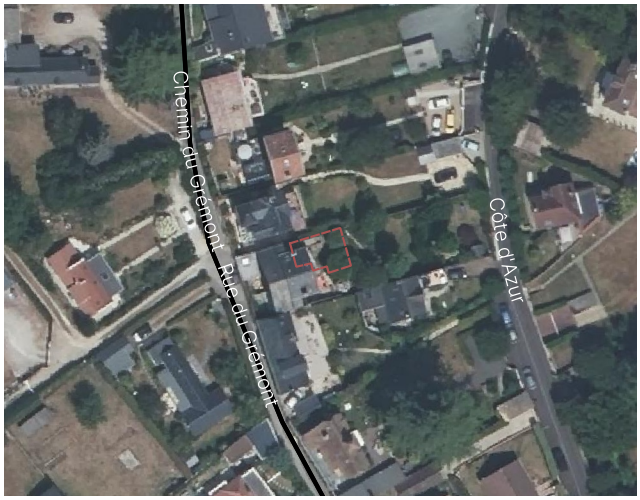
Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB2 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0935

Superficie
70 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB3 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0936

Superficie
111 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB4 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0271

Superficie
32 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

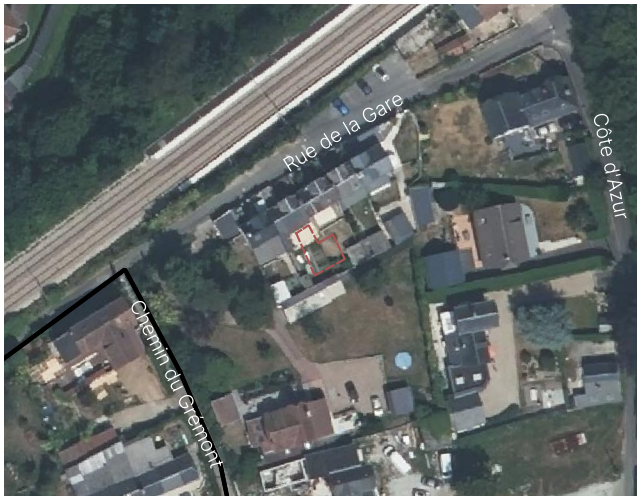
Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB5 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0270

Superficie
48 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

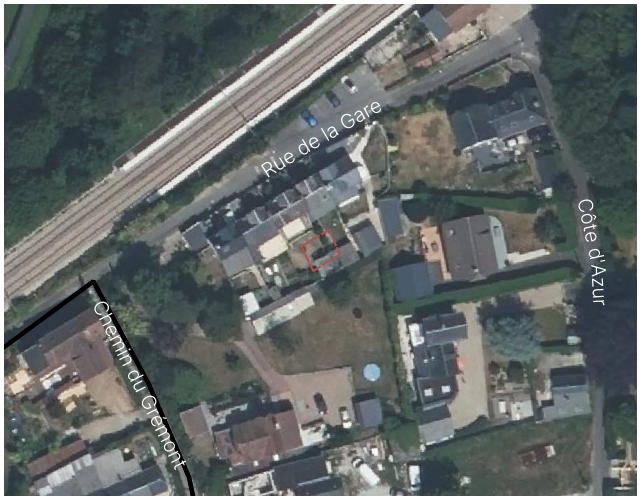
Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB6 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0269

Superficie
34 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB7 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0268

Superficie
35 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB8 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0267

Superficie
30 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

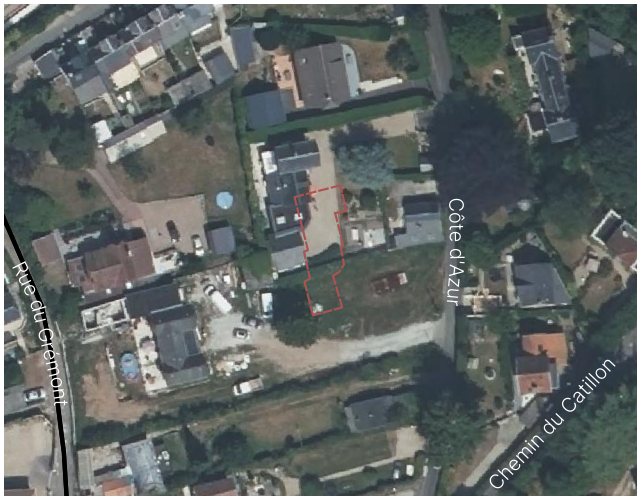
Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB9 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0464

Superficie
171 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB10 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0933

Superficie
131 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB11 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0201

Superficie
65 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB12 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0927

Superficie
88 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB13 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0488

Superficie
199 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB14 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0806

Superficie
176 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB15 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0806

Superficie
32 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB16 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0926

Superficie
219 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB17 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0439

Superficie
110 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB18 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1119

Superficie
124 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB19 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0486

Superficie
115 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB20 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0689

Superficie
64 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB21 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0204

Superficie
36 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB22 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0634

Superficie
90 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB23 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0418

Superficie
27 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB24 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0202

Superficie
68 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB25 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0612

Superficie
61 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB26 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0184

Superficie
347 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB27 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0416

Superficie
212 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée



PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB28 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0511

Superficie
164 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB29 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0800

Superficie
113 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB30 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0955

Superficie
424 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB31 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0668

Superficie
155 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB32 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0815

Superficie
228 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB33 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0830

Superficie
151 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB34 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0164

Superficie
385 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB35 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1055

Superficie
202 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB36 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0984

Superficie
126 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB37 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0829

Superficie
60 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB38 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0829

Superficie
94 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB39 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0634

Superficie
401 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB40 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0908

Superficie
234 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB41 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0908

Superficie
256 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB42 • MUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0839

Superficie
159 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Le ravalement des murs de clôtures en briques et/ou silex est interdit, les matériaux traditionnels doivent rester apparents.

SLB43 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0839

Superficie
164 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB44 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0839

Superficie
301 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB45 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0A0847

Superficie
330 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB46 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1068

Superficie
126 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB47 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1068

Superficie
121 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB48 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1069

Superficie
95 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB49 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0881

Superficie
240 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB50 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0981

Superficie
249 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB51 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0981

Superficie
149 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

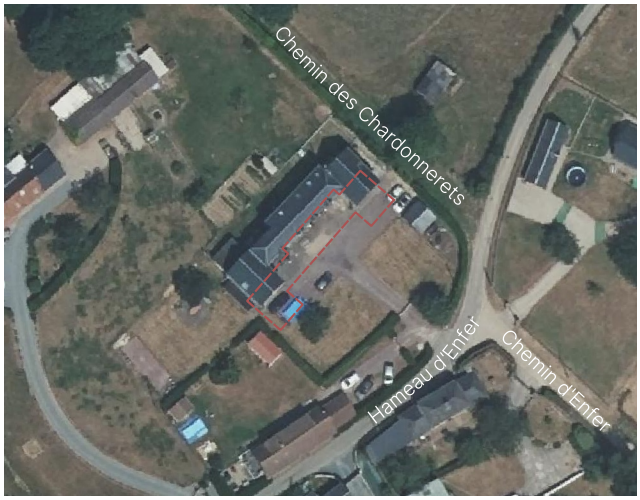
Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB52 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0693

Superficie
241 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB53 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0979

Superficie
78 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB54 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0624

Superficie
207 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB55 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0678

Superficie
73 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB56 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1108

Superficie
215 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB57 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B1108

Superficie
166 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB58 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0876

Superficie
336 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB59 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0852

Superficie
109 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

SLB60 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0853

Superficie
150 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Annexes et extensions
En cas de ravalement de façades ou parties de façades, tous les travaux doivent respecter les caractéristiques principales des constructions :
• Les colombages devront rester apparents au minimum pour les façades visibles depuis l'espace public ;
• Les appareillages maçonnés (brique, silex, pierre) en bon état de conservation devront rester apparents ;
• Les joints en ciment sont proscrits ;
• Des matériaux traditionnels (brique, grès, enduits à la chaux, bois, etc.) doivent être utilisés en cas de travaux de reconstruction.
Les enduits doivent présenter des teintes s'inspirant de la couleur des matériaux traditionnels du Pays de Caux. La teinte blanche est autorisée entre les colombages resserrés.
Les détails architecturaux ou constructifs d'origine de qualité devront être conservés (bandeaux, harpages, décoration et modénatures, etc.).
Les maçonneries et les colombages apparents ne pourront pas être masqués par une isolation par l'extérieur, sauf pour les façades non visibles depuis l'espace public.

Saint-Martin-du-Bec

34 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Saint-Martin-du-Manoir

23 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

1 ensemble cohérent
de niveau 2

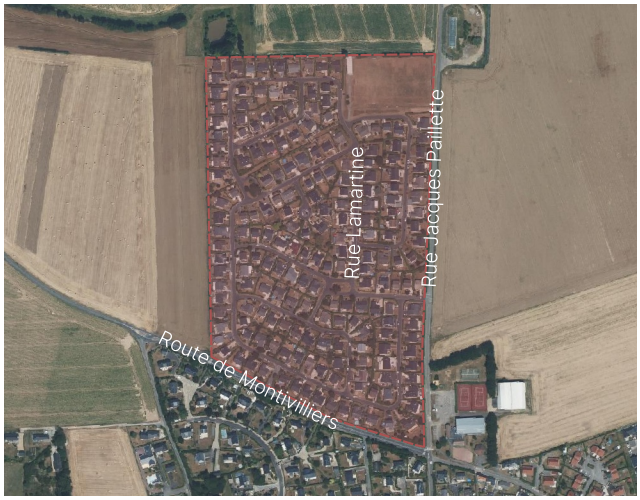


SMM1 • LES HAUTS DE SAINT-MARTIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Références cadastrales
206 parcelles

Superficie
13,84 ha



DESCRIPTION

Aménagé dans les années 70 par European Homes, le lotissement des Hauts de Saint-Martin est représentatif de l'urbanisme résidentiel de la fin du XXème siècle. Il se distingue par une forte homogénéité architecturale et une organisation spatiale introvertie. Le plan masse délaisse la grille orthogonale au profit d'un maillage viaire sinueux, ponctué d'impasses et de raquettes de retournement, conçu pour limiter la circulation automobile et préserver la tranquillité des résidents.

L'unité du quartier est renforcée par la standardisation du bâti. Les habitations, majoritairement de plain-pied, présentent un gabarit modeste et répétitif : enduits clairs et toitures à deux pans de couleur sombre assurent une cohérence visuelle d'ensemble.

Le traitement des limites séparatives joue un rôle majeur dans le paysage de la rue : les parcelles sont closes par des clotures basses parfois doublées de haies taillées. En limite nord, la trame résidentielle s'interrompt pour laisser place à un vaste espace de respiration accueillant le stade de football, équipement structurant qui marque la frontière avec les terres agricoles environnantes.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

En cas de construction neuve, seuls les 4 gabarits des maisons existantes sont autorisés.
Les voiries devront avoir la même configuration, c'est à dire 5 mètres de partie circulable, 1,50 mètre de trottoir et 1,50 mètre d'espace paysager.
Les clôtures implantées en limite d'emprise publique doivent avoir une hauteur maximale de 1,40 m. Le soubassement peut être opaque dans la limite de 40 cm, le reste de la clôture devant être ajouré. Les matériaux utilisés doivent permettre une perception visuelle suffisante depuis l'espace public afin de préserver la visibilité et de limiter l'effet d'enfermement.
Les clôtures en limites séparatives peuvent atteindre une hauteur maximale de 1,80 m. Le soubassement peut être opaque jusqu'à 60 cm, le reste de la clôture devant être ajouré. Une haie végétale continue doit être plantée en complément de la clôture, sur toute la longueur de la séparation.

Saint-Romain-de-Colbosc

23 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Saint-Vigor-d'Ymonville

25 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Saint-Vincent-Cramesnil

21 éléments de patrimoine remarquable dont

1 bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



SVC1 • BÂTIMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence cadastrale
0B0148

Superficie
106 m²



DESCRIPTION

Aucune description renseignée

PRESCRIPTIONS

Élément bâti • Niveau 3

Toiture
Autorisation d'un percement pour lucarne à deux pentes, ainsi que pour un châssis de toit encastré et rectangulaire

Sandouville

31 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Turretot

30 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Vergetot

11 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



Villainville

12 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

Aucun ensemble cohérent
de niveau 2



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE